



**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Compte-rendu des délégations au bénéfice du Président de la Communauté, en application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>  En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>38</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>10</b>	<b>Votes</b>  <b>DONNE ACTE</b>	<b>Numéro de délibération</b>  <b>2022-DL-139</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM– S. AUDIBERT - M. AUGERY – M. BARDOU - S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – G. LEGRAND – G. LELEU –J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEQUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



*Vu la délibération n°2020-DL-046 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil au Président ;*

En application du code général des collectivités territoriales, et par délibération du 30 juillet 2020, le Président a reçu délégation du conseil en tout ou partie, et pour la durée de son mandat pour les points visés à l'article L.5211-10 du CGCT.

Dans ce cadre, ont été prises les décisions suivantes :

Décision n°	Date décision	Objet
2022-DC-036	06/09/2022	Convention entre le Pôle Petite Enfance et l'institut des Jeunes aveugles concernant des temps d'observation.
2022-DC-037	16/09/2022	Attribution du marché 2022014TRACTL00 concernant la fourniture d'un tracteur agricole neuf ou de démonstration de moins de 300 heures à Ets MARCHAND pour un montant de 61 500 € H.T.
2022-DC-038	16/09/2022	Assignment en déclaration d'ordonnance commune devant le tribunal judiciaire de Foix à la requête de la commune de La Bastide de Lordat Désignation de Me GOGUYER-LALANDE pour représenter la CCPAP dans une instance
2022-DC-039	16/09/2022	Attribution du marché 2022022PTVNAMO - Assistance à maîtrise d'ouvrage Pont du Vernet phase opérationnelle travaux à CONSEILS OA pour un montant de 37 975 € H.T.
2022-DC-040	10/10/2022	Décision modificative n°2 régie PPE concernant l'augmentation du seuil d'encaisse passant de 36 000€ à 55 000€
2022-DC-041	10/10/2022	Souscription d'une assurance Dommages-ouvrage dans le cadre de la construction de la nouvelle crèche à la Tour-du-Crieu auprès des assurances Pillot pour un montant de 16 862,06€

\*\*\*\*\*

**Le Conseil,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

**Article unique :** Donne acte du compte-rendu des décisions prises par le Président au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Délégation au Président pour l'octroi des subventions liées à l'acquisition de broyeurs et de « chèques broyage »</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>38</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>10</b>	Pour : <b>47</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>3</b>	<b>2022-DL-140</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM– S. AUDIBERT - M. AUGERY – M. BARDOU - S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – G. LEGRAND – G. LELEU –J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2022-DL-052 du 24 mars 2022, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place de dispositifs de subvention pour l'acquisition de broyeur de déchets verts ou de « chèque broyage » pour la réalisation de prestations de broyage à domicile.

La mise en œuvre pratique de ce dispositif a mis en lumière un délai important entre le dépôt du dossier et le mandatement de l'aide. Ce délai, qui tient notamment à l'intervalle entre deux conseils communautaires, peut constituer un frein à l'acte d'achat pour les acquéreurs. Compte tenu des faibles montants en jeu (pour chaque subvention, comme pour le budget global consacré au dispositif), il est proposé au conseil de donner délégation au Président pour approuver l'octroi de ces subventions.

Le régime des délégations au Président est régi par les dispositions croisées des articles L2211-22 et 5211-10 du CGCT. Plus précisément, l'article L. 5211-10 autorise l'organe délibérant à déléguer librement ses attributions, au président ou au bureau de l'EPCI délibérant à l'exception :

- 1° - du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° de l'approbation du compte administratif ;
- 3° - des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération ; intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° - de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° - de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° - des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Ainsi, l'octroi de subventions ne figurant pas parmi les matières exclues par l'article L.5211-10, elles peuvent être déléguées au président, moyennant toutefois une délibération spécifique précisant la matière et les limites de la délégation.

Comme pour l'ensemble des autres matières déléguées, chacune des décisions prises par le Président au titre des présentes fera l'objet d'une présentation au conseil communautaire à la séance qui suit.

\*\*\*\*\*

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-22 et L.5211-10;*

***Vu** la délibération n°2022-DL-052 du 24 mars 2022*

***Considérant** la nécessité de simplifier l'octroi des aides prévues par ladite subvention au regard de leur faible montant ;*

**Le Conseil,**

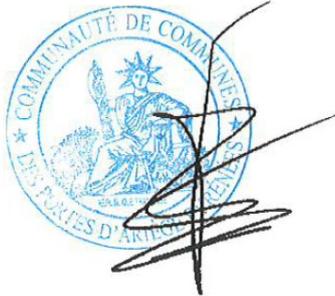
**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** délègue au Président, pour la durée de son mandat, l'octroi des aides prévues par la délibération n°2022-DL-052 du 24 mars 2022, pour l'acquisition de broyeurs de déchets verts et pour la réalisation de prestations de broyage à domicile.

**Article 2 :** dit que cette délégation s'exercera dans le respect des critères d'octroi définis par la délibération susvisée, et dans la limite des crédits prévus au budget de la collectivité



Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Notification des Fonds de concours CCPAP 2022 : Tranche 3</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>41</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>55</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-143</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM– M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU –J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de** :

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ

Monsieur le Président rappelle que conformément à la délibération 2022-DL-078 approuvée en Conseil communautaire le 02 juin 2022, la CCPAP a décidé de valider un nouveau règlement des fonds de concours 2022, visant à soutenir les communes membres dans leur projet d'investissement.

Pour mémoire, le présent règlement précisait que l'enveloppe dédiée au fond de concours CCPAP d'un montant de 200 000€ se répartissait de la manière suivante :

- 80 000€ pour les projets à « rayonnement communal »
- 120 000€ pour les projets à « rayonnement intercommunal »

Pour cette troisième tranche d'attribution de fonds de concours, il est donc proposé au Conseil d'octroyer le **montant total de 76 757,91€** aux 5 communes ayant présenté les 5 projets exposés.

<b>Total tranche 1</b>	<b>54 126,18 €</b>
<i>Dont projets à rayonnement communal – enveloppe votée à 80 000€</i>	54 126,18€
<i>Dont projets à rayonnement intercommunal – enveloppe votée à 120 000€</i>	0€
<b>Total tranche 2</b>	<b>33 311,50€</b>
<i>Dont projets à rayonnement communal – enveloppe votée à 80 000€</i>	21 080,68€
<i>Dont projets à rayonnement intercommunal – enveloppe votée à 120 000€</i>	12 230,82€
<b>Total tranche 3</b>	<b>76 757,91€</b>
<i>Dont projets à rayonnement communal – enveloppe votée à 80 000€</i>	3 695,92€
<i>Dont projets à rayonnement intercommunal – enveloppe votée à 120 000€</i>	73 061,99€
<b>Total des tranches</b>	<b>164 195,59€</b>
<i>Dont projets à rayonnement communal – enveloppe votée à 80 000€</i>	78 902,78€
<i>Dont projets à rayonnement intercommunal – enveloppe votée à 120 000€</i>	85 292,81€
<b>Restant à consommer sur l'enveloppe de 200 000 € pour l'année 2022</b>	<b>35 804,41€</b>

L'enveloppe globale dédiée au fonds de concours de la CCPAP étant fixée à 200 000 €, il reste à consommer 35 804,41€.

- dont 1 097,22 sur l'enveloppe des projets à rayonnement communal
- dont 34 707,19 € sur l'enveloppe des projet à rayonnement intercommunal

Après instruction de l'ensemble des dossiers déposés pour cette troisième tranche, 3 communes (Lescousse, Arvigna, Bonnac) ont formulé une aide auprès de la Communauté de communes au titre du fond de concours CCPAP (enveloppe à rayonnement communal) sur un second projet pour un montant total de 4 046,23€ (cf. détail annexe du présent projet de délibération).

**Il est proposé d'attendre la dernière période d'instruction (décembre 2022) pour permettre à des communes qui n'ont pas encore déposé de demandes de fonds de concours de le faire.**

**A ce stade, le solde des enveloppes permettra de définir le financement des dossiers en attente pour les communes ayant déposés 2 dossiers sur l'exercice 2022.**

- Commune de Montaut (projet 1 – rayonnement intercommunal - domaine intervention prioritaire CCPAP)

Mise en valeur et consolidation générale de la butte du Château					
Dépenses HT			Recettes HT		
Nature	Coût (€)	%	Partenaires	Coût (€)	%
Travaux	30 962,76€	100%	Etat – DETR	9 288,83	30%
			Région	/	/
			CD09	9 288,83	30%
			<b>CCPAP- 20% plafonné à 40 000€</b>	<b>6 192,55€</b>	<b>20%</b>
			Autofinancement	6 192,55€	20%
<b>TOTAL</b>	<b>30 962,76€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 962,76€</b>	<b>100%</b>

- Commune de Mazères (projet 1 - rayonnement intercommunal - domaine intervention prioritaire CCPAP)

Aménagement de jardins partagés et promenade en bordure de l'Hers					
Dépenses HT			Recettes HT		
Nature	Coût (€)	%	Partenaires	Coût (€)	%
Travaux	300 621,00€	100%	Etat – DETR	39 902,82€	13,27%
<i>Dont</i>	<i>106 486€ dépenses éligibles au fond de concours CCPAP projet à rayonnement intercommunal</i>		Etat – AAP jardins partagés	48 754,00€	16,22%
			Région	62 150,00€	20,67%
			CD09	69 690,00€	23,18%
			<b>CCPAP- 20% plafonné à 40 000€</b>	<b>20 000,00€</b>	<b>6,65%</b>
			Autofinancement	60 124,18€	20%
<b>TOTAL</b>	<b>300 621,00€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>300 621,00€</b>	<b>100%</b>

- Commune de Saverdun (projet 1 – rayonnement intercommunal - domaine intervention prioritaire CCPAP)

Rénovation énergétique de la maison DLKC					
Dépenses HT			Recettes HT		
Nature	Coût (€)	%	Partenaires	Coût (€)	%
Travaux	34 347,18€	100%	Etat – DETR	/	/
			Région	/	/
			CD09	12 021,51€	35%
			<b>CCPAP- 20% plafonné à 40 000€</b>	<b>6 869,44€</b>	<b>20%</b>
			Autofinancement	15 456,23€	45%
<b>TOTAL</b>	<b>34 347,18€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 347,18€</b>	<b>100%</b>

- Commune de Pamiers (projet 1 – rayonnement intercommunal - domaine intervention prioritaire CCPAP)

Voie douce continuité cyclable reliant Pamiers a la Tour-du-Crieu Partie 2 - Rue Isabelle Sandy					
Dépenses HT			Recettes HT		
Nature	Coût (€)	%	Partenaires	Coût (€)	%
Travaux	466 545,99€	100%	Etat – DETR 2023	43 067,06€	9,23%
			Etat – DSIL 2022	80 682,71€	17,29%
			Agence de l'eau	86 983,23€	18,64%
			CD09	122 503,80€	26,26%
			<b>CCPAP- 20% plafonné à 40 000€</b>	<b>40 000€</b>	<b>8.57%</b>
			Autofinancement	93 309,19€	20%
<b>TOTAL</b>	<b>466 545,99€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>466 545,99€</b>	<b>100%</b>

Travaux d'un apprentis annexé à la Mairie en destination des associations					
Dépenses HT			Recettes HT		
Nature	Coût (€)	%	Partenaires	Coût (€)	%
Travaux	18 479,61€	100%	Etat – DETR	/	/
			Région	/	/
			CD09	/	/
			<b>CCPAP- 20% plafonné à 10 000€</b>	<b>3 695,92€</b>	<b>20%</b>
			Autofinancement	14 783,69€	80%
<b>TOTAL</b>	<b>18 479,61€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 479,61€</b>	<b>100%</b>

**Tableau récapitulatif des projets exposés :**

N°	LES PROJETS COMMUNAUX - FONDS DE CONCOURS																					
	Maitrise d'ouvrage - Commune	Intitulé du projet	COUT ET MODE DE FINANCEMENT DU PROJET							FINANCEMENT PUBLIC												
			COUT PREVISIONNEL HT (€)	Rayonnement du projet	Domaine d'intervention prioritaire Oui ou Non	Modalité subv CCPAP	Total aides publiques	% aides publiques	Autofinancement	% autofi	Etat (DSIL)	% Etat (DSIL)	Etat (DETR)	% Etat (DETR)	Region	% Region	CD09	% CD09	CCPAP	% CCPAP	AUTRES	% AUTRES
1	MONTAUT	Mise en valeur et consolidation générale de la butte du Château	30 962,76 €	INTERCOMMUNAL	OUI	plafonné à 40 000€	24 770,21 €	80,00%	6 192,55 €	20,00%			9 288,83 €	30,00%			9 288,83 €	30,00%	6 192,55 €	20,00%		
2	MAZERES	Aménagement de jardins partagés et promenade en bordure de l'Hers	300 621,00 €	INTERCOMMUNAL	OUI	plafonné à 40 000€ - dépenses éligibles portées à 106 486€	240 496,82 €	80,00%	60 124,18 €	20,00%			39 902,82 €	13,27%	62 150,00 €	20,67%	69 690,00 €	23,18%	20 000,00 €	6,65%	48 754,00 €	16,22%
3	SAVERDUN	Rénovation énergétique de la maison DLKC	34 347,18 €	INTERCOMMUNAL	OUI	plafonné à 40 000€	18 890,95 €	55,00%	15 456,23 €	45,00%				0,00%			12 021,51 €	35,00%	6 869,44 €	20,00%		
4	PAMIERES	Voie douce continuité cyclable reliant Pamiers a la Tour-du-Crieu Partie 2 - Rue Isabelle Sandy	466 545,99 €	INTERCOMMUNAL	OUI	plafonné à 40 000€	373 236,80 €	80,00%	93 309,19 €	20,00%	80 682,71 €	17,29%	43 067,06 €	9,23%			122 503,80 €	26,26%	40 000,00 €	8,57%	86 983,23 €	18,64%
5	ESPLAS	Travaux d'un appentis annexé à la Mairie en destination des	18 479,61 €	COMMUNAL	OUI	Plafonné à 10 000€	3 695,92 €	20,00%	14 783,69 €	80,00%									3 695,92 €	20,00%		
			850 956,54 €				661 090,70 €		189 865,84 €		80 682,71 €		92 258,71 €		62 150,00 €		213 504,14 €		76 757,91 €		135 737,23 €	
																			Rayonnement communal (80 000€)		3 695,92 €	
																			Rayonnement intercommunal (120 000€)		73 061,99 €	

**Vu** les dispositions de l'article L. 5214-16 – V du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM (JO 28 janv. 2014, p. 1562) fixe à 30 % (au lieu de 20 %) la participation minimale du maître d'ouvrage pour les compétences dont la loi désigne des collectivités « chefs de file ». Ces compétences sont fixées par l'article L. 11119 du Code général des collectivités territoriales. Pour le bloc communal les compétences pour lesquelles la commune (ou l'EPCI compétent) est chef de file sont : mobilité durable, organisation des services publics de proximité, aménagement de l'espace, développement local ;

**Vu** la délibération n°2022-DL-064 de la CCPAP en date 14 avril 2022 portant sur l'adoption des fonds de concours versés par la CCPAP à ses communes membres ;

**Vu** la délibération n°2022-DL-077 de la CCPAP en date 02 juin 2022 portant sur la modification du règlement des fonds de concours de la CCPAP ;

**Vu** la délibération n°2022-DL-078 de la CCPAP en date 02 juin 2022 portant sur la notification des fonds de concours CCPAP – tranche 1 ;

**Vu** la délibération n°2022-DL-109 de la CCPAP en date du 22 septembre 2022 portant sur la notification des fonds de concours CCPAP – tranche 2 ;

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président ;

### **Le Conseil,**

### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** Valide les demandes de fonds de concours 2022, formulées par les communes ci-dessus pour soutenir l'investissement des collectivités, d'un montant total de **76 757,91€**.

**Article 2 :** Autorise le Président à signer tout document et à mettre en œuvre les démarches nécessaires permettant l'aboutissement des présentes décisions.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>41</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>55</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-145</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM- M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU –J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de** :

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle que la Loi NOTRe du 7 août 2015, qui vient en modification de l'article 1511-3 du CGCT, a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et a renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de développement économique, en leur réservant en outre, la maîtrise d'ouvrage des zones d'activité économique d'intérêt communautaire. Permettant ainsi, de doter les territoires d'une représentation globale de leur offre immobilière et foncière, et ce, afin de rendre plus efficace le suivi du parcours résidentiel des entreprises.

Par suite, le Conseil communautaire a pris les délibérations n°2017-DL-155, n°2017-DL-199 et n°2017-DL-200 organisant le transfert des zones d'activités économiques à l'intercommunalité. Ainsi, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées est désormais compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de 7 zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale.

La loi climat et résilience du 21 août 2021 venant modifier l'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme, indique l'obligation par l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques (définies à l'article L.318-8-1 du code l'urbanisme) d'établir un inventaire de celles-ci.

L'inventaire comportera les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique ;

Le travail d'inventaire, déjà entamé, sera réalisé avant le 21 août 2023. Les propriétaires et occupants des zones d'activités économiques seront consultés pendant une période de trente jours avant de produire l'arrêté concernant l'inventaire.

Ce dernier sera ensuite transmis à l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale, l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ainsi que l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat.

Enfin, le texte de loi prévoit une actualisation de l'inventaire tous les six (6) ans au minimum.

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

- Engage la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques de l'intercommunalité.

\*\*\*\*\*

***Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;***

***Vu le Code de l'urbanisme ;***

***Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 ;***

***Vu la Loi Climat et résilience du 21 août 2021 ;***

***Vu la Délibération n°2017-DL-155 portant sur le transfert des zones d'activités économiques ;***

***Vu la Délibération n°2017-DL-199 portant sur le transfert des zones d'activités économiques - zones appartenant à la commune de Pamiers ;***

***Vu la Délibération n°2017-DL-200 portant sur le transfert des zones d'activités économiques - zones appartenant à la commune de Mazères ;***



**Le Conseil,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Article UNIQUE :** Décide que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées engage la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques de l'intercommunalité.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la réalisation d'un Schéma de développement économique intercommunal</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>41</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>55</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-146</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM– M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle que la Loi NOTRe du 7 août 2015, qui vient en modification de l'article 1511-3 du CGCT, a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et a renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de développement économique.

Ainsi, Le projet de territoire adopté le 30 juin 2022 par le Conseil communautaire définit plusieurs actions permettant de traduire de manière opérationnelle les objectifs stratégiques en la matière. Le défi 3 « S’AFFIRMER COMME TERRITOIRE D’OPPORTUNITES ECONOMIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE » contenant l’action 3.1 « Se doter d’un schéma intercommunal de développement économique » vise l’objectif de se doter d’un outil d’orientation et de planification économique.

En effet, dans un contexte de pression foncière et d’évolution de la réglementation programmatique territoriale (loi climat et résilience), l’intercommunalité doit mettre en place des outils de planification et ce afin de projeter le développement territorial concerté sur les prochaines années.

De plus, le nouveau contexte économique est sans conteste à l’origine de changements profonds en termes de développement territorial (politique de réindustrialisation, économie sociale et solidaire, innovation, développement durable, transition énergétique, économie collaborative, circulaire ou de la fonctionnalité). **Les politiques de développement économique doivent intégrer ces évolutions.**

Le schéma sera coconstruit pour le territoire de la Communauté de communes des Portes d’Ariège, en cohérence avec les politiques économiques départementales, régionales et nationales (SRADDET, SREDEII, SRESRI, CPRDFOP) et les schémas de planification (SCOT intégrant le DAACL et le PCAET) impactant celui-ci.

**Le cahier des charges** de la réalisation du schéma de développement économique comprend :

#### **Février 2023 : Lancement de l’étude**

**Juin 2023 : Présentation de l’état des lieux** : ce dernier sera composé d’un traitement de données quantitatives (INSEE, ANCT, DGFIP, URSAFF, chambres consulaires, etc.) et aussi d’une analyse documentaire (interne ou externe de documents structurants), d’entretiens semi-directifs avec les acteurs ressources du territoire, de groupes de travail thématiques, et de questionnaires d’enquête (auprès des différents acteurs économiques du territoire).

**Et du Le diagnostic territorial** : suite à l’élaboration de ce dernier, il est prévu une restitution lors d’un colloque/séminaire des constats et des enjeux économiques du territoire.

**De juillet 2023 à octobre 2023 : Définition de la stratégie et les axes de développement économique** : l’élaboration d’une stratégie commune (dimension politique), réaliste (marges de manœuvre réelles) et motivée par le diagnostic préalable. Cette stratégie se traduira par un scénario à long terme (avec des actions sur du court, moyen et long terme) indiquant une priorisation des interventions.

**Novembre 2023 à janvier 2024 : Le plan d’actions chiffré, avec outils d’évaluation et calendrier de mise en œuvre** :

Le programme décliné devra être opérationnel et comporter l’estimation des moyens financiers et humains, les échéanciers, les opérateurs concernés et les retombées estimées.

#### **Février 2024 : Livraison de l’étude complète**

Dans le cadre du soutien à la réalisation d’études visant à la mise en place d’une stratégie d’aménagement économique qui permette de développer un meilleur équilibre emploi/habitant et soit garante d’un développement plus vertueux, la Région Occitanie octroie une subvention basée sur les critères ci-dessous :

- Taux d’intervention : 30%
- Plafond du coût de l’étude : 120 000 € HT



Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant (€ H.T.)
Schéma de développement économique intercommunal	50 000 €
Recettes	Montant
Région OCCITANIE	15 000 €
Autofinancement CCPAP	35 000 €

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

- Approuve le lancement d'une étude pour l'élaboration du Schéma de développement économique intercommunal,
- Valide la demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE concernant l'investissement de cette étude pour **un montant de 15 000 €** sur un coût total de 50 000 €.

\*\*\*\*\*

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;*

*Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de développement économique ;*

*Vu le projet de territoire de la CCPAP et notamment la fiche action 3-1 « Se doter d'un schéma intercommunal de développement économique » ;*

*Vu l'exposé de Monsieur le Président ;*

#### **Le Conseil,**

#### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** Décide que la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées approuve le lancement d'une étude pour l'élaboration du Schéma de développement économique intercommunal.

**Article 2 :** Valide la demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE concernant l'investissement de cette étude pour un montant de 15 000 € sur un coût total de 50 000 € H.T.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Direction**

Affaire suivie par Joan MAISSONNIER  
Tél : 05 61 02 43 85  
Courriel : joan.maissonnier@ariefge.gouv.fr

**CONVENTION POUR LA REVITALISATION ECONOMIQUE  
DU BASSIN D'EMPLOI DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES  
AUBERT ET DUVAL PAMIERS**

Entre

L'Etat, représenté par Mme Sylvie FEUCHER, Préfète du département de l'Ariège

d'une part,

et

La Société AUBERT ET DUVAL, sise 75 boulevard de la Libération, 09100 PAMIERS (SIRET 380 342 808 00132), représentée par M. Bruno VAN-STRAATEN agissant en qualité de directeur du site de Pamiers, désigné dans le texte comme "l'entreprise",

d'autre part,

Vu les articles L 1237-19-9 et suivants et D1233-37 et suivants du code du travail ;

Vu la notification en date du 8 février 2021 à la DRIEETS Ile de France du projet de réorganisation prévoyant la suppression de 300 postes dans le cadre de départs volontaires dans au moins trois départements ;

Vu la demande du 22 avril 2021 de validation de l'accord collectif portant rupture conventionnelle collective conclu le 21 avril 2021,

Vu la décision du 30 avril 2021 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) de validation de l'accord collectif majoritaire portant ruptures conventionnelles collectives (RCC) au sein de l'entreprise Aubert & Duval ;

Vu les décisions d'assujettissement à l'obligation de revitalisation de Aubert & Duval, des préfets des départements du Puy-de-Dôme, de la Nièvre et de l'Ariège le 26 mai 2021 ;

Vu l'accord-cadre conclu entre l'Etat et la société Aubert Duval signé le XXXXX déterminant sa contribution financière, le nombre d'emplois supprimés et les territoires bénéficiaires de cette contribution ;

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule : RAPPEL DU CONTEXTE**

La société AUBERT ET DUVAL, le 22 avril 2021, a déposé, sur la plateforme dématérialisée SI-RUPCO un accord collectif majoritaire portant rupture conventionnelle collective, avec les organisations syndicales représentatives de l'entreprise, concernant les sites de HEYRIEUX (38), FIRMINY (42), IMPHY (58), Les ANCIZES (63), AUBIERE (63), ISSOIRE (63), PARIS 15 ème (75) et PAMIERS (09).

Cet accord validé le 30 avril 2021, par la DRIEETS d'Ile de France pouvait conduire, pour le site de PAMIERS, à la rupture de 140 contrats de travail sur les 1050 qu'il comportait.

Au regard de l'impact important de cette restructuration sur le bassin d'emploi de Pamiers déjà particulièrement touché par le chômage, puisqu'il présentait alors, les caractéristiques suivantes :

- un taux de chômage très supérieur à celui enregistré au niveau national (8,8 %), qui s'élève à 9,9% % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, en augmentation de 0,6 point par rapport au premier trimestre 2020,

- un contexte caractérisé par une baisse très significative des offres d'emploi collectées par Pôle Emploi, -19,7 % sur deux ans et -24 % sur un an, qui est beaucoup plus marquée que sur l'ensemble du département de l'Ariège : - 14,7% sur 1 an,

- une majorité d'offres d'emploi enregistrées par pôle emploi, de courtes durées, 56 % de ces offres étant des CDD de moins de 6 mois, rendant la recherche d'une solution pérenne de reclassement particulièrement ardue, dans un contexte peu propice aux recrutements.

- un nombre de 4 270 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, fin mars 2021, en augmentation sur un an de 2,7 %,

- une part prépondérante du secteur industriel dans le tissu économique local, 27 % contre 15 % pour l'Occitanie, particulièrement touché par la crise,

- un secteur aéronautique particulièrement touché par la crise avec un réseau de sous-traitants dépendant fortement d'AUBERT et DUVAL compliquant encore, la recherche de reclassement.

Madame la Préfète de l'Ariège a décidé le 26 mai 2021 d'assujettir l'entreprise à l'obligation de revitalisation du territoire en application des articles L1237-19-9 et suivants du Code du Travail.

La DGEFP et AUBERT et DUVAL ont fait le choix de conclure une convention de revitalisation cadre déterminant la contribution financière de l'entreprise, le nombre d'emplois supprimés et les territoires bénéficiaires de cette contribution, pour qu'elle soit ensuite déclinée localement au bénéfice de programmes d'intervention adaptés et équilibrés pour la revitalisation territoriale des bassins les plus impactés.

#### **Article 1 - EFFECTIF RETENU POUR LE CALCUL DE LA CONTRIBUTION**

La convention cadre conclue entre l'entreprise et la DGEFP fixe à 68 le nombre d'emplois supprimés sur l'ensemble des sites concernés par l'accord portant ruptures conventionnelles collectives.

Pour le site situé à PAMIERS, le nombre d'emplois supprimés a été fixé à 25.

#### **Article 2 – TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES**

La convention cadre, compte tenu de l'impact final et relatif de la restructuration retient le principe de circonscrire le bénéfice de la revitalisation à 2 départements, le Puy de Dôme et l'Ariège.

Concernant l'Ariège, la convention cadre prévoit de circonscrire l'utilisation du fonds au périmètre de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Une priorité est donnée cependant aux projets structurants pour le territoire de Pamiers et tout particulièrement à ceux soutenant des actions en vue de redynamiser son centre urbain dans lequel l'entreprise AUBERT et DUVAL est installée.

A titre complémentaire ou subsidiaire, ces mêmes initiatives pourraient être également soutenues, dans le périmètre de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, tout en gardant une priorité pour les projets d'implantation sur le périmètre de la commune de Pamiers.

### **Article 3 – OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objectif la création d'au minimum 25 emplois, autant que d'emplois supprimés.

Afin de permettre l'atteinte de cet objectif, des actions participant au développement d'activités pourront être mises en œuvre telles que :

- la création d'activités nouvelles génératrices d'emplois,
- la consolidation et le développement des activités existantes, en vue de la création ou du maintien et de la sauvegarde des emplois.

### **Article 4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE**

La société AUBERT ET DUVAL s'est engagée dans la convention cadre à contribuer financièrement aux actions de revitalisation pour un montant global de 290 706 euros (deux cent quatre-vingt-dix-mille sept cent six euros), pour 68 emplois supprimés, avec un taux d'assujettissement fixé 2.75 fois le montant brut mensuel du salaire minimum de croissance (valeur de référence SMIC en vigueur à l'ouverture de la procédure soir avril 2021) :

$$68 \times 2.75 \times 1554,57 = 290\,706 \text{ euros}$$

Compte tenu de l'impact mesuré par territoire, la contribution est répartie à hauteur de 65 % en faveur du territoire de la Communauté de communes des portes de l'Ariège et 35 % en faveur du département du Puy de dôme.

ARIEGE :  $290\,706 \times 65\% = 188\,959$  euros (cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante-neuf euros)

PUY de DÔME :  $290\,706 \times 35\% = 101\,747$  euros (cent un mille sept cent quarante-sept euros)

### **Article 5 – ACTIONS A REALISER**

#### **Article 5.1 : A titre principal :**

L'enveloppe destinée à l'Ariège sera mobilisée en priorité en faveur d'actions structurantes pour le territoire de Pamiers et tout particulièrement pour soutenir des actions en vue de redynamiser son centre urbain.

Elle sera utilisée en priorité pour soutenir des actions contribuant à l'attractivité de la ville de Pamiers et tout particulièrement pour soutenir la création, la reprise ou le développement de commerces dans son centre urbain et notamment en aidant :

- à l'embauche en temps plein et hors emploi aidés par ailleurs,
- les investissements (peinture, travaux de remise aux normes etc...),
- l'équipement (agencement de magasins),
- la prise en charge des premiers mois de loyer
- à l'achat du stock,
- à la constitution de la trésorerie initiale

#### **Article 5.2 : A titre complémentaire ou subsidiaire :**

Pourront à titre subsidiaire, si les projets localisés sur le périmètre du centre urbain de la commune de Pamiers constituant la priorité de la présente convention n'étaient pas suffisants, être également soutenus des projets présentant les mêmes caractéristiques dans le périmètre de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

La contribution pourra être mobilisée également à titre complémentaire ou subsidiaire, dans le périmètre de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, avec une priorité pour les projets d'implantation sur le périmètre de la commune de Pamiers :

- pour aider à la création, la reprise ou le développement de TPE,
- pour aider aux projets innovants en faveur de la mobilité des salariés,
- pour soutenir des projets en faveur de l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus fragiles

Les actions de revitalisation seront menées en cohérence avec celles qui visent le développement et la création d'emplois engagées sur le territoire par d'autres acteurs, et en complémentarité des actions éventuellement déjà mises en œuvre dans d'autres conventions de revitalisation sur le territoire.

#### **Article 6 Programme d'actions de revitalisation :**

L'objectif de la déclinaison de la convention de revitalisation AUBERT et DUVAL étant de contribuer à la création d'autant d'emplois que d'emplois supprimés sur le site de PAMIERS, soit 25 emplois supprimés.

Au regard de l'enveloppe attribuée pour l'Ariège 188 959 euros, le ratio de 7267.65 euros par emploi supprimé constituera le plafond d'intervention pour chaque emploi créé.

#### **Article 6.1 : Aide directe à la création nette d'emploi :**

Pour atteindre cet objectif, l'aide pourra être attribuée sous la forme d'une aide directe à l'emploi dans les conditions suivantes :

Le projet qui crée un emploi en contrat à durée indéterminée à temps plein pourra bénéficier d'une subvention du présent fonds de revitalisation.

Le principe de n'aider que la création d'emploi en CDI à temps plein est retenu, toutefois les CDI à temps partiel choisi par le salarié, pourront cependant être considérés favorablement par le comité de pilotage.

Dans ce cas de figure, le montant de l'aide à la création de CDI à temps partiel, sera proratisé en fonction du temps de travail figurant au contrat.

Le montant de cette aide sera de **5000 €** par emploi créé ou maintenu.

Cependant, cette aide pourra être majorée dans la limite de **2000 €** par emploi net créé selon les critères suivants :

- publics prioritaires : seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de handicap, jeunes de bas niveau de qualification, demandeurs d'emploi ayant fait l'objet d'un licenciement économique sur le bassin d'emploi
- typologie du projet : effet levier de l'aide ou caractère structurant du projet pour l'entreprise.

Cette aide pourra être minorée à **2000 €** notamment lorsque le demandeur aura déjà bénéficié d'une aide au titre de la présente convention ou dans le cas où il en solliciterait le bénéfice dans une même demande pour plusieurs emplois créés.

#### **Article 6.2 : Aide au développement d'activités économiques et de projets structurants :**

Les projets retenus dans les conditions des articles 5.1 et 5.2 contribuant au développement économique et contribuant à la structuration du territoire par leur caractère innovant induisant la conservation et le maintien des emplois existants pourront bénéficier d'une subvention du présent fonds de revitalisation.

Le montant de l'aide sera déterminé en fonction du nombre emplois créés, dans les conditions de l'article 6.1

Dans le cas où il serait décidé de soutenir un projet ne créant, ou ne maintenant pas directement d'emplois, mais qui serait considéré comme structurant pour le territoire par le comité de d'engagement, le montant de l'aide restera à son appréciation en examinant les critères suivants :

- le service rendu à la communauté,
- l'attractivité donnée au territoire,
- les activités induites par le projet,
- le caractère collaboratif du projet : (mobilisation de plusieurs entreprises ou acteurs économiques du territoire),
- le caractère innovant du projet sur le plan technique et industriel : développement de filière d'avenir, etc.
- le caractère innovant du projet sur le plan social : santé au travail, dialogue social, insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, etc.
- le caractère innovant du projet sur le plan environnemental : développement durable, circuit court, etc.

Le montant de l'aide ne pourra dans tous les cas être supérieur au montant de l'investissement et à la somme de **7267,65 euros**

### **Article 6.3 Modalités de versement de l'aide**

L'aide sera versée en deux temps :

- un premier versement correspondant à la moitié de l'aide accordée par le comité de pilotage à l'issue de la décision favorable de ce dernier ou à compter de la date d'embauche si elle est postérieure à la date de décision du comité de pilotage.
- un second versement dit « solde de consolidation » qui interviendra sur présentation de justificatifs de pérennisation de l'emploi créé ou de l'activité économique créée ou reprise. Ce second versement interviendra 6 mois après le premier versement.

### **Article 7 – GESTION ET ANIMATION DE LA CONVENTION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE**

Les parties désignent la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées comme gestionnaire de la contribution.

La contribution sera versée dans son intégralité à la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées dans le cadre d'une convention tripartite de gestion administrative, financière et d'animation signée entre l'État, la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et la société AUBERT et DUVAL.

La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a accepté gracieusement de porter la gestion administrative, financière et l'animation de la présente convention afin que les fonds de revitalisation bénéficient intégralement aux projets concourant à la création ou au maintien d'emplois.

### **Article 8 – MODE D'INSTRUCTION DES DEMANDES**

Les porteurs de projet intéressés par une candidature au fonds de revitalisation sollicitent la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, soit directement soit indirectement, par l'intermédiaire d'un des membres du comité de pilotage.

Ils transmettent à la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées une fiche projet dûment remplie conforme à l'annexe 1 de la présente convention et tout document qu'ils jugent utile pour soutenir leur projet.

La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées informe la DDETSPP de la réception d'un nouveau dossier de demande d'aide et lui en communique les pièces.

Le porteur présente son projet aux membres du comité de pilotage et d'engagement qui est réuni à cet effet, par la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Le comité de pilotage et d'engagement devra être réuni dès lors qu'un nombre significatif de dossiers sera à étudier.

Le comité de pilotage et d'engagement se prononce sur l'éligibilité du projet et décide du montant de la subvention qui est attribuée.

La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées versera les fonds aux bénéficiaires selon les décisions qui auront été prises par le comité de pilotage et d'engagement et formalisées par un procès-verbal de réunion qu'elle aura établi et fait valider par ce dernier.

#### **Article 9 – DURÉE DE LA CONVENTION ET ATTRIBUTION DES FONDS NON CONSOMMÉS DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une période de 2 ans à compter de la date de sa signature.

Un terme pourra être mis prématurément à la convention dès lors que le budget total de l'opération aura été dépensé.

Elle pourra être prolongée sur décision du comité de pilotage pour 1 année supplémentaire.

En tout état de cause les fonds non consommés au terme de la convention seront reversés à INITIATIVE ARIÈGE.

#### **Article 10 – PILOTAGE ET SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION**

Afin de garantir la bonne réalisation de la présente convention, il est institué un comité de pilotage et d'engagement, présidé par Madame La Préfète ou son représentant dont l'objet est de se prononcer sur l'éligibilité des projets, décider du montant de la subvention et assurer le suivi de la réalisation des actions définies dans le présent accord.

La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées assurera le secrétariat de cette instance dans le cadre de la convention tripartite de gestion et d'animation prévue à l'article 7.

#### **Article 10-1 : Rôle du comité de pilotage et d'engagement :**

Le comité de pilotage et d'engagement assure :

- le suivi stratégique de la convention et veille à la bonne exécution des mesures de la convention, dans les délais définis. Il peut décider de nouvelles orientations en cours d'exécution.
- le suivi opérationnel et d'évaluation de l'avancement des actions prévues dans la convention et des objectifs fixés,
- l'attribution d'un montant financier pour chaque projet présenté en conformité avec les critères d'éligibilité énoncés à l'article 5 de la présente convention.
- la bonne articulation avec les éventuelles actions déjà en cours sur le périmètre d'intervention et portées par les acteurs locaux.

#### **Article 10.2 Composition**

*Il est composé de :*

- Le préfet ou son représentant, **président**
- La DDETSPP,
- L'entreprise,
- Un représentant du comité social d'entreprise,
- La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées,
- Le Conseil départemental de l'Ariège,
- Le Conseil régional,
- La direction départementale des Finances Publiques,
- La Banque de France,
- Pôle Emploi,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- La Chambre d'Agriculture

- Les organisations syndicales de salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC),
- Les organisations syndicales patronales (UPAP, U2P).
- l'Agence de développement Économique de la Région Occitanie AD'OCC,
- l'Agence Ariège Attractivité
- Initiative Ariège
- Le service économique de la ville de Pamiers

### **Article 10.3 Cadence des réunions**

Le comité de pilotage et d'engagement se réunira au moins deux fois par an et en tant que de besoins. Il sera présenté lors de chaque réunion l'état d'avancement des actions mises en œuvre.

### **10-4 Modalités de prise de décision**

Les prises de décision se feront, dans la mesure du possible, à l'unanimité des membres présents.

En cas de désaccord entre les membres présents concernant l'éligibilité ou le montant à allouer à un projet, le président pourra :

- reporter le dossier à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité afin d'obtenir des précisions complémentaires,

**ou**

- faire procéder à un vote majoritaire. Chacun des membres du comité représente une voix. En cas d'égalité des votes, la décision finale revient à l'entreprise. En cas d'absence de l'entreprise, la décision revient au président du comité qui est le préfet de l'Ariège ou son représentant.

### **Article 11 – CLÔTURE DE LA CONVENTION**

Au terme de la convention, la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, réalisera un bilan financier, quantitatif et qualitatif présentant les réalisations en termes d'emplois créés ou maintenus.

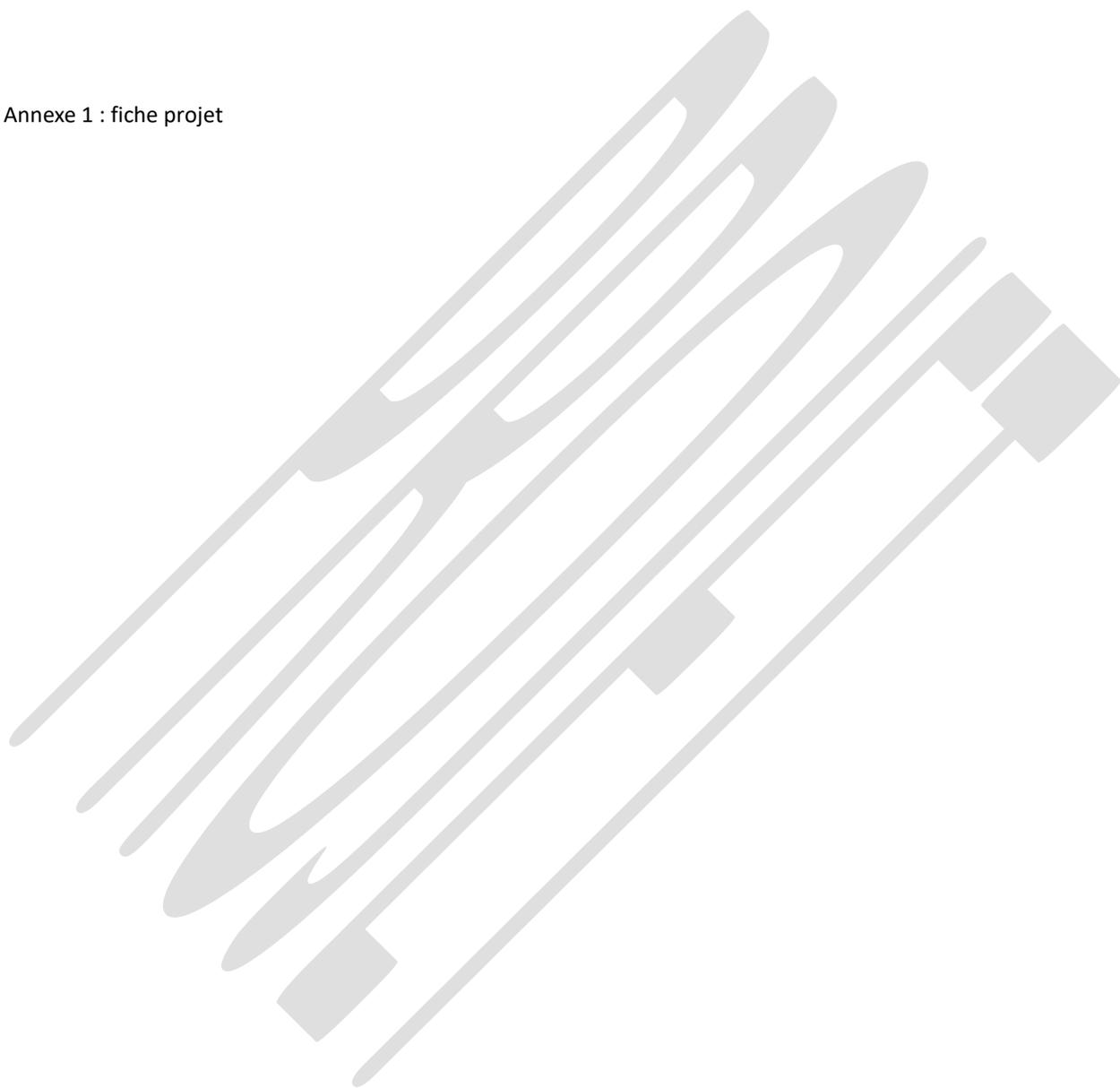
Au vu du bilan final de la mise en œuvre des actions, le comité de pilotage prononcera la clôture de la convention.

Quitus sera donné à l'entreprise pour son obligation de revitalisation au regard de ce bilan et ou au regard de versement de l'intégralité de sa contribution financière.

Un comité de clôture sera réuni à cet effet.

Fait à Foix, le

Annexe 1 : fiche projet



**CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE  
ET D'ANIMATION DE LA CONVENTION DE REVITALISATION  
ETAT- AUBERT ET DUVAL PAMIIERS**

Entre

L'Etat, représenté par Madame Sylvie FEUCHER, Préfète du département de l'Ariège

D'une part,

Et

la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, dont le siège se situe 5 rue de la Maternité 09100 PAMIIERS, représentée par Monsieur Alain ROCHET, agissant en qualité de Président de ladite communauté de Communes,

Et

La Société AUBERT ET DUVAL, sise 75 boulevard de la Libération, 09100 PAMIIERS (SIRET 380 342 808 00132), représentée par M. Bruno VAN-STRAATEN agissant en qualité de directeur du site de Pamiers, désigné dans le texte comme "l'entreprise",

D'autre part,

Vu l'accord-cadre conclu entre l'État et la société Aubert Duval signé le XXXXXXXX déterminant sa contribution financière, le nombre d'emploi supprimés et les territoires bénéficiaires de cette contribution

Vu la déclinaison de la convention cadre conclue le XXXXXXXX

Vu la délibération de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, en date du XXXXXXXX,

Sur proposition de la Directrice de la Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), il est convenu ce qui suit :

**PREAMBULE : Rappel du contexte.**

La société AUBERT ET DUVAL a déposé le 22 avril 2021, sur la plateforme dématérialisée SI-RUPCO un accord collectif majoritaire portant rupture conventionnelle collective signé avec les organisations syndicales représentatives de l'entreprise, concernant les sites de HEYRIEUX (38), FIRMINY (42), IMPHY (58), Les ANCIZES (63), AUBIERE (63), ISSOIRE (63), PARIS 15ème (75) et PAMIIERS (09).

Cet accord validé le 30 avril 2021, par la DRIEETS d'Île-de-France pouvait conduire pour le site de PAMIERS, à la rupture de 140 contrats de travail sur les 1050 qu'il comportait.

Au regard de l'impact important de cette restructuration sur le bassin d'emploi de Pamiers Madame la Préfète de l'Ariège a décidé le 26 mai 2021 d'assujettir l'entreprise à l'obligation de revitalisation du territoire en application des articles L1237-19-9 et suivants du Code du Travail.

La DGEFP et AUBERT et DUVAL ont conclu une convention de revitalisation cadre retenant le département de l'Ariège comme territoire bénéficiaire ainsi que le Puy de Dôme. Elle retient pour l'Ariège une contribution financière de l'entreprise t de 188 959 euros, sur un montant global de 290 706 euros, et un nombre de 25 emplois supprimés sur un total de 68.

Les signataires de la déclinaison de l'accord cadre qui précise au niveau de l'Ariège, les périmètres d'intervention, les actions finançables, et les modalités d'attributions du fonds ont décidé d'en confier la gestion, financière, administrative et l'animation à la Communauté d'agglomération des portes d'Ariège Pyrénées

### **Article 1<sup>er</sup> : Objectif de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de gestion administrative, financière et d'animation du fonds de revitalisation de l'entreprise AUBERT ET DUVAL décliné localement.

### **Article 2 : Versement du fonds de revitalisation de la société AUBERT ET DUVAL**

Dès la signature de la présente convention, l'Etat demandera à la société AUBERT ET DUVAL le versement de la somme de **188.959 euros (cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante-neuf euros)** sur le compte de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, gestionnaire, par virement :

- au nom de : TRESORERIE DE PAMIERS
- adresse : 1 RUE DES CENDRESSES – 09100 PAMIERS
- agence bancaire : BANQUE DE FRANCE
- RIB : 30001 00396 D0990000000 30
- BIC : BDFEFRPPCCT
- Flux : MANDAT ADMINISTRATIF
- N° SIRET : 200 066 231 00016

### **Article 3 : Missions assignées à la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées:**

- **Animation** :
  - o la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, aura pour mission d'assurer la promotion du fonds auprès des acteurs économiques et des porteurs de projets présents sur le territoire visé par la convention de revitalisation ou susceptibles de s'y installer en vue de créer des emplois.
  - o Elle centralisera les demandes des porteurs de projets pour les présenter **du comité de pilotage et d'engagement** du fonds.

- **Gestion administrative :**

- o La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées aura la charge d'organiser les réunions du comité de pilotage et d'engagement et d'en assurer le secrétariat en lien avec la DDETSPP
  
- o Elle réalisera les travaux administratifs suivants :
  - § rédaction et envoi des invitations aux membres du comité par messagerie,
  - § transmission des projets à la DDETSPP,
  - § rédaction des procès-verbaux des réunions **du comité de pilotage et d'engagement** et diffusion aux membres desdits comités.

- **Gestion financière :**

-

- o La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées versera les fonds aux bénéficiaires en application des décisions prises par le comité de pilotage et d'engagement.
- o Elle établira pour chaque réunion **du comité de pilotage et d'engagement** un bilan des dépenses, détaillé selon les postes de dépenses autorisés dans la convention de revitalisation.
- o Elle présentera un bilan annuel de l'utilisation des fonds et de leur effet en termes de création et maintien d'emplois.
- o Elle établira un bilan de clôture de la convention.

**Article 4 : Rémunération de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées pour les missions qui lui sont confiées :**

La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a accepté gracieusement de porter la gestion administrative, financière et l'animation de la présente convention afin que les fonds de revitalisation bénéficient intégralement aux projets concourant à la création ou au maintien d'emplois.

**Article 5 : Durée de la convention de gestion et fonds non consommés à l'issue de la convention :**

La présente convention de gestion administrative, financière et d'animation est conclue pour toute la durée de convention de revitalisation de l'entreprise AUBERT ET DUVAL soit pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de signature de la déclinaison locale de la convention de revitalisation cadre nationale.

Elle pourra être prolongée sur décision du comité de pilotage pour 1 année supplémentaire.

En tout état de cause les fonds non consommés au terme de la convention seront reversés à INITIATIVE ARIÈGE.

Fait à Foix, le

La Préfète de l'Ariège

La communauté de communes des  
Portes d'Ariège Pyrénées

AUBERT ET DUVAL



## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

<b>OBJET :</b> Convention de gestion administrative, financière et d'animation de la convention de revitalisation « Aubert et Duval » à Pamiers		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-147</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation :** 4 novembre 2022

**Présents :** MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés :** P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Reçu le

Monsieur le Président précise que le 22 avril 2021, la société AUBERT ET DUVAL a notifié aux services de l'Etat un accord collectif majoritaire portant rupture conventionnelle collective signé avec les organisations syndicales représentatives de l'entreprise de différents sites nationaux dont le site de Pamiers (09 100).

Cet accord validé le 30 avril 2021, par la DRIEETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) d'Île-de-France a conduit à la rupture de 140 contrats de travail au total.

Afin de compenser la perte nette d'emplois, la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et la société AUBERT et DUVAL ont conclu une convention de revitalisation cadre retenant la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées comme territoire bénéficiaire ainsi que le Puy de Dôme. Pour le site de Pamiers (09 100), **le nombre d'emplois supprimés retenu est de 25, ainsi la contribution financière de l'entreprise aux actions de revitalisations économiques s'élève à 188 959 euros** (65% du montant global de 290 706 euros, les 35% restants étant en faveur du Puy du dôme).

Ainsi, le ratio de **7267.65 euros** par emploi supprimé constituera le plafond d'intervention pour chaque emploi créé.

Les signataires de la convention de revitalisation économique AUBERT et DUVAL Pamiers ont décidé d'en confier **la gestion, financière, administrative et l'animation à la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées pour une durée initiale de deux ans.**

C'est dans ce cadre que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées aura en charge les missions suivantes :

- **Animation :**
  - assurer la promotion du fonds auprès des acteurs économiques et des porteurs de projets présents sur le territoire visé par la convention de revitalisation ou susceptibles de s'y installer en vue de créer des emplois ;
  - centraliser les demandes des porteurs de projets pour les présenter au comité de pilotage et d'engagement du fonds.
- **Gestion administrative :**
  - organiser les réunions des comités de pilotage et d'engagement et d'en assurer le secrétariat en lien avec la DDETSPP (comprenant l'envoi des invitations aux membres, la transmission des projets et la réaction des procès-verbaux aux membres du comité de pilotage et d'engagement).
- **Gestion financière :**
  - verser les fonds aux bénéficiaires en application des décisions prises par le comité de pilotage et d'engagement ;
  - établir pour chaque réunion du comité de pilotage et d'engagement, un bilan des dépenses détaillés selon les postes de dépenses autorisés dans la convention de revitalisation ;
  - présenter un bilan annuel de l'utilisation des fonds et de leurs effets en termes de création et maintien d'emplois ;
  - établir un bilan de clôture de la convention.

Les modalités d'attribution du fonds de revitalisation se déclinent de la manière suivante (définies par AUBERT & DUVAL et la DDETSPP) :

### **1. Périmètre d'intervention :**

#### **Principal : Pamiers et son centre-ville**

L'enveloppe sera mobilisée en priorité en faveur d'actions structurantes pour le territoire de Pamiers. En effet, l'enveloppe viendra en soutien des actions contribuant à l'attractivité de la ville de Pamiers et tout particulièrement pour soutenir la création, la reprise ou le développement de commerces dans son centre urbain.

#### **Complémentaire : Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées**



Si les projets localisés sur le périmètre principal n'étaient pas suffisants, peut-être également soutenus des projets présentant les mêmes caractéristiques dans le périmètre de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

## **2. Bénéficiaires du fonds et montant de l'aide :**

### **❖ Aide directe à la création nette d'emploi :**

Le projet qui crée un emploi en contrat à durée indéterminée à temps plein pourra bénéficier d'une subvention du présent fonds de revitalisation.

Une priorité sera donnée aux CDI à temps plein. Les CDI à temps partiel choisi pourront cependant être considérés favorablement par le comité de pilotage et d'engagement.

Dans ce cas de figure, le montant de l'aide à la création de CDI à temps partiel, sera proratisé en fonction du temps de travail figurant au contrat.

Le montant de cette aide sera de **5000 €** par emploi créé ou maintenu.

Cependant, cette aide pourra être majorée dans la limite de **2000 €** par emploi net créé selon les critères suivants :

- **publics prioritaires** : seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de handicap, jeunes de bas niveau de qualification, demandeurs d'emploi ayant fait l'objet d'un licenciement économique sur le bassin d'emploi ;
- **typologie du projet** : effet levier de l'aide ou caractère structurant du projet pour l'entreprise.

Cette aide pourra être minorée à **2000 €** notamment lorsque le demandeur aura déjà bénéficié d'une aide au titre de la présente convention ou dans le cas où il en solliciterait le bénéfice dans une même demande pour plusieurs emplois créés.

### **❖ Aide au développement d'activités économiques et de projets structurants :**

Les projets ne créant ou ne maintenant pas d'emplois mais qui serait considéré comme structurant pour le territoire par le comité de pilotage d'engagement et de pilotage, pourront être aidés sur les investissements ci-dessous :

#### Sur le périmètre prioritaire :

- les investissements liés au local d'activité (peinture, travaux de remise aux normes etc...) ;
- l'équipement (agencement de magasins) ;
- les premiers mois de loyer ;
- l'achat du stock ;
- la constitution de la trésorerie initiale.

#### Sur le périmètre complémentaire :

- création, la reprise ou le développement de TPE ;
- projets innovants en faveur de la mobilité des salariés ;
- projets en faveur de l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus fragiles.

Le montant de l'aide ne pourra dans tous les cas être supérieur au montant de l'investissement et à la somme de **7267,65 euros**.

## **3. Modalités de versement de l'aide :**

L'aide sera versée en deux temps :

- un premier versement correspondant à la moitié de l'aide accordée par le comité de pilotage et d'engagement à l'issue de la décision favorable de ce dernier ou à compter de la date d'embauche si elle est postérieure à la date de décision du comité de pilotage ;
- un second versement dit « solde de consolidation » qui interviendra sur présentation de justificatifs de pérennisation de l'emploi créé ou de l'activité économique créée ou reprise. Ce second versement interviendra **6 mois** après le premier versement.



- Reçu le
- Il est proposé au conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :
- d'accepter de prendre en charge la gestion administrative, financière et d'animation du fonds de revitalisation lié aux suppressions d'emplois de l'entreprise AUBERT et DUVAL à Pamiers ;
  - de conventionner avec l'Etat et l'entreprise AUBERT et DUVAL Pamiers.

\*\*\*\*\*

**Vu** la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de développement économique ;

**Vu** le projet de convention pour la revitalisation économique du bassin d'emploi des Portes d'Ariège Pyrénées – AUBERT et DUVAL Pamiers ;

**Vu** le projet de convention de gestion administrative, financière et d'animation de la convention de revitalisation ETAT – AUBERT et DUVAL Pamiers ;

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président.

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** Accepte de prendre en charge la gestion administrative, financière et d'animation du fonds de revitalisation lié aux suppressions d'emplois de l'entreprise AUBERT et DUVAL à Pamiers ;

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer la convention de gestion administrative, financière et d'animation du fonds de revitalisation AUBERT et DUVAL Pamiers.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022



Direction Générale Des Finances Publiques  
 Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie  
 et du département de la Haute-Garonne

Le 31 / 10 / 2022

Pôle d'évaluation domaniale  
 Cité administrative - Bâtiment C  
 31098 TOULOUSE Cedex 6

Le Directeur régional des Finances publiques  
 d'Occitanie  
 et du département de la Haute-Garonne

Téléphone : 05 34 44 83 05

mél : [drfip31.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip31.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

à

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Fabienne ROSE  
 Téléphone : 06 46 56 55 63  
 Courriel : [fabienne.rose1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fabienne.rose1@dgfip.finances.gouv.fr)  
 Réf DS : 10264049  
 Réf OSE : 2022-09225-79395

Communauté de Communes  
 des Portes d'Ariège Pyrénées

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

*[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)*



**Nature du bien :** Lotissement Gabrielat II

**Adresse du bien :** Lotissement Gabrielat II 09 100 Pamiers

**Valeur :** 4 463 594 €, assortie d'une marge d'appréciation de 20 %  
 (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

## 1 - CONSULTANT

affaire suivie par : Nina MUNEZERO

## 2 - DATES

de consultation :	19 octobre 2022. Complément le 28 octobre 2022
le cas échéant, du délai négocié :	/
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	/
du dossier complet :	28 octobre 2022

## 3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

### 3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 <sup>1</sup> :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

### 3.3. Projet et prix envisagé

Création d'un lotissement GABRIELAT 2 pour répondre à la demande foncière des entreprises, la première tranche de GABRIELAT étant pleine.

Dans le cadre de l'extension (2<sup>e</sup> phase) de la zone d'activités économiques GABRIELAT à Pamiers, et classée OZE par la Région Occitanie, la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) aménage un nouveau lotissement pour une surface commercialisable totale de 208 091,68 m<sup>2</sup>. Ce lotissement sera composé de 15 lots de 2 525 à 40 000 m<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

La CCPAP estime le coût de l'opération à 4 450 000 € environ, incluant la charge foncière, les études réglementaires, la maîtrise d'œuvre, les travaux et les frais divers (compensation agricole, frais financiers...).

Au regard de ce coût prévisionnel, de la surface commercialisée, et des valeurs observées sur les zones d'activités de la grande périphérie toulousaine, le prix de vente envisagé est de 20 € HT/m<sup>2</sup> pour des surfaces à partir de 20 000 m<sup>2</sup> et 25 HT/m<sup>2</sup> en dessous de 20 000 m<sup>2</sup>. La distinction entre les surfaces résulte de la ventilation des coûts totaux de l'opération. En effet, la viabilisation (différents réseaux, accès à la parcelle,...) d'un « micro-lot » coûte, proportionnellement à sa surface, davantage que la viabilisation d'un lot supérieur à 20 000 m<sup>2</sup>. Les recettes attendues selon ces prix sont au total de 4 463 594,40 €.

Calendrier prévisionnel : Création d'un lotissement, travaux : Janvier 2023, commercialisation: Mai 2023

La vente d'un premier terrain à la société Aubert & Duval doit être actée lors du prochain conseil communautaire le 10 novembre 2022.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale

Pamiers, commune dynamique au nord de Foix

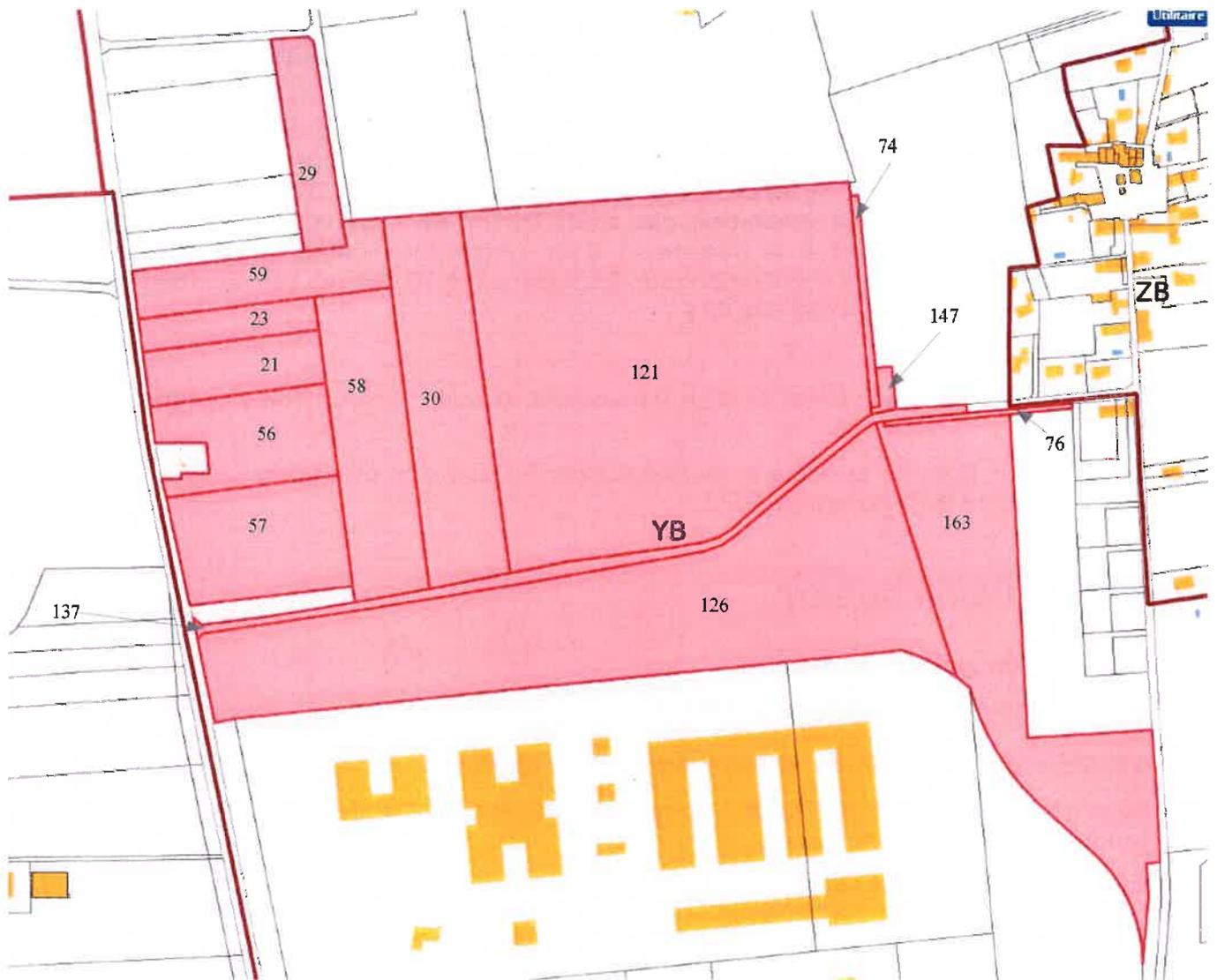
### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Zone d'activité au nord de Pamiers, au nord du lotissement d'activité Gabrielat. Les terrains seront vendus équipés (voirie et réseau)

### 4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Lieudit	Superficie (m <sup>2</sup> )	Nature réelle
Pamiers	YB21	PITOU	7 064	Terrains nus
	YB23	PITOU	4 296	
	YB29	PITOU	6 575	
	YB30	PITOU	21 688	
	YB56	PITOU	10 731	
	YB57	PITOU	13 734	
	YB58	PITOU	17 142	
	YB59	PITOU	9 470	
	YB74	TREMEGE	1 269	
	YB76	GABRIELAT	656	
	YB121	TREMEGE	91 471	
	YB126	GABRIELAT	65 515	
	YB137	GABRIELAT	5 737	
	YB147	TREMEGE	558	
	YB163	GABRIELAT	33 618	
TOTAL			289 524 m <sup>2</sup>	



#### 4.4. Descriptif

15 lots de terrains à bâtir destinés à l'activité comme suit :

Numéro des lots	Surface
201	5 663,90
202	5 690,60
203	7 956,37
204	6 370,21
205	6 522,38
206	28 227,00
207	13 724,27
208	4 321,47
209	2 525,20
210	2 525,20
211	2 525,20
212	2 525,20
213	42 145,34
214	38 383,02
215	38 986,86
<b>Total</b>	<b>208 092,22</b>

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriété de l'immeuble

YB21-23 : indivision Descoins. Acquisition en cours par la communauté de communes (délibération du 3 février 2022)

Autres parcelles : Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

### 5.2. Conditions d'occupation

Estimation libre d'occupation

## 6 - URBANISME

Secteur Auib au PLU de Pamiers.

La zone AUI est une zone à urbaniser destinée à recevoir des constructions à usage d'activités et dont la construction est subordonnée à la réalisation des équipements.

Le secteur Auib, destiné à recevoir principalement des activités industrielles.



## 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Comparaison avec les ventes de terrains à bâtir équipés destinés à l'activité.

## 8 - MÉTHODE COMPARATIVE

### 8.1. Études de marché

Ventes dans le secteur (Gabrielat) de terrains d'activité depuis 3 ans au plus

Date	parcelles	surface	nature	adresse	prix HT	prix HT/m <sup>2</sup>	PLU	obs
15/11/19	YC48	4 056	Lot 22 Gabrielat	rue du Crieu	60 840	15,00	AUib	Vte CC
25/02/20	YC44	3 000	TAB activité lot 21	rue du Crieu	45 000	15,00	AUib	CC/
14/05/20	YC47	3 953	TAB activité lot 21	rue du Crieu	74 119	18,75	AUib prix avec TVA : acte non dispo	CC/
03/06/20	YB157	2 713	TAB activité	rue du Douctouyre	40 695	15,00	AUib	CC/
05/10/20	YC24	15 000	TAB activité enclavé (accès via YC27)	avenue de Gabrielat	175 000	11,67	AUib	entre sociétés
22/01/21	YB162	26 443	TAB activité lot 112	Gabrielat	396 645	15,00	AUib	CC/Société
28/06/21	YB161	29 353	TAB activité lot 110	Gabrielat	550 368	18,75	AUib prix avec TVA : acte non dispo	CC/Société
03/08/21	YB90	1 940	TAB activité	rue du Douctouyre	29 100	15,00	AUib	CC/Société
12/11/21	YB158	11 955	TAB activité	rue du Douctouyre	179 325	15,00	AUib	CC/Société
22/12/21	YB182	11 626	TAB activité	Lot 115 Gabrielat – 1ter bis Gabrielat	174 390	15,00	AUib	CC/Société
22/12/21	YB83	1 945	TAB activité	rue du Douctouyre	29 175	15,00	AUib	CC/Société
22/12/21	YC53-54	19 781	TAB activité	rue du Douctouyre	296 715	15,00	AUib	CC/Société
08/02/22	YC42	3 000	TAB activité	ZA Gabrielat	45 000	15,00	AUib	CC/Société
21/04/22	YC93-92	5 168	TAB activité	rue du Terrefort	103 360	20,00	AUib	CC/Société
01/07/22	YC84-86	2 820	TAB activité	Rte de Trémèges	56 400	20,00	AUib	CC/Société

### Pour mémoire, autres ventes en zones d'activité à Pamiers

Uia : emprise de l'usine Aubert Duval et Fortech

Uib : zone d'activité de Pic

Auic et Uic : zones à vocation commerciale

Date	parcelles	surface	nature	adresse	prix HT	prix HT/m <sup>2</sup>	PLU	obs
25/01/19	AL317-319-321	2 003	Tab		41 729	20,83	Uib	entre SCI
30/04/19	AI672-674-675-567	3 965	TAB servitude accès ch de Pic	3 rue marie curie	48 000	12,11	Uib	particulier/SCI
25/06/19	AL70à74	3 329	loué		66 920	20,10	Uib	/coll
24/10/19	AL328-329-330	1 263	engagement de construire urgent		10 996	8,71	Uib	entre sociétés
09/03/20	AC12	4 381	TAB activité non viab	la cavalerie	150 000	34,24	Uic	entre sociétés
13/01/21	AL253 1/2AL230	1 505	Terrain	16 av de la Rijole	42 000	27,91	Uib	SCI/
22/06/21	AO424	5 194	TAB pour sdp 3635,80 m <sup>2</sup> lot 43 Chandelet	ch de la Mole	204 488	39,37	Auic	CC/
19/10/21	H3291	57	éval à 15€ (855 €)	rue Henri Gonard	758	13,29	Uia	Coll/particulier
19/10/21	H641-3289-3290	4 378	éval à 15€ (frais de dépollution)	ch du jeu du mail	58 000	13,25	Uia	Coll/SA
24/03/22	I2154	2 520		Mas St Antonin	130 000	51,59	Uic	/SCI

Soit 34 à 52 €/m<sup>2</sup> en zone commerciale, 8 à 28 €/m<sup>2</sup> en zone d'activité de Pic

### **8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue**

Les derniers terrains négociés à proximité dans le lotissement Gabrielat sont à 20 € HT/m<sup>2</sup> (prix 2022).

Ces prix correspondent aux prix des terrains d'activité similaires (hors zone commerciale) sur la commune de Pamiers, où le maximum observé est de 28 €/m<sup>2</sup>.

Il convient de relever la bonne dynamique de vente sur la zone Gabrielat.

Pour information, le consultant CCPAP estime que le coût de l'opération s'élève à 4 450 000 € environ. Les prix qu'il propose ( 25 € HT/m<sup>2</sup> jusqu'à 20 000 m<sup>2</sup> et 20 € HT/m<sup>2</sup> au-delà) permettent de rentabiliser l'opération, avec un prix total des ventes à 4 463 594,40 €.

Compte tenu :

- des prix actuels à 20 € HT/m<sup>2</sup> sur le lotissement existant Gabrielat, prix observés depuis 2022 (prix antérieur 15 €/m<sup>2</sup>),
  - de la bonne dynamique de la zone,
  - du fait que les prix observés ne sont pas liés aux surfaces vendues (2 ventes en 2021 de terrains de plus de 20 000 m<sup>2</sup> aux mêmes prix que les plus petits terrains)
- On retiendra un prix uniforme de 20 € HT/m<sup>2</sup>, avec une marge d'appréciation de 20 %.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale des biens est arbitrée comme suit :

Numéro des lots	Surface m <sup>2</sup>	Prix HT/m <sup>2</sup>	Prix HT	Prix minimum (marge d'appréciation 20%)
201	5 664	20 €	113 278 €	90 622 €
202	5 691	20 €	113 812 €	91 050 €
203	7 956	20 €	159 127 €	127 302 €
204	6 370	20 €	127 404 €	101 923 €
205	6 522	20 €	130 448 €	104 358 €
206	28 227	20 €	564 540 €	451 632 €
207	13 724	20 €	274 485 €	219 588 €
208	4 321	20 €	86 429 €	69 144 €
209	2 525	20 €	50 504 €	40 403 €
210	2 525	20 €	50 504 €	40 403 €
211	2 525	20 €	50 504 €	40 403 €
212	2 525	20 €	50 504 €	40 403 €
213	42 145	20 €	842 907 €	674 325 €
214	38 383	20 €	767 660 €	614 128 €
215	38 987	20 €	779 737 €	623 790 €
<b>Total</b>	<b>208 092</b>		<b>4 161 844 €</b>	<b>3 329 476 €</b>

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 20 %.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

## 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 24 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord\* des parties

sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

*\*pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

## **11 - OBSERVATIONS**

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

## **12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL**

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur régional des Finances publiques d'Occitanie  
et du Département de la Haute-Garonne  
et par délégation,  
L'Administrateur des Finances publiques,  
Directeur adjoint du Pôle Etat Expertise



Olivier SARDOU

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Cession du lot 206 issu du lotissement GABRIELAT II à Pamiers</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-148</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle que la SASU Aubert & Duval dont le siège social est domicilié au 10 boulevard de grenelle 75 015 PARIS, dont le représentant légal est Monsieur FABRE Jérôme, souhaite acquérir un terrain sis GABRIELAT II à Pamiers afin de développer l'établissement secondaire Aubert & Duval Pamiers situé au 75 boulevard de la libération 09 100 PAMIERES.

L'entreprise conçoit et produit des solutions métallurgiques de pointe sous forme de pièces forgées, pièces matricées, produits longs, poudres en aciers hautes performances, superalliages, titane et aluminium.

Le terrain nu acquis serait prélevé sur les parcelles cadastrales YB 30,58,59 et 121 (modification du plan cadastral en cours) pour une superficie de 28 227 m<sup>2</sup>, formant le lot 206 du lotissement « GABRIELAT II ».

Le projet consiste en la construction d'un atelier déporté afin de reconstruire la chaîne de traitement de surface suite à l'incendie survenu en septembre 2021 sur le site actuel.

En matière d'emploi, le site de Pamiers est aujourd'hui composé de 1 000 effectifs. L'installation sur la zone d'activités de GABRIELAT engendra la création de 20 emplois sur les 3 prochaines années. Le site devrait accueillir un effectif total d'une trentaine de personnes.

Sur le terrain, il est prévu un bâtiment projeté d'une superficie de **5 500 m<sup>2</sup>**. Cette construction sera composée d'un atelier, d'un espace stockage et d'un espace de bureaux.

Cette cession pourrait être consentie au prix de 20,00 €/m<sup>2</sup> HT (soit 564 540 € HT et 677 448 € TTC dont 112 908 € de TVA).

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la cession d'un terrain nu, d'une superficie de 28 227 m<sup>2</sup>, formant le lot 206 du lotissement « GABRIELAT II », au profit de la SASU Aubert & Duval dont le siège social est domicilié au 10 boulevard de grenelle 75 015 PARIS, dont le représentant légal est Monsieur FABRE Jérôme, ou toute autre personne morale détentrice de l'établissement AUBERT & DUVAL Pamiers, au prix de 20,00 €/m<sup>2</sup> HT (soit 564 540 € HT et 677 448 € TTC dont 112 908 € de TVA).

\*\*\*\*\*

**Vu** l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'article L3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**Vu** l'évaluation du service des domaines du 31 octobre 2022 ;

**Le Conseil,**  
**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Approuve la cession d'un terrain nu prélevé sur les parcelles cadastrales YB 30,58,59 et 121 (modification du plan cadastral en cours), d'une superficie de 28 227 m<sup>2</sup>, formant le lot 206 du lotissement « GABRIELAT II », au profit de la SASU Aubert & Duval dont le siège social est domicilié au 10 boulevard de grenelle 75 015 PARIS, dont le représentant légal est Monsieur FABRE Jérôme, ou toute autre personne morale toute autre personne morale détentrice de l'établissement AUBERT & DUVAL Pamiers, au prix de 20,00 €/m<sup>2</sup> HT (soit 564 540 € HT et 677 448 € TTC dont 112 908 € de TVA).

**Article 2 :** Précise que la signature d'un acte authentique de vente est un élément constitutif de son consentement à vendre. La vente est donc conditionnée par la signature de l'acte authentique de vente ; et le transfert de propriété et de jouissance est différé au jour de signature de l'acte authentique de vente.

**Article 3 :** Indique que l'article 2, précisant les modalités de la vente, devra être réalisé dans **les 24 mois** suivant la présente délibération. A défaut, la présente offre de vente sera automatiquement caduque.



**Article 4** : Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Aubert &amp; Duval - Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-149</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de** :

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle que la Loi NOTRe du 7 août 2015, qui vient en modification de l'article 1511-3 du CGCT, a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et a renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de développement économique, en leur réservant la décision de l'attribution des aides relatives à l'investissement immobilier des entreprises, les Régions et les Départements ne pouvant plus intervenir que par voie de convention entre Communes/EPCI, Régions et Départements.

En effet, et sous réserve que le régime des aides à l'immobilier d'entreprises s'inscrive dans le cadre du Schéma Régional du Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) élaboré par la Région, les Communes et EPCI peuvent conventionner :

- Avec les Régions, pour que ces dernières participent au financement des aides décidées au niveau du bloc communal,
- Avec les Départements pour leur déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

C'est à ce titre que le Conseil communautaire du 03 février 2022 a validé le régime d'aides à l'immobilier d'entreprise en vigueur sur le territoire.

La SASU Aubert & Duval dont le siège social est domicilié au 10 boulevard de grenelle 75 015 PARIS, dont fait parti le site d'Aubert & Duval Pamiers, est une filiale du groupe minier et métallurgique français ERAMET. Depuis février 2022, le processus de vente de la SAS Aubert & Duval à un consortium composé d'un fonds d'investissement, d'Airbus, de Safran est en cours. L'entreprise Aubert & Duval deviendra une entreprise indépendante et autonome. De plus, l'Etat Français détiendra une action spécifique afin de protéger les intérêts de la France dans les domaines stratégiques (aéronautique, naval, terrestre et nucléaire) liés à la défense de la nation.

Le métier d'Aubert et Duval consiste à développer, élaborer et transformer à chaud (forgeage, matriçage et laminage, ou métallurgie des poudres) des aciers spéciaux, superalliages, alliages d'aluminium et alliages de titane.

L'entreprise fournit des matériaux sous forme de pièces (forgées ou matricées) ou de produits longs (barres, billettes, méplats), et ce pour différents secteurs :

- Aéronautique-aérospatial
- Défense
- Energie
- Automobile
- Outillages
- Fabrication additive

La répartition géographique du marché d'Aubert et Duval est la suivante :

- France : 50%
- Europe (hors France) : 25%
- Amérique : 16%
- Asie : 8%
- Reste du monde : 1%

Les activités d'Aubert et Duval sont répartis sur différents sites en France et à l'international.

L'usine Aubert & Duval Pamiers situé au 75 boulevard de la libération 09 100 PAMIERS, est spécialisée dans la fabrication de pièces pour les marchés de l'aéronautique (caissons trains d'atterrissage, pièces moteurs, pièces de rotor d'hélicoptères...) et de l'énergie (disques et rouets de turbines terrestres, ...) notamment.

En matière d'emploi, le site de Pamiers est aujourd'hui composé de 1 000 effectifs.



L'entreprise porte le projet de s'implanter sur la zone d'activités, en cours d'aménagement, GABRIELAT II à Pamiers. Le projet consiste en la construction d'un atelier déporté de 5 500 m<sup>2</sup> afin de reconstruire la chaîne de traitement de surface suite à l'incendie survenu en septembre 2021 sur le site actuel. En effet, l'activité disparue a été déportée vers de la sous-traitance sur des sites étrangers.

L'installation sur la zone d'activités de GABRIELAT permettra la réintégration verticale du procédé ainsi que la création de 20 emplois sur les 3 prochaines années. Le site devrait accueillir un effectif total d'une trentaine de personnes.

Ainsi, l'établissement AUBERT et DUVAL Pamiers sollicite une aide financière auprès de la collectivité afin de financer son projet de développement immobilier. L'investissement immobilier global est de **10 377 925,96 € HT**. Cependant, l'assiette éligible considérée est de **8 106 932,96 € HT** aux regards de nos conditions d'éligibilités.

Considérant le régime européen notifié « Aide d'État SA.102077 (2022/N) – France – COVID-19 : Régime d'aides destinées à soutenir l'investissement en vue d'une reprise durable » qui donne la possibilité aux collectivités territoriales d'intervenir en complément de l'aide attribuée par l'Etat dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises, par voie dérogatoire exceptionnelle et ce jusqu'à la fin de validité de ce régime temporaire (fixée actuellement au 31 décembre 2022), le Président propose d'intervenir sans plafonner le montant de l'assiette éligible et en respectant le taux applicable défini par notre régime d'aide à l'immobiliers d'entreprise.

Ainsi, d'après notre régime d'aide à l'immobiliers d'entreprise défini par la délibération du 03 février 2022, le taux d'intervention maximal pour les GE est de 10% appliqué à l'assiette éligible soit 8 106 932,96 € HT. Les 10% sont appliqués au **8 106 932,96 € H.T** de l'assiette éligible soit **810 693,30 € de subvention globale**.

Aux vus des éléments cités précédemment, le montant de l'aide du bloc communal pourrait ainsi être de **243 208 €**, dont une partie en délégation d'octroi au conseil départemental. Cette somme correspond à 30% de la subvention globale, les 70% maximum restant étant sollicités auprès de la Région. Cette dernière définira le montant d'intervention selon son régime d'aides à l'immobiliers d'entreprises et aux regards des fonds propres de l'entreprise.

La répartition de l'aide à l'immobilier d'entreprise du bloc communal serait la suivante :

Financier	Montant
Conseil départemental	121 604 €
CC Portes d'Ariège Pyrénées	121 604 €
<b>Total financement bloc communal</b>	<b>243 208 €</b>

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

- décide d'allouer une aide financière à Aubert & Duval Pamiers d'un montant de 243 208 € répartie entre le Conseil Départemental et la Communauté de communes,
- conventionne avec la Région Occitanie pour qu'elle participe au financement du projet immobilier à hauteur du montant qu'elle définira selon son régime d'aide à l'immobiliers d'entreprise,
- délègue partiellement la compétence d'octroi de l'aide au Conseil départemental pour un montant de 121 604 €.

\*\*\*\*\*



**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de développement économique ;

**Vu** le Régime européen « Aide d'État SA.102077 (2022/N) – France – COVID-19 : Régime d'aides destinées à soutenir l'investissement en vue d'une reprise durable » ;

**Vu** la Délibération n°2022-DL-012 du Conseil communautaire du 03 février 2022 fixant le régime d'aides à l'immobilier d'entreprise ;

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président ;

### **Le Conseil,**

### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** Décide que la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

- ✓ alloue une aide financière à Aubert & Duval Pamiers d'un montant de 243 208 € répartie entre le Conseil Départemental et la Communauté de communes,
- ✓ conventionne avec la Région Occitanie pour qu'elle participe au financement du projet immobilier à hauteur du montant qu'elle définira selon son régime d'aide à l'immobiliers d'entreprise,
- ✓ délègue partiellement la compétence d'octroi de l'aide au Conseil départemental pour un montant de 121 604 €.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Approbation des dates d'ouverture des commerces les dimanches pour les communes de Pamiers et Saint Jean-du-Falga – Année 2023</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>52</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>4</b>	<b>2022-DL-150</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle que la Loi MACRON du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » est venue en modification des dérogations sur le travail dominical, notamment par la dérogation dite « des dimanches du maire ».

Ainsi, le maire peut autoriser les commerces de détail de sa commune à supprimer le repos dominical de leur personnel, pendant un nombre limité de dimanche dans l'année. En effet, l'article L. 3132-26 du code du travail confère aux maires le pouvoir d'autoriser les établissements de commerce de détail à supprimer le repos dominical de leurs salariés dans la limite maximale de 12 dimanches par an (loi du 8 août 2016).

Cependant, les commerçants concernés doivent respecter strictement les dispositions de l'article L.3132-27 du code du travail en ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés, qui devront bénéficier obligatoirement d'un repos compensateur.

Ensuite, si le total de ces dimanches excède le nombre de 5, la décision du Maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

A cet effet, les communes de Pamiers et de Saint-Jean-du-Falga sollicitent l'approbation du Conseil communautaire afin d'autoriser leurs commerces respectifs répondant aux critères de la loi d'ouvrir aux dates suivantes (au nombre de 10) :

- Le dimanche 15 janvier 2023 (premier dimanche des soldes d'hiver)
- Le dimanche 12 mars 2023\*
- Le dimanche 11 juin 2023\*
- Le dimanche 2 juillet 2023 (premier dimanche des soldes d'été)
- Le dimanche 17 septembre 2023\*
- Le dimanche 15 octobre 2023\*
- Le dimanche 27 novembre 2023 (black-Friday)
- Les trois dimanches qui précèdent Noël soit les 10, 17 et 24 décembre 2023

\*Sur recommandation de *Mobilians Occitanie* (Organisation patronale des professionnels de l'automobile), ces dates d'ouverture ne concernent que les distributeurs de véhicules.

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

- Valide les dates d'ouverture des commerces de détails les dimanches suivants : 15 janvier 2023, 02 juillet 2023, 27 novembre 2023, 10 décembre 2023, 17 décembre 2023 et le 24 décembre 2023 sur les communes de Pamiers et Saint-Jean-du-Falga.
- Autorise les dates d'ouverture supplémentaires pour les distributeurs de véhicules les dimanches suivants : 12 mars 2023, 11 juin 2023, 17 septembre 2023 et 15 octobre 2023 sur les communes de Pamiers et Saint-Jean-du-Falga.

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code du travail ;

**Vu** la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 ;

**Vu** la Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels du 8 août 2016 ;

**Vu** les statuts de la CCPAP ;

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Président ;



**Le Conseil,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** Décide que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées valide les dates d'ouverture des commerces de détails les dimanches suivants : 15 janvier 2023, 2 juillet 2023, 27 novembre 2023, 10 décembre 2023, 17 décembre 2023 et le 24 décembre 2023 sur les communes de Pamiers et Saint-Jean-du-Falga.

**Article 2 :** Autorise les dates d'ouverture supplémentaires pour les distributeurs de véhicules les dimanches suivants : 12 mars 2023, 11 juin 2023, 17 septembre 2023 et 15 octobre 2023 sur les communes de Pamiers et Saint-Jean-du-Falga.

**Article 3 :** Autorise Monsieur Le Président à signer tout document et à mettre en œuvre les démarches nécessaires permettant l'aboutissement des présentes décisions.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Annulation de la cession d'un terrain nu – Lot 114 – Gabriélat à Pamiers</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-151</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de** :

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle que par la délibération 2021-DL-135 du 30 septembre 2021 le Conseil communautaire votait en faveur de la cession d'un terrain nu issu de la parcelle cadastrée section YB numéro 160, d'une superficie d'environ 10.768m<sup>2</sup>, formant le lot 114 du lotissement « GABRIELAT 1 ter modifié », au profit de la SCI SEBETJOS. Afin de permettre la construction d'un bâtiment d'environ 3 000 m<sup>2</sup> devant accueillir la SAS ARIEGE SOUFFLAGE dont les activités sont l'isolation des combles perdus aménagés, l'isolation des murs par l'extérieur, le flocage thermique, la vente et la pose de fenêtres de toit.

Messieurs BRILLAS José et CLIMENT Sébastien, ont fait savoir à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées qu'il renonçait à leur projet et à l'acquisition du terrain précité. Et ce, pour causes de conjoncture économique défavorable.

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

Approuve l'annulation de la cession d'un terrain nu issu de la parcelle cadastrée section YB numéro 160, d'une superficie d'environ 10.768m<sup>2</sup>, formant le lot 114 du lotissement « GABRIELAT 1 ter modifié », au profit de la SCI SEBETJOS dont le siège social est domicilié au 3 rue Marie Curie à Pamiers (09 100), dont les représentants légaux sont Monsieur BRILLAS José et Monsieur CLIMENT Sébastien, ou toute autre personne morale représentée par Monsieur BRILLAS José et Monsieur CLIMENT Sébastien, au prix de 15,00 €/m<sup>2</sup> HT (18.75 €/m<sup>2</sup> TTC dont 3,75 €/m<sup>2</sup> de TVA sur marge).

\*\*\*\*\*

*Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article L3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
Vu la délibération numéro 2021-DL-135 du conseil communautaire de la CCPAP du 30 septembre 2021 ;  
Vu l'évaluation du service des domaines du 24 mars 2021 ;  
Vu l'exposé de Monsieur le Président ;*

### **Le Conseil,**

### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : Annule** la cession d'un terrain nu issu de la parcelle cadastrée section YB numéro 160, d'une superficie d'environ 10.768m<sup>2</sup>, formant le lot 114 du lotissement « GABRIELAT 1 ter modifié », au profit de la SCI SEBETJOS dont le siège social est domicilié au 3 rue Marie Curie à Pamiers (09 100), dont les représentants légaux sont Monsieur BRILLAS José et Monsieur CLIMENT Sébastien, ou toute autre personne morale représentée par Monsieur BRILLAS José et Monsieur CLIMENT Sébastien, au prix de 15,00 €/m<sup>2</sup> HT (18.75 €/m<sup>2</sup> TTC dont 3,75 €/m<sup>2</sup> de TVA sur marge).

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022

Le Président,



Alain ROCHET



Département :  
ARIEGE

Commune :  
PAMIERS

Section : YB  
Feuille : 000 YB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/10/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF FOIX  
Rue Pierre MENDES-FRANCE CS 20002  
09018  
09018 FOIX CEDEX  
tél. 0561023336 -fax  
sdif.ariège@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
ARIEGE

Commune :  
PAMIERS

Section : YB  
Feuille : 000 YB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/10/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

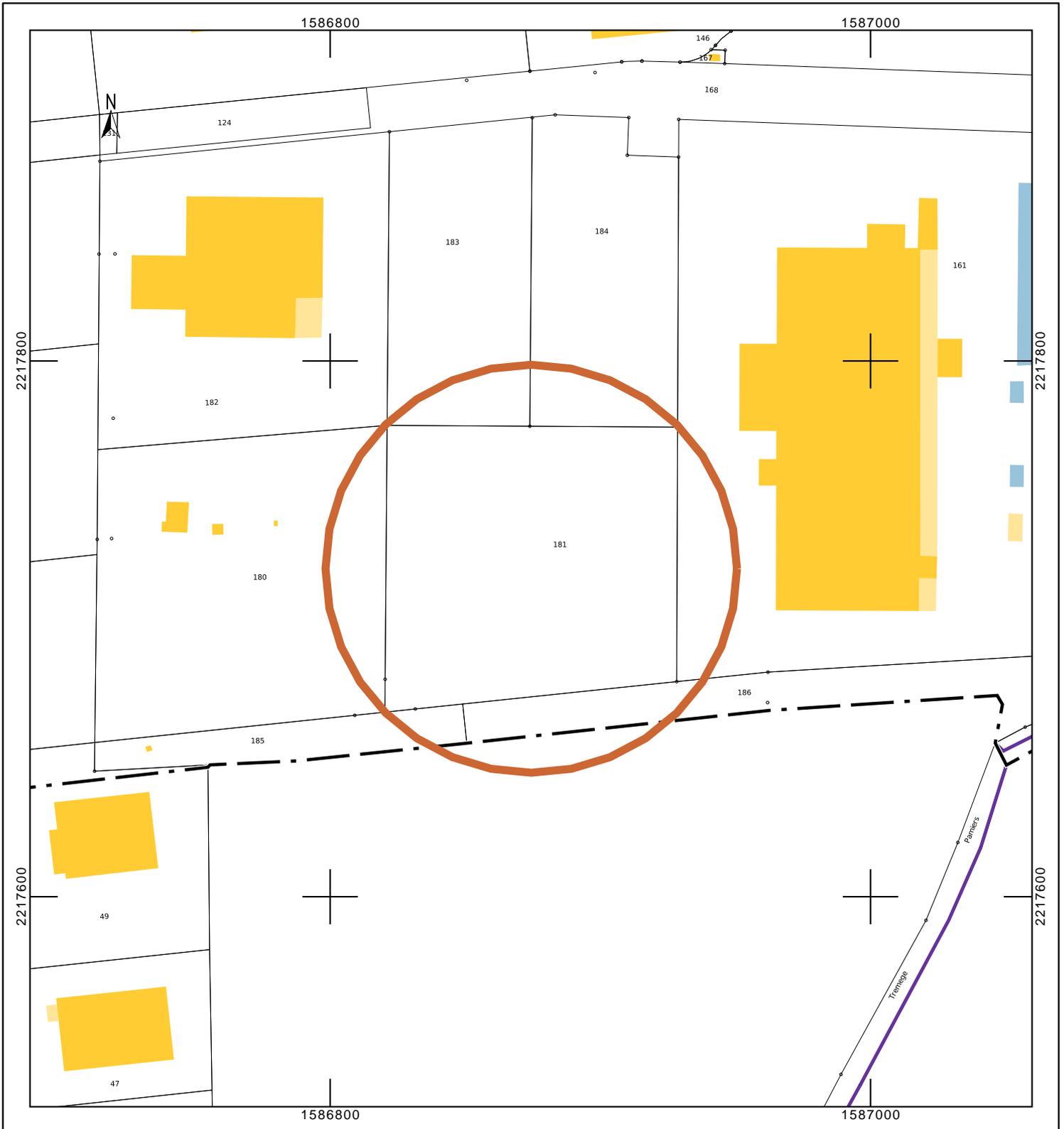
# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF FOIX  
Rue Pierre MENDES-FRANCE CS 20002  
09018  
09018 FOIX CEDEX  
tél. 0561023336 -fax  
sdif.ariège@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
ARIEGE

Commune :  
PAMIERS

Section : YB  
Feuille : 000 YB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 24/10/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
PLAN DE SITUATION  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF FOIX  
Rue Pierre MENDES-FRANCE CS 20002  
09018  
09018 FOIX CEDEX  
tél. 0561023336 -fax  
sdif.ariège@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
ARIEGE

Commune :  
PAMIERS

Section : YB  
Feuille : 000 YB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 24/10/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
PLAN DE SITUATION  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF FOIX  
Rue Pierre MENDES-FRANCE CS 20002  
09018  
09018 FOIX CEDEX  
tél. 0561023336 -fax  
sdif.ariège@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Direction Générale Des Finances Publiques  
 Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie  
 et du département de la Haute-Garonne

Le 28 / 10 / 2022

Pôle d'évaluation domaniale  
 Cité administrative - Bâtiment C  
 31098 TOULOUSE Cedex 6

Le Directeur régional des Finances publiques  
 d'Occitanie  
 et du département de la Haute-Garonne

Téléphone : 05 34 44 83 05

mél : [drfip31.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip31.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

à

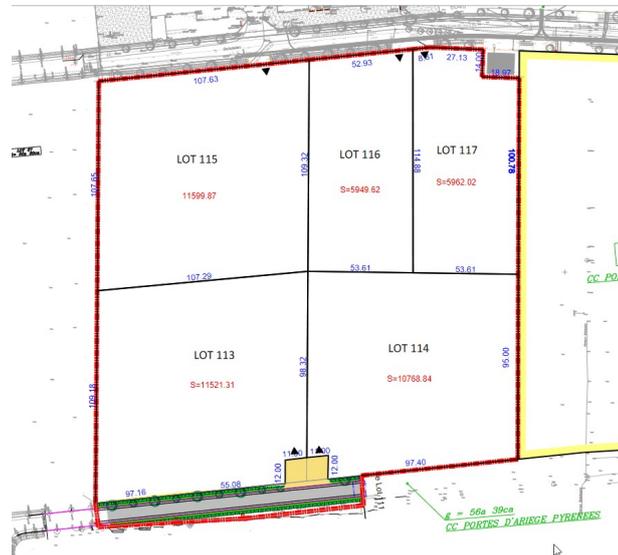
**POUR NOUS JOINDRE**

Communauté de Communes  
 des Portes d'Ariège Pyrénées

Affaire suivie par : Fabienne ROSE  
 Téléphone : 06 46 56 55 63  
 Courriel : fabienne.rose1@dgfip.finances.gouv.fr  
 Réf DS : 10362767  
 Réf OSE : 2022-09225-80126

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr](https://www.collectivites-locales.gouv.fr)



*Nature du bien :* Terrain à bâtir activité

*Adresse du bien :* Rue du Crieu 09100 Pamiers

*Valeur :* 450 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 20 %  
 (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

## 1 - CONSULTANT

affaire suivie par : Nina MUNEZERO

## 2 - DATES

de consultation :	25 octobre 2022
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	/
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	/
du dossier complet :	25 octobre 2022

## 3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

### 3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 <sup>1</sup> :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

### 3.3. Projet et prix envisagé

Cession de 2 parcelles, terrains nu à bâtir et viabilisés, lot 113 de 11 586 m<sup>2</sup> et lot 114 de 10 884 m<sup>2</sup> dans un lotissement d'activité existant.

La cession est en cours, même acquéreur pour les 2 parcelles.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale

<sup>1</sup> Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

Pamiers, commune dynamique au nord de Foix

## 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Zone d'activité au nord de Pamiers, lotissement d'activité Gabrielat. Terrains équipés (voirie et réseau)

## 4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
Pamiers	YB180	Gabrielat (rue du Crieu)	11 565 m <sup>2</sup>	Terrain à bâtir
Pamiers	YB181	Gabrielat (rue du Crieu)	10 889 m <sup>2</sup>	Terrain à bâtir
TOTAL			22 454 m <sup>2</sup>	



## 4.4. Descriptif

2 quadrilatères de terrain plat et nu correspondant à des lots du lotissement d'activité Gabrielat.



## 5 – SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriété de l'immeuble

Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

### 5.2. Conditions d'occupation

Estimation libre d'occupation

## 6 - URBANISME

Secteur AUlb au PLU de Pamiers.

La zone AUI est une zone à urbaniser destinée à recevoir des constructions à usage d'activités et dont la construction est subordonnée à la réalisation des équipements.

Le secteur AUlb, destiné à recevoir principalement des activités industrielles.

## 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Comparaison avec les ventes de terrains à bâtir équipés destinés à l'activité.

## 8 - MÉTHODE COMPARATIVE

### 8.1. Études de marché

Ventes dans le secteur (Gabrielat) de terrains d'activité depuis 3 ans au plus

Date	parcelles	surface	nature	adresse	prix HT	prix HT/m <sup>2</sup>	PLU	obs
15/11/19	YC48	4 056	Lot 22 Gabrielat	rue du Crieu	60 840	15,00	AUIb	Vte CC
25/02/20	YC44	3 000	TAB activité lot 21	rue du Crieu	45 000	15,00	AUIb	CC/
14/05/20	YC47	3 953	TAB activité lot 21	rue du Crieu	74 119	18,75	AUIb TVA ? (acte non dispo)	CC/
03/06/20	YB157	2 713	TAB activité	rue du Douctouyre	40 695	15,00	AUIb	CC/
05/10/20	YC24	15 000	TAB activité enclavé (accès via YC27)	avenue de Gabrielat	175 000	11,67	AUIb	entre sociétés
22/01/21	YB162	26 443	TAB activité lot 112	Gabrielat	396 645	15,00	AUIb	CC/Société
28/06/21	YB161	29 353	TAB activité lot 110	Gabrielat	550 368	18,75	AUIb TVA ? (acte non dispo)	CC/Société
03/08/21	YB90	1 940	TAB activité	rue du Douctouyre	29 100	15,00	AUIb	CC/Société
12/11/21	YB158	11 955	TAB activité	rue du Douctouyre	179 325	15,00	AUIb	CC/Société
22/12/21	YB182	11 626	TAB activité	Lot 115 Gabrielat – 1ter bis Gabrielat	174 390	15,00	AUIb	CC/Société
22/12/21	YB83	1 945	TAB activité	rue du Douctouyre	29 175	15,00	AUIb	CC/Société
22/12/21	YC53-54	19 781	TAB activité	rue du Douctouyre	296 715	15,00	AUIb	CC/Société
08/02/22	YC42	3 000	TAB activité	ZA Gabrielat	45 000	15,00	AUIb	CC/Société
21/04/22	YC93-92	5 168	TAB activité	rue du Terrefort	103 360	20,00	AUIb	CC/Société
01/07/22	YC84-86	2 820	TAB activité	Rte de Trémèges	56 400	20,00	AUIb	CC/Société

Pour mémoire, autres ventes en zones d'activité à Pamiers

Uia : emprise de l'usine Aubert Duval et Fortech

Uib : zone d'activité de Pic

Auic et Uic : zones à vocation commerciale

Date	parcelles	surface	nature	adresse	prix HT	prix HT/m <sup>2</sup>	PLU	obs
25/01/19	AL317-319-321	2 003	Tab		41 729	20,83	Uib	entre SCI
30/04/19	AI672-674-675-567	3 965	TAB servitude accès ch de Pic	3 rue marie curie	48 000	12,11	Uib	particulier/SCI
25/06/19	AL70à74	3 329	loué		66 920	20,10	Uib	/coll
24/10/19	AL328-329-330	1 263	engagement de construire urgent		10 996	8,71	Uib	entre sociétés
09/03/20	AC12	4 381	TAB activité non viab	la cavalerie	150 000	34,24	Uic	entre sociétés
13/01/21	AL253 1/2AL230	1 505	Terrain	16 av de la Rijole	42 000	27,91	Uib	SCI/
22/06/21	AO424	5 194	TAB pour sdp 3635,80 m <sup>2</sup> lot 43 Chandelet	ch de la Mole	204 488	39,37	Auic	CC/
19/10/21	H3291	57	éval à 15€ (855 €)	rue Henri Gonard	758	13,29	Uia	Coll/particulier
19/10/21	H641-3289-3290	4 378	éval à 15€ (frais de dépollution)	ch du jeu du mail	58 000	13,25	Uia	Coll/SA
24/03/22	I2154	2 520		Mas St Antonin	130 000	51,59	Uic	/SCI

Soit 34 à 52 €/m<sup>2</sup> en zone commerciale, 8 à 28 €/m<sup>2</sup> en zone d'activité de Pic

## 8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Le prix actuel sur la zone Gabrielat est actuellement de 20 € HT/m<sup>2</sup>, prix que l'on retiendra.

Soit pour 22 454 m<sup>2</sup> un total de 449 080 € arrondi à 450 000 €.

Marge de 20 %, les prix étant actuellement évolutifs.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **450 000 €**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 20 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 360 000 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

## 12 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 24 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord\* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

*\*pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

### **13 - OBSERVATIONS**

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

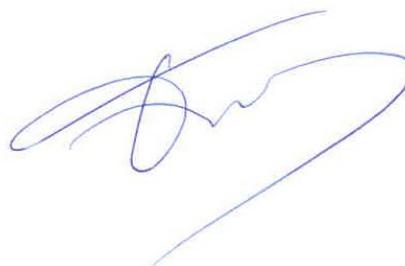
### **14 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL**

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur régional des Finances publiques d'Occitanie  
et du Département de la Haute-Garonne  
et par délégation,

A blue ink signature, appearing to be 'Fabienne ROSE', written in a cursive style.

L'inspectrice, Fabienne ROSE



**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Cession des lots 113 et 114 issu du lotissement « Gabriélat 1 Ter modifié » à Pamiers</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-152</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU –J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Reçu le

Monsieur le Président rappelle que la SCI ZNG dont le siège social est domicilié au 34 rue du Pin à Mons (31 280), dont les représentants légaux sont Monsieur ZHANG Chun Li demeurant 34 rue du Pin à Mons (31 280) et Madame ZANG Han Hui demeurant 34 rue du Pin à Mons (31 280), souhaite acquérir deux terrains situés sur la zone d'activités de Gabriélat à Pamiers afin d'implanter une activité de valorisation de déchets plastiques.

Les terrains acquis seraient :

Le lot 113 du lotissement « Gabriélat 1 ter modifié » issu de la parcelle cadastrée section YB 180, d'une surface d'environ 11 565 m<sup>2</sup> ;

Le lot 114 du lotissement « Gabriélat 1 ter modifié » issu de la parcelle cadastrée section YB numéro 181, d'une superficie d'environ 10.889m<sup>2</sup> ;

Soit, une surface du foncier visé de 22 454 m<sup>2</sup>.

Le projet est la construction de deux bâtiments d'une surface respective de 3 000 m<sup>2</sup> composés de bureaux, d'ateliers ainsi que d'espaces de stockage. Le site accueillera l'entreprise en cours de création ENVIE PLASTIC (la raison sociale peut être amenée à évoluer) et sera un centre de recyclage dernière génération des matières plastiques issues des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Les actionnaires de la future entité sont :

La SAS Envie 2 E Midi-Pyrénées, qui propose des services de collecte, de tri et de démantèlement de DEEE auprès de professionnels et collectivités ;

L'entreprise japonaise Green Eco Technology Co, qui effectue le traitement de plastiques mélangés pulvérisés à partir d'appareils électroménagers usagés (téléviseurs, machines à laver, etc.) et d'équipements électriques (imprimantes, copieurs, etc.) ;

La SARL CCF, qui exerce dans la négociation de matières plastiques recyclées ;

L'entreprise coréenne GS Group, spécialisée entre autres dans la distribution.

Le procédé innovant constitue en la production de granulés de plastiques recyclés (types ABS, PP, PS) de haute qualité avec une pureté supérieure à 99% permettant un usage direct par les industriels plasturgistes. Les clients cibles sont les fabricants de pièces plastiques pour électroménagers et l'industrie automobile comme SAMSUNG, TOYOTA ou STELLANTIS.

La capacité de recyclage est de 20 000 tonnes par an. Le CA prévisionnel est de 30 millions d'euros. Il est prévu la création de 40 emplois sur les 5 prochaines années.

**Cette cession pourrait être consentie aux prix de 20,00 €/m<sup>2</sup> HT et 25,00 €/m<sup>2</sup> TTC (soit 449 080 € HT et 561 350 € TTC dont 112 270 € de TVA sur marge).**

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

Approuve la cession des terrains nus issus respectivement des parcelles cadastrées YB numéro 180 et YB 181, d'une superficie d'environ 11 565 m<sup>2</sup> et 10 889 m<sup>2</sup> formant les lot 113 et 114 du lotissement « Gabriélat 1 ter modifié », au profit la SCI ZNG dont le siège social est domicilié au 34 rue du Pin à Mons (31 280), dont les représentants légaux sont Monsieur ZHANG Chun Li demeurant 34 rue du Pin à Mons (31 280) et Madame ZHANG Han Hui demeurant 34 rue du Pin à Mons (31 280), ou toute autre personne morale représentée par Monsieur ZANG Chun Li, aux prix de 20,00 €/m<sup>2</sup> HT et 25,00 €/m<sup>2</sup> TTC (soit 449 080 € HT et 561 350 € TTC dont 112 270 € de TVA sur marge).



Reçu le

**Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**  
**Vu l'article L3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**  
**Vu l'évaluation du service des domaines du 28 octobre 2022 ;**  
**Vu l'exposé de Monsieur le Président ;**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** Approuve la cession des terrains nus issus respectivement des parcelles cadastrées YB numéro 180 et YB 181, d'une superficie d'environ 11 565 m<sup>2</sup> et 10 889 m<sup>2</sup> formant les lot 113 et 114 du lotissement « Gabriélat 1 ter modifié », au profit la SCI ZNG dont le siège social est domicilié au 34 rue du Pin à Mons (31 280), dont les représentants légaux sont Monsieur ZHANG Chun Li demeurant 34 rue du Pin à Mons (31 280) et Madame ZHANG Han Hui demeurant 34 rue du Pin à Mons (31 280), ou toute autre personne morale représentée par Monsieur ZANG Chun Li, au prix de 20,00 €/m<sup>2</sup> HT et 25,00 €/m<sup>2</sup> TTC (soit 449 080 € HT et 561 350 € TTC dont 112 270 € de TVA sur marge).

**Article 2 :** Dit que le contenu définitif du lot sera fixé par document d'arpentage réalisé par géomètre expert.

**Article 3 :** Précise que la signature d'un acte authentique de vente est un élément constitutif de son consentement à vendre. La vente est donc conditionnée par la signature de l'acte authentique de vente ; et le transfert de propriété et de jouissance est différé au jour de signature de l'acte authentique de vente.

**Article 4 :** Indique que l'article 3, précisant les modalités de la vente, devra être réalisé dans **les 12 mois** suivant la présente délibération. A défaut, la présente offre de vente sera automatiquement caduque.

**Article 5 :** Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Validation du programme de Signalisation d'Information Locale (SIL) à destination des hébergements touristiques et demande de subvention auprès du département – tranche 2 et 3 / projet d'investissement 2022</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-153</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU –J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle qu'à la demande du Conseil départemental de l'Ariège, le projet SIL Tranche 2 et 3 a dû entièrement être revu afin de correspondre à la Charte Départementale sur la Signalétique d'Initiative Locale en vigueur sur le département.

En effet, si la charte n'est pas respectée, le département ne délivrera pas à la CCPAP de permission de voirie pour la mise en œuvre du projet.

Pour rappel, les règles énoncées par le département sont les suivantes :

- Signalisation uniquement dans les 2 derniers carrefours ET dans un rayon de 3 km.
- 6 mentions sont autorisées pour la signalisation avancées (avant un carrefour par exemple).
- 4 mentions sont autorisées sur la signalisation en position (là où l'on doit tourner).

Quelques panneaux ont donc dû être modifiés car ils ne respectaient pas la charte départementale. Une mise à jour a également été réalisée afin de suivre les évolutions des établissements du territoire (ouverture/fermeture).

Il nous a été rappelé par le département que la réglementation sur l'affichage avait changé en 2015 et que la SIL était une dérogation qui devait servir à guider les usagers sur les 3 derniers kilomètres et non à faire de la publicité.

Le dossier a donc été repris suivant les directives du Conseil départemental et validé techniquement par le service des routes du département.

L'Office de Tourisme a également été sollicité afin de remettre à jour la liste des professionnels et de vérifier qu'ils sont bien tous encore en activité.

Les projets de panneaux concernant les hébergements touristiques et les activités de loisirs ont été envoyés aux communes pour validation.

Des temps de travail sur le terrain ont ensuite été organisés en juin et juillet 2022 avec les services du département, les services techniques de la CCPAP et les entreprises afin de finaliser l'implantation des panneaux et pouvoir lancer l'élaboration des maquettes.

Pour mémoire, le Conseil départemental de l'Ariège a attribué deux subventions pour ce projet :

**-TRANCHE 2 : CP du 23/03/2020 : 10 166 € de subvention pour un montant de travaux de 33 887 €**

**-TRANCHE 3 : CP du 06/09/2021 : 10 207 € de subvention pour un montant de travaux de 34 024 €**

Suite à la modification et à la réactualisation du projet, le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (H.T)		RECETTES		
<b>TRANCHE 2 :</b> Fabrication et pose des 57 panneaux	43 451 €	CD09	30 %	24 030€
<b>TRANCHE 3 :</b> Fabrication et pose des 47 panneaux	36 650 €	Etat – DETR 2020	40%	33 956 €
		Autofinancement	30%	22 115 €
<b>Total H.T.</b>	<b>80 101 €</b>	<b>Total H.T.</b>	<b>100%</b>	<b>80 101 €</b>

Il est donc proposé d'annuler les deux notifications du Conseil départemental et de déposer une nouvelle demande de subvention pour ce dossier actualisé.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral portant modifications des statuts de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dont la promotion du tourisme dans le groupe des compétences obligatoires ;  
**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;  
**Vu** le décret du 30 janvier 2012 portant réglementation nationale de la publicité extérieure des enseignes et des pré-enseignes ;  
**Vu** l'exposé de Monsieur le Président ;

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** APPROUVE les nouvelles tranche 2 et 3 réactualisées du programme de Signalétique d'Information Locale (SIL) à destination des hébergeurs touristiques et des structures touristiques d'activités et de loisirs,

**Article 2 :** VALIDE la demande de subvention de 24 030 € formulée auprès du Conseil départemental de l'Ariège pour financer le programme intercommunal de signalisation touristique, soit 30% du coût total HT du projet,

**Article 3 :** AUTORISE le Président à signer tout document permettant l'aboutissement des précédentes décisions.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022





**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Modification du périmètre du permis de louer – Intégration de la commune de Saint-Amans</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-154</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU –J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Reçu le

Monsieur le Président rappelle que la CCPAP est engagée auprès de ses communs membres et de ses usagers en faveur de l'amélioration de l'habitat. La lutte contre l'habitat indigne est un pan prioritaire de cette politique.

Par délibération n° 2020-DL-032 en date du 24 février 2020, la CCPAP s'est prononcée en faveur de la mise en place de la demande d'autorisation de mise en location dite « Permis de Louer », sur le périmètre multisite de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT, centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun).

L'objectif poursuivi par ce dispositif est l'amélioration des conditions d'habitation des occupants de logements locatifs privés et le relèvement global du niveau de confort, de sécurité et de performance du parc de logements en centre-ancien. Cette possibilité est introduite par la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, traduite dans le code de la construction et de l'habitation et modifiée par la loi Elan du 23 Novembre 2018.

Annuellement, la CCPAP propose à l'ensemble de ses communes membres d'intégrer le dispositif ou d'en modifier le périmètre.

Le conseil municipal de Saint-Amans par délibération n°2022-14 en date du 16 juin 2022 a exprimé son souhait d'intégrer le dispositif. L'ensemble du territoire communal est concerné par cette décision.

\*\*\*\*\*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n 2014-336 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;*

*Vu la loi Elan du 23 novembre 2018 ;*

*Vu le Décret 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux critères du logement décent ;*

*Vu le Règlement sanitaire Départemental de l'Ariège ;*

*Vu les articles L511-1 à L511-6 et R511-1 à R511-5 du code de la construction et de l'habitation ;*

*Vu les titres 1 et 3 du livre troisième du code de la santé publique ;*

*Vu la délibération de la CCPAP n° 2020-DL-032 en date du 24 février 2020, instaurant le permis de louer sur le périmètre de l'opération multisites ;*

*Vu la délibération de la CCPAP n°2022-DL-047 en date du 24 mars 2022, adoptant le règlement du permis de louer ;*

*Vu la délibération de la CCPAP n°2022-DL-084 en date du 2 juin 2022, modifiant le périmètre du permis de louer ;*

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique :** Approuve l'ajout de la commune de Saint-Amans au sein du périmètre d'application du permis de louer.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022



## **Convention relative au versement d'une subvention d'équipement à l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège pour la réalisation d'une opération d'acquisition/réhabilitation, « Le Gite », à Bénagues**

ENTRE

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, représentée par Monsieur Alain Rochet, Président, dûment habilité par délibération du 30 juillet 2020, ci-après nommée « la CCPAP »

ET

L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, représenté par Monsieur Thierry TOURTOULOU, Directeur Général, dûment habilité par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2017, ci-après nommé « l'OPH 09 »

### **PREAMBULE ET EXPOSE DES MOTIFS**

Il est prévu à l'article L. 421-15 du Code de la construction et de l'habitation que *“les ressources des offices publics de l'habitat sont notamment : (...) 2° Les contributions qui leur sont accordées par (...) les collectivités territoriales (...)”*.

En application de l'article L. 431-4 du Code de la construction et de l'habitation, les collectivités territoriales, notamment les communes, et les EPCI peuvent apporter leur concours à des organismes d'habitations à loyer modéré (visés à l'article L. 41-2 du Code de la construction et de l'habitation dont l'alinéa 2 fait entrer les OPH dans cette catégorie) ou à des sociétés d'habitations à loyer modéré, notamment en allouant des subventions à ces mêmes organismes ;

Dans ce cas, le recours à une convention entre l'EPCI et le bénéficiaire est recommandé, par parallélisme des règles applicables aux garanties d'emprunts accordés par les collectivités territoriales (la convention étant imposée dans ce dernier domaine sur le fondement de l'article R. 431-59 du Code de la construction et de l'habitation).

## **IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – Objet de la présente convention**

La présente convention a pour objet de définir, en application de la délibération n°2018-DL-104 du 28 juin 2018, modifiée par la délibération n°2022-DL-153 en date du 10 novembre 2022, les modalités de versement d'une subvention d'équipement par la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, en faveur de l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, pour la réalisation d'une opération d'acquisition/réhabilitation.

### **ARTICLE 2 – Destination de la subvention d'équipement versée**

La subvention visée à l'article 1 participe au financement d'une opération d'acquisition/réhabilitation d'un logement individuel social, « Le Gite » à Bénagues. Les travaux, objet de la subvention d'équipement visée par la présente convention, ainsi que les dépenses d'investissement concernées et leur montant, sont précisés dans un tableau annexé à la présente convention.

### **ARTICLE 3 - Montant de la subvention**

Le montant total de la subvention d'équipement visée par la présente convention et versée par la CCPAP est fixé à 20 000 €.

### **ARTICLE 4 – Modalités de versement de la subvention**

Le paiement de la subvention de la CCPAP interviendra en deux versements échelonnés selon l'échéancier ci-dessous. Il est conditionné à la signature de la convention liant la CCPAP et l'OPH.

Le premier versement sera effectué à réception par la CCPAP d'une demande de versement accompagnée des dépenses émis par l'OPH09. Ce premier acompte sera égal à 50 % de la subvention accordée soit 10 000 €. Sa demande devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2022.

Le solde de 50% sera versé dès réception du bilan définitif des travaux, objet de la subvention d'équipement faisant apparaître un tableau récapitulatif détaillé du coût de l'opération, certifié par le comptable public.

Le tableau des paiements échelonnés sera le suivant :

<b>Au plus tard le 31 décembre 2022</b>	<b>Au plus tard le 31 décembre 2023</b>
<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

## **ARTICLE 5 : Imputation budgétaire de la subvention**

Cette aide est imputée sur les crédits budgétaires de la CCPAP au chapitre 204 - compte 204182 - fonction 72.

## **ARTICLE 6 : Durée de la présente convention**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, et prendra fin le 31 décembre 2023. Faute de demande de paiement à son échéance, l'attribution de subvention deviendra caduque.

## **ARTICLE 7 : Clause de publicité**

L'OPH09 s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la CCPAP, au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

## **ARTICLE 8 : Abandon ou modification du projet**

En cas de modification ou d'abandon du projet, le bénéficiaire de la subvention d'équipement devra en informer sans délai par écrit le Président de la CCPAP.

## **ARTICLE 9 : Litiges**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Toulouse, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

## **ARTICLE 9 – Annexe**

Il est joint à la présente convention une annexe technique et financière.

Fait à Pamiers, le 10 novembre 2022

Pour la Communauté de communes  
des Portes d'Ariège Pyrénées,  
Le Président,

Pour l'Office Public de l'Habitat,  
Le Directeur Général,



**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°2 à la convention cadre Action Cœur de Ville de Pamiers valant intégration de la convention cadre Petites Villes de Demain de Saverdun et Mazères et avenant n°1 à la fiche action OPAH-RU multisites</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-156</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU –J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de :**

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle que la signature de l'avenant n°1 à la convention-cadre « Action Cœur de Ville » (ACV) de Pamiers en date du 14 décembre 2020 a permis la transformation de cette dernière en « Opération de Revitalisation Territoriale » (ORT) et l'intégration des communes de Mazères et Saverdun dans ce nouveau dispositif aujourd'hui articulé en multisites.

Créé par la loi ELAN, l'ORT est avant tout un **projet de territoire (échelle intercommunale) qui vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville**, se formalisant par une convention, un ou des secteur(s) d'intervention prioritaire(s) et un programme d'actions pluriannuelles.

L'ORT se décline comme une **large « palette d'outils » et confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux (série de mesures dérogatoires et d'avantages)** notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux
- Mieux maîtriser le foncier
- Anticiper des départs de services

Il est à rappeler que le caractère intégrateur de l'ORT et les conclusions de l'étude pré-opérationnelle en faveur de l'amélioration de l'habitat privé portée à l'échelle de notre intercommunalité ont permis de définir une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé avec un volet Renouvellement Urbain (« OPAH-RU ») sur ces trois centres anciens** où convergent des problématiques notamment en matière d'habitat et de commerces. L'OPAH-RU a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 5 ans. Il est à noter qu'à la suite de la modification du dispositif « éco-chèque » de la Région Occitanie, un **avenant à la fiche action OPAH-RU signée le 14 décembre 2020** intégrant les nouvelles mentions types approuvées lors de la Commission Permanente du 18 février 2022 **est ici visé**.

Le 18 décembre 2020, **les communes de Mazères et Saverdun ont été labellisées** au titre du nouveau programme national « *Petites Villes de Demain* » (PVD).

Au côté du programme « Action Cœur de Ville » destiné à soutenir les « Villes moyennes » dans lequel Pamiers s'inscrit, ce nouveau cadre contractuel, calibré en faveur des strates « inférieures », favorise la traduction opérationnelle des objectifs et enjeux fixés dans le cadre de la « convention d'ORT multisites » signée le 14 décembre 2020 notamment par la mobilisation d'aides spécifiques et le cofinancement du poste de la Cheffe de projet PVD dédiée aux communes de Mazères et Saverdun.

Ces démarches s'inscrivent directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Elles constituent des boîtes à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La **convention d'adhésion au dispositif « PVD » signée le 1<sup>er</sup> avril 2021** prévoit de formaliser dans un délai de dix-huit mois, soit avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'expression d'un **nouvel avenant à la convention d'ORT existante visant l'intégration de la convention cadre « Petites Villes de Demain »**.

En appui et en totale articulation avec « l'ORT multisites » et la **politique régionale « Bourgs-centres » Occitanie**, ce second avenant offre la possibilité de **renforcer l'action publique en faveur de la reconquête des centres anciens par une consolidation des stratégies définies et une actualisation des programmes d'actions portés sur ces trois centres anciens à horizon 2026**.

Les **secteurs d'interventions de l'ORT** délimités sur ces trois centres-villes prennent en compte le résultat des nombreuses études stratégiques menées et/ou en cours. Ces engagements se traduisent par ailleurs à travers les projets politiques exprimés dans le cadre des Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des communes concernées.

En accord avec les directives nationales et régionales, une démarche de suivi-évaluation des projets et des politiques sectorielles exprimées à travers la déclinaison des cinq axes thématiques (cadre stratégique portés sur les 3 sites) a pu être définie sur la base d'indicateurs.



En date du 20 juillet 2022, le **Comité de projet ORT multisites s'est réuni pour approuver collectivement l'avenant n°2** à la convention cadre « Action Cœur de Ville » (Pamiers) valant intégration de la convention cadre Petites Villes de Demain (Mazères- Saverdun). *Cf. Dossier joint en annexe de la présente délibération.*

En date du 29 septembre 2022, les **partenaires du Comité régional des financeurs se sont réunis et ont validé le projet d'avenant permettant aux collectivités et à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées de délibérer.**

Cette nouvelle contractualisation intégrant le programme PVD permet de garantir une cohérence de développement au sein du territoire intercommunal en considérant qu'un programme d'actions uniquement sur la ville-centre représente un risque de développement spatial à deux vitesses.

La structuration multipolaire du territoire de la Communauté de communes, organisée autour de 3 bassins de vie, constitue un atout, sur laquelle il convient de s'appuyer pour donner sens au projet communautaire récemment défini.

\*\*\*\*\*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts de la CCPAP ;*

*Vu la délibération n°2017-DL-174 du 16 novembre 2017 portant sur la validation de la démarche entreprise par la CCPAP d'accompagner les communes candidates à la politique Régionale contractuelle des « Bourgs-centres » Occitanie ;*

*Vu la délibération n°2018-DL-127 du 27 septembre 2018 portant sur la validation de la convention cadre Action Cœur de ville et de sa signature ;*

*Vu la délibération n°2019-DL-018 du 31 janvier 2019 portant sur la validation et la signature du contrat Bourg-Centre Occitanie de Pamiers ;*

*Vu la délibération n°2019-DL-107 du 26 septembre 2019 portant que la validation et la signature des contrats Bourgs-Centres de Saverdun et Mazères ;*

*Vu la délibération n°2020-DL-024 du 14 février 2020 visant la validation de l'avenant ORT multisites ;*

*Vu la délibération n°2020-DL-190 du 10 décembre 2020 visant la validation et signature de l'avenant à la convention-cadre Action Cœur de ville engageant sa transformation en Opération de Revitalisation Territoriale (ORT : phase de déploiement) et valant convention d'OPAH-RU multisites sur les centres urbains de Pamiers, Saverdun et Mazères ;*

*Vu la délibération n°2021-DL-046 du 25 mars 2021 portant sur la validation et signature de la convention d'adhésion de Mazères, Saverdun et de la CCPAP au programme national « Petites Villes de Demain » ;*

*Vu l'exposé de Monsieur le Président ;*

#### **Le Conseil,**

#### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** Valide l'avenant n°2 à la convention-cadre Action Cœur de ville (Pamiers) valant intégration de la convention cadre Petites-Villes de Demain (Mazères et Saverdun).

**Article 2 :** Valide l'avenant n°1 à la fiche action OPAH-RU multisites.



**Article 3** : Autorise Monsieur Le Président à signer tout document et à mettre en œuvre les démarches nécessaires permettant l'aboutissement des présentes décisions.

Secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022



## Avenant n°1 à la Fiche action **ORT** 1.2. 1 : OPAH-RU multisites sur les centres urbains de Pamiers, Saverdun et Mazères

Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	
INTITULE DE L'ACTION/PROJET	THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT (inscrire la thématique correspondante)
<b>ORT</b> 1.2.1 / OPAH-RU multisites Pamiers – Saverdun - Mazères	<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;</li> </ul>
DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION (4 à 5 lignes maximum)	
<p>La présente action se substituera sur le périmètre concerné à la convention d'OPAH-RU 2016-2020. Le PLH de la CCPAP est en cours d'élaboration. Jugeant nécessaire de définir une stratégie sur l'habitat privé pour la totalité de son territoire, de manière à l'articuler au PLH et au projet de rénovation urbaine de Pamiers, la CCPAP a commandé une étude pré-opérationnelle d'habitat, comportant une évaluation de l'OPAH RU et du PIG de la Communauté de communes du Canton de Saverdun, ainsi que la définition d'une stratégie d'intervention. Cette étude, livrée fin décembre 2019, indique que les enjeux du territoire diffèrent selon le contexte : il y a, d'une part, des enjeux propres aux communes urbaines (et plus spécialement aux secteurs centraux de ces communes) et, d'autre part, des enjeux propres aux communes rurales du territoire et aux communes périurbaines autour de Pamiers, qui font l'objet d'une convention de PIG d'une durée de 5 années.</p> <p><b>Les trois centres anciens de Pamiers, Saverdun et Mazères</b></p> <p>Les secteurs centraux des trois communes de Pamiers, Saverdun et Mazères, sont caractérisés par un fort degré de dégradation du bâti et une importante vacance, qui a légèrement diminué dans le centre de Pamiers, notamment du fait des PIG de la CCPP et de l'OPAH RU, mais qui reste malgré tout significative. Pour ces trois secteurs centraux ont été définis, dans l'étude pré-opérationnelle, des périmètres d'études détaillées. Le parc locatif privé y est en forte proportion, surtout à Pamiers.</p> <p>L'étude pré opérationnelle a ainsi mis en évidence la nécessité de concentrer dans les cœurs de ville des communes de Pamiers, Saverdun et Mazères une stratégie de réhabilitation de logements locatifs et de logements de propriétaires occupants et, à cet effet, de renforcer dans ces secteurs centraux les moyens financiers et les aides à l'amélioration du parc de logements privés.</p> <p>Afin de répondre à ces enjeux, l'OPAH RU entreprendra de requalifier les centres anciens en accompagnant les propriétaires pour obtenir des réalisations de travaux de réhabilitation de qualité. L'objectif est aussi de « produire » une nouvelle offre de logements, en organisant une accession à la propriété sécurisée pour de nouveaux propriétaires. Pour ce faire l'OPAH RU engagera une démarche de renouvellement urbain sur des îlots aux bâtis dégradés et/ou vacants à restructurer.</p> <p>Il faudra associer la mise en valeur du patrimoine architectural et l'aménagement d'espaces publics sur des secteurs clés du tissu urbain des centres historiques, mais il faudra aussi que soient traitées la question des circulations et celle de la gestion des stationnements.</p> <p>L'objectif est en effet de mettre en œuvre un <b>Plan d'action global, qui propose à la fois une dimension urbaine et une dimension immobilière, adaptées aux spécificités de chaque commune</b> au sein du projet d'ORT. Cela comportera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des actions de réhabilitation/requalification des immeubles et logements</li> <li>Des actions d'accompagnement urbain, commercial, ...</li> <li>Des actions d'accompagnement social.</li> </ul> <p>En matière immobilière, il s'agira de cibler les actions pour les traiter de façon incitative mais aussi de façon volontariste voire coercitive afin de « produire » des logements de qualité. Cela consistera à :</p>	

- Traiter les copropriétés en difficulté (à Pamiers),
- Traiter en priorité le mal logement (logements non décents, dégradés voire insalubres de propriétaires bailleurs ou occupants) avec l'utilisation des leviers incitatifs voire coercitifs.
- Remettre sur le marché des logements/immeubles/bâties vacants,
- Soutenir les propriétaires occupants existants et propriétaires bailleurs dans la réalisation de travaux de qualité,
- Aider à l'accession à la propriété afin d'amorcer la diversification sociale et la revalorisation du centre,
- Aider au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Mais il s'agira aussi de définir les stratégies pour engager des opérations de recyclage des fonciers les plus dégradés et/ou vacants, afin de développer une nouvelle offre de logements de qualité. Des études opérationnelles portant sur des îlots, prédéterminés dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, devront être engagées pour préparer la mise en œuvre des opérations et définir les financements possibles d'opérations de restauration immobilière ou ORI, (de THIRORI par l'Anah) voire, s'il y a lieu, des opérations de Résorption de l'habitat insalubre (RHI).

Conduire, coordonner et suivre l'ensemble de ces actions nécessite une organisation du partenariat et une gouvernance du projet global les plus efficaces possibles.

L'OPAH RU est intégrée dans l'ORT qui constituera le cadre de travail du Plan d'actions global, à travers la conduite du volet de traitement immobilier en utilisant les leviers incitatifs et coercitifs selon les objectifs décrits, tout en veillant à articuler ces actions avec les actions immobilières complémentaires (ORI, accession « clé en main » à la propriété) et avec les actions publiques urbaines, commerciales et touristiques. La conduite de l'OPAH RU sera fortement coordonnée aux autres opérations de l'ORT, et à Pamiers : aux actions Action Cœur de ville (ACV), à la politique de la ville, et à l'opération de Renouvellement urbain (NPNRU).

**OBJECTIFS / ENJEUX STRATEGIQUES**

- Intervenir de manière incitative et coercitive sur le parc des logements existants en vue d'améliorer l'attractivité résidentielle. Cela implique plusieurs sous-objectifs :
  - La reconquête d'immeubles entiers qui sont vacants. Il s'agit de remettre sur le marché des logements adaptés aux besoins tout en diversifiant l'offre actuelle. Une politique de maîtrise foncière publique, pour des immeubles très dégradés vacants ou quasi vacants, de quelques îlots et au-delà, est alors nécessaire.
  - Remettre en place une offre de logements de qualité dans le centre (en location et en accession). Il s'agit de résorber l'habitat insalubre et en péril. Il s'agit également de réhabiliter des logements en en faisant des logements de qualité qui comportent des annexes, du stationnement, et des parties communes fonctionnelles.
  - Assurer un traitement des logements énergivores.
- Développer l'accession à la propriété pour rééquilibrer l'occupation des centres historiques, notamment à Pamiers, et en particulier, développer des opérations d'acquisition-amélioration/restructuration avec un opérateur (bailleur social, investisseur privé, éventuellement avec une Société Publique Locale ...).
- Soutenir les populations en place, en particulier via les aides du fonds départemental (FSL), mais aussi viser à diversifier cette population, au regard des situations sociales qui montrent une occupation par des ménages modestes, voire très modestes.
- Conduire une véritable politique de réhabilitation/revalorisation des centres anciens, dont le succès sera déterminant pour créer une nouvelle attractivité de ces quartiers pour les ménages. Cet objectif nécessite aussi des aménagements de l'espace public visant à faciliter les différents usages, notamment l'accessibilité, les liens et cheminements entre les

différents pôles, la valorisation des équipements, de l'activité et des fonctions commerciales.

**OBJECTIFS  
OPERATIONNELS**

Les objectifs globaux sont évalués à 250 logements privés à réhabiliter, auxquels s'ajoutent les parties communes de 20 copropriétés. Ces objectifs sont répartis comme suit :

- 75 logements occupés par leurs propriétaires dont 5 logements en accession à la propriété.
- 175 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés (dont 60 logements occupés)
- 10 immeubles en copropriété en difficulté, représentant 40 logements environ.

**Objectifs de réalisation de la convention**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
<b>Logements de propriétaires occupants</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>75</b>
1. dont logements indignes ou très dégradés	2	2	2	2	2	10
2. dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	8	8	8	8	8	40
3. dont aide pour l'autonomie de la personne	5	5	5	5	5	25
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>175</b>
<b>Copropriétés traitées dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
<b>Total des logements Habiter Mieux</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>175</b>
4. dont PO	10	10	10	10	10	50
5. dont PB	23	23	23	23	23	115

	copropriété traitée dans le cadre d'aides aux SDC	2	2	2	2	2	10
MAITRISE D'OUVRAGE	<i>Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et communes de Pamiers, Saverdun et Mazères</i>						
PHASAGE DU PROJET	L'OPAH-RU est conclue pour une période de 5 années. Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah du 01/01/2021 au 31/12/2025.						
COÛT ESTIMATIF indiqué H.T et/ou T.T.C	L'opération sera financée, par les différents partenaires et les propriétaires concernés. Le montant total des travaux est estimé à 10 560 000 € HT dont : - 1 760 000 € pour les 75 propriétaires occupants, 8 800 000 € pour les 175 logements de propriétaires bailleurs.  Le coût de l'ingénierie (suivi-animation) est estimé à 550 000 € HT.						
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indicateurs d'activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements visités, diagnostiqués.</li> <li>- Ratio de transformation des contacts en visites et des visites en dossier de financement.</li> <li>- Nombre d'évaluations techniques et rapports présentés.</li> <li>- Nombre de signalements de situation d'insalubrité, de péril ou de non-décence.</li> <li>- Nombre et natures des blocages identifiés par l'opérateur.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indicateurs économiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût des travaux engagés et réalisés par typologie de dossiers et globaux.</li> <li>- Montants des travaux réalisés en équivalents ETP,</li> <li>- Bilan spatial et qualitatif des dossiers de réhabilitation déposés, financés et réalisés. Localisation des dossiers, tendances, types de propriétaires</li> </ul> </li> </ul>					
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indicateurs de résultats :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et typologie des logements réhabilités : logements locatifs selon niveaux de loyer, logements occupés par leurs propriétaires (PO) dont les accessions à la propriété, surface habitable et type de logement (taille, niveau de qualité), typologie des propriétaires ...</li> <li>- Nombre de sorties d'insalubrité (notamment après arrêté préfectoral d'insalubrité), de péril, de logements très dégradés et de résolution des situations de non-décence.</li> <li>- Avancement des actions coercitives.</li> <li>- Nombre de logements vacants réhabilités selon leur typologie (PO dont les dossiers relatifs à l'accession à la propriété « clé en main », PB dont les opérations réalisées dans le cadre d'ORI, de THIRORI) engagés/ réalisés/ restant à réaliser.</li> <li>- Nombre de dossiers d'adaptation des logements des personnes à mobilité réduite (PO et PB) engagés/ réalisés/ restant à réaliser.</li> </ul> </li> </ul>						

- Nombre de dossiers de lutte contre la précarité énergétique (PO et PB) engagés/ réalisés/ restant à réaliser. Avec une analyse de l'évolution de la performance énergétique de l'enveloppe des bâtiments.
- Nombre de dossiers de traitement des aléas inondation (PO et PB) engagés/ réalisés/ restant à réaliser.
- Nombre de dossiers de traitement des copropriétés dégradées ou en difficulté engagés/ réalisés/ restant à réaliser.
- Pour chaque typologie de dossiers et globalement, volume de travaux engagés/ réalisés/ restant à réaliser.
- Nombre de logements sociaux engagés/ réalisés.
- Nombre de relogements temporaires et définitifs réalisés.
- Répartition des financeurs sollicités par financeur dont prêts complémentaires.

L'évaluation de l'OPAH RU devrait donc porter d'une part sur l'analyse de son fonctionnement, et d'autre part sur ses impacts. Les informations données par les bilans sont utiles et même nécessaires, mais non suffisantes. Le bilan intermédiaire ou point d'étape à 3 ans peut être également conçu comme une évaluation intermédiaire et recourir également aux informations utiles à une évaluation. Ces informations sont a minima les suivantes :

- Analyse du fonctionnement :

Appréciation de l'efficacité de la coordination des acteurs en charge du relogement, de la réhabilitation et des aspects patrimoniaux (qualité des réhabilitations, recours à des maîtres d'œuvre, dont des architectes, ravalement des façades, ...).

Appréciation de l'efficacité de la coordination avec les opérateurs en charge de la restructuration ou recyclage des immeubles dégradés.

Mode de conduite des actions de communication auprès des particuliers, partenaires et du milieu professionnel.

- Impacts, indicateurs sociaux :

Impacts de l'OPAH RU sur le marché immobilier (loyers avant et après travaux, loyers conventionnés en regard des loyers libres pratiqués, niveau et quantité des transactions observées, dynamique immobilière, évolution de la vacance, recours aux fichiers fonciers, aux fichiers des transactions, etc.),

Evolutions sociales observées (typologie des ménages entrants dans les logements réhabilités, types d'acquéreurs, etc.).

◦ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement
1.1.1	OPAH-RU multisites Pamiers, Saverdun et Mazères		01/01/2021	31/12/2025	10 560 000 € HT (dont 1 760 000 € pour les 75 propriétaires occupants & 8 800 000 € pour les 175 logements de	Cf. détail des financements par partenaires ci-après. A noter qu'un soutien à l'ingénierie

					propriétaires bailleurs) + L'ingénierie (suivi-animation) est estimé à 550 000 € HT.	est possible par la Banque des Territoires
--	--	--	--	--	--	--

## A) Financements de l'ANAH et de l'Etat

### Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du Code de la construction et de l'habitation, du Règlement Général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions de la directrice générale, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modification, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

### Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagements de l'Anah et du programme Habiter Mieux pour l'opération sont de 3 750 000 € pour les travaux, 250 000 € pour les aides aux syndicats de copropriétés, de 365 000 € pour l'ingénierie pour les 5 ans de l'OPAH-RU (soit 50% du montant total de l'ingénierie HT, conformément à la délibération n° 2019-41 du Conseil d'administration de l'Anah ainsi qu'une part associée aux primes aux dossiers), selon l'échéancier suivant :

Anah	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	873 000	873 000	873 000	873 000	873 000	4365000
dont aides aux travaux (yc HM)	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3750000
dont aides à l'ingénierie	73 000	73 000	73 000	73 000	73 000	365 000
dont aides aux SDC	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000

## A) Financements de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées

### Règles d'application

La CCPAP s'engage à financer, sur la base des coûts HT :

- Le suivi-animation (HT) de l'OPAH RU sur les 5 ans du programme en complément des aides de l'Anah.

Les travaux sur les 5 ans du programme en complément des aides de l'Anah et des autres financeurs :

### Projet de travaux lourds pour réhabiliter un Logement LHI, LTD

- PO TM : 20% des travaux plafonnés à 50.000 € soit un maximum de 10.000 € par logement.
- PO M : 15% des travaux plafonnés à 50.000 € soit un maximum de 7 500 € par logement
- PB : 20 % des travaux plafonnés à 80.000 € soit un maximum de 16.000 € par logement.

#### **Travaux pour la Sécurité et salubrité**

- PO TM, M : 15% des travaux plafonnés à 20.000 € soit un maximum de 3.000 € par logement
- PB : 20 % des travaux plafonnés à 80.000 € soit un maximum de 16.000 € par logement.

#### **Travaux de transformation d'usage** (Logement et Bâtiment d'un autre usage que l'habitation de type remise, grange ...) :

- Accession de PO : 15% d'un plafond de travaux de 50.000 € soit un maximum de 7.500 € par logement.
- Investisseur PB : 20% des travaux plafonnés à 60.000 € soit un maximum de 12.000 € par logement.

#### **Travaux pour réhabiliter un logement dégradé ou travaux suite à procédure RSD ou décence**

- PB : 20 % des travaux plafonnés à 60.000 € soit un maximum de 12.000 € par logement.

#### **Lutte contre la précarité énergétique et amélioration de la performance énergétique** (logement de PO y compris si réalisation des seuls travaux contribuant aux économies d'énergie) :

- PO TM : 15% des travaux plafonnés à 20.000 € soit un maximum de 3.000 € par logement.
- PO M : 10% des travaux plafonnés à 20.000 € soit un maximum de 1.000 € par logement

#### **Travaux pour l'autonomie de la personne** (logement de PO y compris si seuls travaux contribuant au maintien à domicile – Logement locatif si accord du propriétaire d'engager les travaux)

PO TM et M : 20% d'un plafond de travaux de 20.000 € soit un maximum de 4.000 € par logement ; Les aides de la CCPAP étant écartées, s'il y a lieu, dans la limite d'une aide publique globale plafonnée à 80% du coût des travaux.

PB : financement identique des travaux des locataires s'il y a accord du PB.

Plafonnement : en cas d'intervention d'Action logement, les aides de la CCPAP seront plafonnées afin que le montant total des subventions n'excède pas 80% du montant TTC des travaux éligibles pour les PO M et 100% pour les PO TM.

<b>Aides de la CCPAP aux logements PO de l'OPAH RU</b>	
Travaux lourds LHI LTD - TM <sup>1</sup>	20%

<sup>1</sup> M : ménage PO aux revenus « modestes »  
TM : ménage PO aux revenus « très modestes ».



## B) Engagements du Conseil Départemental de l'Ariège

**Aides du Conseil départemental.** Le Conseil départemental de l'Ariège subventionne les travaux d'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs en cas de logement conventionné. Il subventionne également l'ingénierie (suivi-animation) à hauteur de 20% du montant ; la subvention est plafonnée à 15 000 €.

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah et des critères d'intervention du CD09 ;

Les aides pour les propriétaires occupants sont les suivantes :

	<b>Critères d'intervention du CD09</b>		
	Insalubrité	Handicap	Energie
Taux d'intervention	20% des travaux subventionnés hors maîtrise d'œuvre  Si la Communauté de Communes, maître d'ouvrage d'un programme local d'amélioration de l'habitat, participe au financement de ces dossiers à hauteur d'au moins 10%, le Département revalorise son taux d'intervention de 10%	20% des travaux subventionnés hors maîtrise d'œuvre	prime forfaitaire de  250 €/logement
Montant plafond	4000 € revalorisée à 6000 € si intervention de la collectivité locale.	2000 € revalorisée à 3000 € si intervention de la collectivité locale	-
Prime*	Bonus de 500 € si le logement se trouve sur le secteur défini dans le cadre de la politique de la ville ou dans les centres bourgs des communes	Bonus de 300 € si le logement se trouve sur le secteur défini dans le cadre de la politique de la ville ou dans les centres bourgs des communes	Bonus de 100 € si le logement se trouve sur le secteur défini dans le cadre de la politique de la ville ou dans les centres bourgs des communes
Public	Propriétaires occupants aux ressources très modestes. Le logement doit être occupé depuis plus de trois ans	Propriétaires occupants aux ressources très modestes et les locataires très modestes. Le logement doit être occupé depuis plus de trois ans	Propriétaires occupants aux ressources très modestes. Le logement doit être occupé depuis plus de trois ans

Pour les travaux de logements conventionnés sociaux réhabilités par des propriétaires bailleurs, le Conseil départemental subventionne à parité avec l'EPCI avec un plafond de 10 % du montant des travaux éligibles. De plus la subvention est plafonnée à 3000 € s'il s'agit de travaux lourds et à 1500 € pour les travaux d'amélioration simple, la rénovation énergétique et le changement d'usage.

Pour les travaux de logements conventionnés très sociaux réhabilités par des propriétaires bailleurs, le Conseil Départemental subventionne à parité avec l'EPCI avec un plafond de 20% du montant des travaux éligibles hors maîtrise d'œuvre et selon les modalités suivantes :

	Nouveaux critères
--	-------------------

Taux d'intervention	Jusqu'à 20% à parité avec la participation de la collectivité locale dotée d'un programme local d'amélioration de l'habitat	
Montant plafond	Logement vacant	Logement occupé
	T2 : 7000 € T3 : 4000 € T4 : 1500 € T5 : 1000 €	Pas de plafond
Primes	Prime Energie de 2000 €/logement ou par bâtiment si chauffage collectif dès lors où l'étiquette énergétique après travaux atteint la lettre B ou inférieur à 90kwh EP/m <sup>2</sup>	
Conditions d'éligibilité	En complément des conditions d'attribution des subventions liées à l'Anah, le logement subventionné devra se situer en QPV ou en centre bourg proche des services et des moyens de transport.	

### Montants prévisionnels

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par le Conseil Départemental de l'Ariège à l'opération est de 500 000 € pour le financement de travaux et de 75 000 € pour l'ingénierie, selon son règlement en vigueur :

Département	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	TOTAL
<b>AE prévisionnels</b>	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	575 000 €
<b>Dont aides aux travaux</b>	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €
<b>Dont aide à l'ingénierie</b>	15000 €	15000 €	15000 €	15000 €	15000 €	75 000€

### C) Mobilisation des aides du Conseil régional d'Occitanie

Dans le cadre de la Stratégie Région à Energie Positive, la Région Occitanie a engagé une politique ambitieuse en faveur de la rénovation énergétique. Ainsi, l'objectif de la Région Occitanie est de rénover chaque année, 52 000 logements d'ici 2030 puis 75 000 au-delà.

A ce titre, la Région Occitanie a créé, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le service public régional de la rénovation énergétique des logements, « Renov'Occitanie », dont l'objectif est de faciliter le passage à l'acte des ménages. Renov'Occitanie vise à rendre accessible à tous le chantier de la rénovation énergétique en complémentarité des dispositifs existants et de leurs évolutions.

La Région Occitanie co-finance et anime le réseau des guichets Renov'Occitanie. Une trentaine de structures ont été retenues pour assurer la couverture totale du territoire régional et déployer une offre de service public homogène. L'ensemble des ménages d'Occitanie peut ainsi bénéficier d'informations et de conseils personnalisés indépendants et gratuits.

La Région Occitanie accompagne les ménages, hors public Habiter Mieux Sérénité ou Ma Prime Rénov Sérénité (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022) bénéficiant déjà d'un accompagnement de qualité, qui souhaitent réaliser un audit énergétique et bénéficier d'un accompagnement aux travaux. L'aide de la Région est directement déduite de la facture adressée au particulier. La Région finance à hauteur de 570 € la réalisation des audits énergétiques, soit un reste à charge de 90 € TTC pour le particulier, ainsi que l'accompagnement aux travaux, à hauteur de 1 080 €, soit un reste à charge de 480 € TTC pour le particulier.

Ce parcours permettra au ménage, sous certaines conditions, d'accéder à l'éco-chèque logement d'une valeur de 1 500 € (pour les seuls propriétaires occupants) et de profiter d'une offre de financement au moyen d'un prêt bonifié par la Région pour la réalisation des travaux.

Enfin, les ménages modestes et très modestes peuvent également bénéficier d'une caisse d'avance de subvention pour amortir les décaissements auprès des entreprises et éviter à ces publics modestes de réaliser l'avance de fonds.

## **D) Engagement Procivis Sud Massif Central Toulouse Pyrénées**

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'accord conclu le 19 juin 2018 entre le réseau PROCIVIS-UESAP et l'Etat, lequel vise à répondre aux enjeux et aux objectifs fixés dans la stratégie logement du Gouvernement, notamment :

- L'amélioration du cadre de vie en accélérant la rénovation et la mise aux normes des copropriétés permettant ainsi de protéger les plus fragiles,
- La lutte contre la précarité énergétique permettant de concourir à l'objectif du Plan Climat de rénover 150 000 logements énergivores par an occupés par des ménages aux revenus modestes.

### **Objectif poursuivi par la SACICAP TOULOUSE PYRENEES – PROCIVIS**

#### **1-En faveur des copropriétés visées dans la présente convention**

La SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS s'engage à favoriser le financement des :

- Copropriétés fragiles qui engagent des travaux de rénovation énergétique,
- Copropriétés en difficulté qui engagent des travaux de rénovation énergétique, des travaux d'urgence et de mise en sécurité.

La SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS pourra également favoriser le financement des copropriétaires, modestes et très modestes, occupants de leur logement.

#### **2-En faveur des propriétaires occupants visés dans la présente convention**

Les parties aux présentes constatent que les ménages très modestes, propriétaires occupants visés par la présente convention n'engagent pas de projet de réhabilitation de leur logement faute de trouver une solution au financement de l'avance des subventions et /ou au coût des travaux restant à charge après versement des subventions.

La SACICAP propose aux populations concernées un financement adapté avec pour objectif que la charge supportée par le bénéficiaire soit compatible avec ses ressources après mobilisation de son éventuelle faculté contributive.

Les conditions de remboursement sont adaptées à la situation particulière de chaque propriétaire occupant, établies à la suite d'une étude budgétaire globale, étant entendu que la SACICAP se réserve le droit d'affecter ou non l'aide dont le montant et les conditions sont également fixées par elle.

### **Engagement de la SACICAP TOULOUSE PYRENEES – PROCIVIS**

#### **1-Intervention en faveur du syndicat des copropriétaires de la copropriété**

La SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS s'engage à préfinancer les subventions accordées par l'Anah et les collectivités territoriales, par un prêt collectif sans intérêt, au profit du syndicat de copropriétaires et ce, sous réserve :

- De l'étude préalable du dossier,
- De la signature d'une convention de financement entre le syndic, représentant le syndicat des copropriétaires, l'opérateur agréé et la SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS,
- De la signature de la procuration de versement direct des subventions accordées par les organismes financeurs au profit de la SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS.

#### Eligibilité

Pour être éligibles aux opérations « Missions Sociales » de la SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS, les copropriétés devront répondre aux critères de copropriété fragile ou en difficulté selon les critères de l'Anah et être accompagnées par un opérateur.

#### Modalités d'intervention

L'intervention de la SACICAP TOULOUSE PYRENEES – PROCIVIS prendra la forme d'un prêt sans intérêt, au profit du syndicat des copropriétaires, préfinançant les subventions.

#### Acceptation des dossiers de financement

La SACICAP TOULOUSE PYRENEES – PROCIVIS assumant seule le risque économique et financier de ces opérations, elle est seule décisionnaire quant à l'attribution des financements ou des garanties, leurs modalités, leur durée et les conditions de remboursement.

La SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS, pourra également favoriser le financement des propriétaires occupants de ces copropriétés selon les modalités figurant au paragraphe Intervention très sociale en faveur des propriétaires occupants.

#### **2-Intervention très sociale en faveur des propriétaires occupants**

Les bénéficiaires sont les copropriétaires ou propriétaires occupants dont les ressources correspondent aux critères de ménage modeste ou très modeste selon la réglementation de l'Anah.

Les SACICAP ont la possibilité d'intervenir en faveur de ces derniers dans le cadre leurs missions sociales et s'engagent à contribuer à la mise en œuvre de solutions de financement sous forme d'avance sur subventions et de prêts.

#### Eligibilité

Pour être éligibles aux opérations « Missions Sociales » de la SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS, les ménages devront être propriétaires occupants, modestes ou très modestes, et bénéficiaires d'une aide de l'Etat, de l'Anah, d'une collectivité territoriale, d'un EPCI ou de la Région.

#### Modalités d'intervention

La SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS apporte les financements suivants :

- L'avance sans frais des subventions, dans l'attente de leur déblocage. En contrepartie, les organismes et le bénéficiaire devront s'engager à verser directement à la SACICAP le montant des subventions accordées,
- L'octroi de prêts, sans intérêt, permettant de financer le coût des travaux restant à la charge du bénéficiaire.

#### Acceptation des dossiers de financement

La SACICAP TOULOUSE PYRENEES – PROCIVIS assumant seule le risque économique et financier de ces opérations, elle est seule décisionnaire quant à l'attribution des financements ou des garanties, leurs modalités, leur durée et les conditions de remboursement, avec pour objectif que la charge supportée par le bénéficiaire soit compatible avec ses ressources, après mobilisation de son éventuelle faculté contributive.

Pour l'ensemble de ses interventions, la SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS s'engage à :

- Accompagner les actions de l'opération programmée,



◦ **SIGNATURES**

Fait en 5 exemplaires à Pamiers, le 14 décembre 2022

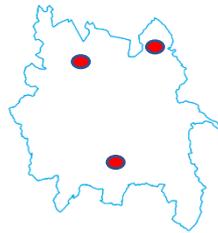
<b>Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées</b>	<b>Le Conseil Départemental de l'Ariège</b>	<b>Le Conseil Régional Occitanie</b>	<b>PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées</b>	<b>L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)</b>
Le Président de la Communauté de communes, Alain ROCHET	La Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, Christine TEQUI	La Présidente, Carole DELGA	Le Directeur Général, Cyril GASPAROTTO	La Préfète de l'Ariège, Déléguée Départementale de l'ANAH, par délégation de La Directrice Générale de l'ANAH, Sylvie FEUCHER



## Action Cœur de Ville - Petites-Villes de Demain Politique régionale Bourgs-centres Occitanie

### Phase de déploiement

Avenant n°2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » (ACV : Pamiers) valant intégration de la convention cadre « Petites-Villes de Demain » (PVD : Mazères – Saverdun)



**AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION CADRE « ACTION CŒUR DE VILLE » VALANT INTEGRATION DE LA CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »<sup>1</sup>.**

**ENTRE** ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » :

- La Commune de Pamiers représentée par son maire, Madame Frédérique THIENNOT ;
- La Commune de Saverdun représentée par son maire, Monsieur Philippe CALLEJA ;
- La Commune de Mazères représentée par son maire, Monsieur Louis MARETTE ;
- La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, représentée par son président, Monsieur Alain ROCHET.

d'une part,

**ET** ci-après, les « **Partenaires** financeurs » :

- L'Etat représenté par Madame La Préfète du département de l'Ariège, Sylvie FEUCHER
- La Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur le Directeur territorial de la Direction Régionale Occitanie, Olivier LIVROZET
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur le Directeur Régional Occitanie, François MAGNE,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Madame La Préfète du département de l'Ariège, déléguée territoriale ANAH, Sylvie FEUCHER,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par Madame La Préfète, déléguée territoriale ANRU, Sylvie FEUCHER,
- Le Conseil Régional Occitanie, représenté par Madame La Présidente, Carole DELGA,
- Le Conseil Départemental de l'Ariège, représenté par Madame La Présidente, Christine TEQUI,
- PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées, représenté par Monsieur Le Directeur Général, Cyril GASPAROTTO,
- L'Agence de l'eau Adour Garonne, représentée par Monsieur Le Directeur, Guillaume CHOISY

d'autre part,

**AINSI QUE** ci-après, les **Partenaires locaux associés** :

- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Monsieur le Directeur Foncier Ouest, Dominique BUISSON,
- L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, représenté par Madame La Présidente, Marie-France VILAPLANA,
- ALOGEA, représenté par Monsieur Le Président, Michel BODEVIN,
- La Coopérative de production d'HLM « Un Toit Pour Tous », représentée par Monsieur Le Président Directeur Général, Gérard GARRABE,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, représentée par Madame La Présidente, Josiane GOUZE FAURE,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, représentée par Monsieur Le Président, Joseph CALVI
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Ariège, représenté par Monsieur Le Président, Alain TOMEO
- Le Syndicat Mixte du SCOT Vallée de l'Ariège, représenté par Monsieur Le Président, Thomas Fromentin
- Le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ariège, représenté par Monsieur Le Président, Jean-Christophe CID

**,Il est convenu ce qui suit.**

---

<sup>1</sup> **La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.]**

## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	4
<b>Article 1 : Objet du présent avenant n°2</b> .....	5
<b>La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES</b> : « nouveau territoire de projet engagé dans la reconquête de ses centres anciens » .....	6
Les ambitions du territoire ( <b>article 2</b> ) .....	7
Les orientations stratégiques ( <b>article 3</b> ) .....	9
Le Plan d'Actions ( <b>article 4</b> ) .....	11
<b>PAMIERS</b> : La « Ville – cité aux III clochers, clef de voute de l'attractivité en Ariège ».....	15
Les ambitions du territoire ( <b>article 2</b> ) .....	16
Les orientations stratégiques ( <b>article 3</b> ) .....	18
Le Plan d'Actions ( <b>article 4</b> ) .....	22
<b>SAVERDUN</b> : « La Ville-Village » à énergie positive engagée dans la transition environnementale et l'action culturelle ».....	31
Les ambitions du territoire ( <b>article 2</b> ) .....	32
Les orientations stratégiques ( <b>article 3</b> ) .....	35
Le Plan d'Actions ( <b>article 4</b> ) .....	39
<b>MAZERES</b> : « La Ville – Bastide / Ville-nature dynamique aux Portes de l'Ariège » .....	46
Les ambitions du territoire ( <b>article 2</b> ) .....	47
Les orientations stratégiques ( <b>article 3</b> ) .....	50
Le Plan d'Actions ( <b>article 4</b> ) .....	55
<b>Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie</b> .....	59
<b>Article 6 : Engagements des partenaires</b> .....	59
6.1. Dispositions générales concernant les financements .....	59
6.2. Les territoires signataires .....	59
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics .....	60
6.4. Engagements de la Région .....	61
<b>6.5. Engagements du Département de l'Ariège</b> .....	61
6.6. Engagements des autres opérateurs publics .....	62
<b>6-6-1. La Banque des territoires</b> .....	62
<b>6-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie</b> .....	62
<b>6-6-3. Action Logement</b> .....	63
6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	63
6.8. Maquette financière (annexe) .....	63
<b>Article 7 : Complémentarité entre les programmes « Action Cœur de Ville » – « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs-centres Occitanie »</b> .....	63
<b>Article 8 : Gouvernance de l'ORT multisites (ACV – PVD – Bourgs-centres)</b> .....	64
<b>Article 9 : Suivi et évaluation des programmes (ACV – PVD – Bourgs-centres)</b> .....	64
<b>Article 10 : Résultats attendus des programmes</b> .....	66
<b>Article 11 : Utilisation des logos</b> .....	71
<b>Article 12 : Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité</b> .....	71
<b>Article 13 : Evolution et mise à jour du programme</b> .....	71
<b>Article 14 : Résiliation du programme</b> .....	71
<b>Article 15 : Traitement des litiges</b> .....	71
<b>Annexes – Dossiers joints au présent avenant</b> .....	74

## Préambule

**La Convention cadre « Action Cœur de Ville » (ACV) de Pamiers - Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a été signée le 28 septembre 2018.** Ce nouveau programme national permet de conforter la stratégie de renouvellement urbain (ANRU) validée en Comité de pilotage « NPNRU » de juillet 2017 (dont la convention ANRU signée en décembre 2019) et ainsi de satisfaire l'objectif de la « reconquête » du cœur de ville de Pamiers.

Conformément aux directives nationales, une phase de déploiement (passage vers l'opérationnel) s'est engagée et formalisée à partir de la **signature d'un avenant à la convention-cadre « ACV » engageant sa transformation (homologation) en convention « d'Opération de Revitalisation Territoriale » (ORT) le 14 décembre 2020.**

**Le caractère intégrateur de l'ORT valant Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat volet Renouvellement urbain (OPAH-RU) et les conclusions de l'étude pré-opérationnelle en faveur de l'amélioration de l'habitat privé portée à l'échelle de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ont permis l'intégration des communes de Saverdun et Mazères dans ce nouveau programme désormais articulé en multisites (ORT multisites valant OPAH-RU multisites sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun).**

L'ORT, créée par la Loi Elan (*évolution du logement, de l'aménagement et du numérique publiée au Journal officiel du 24 novembre 2018*) se présente comme une large palette d'outils et confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux (*série de mesures dérogatoires et d'avantages*) notamment pour :

1. Favoriser la réhabilitation de l'habitat
2. Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville
3. Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux
4. Mieux maîtriser le foncier
5. Anticiper des départs de services

Le 18 décembre 2020, **les communes de Mazères et Saverdun ont été labellisées** au titre du nouveau programme national « *Petites Villes de Demain* » (PVD).

Le gouvernement a souhaité que le programme PVD donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

**Au côté du programme « Action Cœur de Ville » destiné à soutenir les « Villes moyennes » dans lequel Pamiers s'inscrit, ce nouveau cadre contractuel, calibré en faveur des strates « inférieures », favorise la traduction opérationnelle des objectifs et enjeux fixés dans le cadre de la « convention d'ORT multisites » signée le 14 décembre 2020.**

Ces démarches s'inscrivent directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Elles constituent des boîtes à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par ces programmes appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La convention d'adhésion au dispositif « PVD » signée le 1<sup>er</sup> avril 2021 prévoit de formaliser dans un délai de dix-huit mois, soit avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'expression d'un **nouvel avenant à la convention d'ORT existante visant l'intégration de la convention cadre « Petites Villes de Demain ».**

En appui et en totale articulation avec « l'ORT multisites » et la **politique régionale « Bourgs-centres » Occitanie**, ce nouveau dispositif offre donc la possibilité de renforcer l'action publique en faveur de la reconquête des centres anciens par une consolidation des stratégies définies et une actualisation des programmes d'actions portés sur ces trois centres anciens à horizon 2026.

La Région a ainsi approuvé les contrats bourgs centres Occitanie des communes de Pamiers, Saverdun, Mazères et de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées en partenariat avec le Territoire de Projet du PETR de l'Ariège, le conseil départemental de l'Ariège, le CAUE 09, l'EPF Occitanie :

- Le contrat Bourg-Centres de Pamiers a été approuvé le 22 janvier 2019 (signature le 3 septembre 2019) ;
- Le contrat Bourg-Centres de Saverdun a été approuvé le 10 octobre 2019 (signature le 24 octobre 2019) ;
- Le contrat Bourg Centre de Mazères a été approuvé le 13 décembre 2019 (signature le 22 juillet 2020).

Cette nouvelle contractualisation intégrant le programme PVD permet de garantir une cohérence de développement au sein du territoire intercommunal en considérant qu'un programme d'actions uniquement sur la ville-centre représente un risque de développement spatial à deux vitesses.

La structuration multipolaire du territoire de la Communauté de communes, organisée autour de 3 bassins de vie, constitue un atout, sur laquelle il convient de s'appuyer pour donner sens au projet communautaire récemment défini.

Les secteurs d'interventions de l'ORT délimités sur ces trois centres-villes prennent en compte le résultat des nombreuses études stratégiques menées et/ou en cours. Ces engagements se traduisent par ailleurs à travers les projets politiques exprimés dans le cadre des Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des communes concernées.

## Article 1 : Objet du présent avenant n°2

Le présent **avenant n°2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville »** a pour **objet l'intégration de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » relative aux communes de Saverdun et Mazères** dans le cadre contractuel précédemment établi.

Le premier avenant avait permis d'engager la **transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » en « Opération de Revitalisation Territoriale » multisites valant « OPAH-RU »** sur les centres anciens de Pamiers, Saverdun et Mazères.

Les communes de Saverdun et Mazères ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain selon les termes de la convention d'adhésion en date du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Ce programme doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

En accord avec les directives de la convention cadre « Petites Villes de Demain » et du programme « Action Cœur de Ville », le présent avenant n°2 fixe les ambitions retenues des territoires, les orientations stratégiques et les programmes d'actions pluriannuels définis à échéance 2026 ; dans l'objectif d'une transformation à moyen et long terme favorable au renforcement des fonctions de centralité et au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Ces programmes mobilisent dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

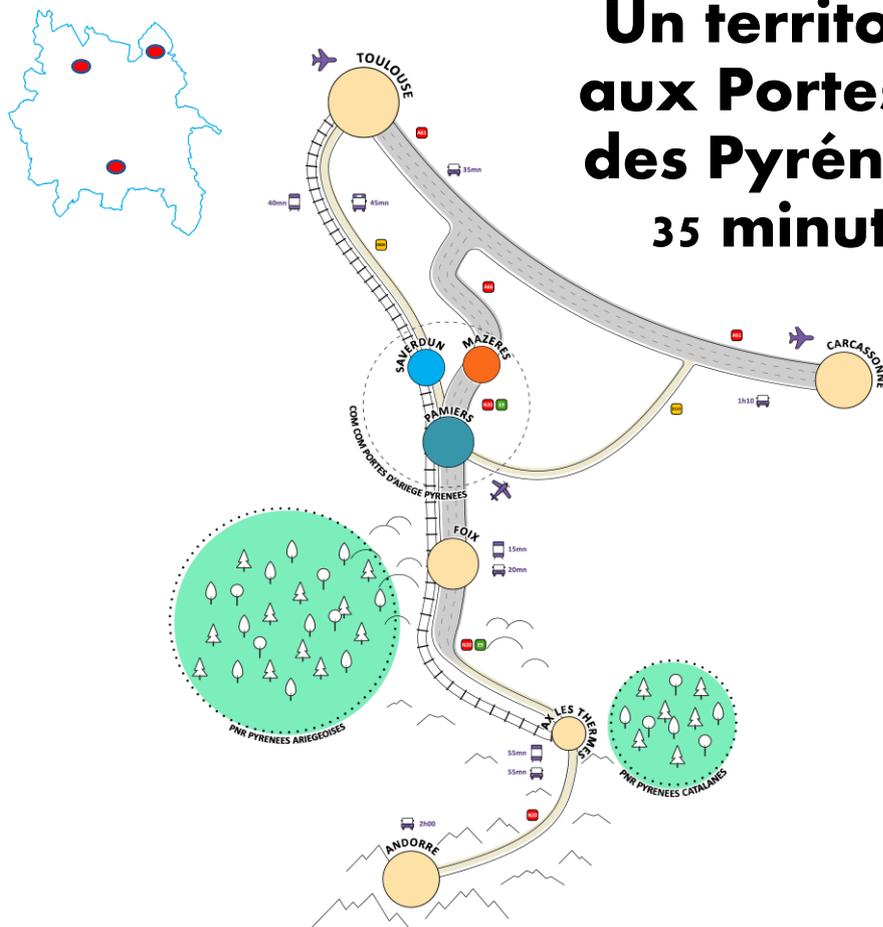
Le présent avenant n°2 détaille également l'articulation de ces programmes contractuels avec la politique régionales Bourgs-centres Occitanie et le CRTE. Elle précise l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Dans ce cadre, elle expose l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période des programmes dont l'échéance est fixée à 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent avenant n°2 est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un cadre contractuel évolutif et pluriannuel sur la période des programmes (échéance 2026). Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES** : « nouveau territoire de projet engagé dans la reconquête de ses centres anciens »

## Un territoire stratégique aux Portes de l'Ariège et des Pyrénées à moins de 35 minutes de Toulouse



**#Attractivité**  
**#Ruralité #Nature**  
**#Polesurbains**  
**#Investissements**  
**#Cadredevie #Qualité**

**Communauté de  
communes des Portes  
d'Ariège Pyrénées**

39 582 Hab.

35 communes





## Les ambitions du territoire (article 2)

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées est en pleine émancipation après plusieurs années d'existence sans véritable consistance. Elle rattrape son retard activement en s'attelant à la réalisation d'un véritable projet de territoire, élaboré avec les habitants et les élus. Projet voté en Conseil communautaire le 30 juin dernier. Dès lors, ce sont 136 actions visant à améliorer l'existant et développer de nos nouvelles politiques ambitieuses pour profondément agir au cœur de nos 35 communes.

L'équilibre est essentiel entre respect des projets communaux à échelle urbaine et à échelle rurale. Les investissements programmés doivent y viser et le garantir. Pour y parvenir, la CCPAP s'est donné cinq axes de développement :

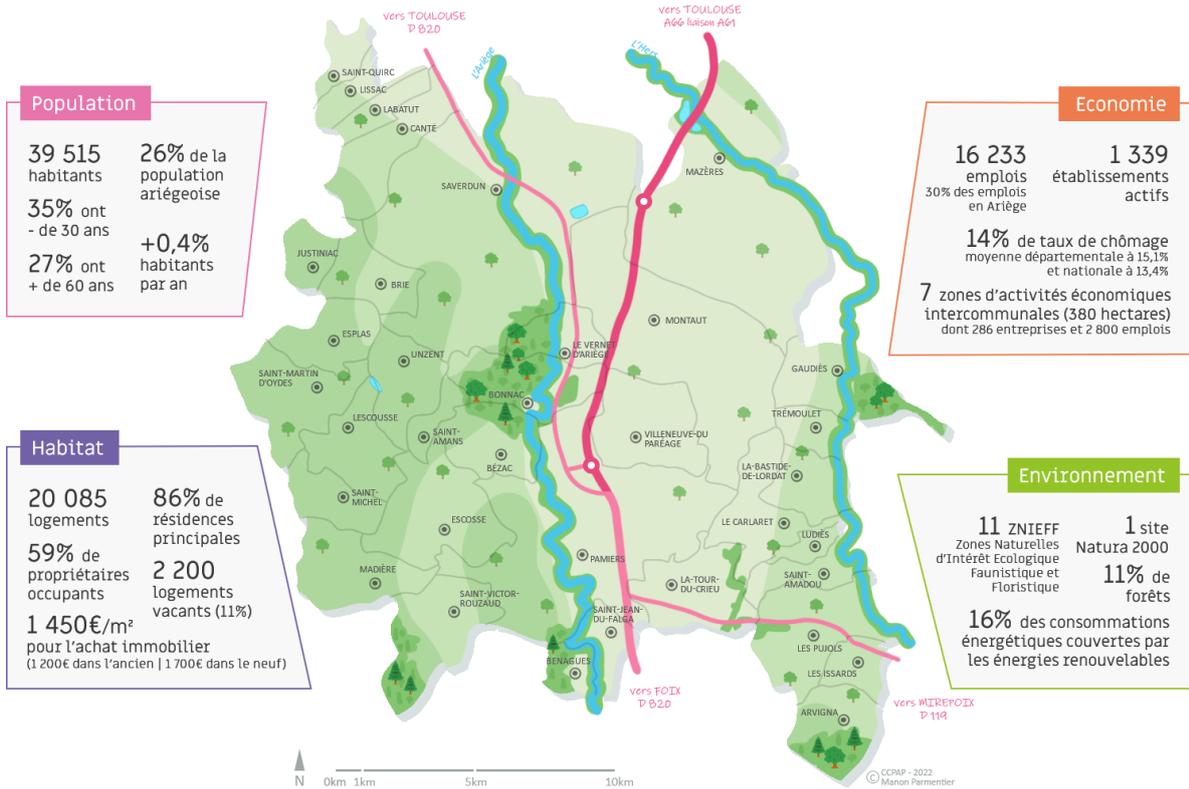
- L'habitat : l'une des compétences majeures de l'EPCI où l'enjeu se centralise vers l'accompagnement progressive d'une offre attractive de l'habitat en centre-ville en réhabilitant et restructurant.
- Les commerces : action complémentaire au développement économiques des entreprises du territoire, le volet d'attractivité commerciale est crucial pour mailler le territoire d'une offre qualitative et diversifiée pour notamment accompagner la croissance touristique souhaitée sur le territoire.
- Les mobilités : c'est un enjeu majeur sur un territoire mixte entre ruralité et zones plus urbanisées. Le développement de l'accessibilité aux services et aux centres-bourgs et centres-villes sont des axes majeurs à conduire pour améliorer la mobilité et créer des connexions qui font défaut aujourd'hui pour tout type de publics du territoire.
- Les espaces publics/patrimoine : Améliorer le bâti existant quand cela est possible et respecter nos patrimoines traditionnels pour ne pas perdre l'identité architecturale. Cet axe de développement prend en compte la dimension environnementale comme par exemple la renaturation des espaces publics.
- Les équipements : l'objectif étant de fournir un accès facilité aux équipements publics, à leurs services, à l'offre culturelle et de loisirs. Mais également permettre une qualité de conditions d'accueil optimales pour s'adapter aux nouvelles pratiques des publics.

Le chantier est conséquent mais il en va de l'attractivité du territoire voire de l'attractivité du département tout entier dont les Portes d'Ariège sont le véritable moteur économique.

Si les Portes d'Ariège ne se montrent pas attirantes et accessibles, elles risquent de freiner les projets de développement vers le sud de l'Ariège qui bénéficient aujourd'hui de son aura. Elles risquent aussi de se voir concurrencées par d'autres territoires hors d'Ariège qui répondront aux attentes des habitants et des acteurs majeurs d'aujourd'hui et demain.

Il convient donc désormais de mieux réorganiser l'existant et équilibrer les projets structurants sur le territoire pour en pérenniser son meilleur développement dans la durée pour les générations actuelles et surtout, pour celles à venir.

*Alain ROCHET, Président de la CCPAP*



**ATOUTS**

- Un territoire rural où il fait bon vivre.
- Un territoire intégré au système urbain toulousain, polycentrique et organisé autour d'un axe nord-sud structurant.
- Une offre d'accueil petite enfance largement développée et un large champ d'intervention en matière d'action sociale.
- Des formes de coopération qui se développent dans une logique de proximité.
- Un territoire dont le dynamisme génère de nouveaux besoins en logements, avec un marché immobilier actif.
- Un dynamisme et une attractivité économique naturelle et un tissu économique diversifié pourvoyeur d'emplois.
- Une biodiversité riche liée à des milieux naturels variés et un territoire préservé.
- Une offre touristique accessible, multiple et diffuse.
- Une offre culturelle diversifiée et de qualité.

**POINTS DE VIGILANCE**

- Un territoire hétérogène sans identité marquée et partagée.
- Une collectivité qui manque de visibilité.
- Un territoire rural qui engendre une dépendance à la voiture.
- Des services rendus aux communes de façon hétérogène pouvant obéir à des logiques anciennes.
- Des services en ingénierie et conseil à formaliser et développer.
- Un parc de logements majoritairement individuel et ancien où persistent des besoins d'amélioration.
- Un parc social sous tension et des besoins spécifiques en logement qui appellent une intervention particulière.
- Une consommation énergétique importante à l'échelle du territoire et des besoins en rénovation énergétique.

**ENJEUX**

- Construire une identité territoriale partagée qui fasse sens et développer la communication de la CC PAP.
- Repenser l'offre de transports en commun, développer les mobilités douces et l'intermodalité et inciter et faciliter les pratiques de voitures partagées.
- Favoriser l'égalité d'accès aux services et faciliter l'accompagnement des publics en privilégiant la proximité.
- Redéfinir la meilleure échelle d'exercice des compétences dans une logique de proximité et conforter le rôle de coordination et d'accompagnement de la CC PAP.
- Redynamiser les centres bourgs et centres villes par la réhabilitation du parc de logements existant en préservant la qualité de vie et maîtriser la croissance démographique dans une logique d'économie foncière et en développant une offre de logement de qualité répondant aux besoins des différents publics.
- Adopter une stratégie commune de développement économique et de marketing territorial.
- Valoriser la qualité environnementale du territoire et tendre vers l'autoconsommation énergétique.
- Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique ».
- Développer l'attractivité touristique et capitaliser sur le potentiel de développement touristique du territoire.
- Renforcer la cohésion culturelle du territoire autour d'une stratégie commune et construire un maillage culturel.



## Les orientations stratégiques (article 3)

Le Projet de territoire est une feuille de route issue d'une démarche volontaire de co-construction, par laquelle la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées définit sa vision de l'avenir du territoire. Il fixe les orientations stratégiques de développement de l'intercommunalité dans un cadre pluriannuel et concerté et concerne tous les domaines de politiques publiques. **La stratégie du Projet de territoire se décline en 4 défis, 12 objectifs stratégiques, 45 objectifs opérationnels et 136 actions.**

### DEFI 1

**SE DOTER D'UNE IDENTITÉ  
COMMUNE AUTOUR DE LA  
COOPÉRATION ET DE LA  
SOLIDARITÉ TERRITORIALE**

- **VALORISER L'ACTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ**
- **FAVORISER LA COOPÉRATION ET L'ENTRAIDE ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMMUNALITÉ**
- **DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTIELLE LOCALE**

Au-delà de la communication institutionnelle, il s'agit d'initier et de conforter un sentiment d'appartenance et de reconnaissance du territoire des Portes d'Ariège Pyrénées pour l'ensemble des acteurs. Il est ainsi nécessaire de définir collectivement la meilleure échelle d'exercice des compétences en vue de développer un mécanisme de coopération dans une logique de proximité et dans l'intérêt des habitants du territoire :

- Objectif stratégique 1.1. : **Mettre en valeur le territoire, donner de la lisibilité à la collectivité et coordonner les politiques publiques de portée intercommunale**
- Objectif stratégique 1.2. : **Penser l'accompagnement aux communes dans une logique de proximité et d'entraide**
- Objectif stratégique 1.3. : **Assurer l'accessibilité et la cohérence de l'offre culturelle et événementielle du territoire**

### DEFI 2

**PRÉSERVER LA QUALITÉ DE  
VIE ET PRIVILEGIER UN  
DEVELOPPEMENT LOCAL  
RAISONNÉ**

- **FACILITER LES MOBILITÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**
- **DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LE PARC DE LOGEMENTS**
- **DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION**

Suite à la crise sanitaire, les territoires en périphérie des agglomérations ont connu un gain d'attractivité résidentielle entraînant une mutation profonde des populations. Face à ce phénomène qui n'est pas nouveau mais qui s'est accentué ces derniers mois, il convient d'adopter une stratégie commune de croissance raisonnée et équilibrée afin de veiller à préserver la qualité de vie actuelle tout en développant le territoire autour de ses atouts, et notamment celui de la proximité :

- Objectif stratégique 2.1. : **Développer et structurer une offre de mobilité adaptée aux spécificités du territoire et aux besoins des différents publics**
- Objectif stratégique 2.2. : **Développer un urbanisme durable, de qualité et adapté aux besoins de la population**



- Objectif stratégique 2.3. : **Développer les prestations de services publics pour l'ensemble de la population**

### **DEFI 3**

**S’AFFIRMER COMME UN  
TERRITOIRE  
D’OPPORTUNITÉS  
ÉCONOMIQUES ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- **PROMOUVOIR ET RENFORCER L’ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**
- **FAVORISER L’EMPLOI, L’INSERTION ET LA FORMATION**
- **VALORISER LA DESTINATION TOURISTIQUE DES PORTES D’ARIÈGE PYRÉNÉES**

Durant des décennies, le territoire des Portes d’Ariège Pyrénées a largement profité du desserrement industriel de l’agglomération toulousaine, qui connaît aujourd’hui une tertiarisation de son économie. Face à cette mutation du tissu économique, la CCPAP doit se réinventer pour conforter sa position de pôle économique majeur de l’Ariège. Il s’agit de privilégier un écosystème économique local qui vise à renforcer l’autonomie du territoire par la création d’emplois et une offre de formation adaptée aux besoins locaux. Il s’agit également d’être précurseur en matière d’accueil des entreprises et des travailleurs :

- Objectif stratégique 3.1. : **Promouvoir et renforcer l’attractivité économique du territoire**
- Objectif stratégique 3.2. : **Structurer une destination touristique responsable et durable en s’appuyant sur les ressources locales**
- Objectif stratégique 3.3. : **Soutenir et promouvoir l’agriculture**
- Objectif stratégique 3.4. : **Favoriser l’emploi, l’insertion et la formation en adéquation avec les projets des personnes et les besoins du territoire**

### **DEFI 4**

**CONDUIRE LOCALEMENT LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
ÉNERGÉTIQUE ET SOCIÉTALE**

- **PRÉSERVER ET VALORISER L’ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES LOCALES**
- **ACCÉLÉRER NOTRE ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À L’ÉCHELLE DU TERRITOIRE**

Il s’agit d’aménager le territoire dans un souci d’atténuation et d’adaptation au changement climatique, d’améliorer la performance énergétique et de réduire l’impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire et de favoriser la désimperméabilisation des sols. Tout patrimoine public fera ainsi preuve d’exemplarité dans la production et la consommation d’énergies renouvelables, et la sensibilisation des habitants favorisera les changements de comportements et permettra de soutenir les initiatives locales en faveur des transitions :

- Objectif stratégique 4.1. : **Préserver et valoriser les ressources naturelles locales**
- Objectif stratégique 4.2. : **Accélérer notre engagement dans la transition énergétique à l’échelle du territoire**

## Le Plan d'Actions (article 4)

Sur les 136 actions déclinées dans le projet de territoire de la Communauté de communes près de 65 actions réparties sur les 4 défis fixés, participent à la revitalisation des centres-villes sur une diversité de thématique et politiques sectorielles : habitat, transition énergétique, action sociale, santé, mobilité, planification, action culturelle. Dans une logique de politiques publiques, il convient de mettre en exergue celles qui « structurent » les 5 axes de développement définis dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Territoriale multisites (*stratégies en faveur de la revitalisation et du renouvellement urbain portées sur les trois centres anciens*).

### Axe 1 HABITAT



*De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*

### COMPETENCE INTERCOMMUNALE

- Le Programme Local de l'Habitat intercommunal

Initié en 2019, l'élaboration du PLH est, pour la jeune Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (fusion de deux EPCI), la première opportunité de travail commun pour la mise en place d'une politique communautaire. Il décline les réponses locales à apporter en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les habitants actuels et futurs du territoire.

Le document d'orientations propose une feuille de route chiffrée, avec des objectifs établis en cohérence avec le contexte et les perspectives socio-économiques du territoire, ainsi que les spécificités de ses marchés. L'élaboration du PLH s'est déroulée dans le même temps que celle d'autres démarches menées à l'échelle de la CCPAP (Projet de territoire), des 3 intercommunalités qui forment le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial de la Vallée de l'Ariège (Plan Climat Air Energie Territorial, bilan et révision du SCoT) ou du département (Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage).

Pour aboutir à ce document d'orientations et au programme d'actions thématique, un travail important de concertation a été mené avec les élus des 35 communes et les partenaires locaux en 2021 (services de l'Etat, du Département, de la Caf, Syndicat mixte du SCoT, bailleurs sociaux, associations, établissements d'enseignement...). En réponse aux enjeux issus du diagnostic territorial et à l'issue des différents temps d'échange et de concertation, cinq orientations ont été identifiées pour former le cadre d'intervention de la politique de l'habitat du territoire pour les six années à venir :

- 1/ Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages
- 2/ Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat proposée par les communes
- 3/ Améliorer le parc ancien pour conserver son attractivité
- 4/ Compléter l'offre de logements et d'hébergement pour les ménages ayant des besoins spécifiques
- 5/ Asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP : mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le PLH

Ce document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale sera finalisé au cours de l'année 2022. Sa mise en œuvre à compter de 2023 décline 14 fiches actions traduisant les 5 Objectifs stratégiques en matière d'habitat à l'échelle des 35 communes (2023-2028)

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (privé) – volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites

L'étude pré opérationnelle menée en 2019 a mis en évidence la nécessité de concentrer dans les cœurs de ville des communes de Pamiers, Saverdun et Mazères une stratégie de réhabilitation de logements locatifs et de logements de propriétaires occupants et, à cet effet, de renforcer dans ces secteurs centraux les moyens financiers et les aides à l'amélioration du parc de logements privés. Afin de répondre à ces enjeux, l'OPAH RU multisites démarrée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur une période de 5 ans, vise la requalification des centres anciens en accompagnant les propriétaires pour obtenir des réalisations de travaux de réhabilitation de qualité. L'objectif est aussi de « produire » une nouvelle offre de logements, en organisant une accession à la propriété sécurisée



pour de nouveaux propriétaires. Pour ce faire l'OPAH RU engagera une démarche de renouvellement urbain sur des îlots aux bâtis dégradés et/ou vacants à restructurer. A cela s'associe la mise en valeur du patrimoine architectural et l'aménagement d'espaces publics sur des secteurs clés du tissu urbain des centres historiques et dans l'objectif de traiter la question des circulations et celle de la gestion des stationnements. L'objectif est de mettre en œuvre un **Plan d'action global, qui propose à la fois une dimension urbaine et une dimension immobilière, adaptées aux spécificités de chaque commune** au sein du projet d'ORT.

- **Lutte contre l'Habitat indigne, insalubre et indécents à travers des études RHI THIRORI et la mise en place du permis de louer**

L'intervention incitative via l'OPAH-RU se couple à une intervention coercitive à travers la mobilisation d'outils et dispositifs tels que :

- **Le Permis de louer** mis en œuvre sur les trois centres anciens (« périmètres ORT-OPAH-RU »). Ce dispositif entend lutter contre les biens insalubres ou présentant des risques pour la sécurité des locataires. L'autorisation (ou, dans certains cas, la déclaration) préalable permet en effet à la collectivité de vérifier si les conditions d'hygiène et de sécurité d'un logement à louer sont remplies. Démarré au 1<sup>er</sup> avril 2021, près de 500 permis ont été accordés à ce jour dont une très grande majorité sur le centre ancien de Pamiers.
- **Etudes RHI – THIR ORI**. Après le repérage d'immeubles et d'îlots prioritaires dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle et de l'OPAH-Ru multisites en cours sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun, il s'agit d'étudier la pertinence de la mobilisation des outils RHI-THIR/ORI à travers des éléments d'appréciation financiers, juridiques, techniques et sociaux pour engager des opérations de recyclage sur les fonciers les plus dégradés et/ou vacants. L'opération de RHI traite par acquisition et démolition les immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation. Le dispositif THIR vise quant à lui l'acquisition et la réhabilitation lourde d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles (sous arrêté d'insalubrité rémissible, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité). Ces procédures coercitives nécessitent la prise d'arrêtés. Ces opérations ont une finalité sociale avec un objectif de relogement pérenne des occupants (y compris propriétaires occupants). Une première étape est enclenchée à travers le lancement d'une étude de faisabilité RHI THIRORI en multisites (démarrée en janvier 2022). Elle vise à conforter la collectivité ou à la faire renoncer à ces outils s'ils ne sont pas pertinents par rapport à d'autres. Une étude de calibrage avant le lancement de la phase opérationnelle sera visée à l'issue de la faisabilité RHI THIRORI.



*Favoriser un développement économique,  
touristique et commercial équilibré*

**COMPETENCE PARTAGEE**

- **Le Schéma de Développement Economique intercommunal (SDE)**

Dans un contexte de pression foncière et d'évolution de la réglementation programmatique territoriale (loi climat et résilience), l'intercommunalité doit mettre en place des outils de planification et ce afin de projeter le développement territorial concerté sur les prochaines années. De plus, le nouveau contexte économique est sans conteste à l'origine de changements profonds en termes de développement territorial. Celui-ci repose de plus en plus sur des facteurs immatériels qui ont pour noms : économie sociale et solidaire, innovation, développement durable, identité territoriale, économie collaborative, circulaire ou de la fonctionnalité. Les politiques de développement territorial doivent intégrer ces changements. D'où la nécessité de combiner attractivité et compétitivité afin de développer des outils nouveaux plus proactifs, forçant les synergies entre les différents acteurs économiques. Ainsi, l'objectif est d'élaborer à compter de 2023 un schéma de développement économique coconstruit pour le territoire de la CCPAP et en cohérence avec les politiques économiques départementales, régionales et nationales (SRADDET, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP) et les schémas de planification (SCOT, ...) impactant celui-ci.

- Le Schéma de Développement Touristique intercommunal (SDE)

Conscient du potentiel des ressources propres au territoire intercommunal, les élu(e)s de la CCPAP souhaitent se doter d'une stratégie intercommunale de développement touristique de la destination des Portes d'Ariège Pyrénées. A compter de 2023 et en articulation avec l'Office de Tourisme Intercommunal et ses partenaires il s'agira de définir, à l'aide de l'élaboration d'un schéma directeur de développement touristique, une identité territoriale nouvelle afin de pouvoir par la suite développer l'attractivité touristique du territoire et en faire un territoire de destination à part entière. Il s'agit d'identifier, d'organiser et de structurer l'offre touristique du territoire, mais aussi de définir les axes stratégiques de valorisation du territoire et dans ce contexte « vendre » la destination.

**Axe 3  
MOBILITES**



Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

**COMPETENCES PARTAGEES**

- La « feuille de route mobilités » de la Communauté de communes

Suite à la décision de ne pas prendre la compétence « AOM » et de laisser la gestion de la mobilité à la Région Occitanie en tant qu'AOM locale, une mission d'accompagnement dédiée à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées s'est enclenchée sur le dernier trimestre 2021 dans l'objectif de :

- Définir une feuille de route « mobilités » (*articulée au projet de territoire intercommunal et au Plan Global de Déplacement Vallée de l'Ariège*) et à faire valoir dans le cadre des futurs contrats opérationnels de la mobilité mis en place par la Région Occitanie, à la suite de la détermination des périmètres des bassins de mobilités.
- Se mettre en ordre de marche pour déployer in fine des services qui répondent aux enjeux de mobilité sur le territoire avec une délégation de compétence à demander à la Région.

Dans ce cadre, un groupe de travail composé d'élus communautaires dédiés aux mobilités s'est constitué sur la base d'une représentativité du territoire intercommunal. Un travail itératif à l'appui d'une série d'ateliers de travail s'est donc mené sur une durée de 6 mois qui a permis de présenter la feuille de route mobilités de la CCPAP composée de 13 actions structurantes dont 4 jugées prioritaires ayant fait l'objet d'une déclinaison pré-opérationnelle et chiffrée : mise en place d'un réseau de navettes urbaines sur le pôle appaméen, développer une offre de services entre Saverdun et Mazères (lignes de covoiturage dynamiques associée au TC), créer une offre de transport à la demande permettant de relier l'ensemble du territoire aux pôles attractifs et définir le rôle de la CCPAP dans la mise en œuvre du Plan Vélo SCOT. Chacune de ces 13 actions font l'objet d'une déclinaison opérationnelle à travers les fiches actions du projet de territoire. Prises individuellement, les actions envisagées à court terme (2025 font l'objet de conditions de mise en œuvre spécifiques et dédiées). En revanche, toutes nécessitent un travail approfondi avec l'AOM du territoire : la Région Occitanie.

**Axe 4  
ESPACES PUBLICS /  
PATRIMOINE**



Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

**COMPETENCES PARTAGEES**

- L'Opération Façades de la Communauté de communes

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées vise l'objectif d'améliorer l'image des communes par des actions de mise en valeur des centres bourgs et de leur patrimoine bâti privé et souhaite favoriser un

effet d'entraînement en accompagnant l'initiative privée. Par l'octroi de subventions spécifiques, il s'agit d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux de ravalement de façades respectueux des qualités architecturales et des savoir-faire. Ce programme existe depuis de nombreuses années et est aussi accompagné par le Conseil Départemental de l'Ariège. Visant l'objectif d'une réhabilitation des façades dans une logique de renouvellement urbain et de qualification paysagères des centres villes, la CCPAP a souhaité en 2019 pour le compte des cinq communes identifiées « Bourgs-centres » s'associer au Conseil Régional Occitanie pour une plus grande force de frappe sur des ilots à enjeux comme par exemple la rénovation des façades pour les maisons incluses dans un projet urbain. Cela permet d'accompagner les porteurs de projet dans une rénovation qualitative de leurs façades.

#### Axe 5 EQUIPEMENTS



*Fournir l'accès aux équipements, aux services  
publics, à l'offre culturelle et de loisirs*

#### COMPETENCES PARTAGEES

- Les équipements structurants intercommunaux

Dans l'inscription de cet axe de développement, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées porte des projets structurants favorables aux dynamismes de ces trois centres-villes et plus largement au renforcement des fonctions de centralités de Pamiers, Saverdun et Mazères.

Dans le domaine de ses compétences aujourd'hui définie, la CCPAP mène des actions en faveur de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des publics précaires, etc. La CCPAP crée, gère et entretien les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans. En 2018, le territoire de la CCPAP compte 2 286 enfants de 0 à 5 ans. En 2022, les 9 crèches du territoire ont une capacité totale de 349 places, dont 248 en crèche collective et 101 en crèche familiale. Dans une logique de maillage et de pôle urbain, un projet de construction d'un nouvel établissement d'accueil est en cours (Commune de La Tour-du-Crieu – Bourgs-centres Occitanie). En 2021, au total 333 demandes d'accueil ont été enregistrées auprès du Guichet Unique du Pôle Petite Enfance. 236 demandes se situent sur le pôle appaméen (Pamiers, La Tour du Crieu, Saint Jean du Falg) et 97 concernent le secteur de Saverdun-Mazères. Il est constaté une diminution progressive du pourcentage de demandes issues du bourg centre de Pamiers qui représentent encore 44 % des demandes d'accueil en 2021 et 2020. Ce pourcentage était de 62,35 % en 2018 et 55 % en 2019. Toutefois, nous avons pu observer que de nombreuses familles se sont installées sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, aussi bien sur le secteur de Pamiers (et notamment du bourg centre), que sur celui de Mazères – Saverdun. Cette forte hausse se ressent très fortement sur les demandes d'accueil (+ 23 % par rapport à 2020) et plus spécifiquement depuis septembre 2021 où il a été enregistré 46 demandes sur ce seul mois. La tendance a été maintenue très haute jusqu'en décembre 2021. Les enfants accueillis dans les crèches gérées par l'intercommunalité résident dans 26 communes différentes du territoire intercommunal. Si la capacité d'accueil petite enfance est largement développée sur le territoire, bien qu'inégalement répartie, les structures d'accueil rencontrent des difficultés de recrutement d'assistantes maternelles.

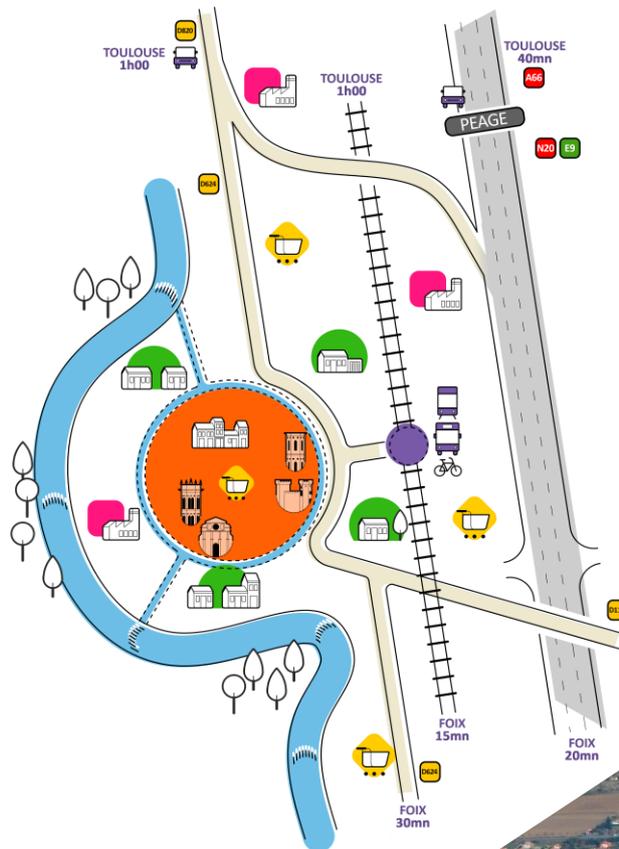
La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a souhaité mettre en place un service publique de la culture orienté vers la lecture publique, la musique et l'éducation aux arts et au jeu. Un réseau de lecture intercommunal nommé « Bibliopôle » constitué de huit médiathèques irrigue le territoire. Une carte unique et gratuite permet aux adhérents de bénéficier d'un catalogue élargi, de ressources numériques, ateliers et spectacles. Les écoles sont les partenaires privilégiés du réseau où elles sont accueillies pour des prêts de livres, des projets, des lectures, des rencontres d'auteurs et des spectacles.

A partir de 2024, les médiathèques d'intérêt communautaire seront transférées à la CCPAP. Le futur réseau de lecture intercommunautaire sera composé de six médiathèques. Deux médiathèques municipales adhéreront via une convention au réseau. Une ludothèque (projet ANRU) sera intégrée au projet de « Bibliopôle » intercommunautaire et se situera à Pamiers en partie nord du centre ancien (rééquilibrage de l'offre à cette échelle). A partir de 2025, le conservatoire municipal de la ville de Pamiers sera transféré à la CCPAP dans l'objectif de créer des pôles secondaires sur Saverdun et Mazères. Parallèlement, un projet de micro-folie itinérante sera monté en collaboration entre la ville de Saverdun et la CCPAP. Elle tournerait dans les différentes bibliothèques du territoire.

**PAMIERS** : La « Ville – cité aux III clochers, clef de voute de l'attractivité en Ariège »



## La Ville – cité aux III clochers : Clef de voute de l'attractivité en Ariège



**#Patrimoine #Nature  
#Emploi #Industrie #PME  
#Intermodalité  
#Locomotiveariégeoise  
#Culture #Sport**

# PAMIERS

15 675 Hab.



## Les ambitions du territoire (article 2)

Notre ambition était de réparer la ville, tant elle avait été abandonnée à elle-même.

Ainsi nous avons intégré des dispositifs d'aide à la revalorisation des centres-villes et lancé plusieurs politiques volontaristes :

-la priorité à la réhabilitation des friches : l'îlot Ste Claire, en plein cœur de ville, est le plus gros chantier d'Occitanie. Il va devenir un nouveau quartier de maisons individuelles. L'ancienne école religieuse de La Providence – 3<sup>e</sup> chantier d'Occitanie – va devenir, elle, un lieu de coworking.

-la définition de zones cibles : où soutenir l'habitat, où promouvoir le commerce, comment imaginer les parcours résidentiels ?

-l'instauration d'un permis de louer, d'une taxe sur les locaux commerciaux vacants, d'une politique d'achat par la commune ou de soutien pour les investisseurs privés.

Au-delà, nous voulons qu'en plus Pamiers soit belle et attirante.

Plus de vert avec un plan de végétalisation, la réinvention des 4 places du centre ; plus de bleu avec la réhabilitation des canaux ; plus de plaisir avec de nouvelles façons de se déplacer, plus apaisées.

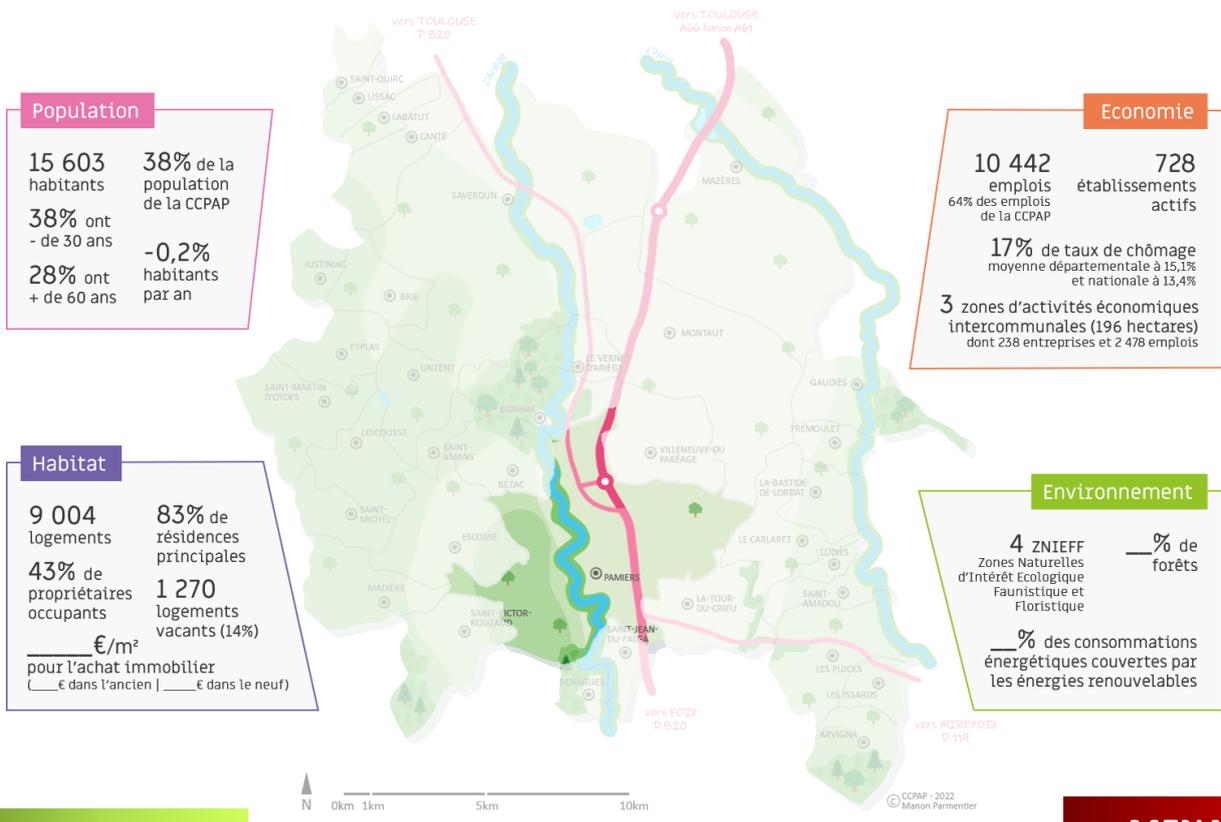
Nous avons lancé également une politique culturelle qui fédère la population de la ville et au-delà et contribuera à changer son image.

La centralisation de la vie entière dans les métropoles – la production, le savoir, le soin, la culture et même les histoires de cœur – vampirise jusqu'à notre sentiment d'appartenance à un territoire.

Si toutes ces initiatives pour l'essor de notre territoire n'aboutissaient qu'à un résultat, je voudrais que ce soit celui-là : que les Appaméens aussi soient fiers d'être de Pamiers !

Le Maire,  
  
Frédérique THIENNOT





**ATOUS**

- Pôle économique et démographique majeur du département de l'Ariège (statut de locomotive)
- Un positionnement stratégique (rôle d'interface) qui bénéficie d'une bonne desserte en matière d'infrastructures (routes/rail/numérique) et de nombreuses voies de communication facilitant la mobilité et l'accessibilité sur la Vallée de l'Ariège et la métropole Toulousaine
- Une ville organisée autour d'un centre-ancien doté d'un patrimoine monumental et remarquable (canaux, édifices religieux, friches urbaines) et d'un patrimoine ordinaire atypique et d'une forte avec la nature environnante (terrefort, Pyrénées, l'Ariège, les canaux)
- Un pôle urbain « autonome » dans l'aire d'influence toulousaine et répondant à la majorité des besoins de la population du département de l'Ariège (équipements et services de premier plan)

**MENACES**

- Un ralentissement démographique présentant des écarts (évolution, âge) importants notamment entre son centre, ses quartiers périphériques et les communes voisines
- Une paupérisation du centre-ville (QPV) : inégalités marquées entre les revenus nets moyens des différents quartiers
- Une attractivité des communes voisines qui met à mal l'attractivité de la ville centre : concurrence entre les produits logements générant un délaisement du parc ancien (vacance structurelle) et entraînant une forte dégradation du bâti ...)
- Un étalement de l'offre commerciale sur plusieurs polarités, notamment dans les espaces intermédiaires affaiblissant le rayonnement du centre-ville : taux de vacance commerciale atteignant un seuil dit « critique »
- Des locaux commerciaux en centre-ville inadaptés aux standards actuels (morcellement, surface, qualité et esthétique) ;
- Une offre touristique peu lisible et déséquilibré : économie peu développée ;
- Des dysfonctionnements urbains au sein du centre-ville en matière de circulation, d'accessibilité, de stationnement et de signalétique
- Une faiblesse des équipements en partie nord du centre-ville

**ENJEUX**

- Le rééquilibrage entre périphérie / centre-ville en faveur du centre-ville (planification – PLUi)
- La valorisation du rôle de pôle majeur appaméen dans l'organisation globale en interne
- L'éradication du mal logement et de la vacance ainsi que la favorisation de la rénovation énergétique
- La structuration de la fonction commerciale en respectant les équilibres commerciaux entre un centre-ville à redynamiser (dont la lutte contre la vacance) et des pôles commerciaux de périphérie à préserver (limitation de l'étalement commercial)
- La structuration de l'offre touristique au profit de l'attractivité territoriale et de la promotion touristique dont la montée en gamme des hébergements ;
- L'affirmation du caractère singulier de Pamiers et de son pôle comme Ville des proximités (mobilités douces) et Ville connectée au système métropolitain (PEM)
- La valorisation de ses ressources endogènes : patrimoine bâti et non bâti (Carmel, canaux, Terrefort, ...)

## Les orientations stratégiques (article 3)

### Axe 1 HABITAT



*De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*

**COMPETENCE  
INTERCOMMUNALE**

### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.1) Assurer un développement équilibré entre les quartiers (centre – logements collectifs et sociaux – périurbains) et les communes afin de garantir les équilibres de peuplement, favoriser les parcours résidentiels et permettre des économies de foncier - énergies sur le territoire du pôle appaméen et de la CCPAP
- 1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine
- 1.3) Favoriser la rénovation énergétique

La politique du logement et du cadre de vie est au cœur des priorités de la ville et de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP). **La fragilisation et la spécialisation de l'habitat du centre-ville et de certains ensembles de la Gloriette et du Foulon mettent à l'épreuve la cohésion sociale et la mixité.** Le projet de renouvellement urbain faisant valoir la fonction stratégique du centre-ville et la revitalisation de la Gloriette-Foulon s'intègre dans une stratégie d'ensemble à l'échelle de la ville et de la Communauté de communes. Elle prend en compte les complémentarités, les concurrences et les interdépendances entre les produits logements et territoires dans l'objectif d'une attractivité renouvelée en hypercentre. De la même manière, la remise en attractivité de la Gloriette et du Foulon nécessite de s'inscrire dans une démarche d'ensemble des équilibres de peuplement au sein du parc social de la CCPAP tout en assurant la gestion des équilibres intergénérationnels et sociaux. L'enjeu concernant l'accueil de nouveaux résidents est de privilégier les secteurs les plus cohérents au développement urbain dans une approche systémique (équipements, économie, organisation des déplacements). L'éradication du mal logement et la promotion de la rénovation énergétique sont également des enjeux forts pour d'une part prévenir les vulnérabilités sociales et de l'autre maintenir l'attractivité du patrimoine bâti (risque de déclassement). De manière stratégique, le renouvellement de l'offre (LLS/libre, accession libre/sociale...) contribuera aux objectifs de mixité sociale, à une meilleure prise en compte des publics les plus fragiles (population handicapée et/ou vieillissante, etc.) mais aussi de l'emploi dans la mesure où elle permettra de satisfaire et d'articuler « demandes des salariés » (jeunes actifs notamment) / « besoins des entreprises ».

**Un certain nombre d'outils en faveur de l'amélioration de l'habitat et de lutte contre la vacance sont aujourd'hui mobilisés :** PLH en cours, OPAH-RU multisites, intervention sur des périmètres prioritaires dans le cadre de la RHI THIRORI, opérations d'acquisition/amélioration via Action Logement...

- **Définition d'îlots prioritaires**

Dans cette volonté d'amélioration de l'habitat en centre ancien, l'OPAH-RU démarrée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'est recentrée sur des périmètres restreints. Au cœur de ces périmètres, des zones prioritaires d'interventions ont été définies visant à lutter contre l'habitat indigne et dans l'objectif de repérer et traiter en priorité les immeubles dégradés (étude de faisabilité RHI THIRORI multisites en cours). Les îlots prioritaires se situent au nord du centre ancien (rue Gabriel Péri) où se localisent les îlots NPNRU actuellement en phase opérationnelle.

**Axe 2  
COMMERCES**



*Favoriser un développement économique et commercial équilibré*

**OBJECTIFS GENERAUX**

- 2.1) **Assurer l'équilibre économique et commercial** entre un centre-ville à redynamiser, l'affirmation des centralités existantes – centres historiques voisins et des pôles commerciaux situés sur des espaces « intermédiaires » et « périphériques » à encadrer
- 2.2) **Affirmer la vocation économique et commerciale des centres-villes**

L'ambition est **d'assurer l'équilibre économique et commercial entre un centre-ville à redynamiser et des pôles commerciaux de périphérie à encadrer**. Il convient d'adapter la structuration de la fonction commerciale du territoire appaméen à partir de son armature territoriale en repositionnant de manière affirmée la vocation du centre-ville de Pamiers dans son territoire. Cet objectif stratégique se traduit notamment par la lutte contre la vacance commerciale dans son centre mais aussi par l'accompagnement du développement des « espaces intermédiaires » et des « espaces périphériques » (lieux privilégiant l'implantation des activités commerciales nécessitant des grandes surfaces d'activités). En effet, il convient de limiter l'étalement de l'appareil commercial sur la périphérie de Pamiers en travaillant sur les entités existantes. Le soutien et l'intervention publique en faveur de l'activité commerciale dans une logique de restructuration des cellules commerciales pour répondre aux standards et normes actuels est indispensable.

De manière complémentaire, il s'agira d'œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale (marketing – communication positive) et de promouvoir le potentiel touristique du territoire par la structuration de l'offre et la montée en gamme des hébergements touristiques. Enfin, l'accès aux offres d'emplois locales notamment pour les publics les plus éloignés est un enjeu fort pour le territoire.

- **Définition de linéaires commerciaux prioritaires**

La stratégie de renouvellement urbain et de redynamisation commerciale (*nourrit par les études ANRU, CCI et dans le cadre de l'élaboration des opérations FISAC*) a permis d'identifier des linéaires commerciaux prioritaires, qui trouvent leur traduction dans le PLU actuellement en cours de révision. Ils se situent dans l'hypercentre autour de la place de la République, noyau central du cœur de vie commercial et récréatif où convergent les principales rues commerçantes et où s'intensifie l'action publique en faveur du soutien à l'activité commerciale (Opérations Fisac, ma Boutique à l'essai, acquisition foncière, ...). La révision du PLU a permis de définir sur ce secteur des linéaires commerciaux protégés et renforcés au titre de l'article L. 151-16 du CU. L'objectif est de conforter sur ces espaces stratégiques la fonction de pôle de vie, d'animations commerciales et d'échanges.

**Axe 3  
MOBILITES**



*Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions*

**OBJECTIFS GENERAUX**

- 3.1) **Favoriser le report modal** de la voiture vers les transports en commun/modes actifs
- 3.2) **Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements** – les quartiers et les communes « Bourgs-centres » avec une attention particulière sur les entrées de villes

Dans une volonté de réduire les émissions de GES et les nuisances engendrées par les transports routiers, l'ambition en matière de « mobilités » et « d'accessibilité » est multiple et multiscale. Visant les objectifs de favoriser le report modal de la voiture vers les modes actifs/transports en commun et de développer un réseau cyclable maillé et sécurisé pour desservir les pôles générateurs de déplacements de Pamiers et des communes voisines, la Ville souhaite **apporter une meilleure organisation et gestion des déplacements tous modes confondus**, adapter l'offre et redéfinir la politique de stationnement, **valoriser le pôle multimodal** de la gare de Pamiers (notamment en terme d'aménagement urbain) dans une logique d'intermodalité, rendre visible et assurer la sécurisation des arrêts de bus, articuler de manière cohérente les choix de développement urbain et l'organisation du réseau de transport urbain sur Pamiers et son bassin de vie.

Conditionnant l'efficacité des autres politiques publiques (*accès à l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle, santé, logement, éducation, culture...*), la « mobilité » est le vecteur de la revitalisation du centre-ville et participe à la mise en valeur des éléments patrimoniaux et remarquables de la cité. Cet axe de développement pour lequel la collectivité ambitionne une communication favorable à un changement d'usages, s'intègre au Plan Global de Déplacement (PGD) établi à l'échelle de la Vallée de l'Ariège, au Plan Vélo Vallée de l'Ariège et à la « feuille de route mobilités » de la Communauté de communes nouvellement définie.

- **Définition d'axes prioritaires**

La stratégie a permis de définir des liaisons stratégiques à établir afin de favoriser les modes actifs et les connexions entre les différents secteurs et quartiers de la ville avec une attention particulière sur l'enjeu de connecter l'hyper centre-ville aux quartiers d'habitat notamment social situés à proximité, aux espaces intermédiaires – périphériques (traitement des entrées de villes) et les espaces naturelles (canaux, rivière Ariège, Terrefort,...).

**Axe 4**  
**ESPACES**  
**PUBLICS**



**Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

**OBJECTIFS GENERAUX**

- 4.1) **Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes** dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain – nature – rural
- 4.2) **Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale** par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager

Une des priorités recherchées est la mise en valeur des spécificités patrimoniales appaméennes dans l'objectif **de valoriser son cadre de vie** (traitement des espaces publics, mise en valeur des canaux, caractéristiques des typologies architecturales, détails d'architecture). L'enjeu de renouvellement se fonde aussi sur la **maitrise de l'étalement urbain dans la plaine alluviale**. La recherche d'équilibre entre préservation du patrimoine et capacité de transformation du bâti ancien est au cœur de tous les projets de renouvellement (gabarits et implantations, architecture des façades et des toitures, clôtures, cours et jardins, le traitement des rez-de-chaussée - commerces, garages). Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain (support aux usages) constitue un levier à activer au service du redéveloppement du centre-ville. La **reconquête des friches urbaines** participe grandement à ce défi. Enfin, il s'agit également de valoriser les liens inter-quartiers et ceux entre la Ville et le canal / rivière d'Ariège.

- **Définition de zonages**

La révision du PLU s'est articulée avec l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Ces documents opposables ont permis à partir d'une stratégie alliant exigences

patrimoniales et renouvellement urbain de mettre en cohérence ces outils règlementaires. La définition de zonages « AVAP » et « PLU » sont par ailleurs concordants. En ce qui concerne l'AVAP, 5 secteurs ont été définis : La « ville historique et ses faubourgs », les « secteurs de villas et de jardins », les « Hameaux, château et écarts », les « Paysages du Terrefort et de l'Ariège » et les « Zones d'interface avec le patrimoine ». Ces différents secteurs ont permis de définir des objectifs spécifiques et des prescriptions.

**Axe 5  
EQUIPEMENTS**



*Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs*

**OBJECTIFS GENERAUX**

- 5.1) **Structurer les équipements scolaires** et renforcer les équipements numériques
- 5.2) **Maintenir, améliorer et renforcer** les équipements existants notamment de proximités
- 5.3) Confirmer la **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** afin d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture que sur l'urbanité du cœur de ville
- 5.4) Assurer une **offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen en opérant sur le centre ancien un rééquilibrage de l'offre en partie nord

L'objectif est **d'assurer une offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen. En premier lieu la volonté est l'amélioration de l'offre d'équipements de proximité (sportifs, culturels, sociaux, etc.), premiers maillons du renouveau et de la qualité de vie résidentielle du centre-ville, supports fondamentaux de l'affirmation d'un quartier vivant et actif. La qualification de ces équipements et services – comme par exemple ceux concernant l'école et l'enfance du secteur nord du centre-ville - est un point clé pour répondre aux attentes des nouvelles clientèles que le projet de revitalisation du cœur de ville souhaite attirer. Leur mise à niveau est l'occasion **de réduire les écarts entre l'offre du centre et celle de la périphérie**.

La confirmation d'une **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** est également recherchée. Cela se traduira par la consolidation et le déploiement de nouveaux équipements en capacité d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture (projets favorisant la politique de médiation culturelle et d'éducation artistique – Conservatoire, Médiathèque), sa diffusion (festivals, salle de spectacle du jeu du mail) que sur l'urbanité du cœur de ville. A terme, le Carmel figure comme un site à fort potentiel de développement culturel, économique et touristique dont le rayonnement portera à l'échelle régionale. Enfin, la cohérence et la complémentarité des équipements à l'échelle du pôle s'effectueront notamment sur le choix des lieux où s'implanteront les nouveaux équipements et services. Cela s'appuiera sur les dynamiques démographiques (besoins), les spécificités de chaque commune (vectrices d'identité territoriale), la proximité d'infrastructure de mobilité et la recherche de mixité fonctionnelle.

**- Définition de secteurs**

L'étude stratégique a permis de faire valoir le potentiel de développement de certains équipements notamment patrimoniaux et culturels de la ville situés dans l'hypercentre, de rappeler la richesse des équipements structurants et de proximités présents (centre-ville et à proximité) et de démontrer la nécessité d'opérer à un rééquilibrage Nord – Sud par la création d'équipements structurants dans la partie nord du centre ancien.

**Enfin, la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation sont des thématiques - objectifs qui viennent, de manière transversale, compléter et articuler ces cinq axes de développement prioritaires.**

Le Plan d'Actions (article 4)

Version au <b>28/06/21</b> Axe et Objectifs	<b>Actions/projets</b> Case gris = projet retiré Case verte = projet réalisé Case jaune = nouveau projet recensé post ORT 14/12/2020 Case blanche = projet toujours en cours	<b>PHASAGE PREV_POUR AVENANT ORT :</b> case colorée = engagement du projet _ C = conception – X = démarrage _ <b>X livraison</b>					
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b> Directions associées : Habitat - cadre de vie (CCPAP), Affaires foncières et urbanisme (Ville), Développement territorial et Renouveau urbain (CCPAP)							
Objectif 1.1 Assurer un développement équilibré entre les quartiers et les communes	<b>ORT multisites 1.1.1 /</b> Poursuite de l'Étude PLH et mise en œuvre opérationnelle	C	X				X
	<b>ACV ORT 1.1.1' /</b> Stratégie foncière / acquisitions	C X				X	
	<b>ACV ORT Réinventons nos cœurs de villes site de la providence</b>	<b>REPORTÉ SUR UN AUTRE SITE À L'ÉTUDE            LE SITE INITIAL DE LA PROVIDENCE DEVIENT UN TIERS LIEUX (Action 2.1 – fond friche)</b>					
	<b>ANRU 1.1.2 /</b> Démolition de 79 LLS - Gloriette (Parc social OPH)	X					
	<b>ANRU 1.1.3 /</b> Reconstitution de l'offre LLS - Gare de Pamiers : 27 LLS	<b>REALISÉ EN SEPTEMBRE 2020</b>					
	<b>ANRU 1.1.4 /</b> Reconstitution de l'offre LLS Neuf & réhab. - Opération multi-sites (Pamiers – Proche QPV) : 52	X	X	X	X		
	<b>ORT 1.1.5 /</b> Création d'une Résidence Services Séniors d'environ 100 logements en centre-ville (opérateur privé).		C	X	X		
	<b>ORT 1.1.6 /</b> Création d'une résidence sociale d'environ 40 logements, à destination des jeunes, dans un immeuble vacant appartenant au CHIVA (opérateur privé).		C	X	X		
Objectif 1.2 Éradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine	<b>ORT multisites 1.2.1 /</b> <b>OPAH-RU multi-sites</b> Pamiers – Saverdun - Mazères - <b>CCAP</b>				X		
	<b>ANRU 1.2.2 /</b> Ilot Major - Opération d'habitat (recyclage foncier, accession libre) : 14 neufs en accession + 6 LLS en réhab	X X	X				

	<b>ANRU 1.2.3</b> / Ilot Sainte-Claire - Habitat (recyclage foncier, access libre et sociale, LLS) : +/- 45 logts (neufs + réhabs.) dont démolition école maternelle + curetage ilot + Démolition - Ecole maternelle et curetage ilot Saint Claire	X X	X X	X X			
	<b>ORT multisites 1.2.4</b> / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI) Phase 1 : étude de faisabilité - Phase 2 : étude de calibrage - Phase 3 : opérationnelle	X	X X	X X			X
	<b>ORT 1.2.5</b> / Acquisition / Amélioration de l'habitat à l'immeuble (public/privé) _ Action Logement	x	x			x	
	<b>ORT 1.2.6</b> / Réhabilitation de 6 logements communaux (77 rue Gabriel Péri)	x x					
Objectif 1.3	<b>ANRU 1.3.1</b> / Réhabilitation thermique 84 LLS - Gloriette (OPH)	C	x x				
Favoriser la rénovation énergétique	<b>ACV 1.3.2</b> / Réhabilitation thermique 34 LLS - Tour St Jean (Alogea)	<b>REALISE EN MARS 2020</b>					

### Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Directions associées : Office du commerce et des entreprises (Ville de Pamiers), Développement territorial et Renouvellement Urbain (CCPAP), services techniques et service urbanisme, OTI

Objectif 2.1 Assurer l'équilibre économique et commercial	<b>ORT multisites 2.1.1</b> / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique	C	X X				
	<b>ORT multisites 2.1.2</b> / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement touristique	C	X X				
Objectif 2.2 Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers	<b>ORT 2.2.1</b> / Création d'un Tiers Lieux en Hyper-centre sur le site de la Providence	Cx		X			
	<b>ACV 2.2.2</b> / Marketing territorial et communication positive au service de la revitalisation du centre-ville et du renouvellement urbain						
	<b>ACV 2.2.3</b> / Poursuite de l'acquisition foncière (commerces)	x x	x x	x x	x x	x x	

<b>ACV 2.2.4</b> / Aide à la modernisation des points de ventes à destination des commerçants et des propriétaires bailleurs	Cxx	xx	xx			
<b>ORT 2.2.5</b> / Mise en place de solutions numériques pour le commerce	Cx	x	x	x	xx	
ORT 2.2.6 / Aide à la modernisation des commerces (FISAC)	REALISE 18/07/2021					
<b>ACV/ORT 2.2.7</b> / Dispositif SHOPP'IN	REALISE AVRIL 2021					
<b>ORT 2.2.8</b> Déménagement de l'Office de tourisme en hyper-centre	CX	X				

### Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Directions associées : Services techniques (Ville de Pamiers), Développement territorial - Mobilités (CCPAP)

Objectif 3.1 Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs	<b>ORT multisites 3.1.0</b> / Définition d'une feuille de route mobilité CCPAP (13 actions) et viser sa déclinaison opérationnelle	C	X				X
	<b>ORT 3.1.1</b> / Etude sur les mobilités - accessibilité - stationnement - lien avec le PGD	XX					
	<b>ACV 3.1.2</b> / Etudier l'extension de la navette urbaine et création d'un service sur le pôle appémen (action feuille de route mobilité CCPAP)		C		X	X	
	<b>ACV/ORT 3.1.3</b> / Création d'une Maison de la mobilité - Vélo secteur PEM (action feuille de route mobilité CCPAP)		C	X		X	
	<b>ACV/ORT 3.1.4</b> / Optimisation du PEM existant en intégrant tous les modes (viser la création d'une gare routière) (action feuille de route mobilité CCPAP)		C	X		X	
Objectif 3.2 Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements - les quartiers et les communes Bourgs-	<b>ACV 3.2.1</b> / Aménagement RD624 _ Tronçon Axe route de Foix - Av. des Pyrénées (St Jean-Pamiers)					C	X
	<b>ACV 3.2.2</b> / Création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre La Tour-du-Crieu et le PEM de Pamiers	X	X				

centres du pôle appaméen avec une attention particulière sur les entrées de villes

<b>ANRU 3.2.3</b> / Aménagement Entrée Nord - (Axe av. de Tlse) - Dont embellissement - Attractivité résidentielle - Qualitatif		X	X				
<b>ORT 3.2.5</b> / Aménagement Liens urbains Gloriette/Foulon/Loumet					C	X	
<b>ACV 3.2.6</b> / Aménagement RD624 Avenue Irénée Cross - Tronçon Avenue de l'Ariège au Rond-point du Pavillon	X						
<b>ORT 3.2.7</b> / Aménagement RD624 Bld Delcassé - Tronçon jusqu'à l'avenue de l'Ariège		C	X	X			
<b>ACV 3.2.8</b> / Aménagement liaisons piétons-cycle / Balussou - Jeu du Mail	REALISE EN JANVIER 2020						
<b>ACV 3.2.9</b> / Voie verte RD11 (V81) desservant le Lycée Agricole	REALISE FEVRIER 2021						
<b>ACV 3.2.10</b> / Aménagement RD624 - Tronçon avenue de Toulouse		C	X	X			
<b>ACV 3.2.11</b> / Aménagement RD624 - Tronçon route de Toulouse		C	X	X			
<b>ACV 3.2.12</b> / Requalification de la RD11 - Avenue du 9è RCP en faveur des modes actifs	C X	X					
<b>ACV 3.2.13</b> / Aménagement Avenue de la Paix					C	X	
<b>ORT 3.2.14</b> / Aménagement urbain et paysager - Stationnement - déplacement - secteurs des maquisards / Libération	C X	X					
<b>ACV 3.2.15</b> / Requalification - aménagement cyclable Avenue Rijole - Rte de Villeneuve (valorisation de la ZA du PIC - liaison gare - C-V)	C	X X	XX				
Pour mémo	Aménagement de la rue Jean Duroux	REALISE EN JUILLET 2021					

Aménagement de la rue Frédéric Soulié		REALISE EN OCTOBRE 2021					
<b>Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b> <i>Directions associées : Services techniques (Ville de Pamiers), Service urbanisme et affaires foncières (Ville de Pamiers), Développement territorial et Renouvellement urbain (CCPAP), Habitat et Cadre de vie (CCPAP), Patrimoine (CCPAP)</i>							
Objectif 4.1 Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain - nature - rural	<b>ORT multisites 4.1.1 /</b> Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signée un contrat Bourgs-centres	X	X			X	
	<b>ORT 4.1.2 /</b> ETUDE AVAP	C	X				
	<b>ORT 4.1.3 /</b> Aménagement Bld. Alsace Lorraine en lien avec la place Milliane : Traitement du canal Est (Tronçon RD624)		C	X	X		
	<b>ORT 4.1.4 /</b> Aménagement - Cours Rambaud / St Vincent - Phase 2 : Réouverture du canal Sud	X	REALISE MAI 2022				
	<b>ACV 4.1.5 /</b> Rénovation de l'Eglise Notre Dame du Camp (tranche 5)	REALISE 10 / 12 /2021					
	<b>ACV/ORT 4.1.6 /</b> Dispositif Action Cœur de Ville "Projection en cœur de Ville"	X X					
	<b>ACV/ORT 4.1.7 /</b> Dispositif SGREEN +	C	X				
	<b>ACV/ORT 4.1.8 /</b> Requalification et restauration des canaux (trame bleue) en centre ancien	C X	X		X		X
	<b>ACV/ORT 4.1.11 /</b> Valorisation des 3 clochers par une mise en lumière						
Objectif 4.2 Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager	<b>ANRU 4.2.1 /</b> Création Parc paysager à côté école LIDL	X	X				
	<b>ANRU AM -</b> Sécurisation et mise en valeur des berges des canaux de "l'île"	X	X				
	<b>ANRU 4.2.2 /</b> Aménagement Parvis école primaire Lestang		X	X			
	<b>ANRU 4.2.3 /</b> Aménagement Place Papeterie liens urbains		X	X			
	<b>ANRU 4.2.4 /</b> Aménagement urbain - Quartier Gloriette _ <b>partie basse et avenue de l'ariege</b>		X	X			

	<b>ANRU 4.2.4 /</b> Aménagement urbain - Quartier Gloriette _ <b>partie haute</b>		X	X				
	<b>ANRU 4.2.4 /</b> Aménagement urbain - Quartier Gloriette _ <b>Chemin de la Gloriette</b>		X X					
	<b>ANRU 4.2.4 /</b> Aménagement urbain - Quartier Gloriette _ <b>pieds immeubles partie haute</b>		X X					
	<b>ORT 4.2.5 /</b> Aménagement urbain - Quartier Foulon - <b>espace public</b>	X X						
	<b>ORT 4.2.5 /</b> Aménagement urbain - Quartier Foulon - <b>city stade</b>	X X						
	<b>ORT 4.2.6 /</b> Friche station total - Aménagement entrée de ville Sud - Face école Cazalé (en lien avec aménagement Bld Delcassé et Irénée Cross)	REPORTE						
	<b>ORT 4.2.7 /</b> Requalification et aménagement de la Place des 3 Pigeons <b>Tranche 1 _ Tranche 2 _ Tranche 3</b>	X X						
	<b>ORT 4.2.8/</b> Requalification et aménagement de la place du Mercadal (lien avec les projets culturels et patrimoniaux)	C	X	X				
	<b>ACV 4.2.9 /</b> Aménagement de la place Millane	REALISE EN DECEMBRE 2019						
	<b>ORT 4.2.10 /</b> Aménagement de la placé de la République	C	X	X				
	<b>ORT 4.2.11 /</b> Requalification et aménagement de la place du Camp (lien avec la réhabilitation de l'église Notre Dame du Camp réalisée en 2020)	C	X	X				
<b>Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b> <i>Directions associées : Services sport, culture, enfance-jeunesse, techniques (Ville de Pamiers), Développement territorial et Renouveau urbain (CCPAP), culture - patrimoine (CCPAP)</i>								
Objectif 5.1 Structurer les équipements scolaires et renforcer les équipements numériques	<b>ORT multisites 5.1.1 /</b> Informatisation du Bibliopole	REALISE MARS 2019						
	<b>ACV 5.1.2 /</b> Extension de l'école communale des Carmes : salles de classes et salle de restauration	C	X	X				

	<b>ACV 5.1.3</b> / Extension de l'école communale des Condamines : salle de classe et salle de restauration	REALISE AOUT 2020					
	<b>ACV 5.1.4</b> / Extension de l'école des Canonges : salles de restauration	X	REALISE FEVRIER 2022				
	<b>ACV 5.1.5</b> / Projet numérique dans les écoles maternelles	X	X				
	<b>ACV 5.1.6</b> / Ecole Cazalé : reclassement 4è Catégorie	X	REALISE AOUT 2022				
	<b>ACV 5.1.7</b> / Ecole Gabriel Fauré : construction classe et ateliers	REALISE AOUT 2021					
	<b>ACV / ORT 5.1.8</b> / Dispositif 1000 écoles ACV _ Banque des territoires	X X					
Objectif 5.2 Maintenir, améliorer et renforcer les équipements	<b>ACV 5.2.3</b> / Restructuration et modernisation de la MJC +Rénovation énergétique et accessibilité	REALISE EN SPETEMBRE 2020					
	<b>ACV 5.2.4</b> / Rénovation de l'immeuble des Capelles	REALISE EN DECEMBRE 2019					
	<b>ACV 5.2.5</b> / Réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Balussou	REALISE EN SEPTEMBRE 2021					
	<b>ACV 5.2.6</b> / Piscine Neptunia - Mutation de la production énergétique _ <b>PROJET ANNULE</b>	X	X				
	<b>ACV 5.2.8</b> / Ad'AP pour ERP municipaux de Pamiers (tranche 4) + tranches suivantes jusqu'à 9 (	X	X X	X X	X X	X X	X X
	<b>ACV 5.2.9</b> / Création d'ateliers municipaux		C	X	X		
	<b>ORT ACV 5.2.10</b> / Création d'une maison du numérique	C	X	X			
	<b>ORT ACV 5.2.11</b> / Création d'un espace jeunesse en centre-ville		C	X	X		
	<b>ACV 5.2.12</b> / Transformation et communication numériques de la collectivité	X				X	
	<b>ACV 5.2.13</b> / Implantation d'une Maison France Service	REALISE DECEMBRE 2021					

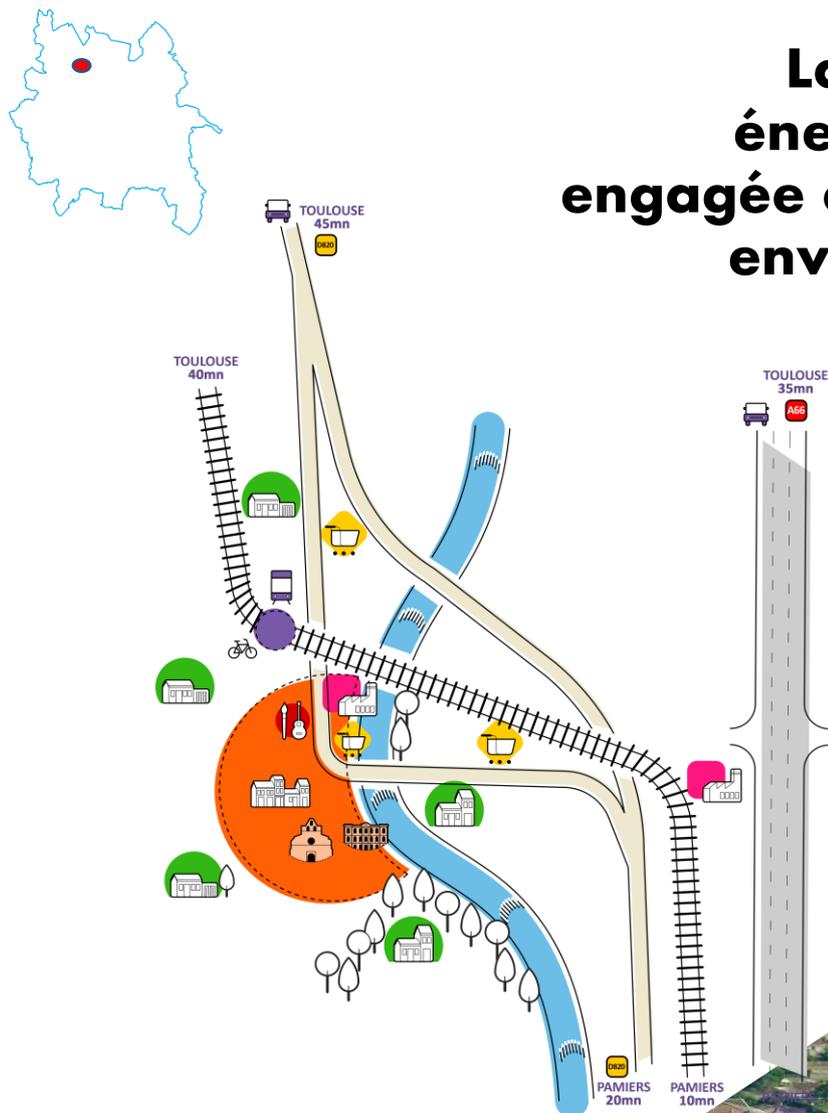
	<b>ACV 5.2.14</b> /Relamping LED des luminaires existants sur 14 bâtiments communaux	X X				
	<b>ACV 5.2.15</b> / Réaménagement du site de Las Parets	C	X X			
	<b>ACV 5.2.16</b> / Homologation et amélioration de la piste de BMX : Eclairage	X X				
	<b>ACV 5.2.17</b> / Extension de l'Hôtel de Ville_ aménagement de bureaux dans la maison porte de Nerviaux	X	X			
	<b>ACV 5.2.18</b> / Mise en conformité électrique de l'hôtel de ville	X	X			
	<b>ACV 5.2.19</b> / Projet Air Fit	X X				
	<b>ACV 5.2.20</b> / Rénovation thermique de la maison des Associations	XX				
Objectif 5.3 Confirmer la vocation culturelle rayonnante en centre-ville	<b>ORT 5.3.1</b> / Création d'un pôle culturel, patrimonial et touristique "Le Carmel" - Tranche 1 travaux pour accès du public _ Tranche 2 Conception du projet global	XX C	X		X	
	<b>ACV 5.3.2</b> / Agrandissement et restructuration de la salle de spectacle du jeu du mail + Rénovation énergétique	REALISE EN NOVEMBRE 2019				
	<b>ACV 5.3.3</b> / Le Conservatoire de musique – Pole d'Education artistique	REALISE EN AVRIL 2022				
	<b>ACV 5.3.4</b> / Création d'un cinéma Phase 1 étude de faisabilité Phase 2 conception du projet _ Phase 3 Réalisation	X X	C	X	X	
Objectif 5.4 Assurer une offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire sur le territoire du pôle appaméen	<b>ANRU 5.4.2</b> / Création d'une ludothèque intercommunale (Fenêtre Nord centre-ancien Pamiers)		X	X		
	<b>ANRU 5.4.3</b> / Création d'un RAM intercommunal (fenêtre Nord centre-ancien de Pamiers)		X	X		
	<b>ANRU 5.4.4</b> / Création école maternelle 6 classes (Lidl) dont démolition friche bâtie du LIDL	X	X			
	<b>ANRU 5.4.5</b> / Création d'une cantine scolaire sur le		X	X		

site de l'ancienne fonderie – lavoir						
<b>ANRU 5.4.6</b> / Création d'un espace dédié à l'enfance (extrascolaire et programme mixte) sur le site de l'ancienne fonderie _ lavoir		X	X			
<b>ANRU 5.4.6</b> site de l'ancienne fonderie _ lavoir : Espace récréatif public extérieur (liens urbains)		X	X			
<b>ORT multisites 5.4.7</b> / Création d'un réseau intercommunautaire de lecture publique (5 médiathèques d'intérêt communautaire transférées)		C	X			
<b>ORT multisites 5.4.8</b> / Transfert d'un conservatoire municipal à la communauté de communes (site Pamiers, Saverdun, Mazères)		C	C	X	X	
<b>ORT multisites 5.4.9</b> / Mise en place d'une micro-folie itinérante sur le territoire : 50%Saverdun, 50% CCPAP		C	X			



**SAVERDUN** : « La Ville-Village » à énergie positive engagée dans la transition environnementale et l'action culturelle »

## La Ville – Village à énergie(s) positive(s) engagée dans la transition environnementale et l'action culturelle



#Art #Culture  
#Mobilités  
#Services #Equipements  
#Innovation  
#TEPCV

# SAVERDUN

4 844 Hab.





## Les ambitions du territoire (article 2)

### La joliesse, la terre et l'heureux

Le problème qui se pose (on espère, bientôt au passé, « se posait ») à Saverdun est celui de son centre-ville qui se désertifie, se *désertifiait*.

A la fermeture de commerces, aux déménagements des habitants, au désengagement, s'ajoutait une difficulté propre à la ruralité : « faire venir des commerces ? C'est impossible. Faire de Saverdun, terre de carrières, une ville favorable à l'environnement ? C'est impossible. Amener l'Art dans le quotidien des habitants ? C'est impossible.... »

Mais, comme dit l'adage, nous ne savions pas que c'était impossible, alors....nous avons mobilisé tout le monde, plus les autres, et nous faisons....

**La joliesse.** Le premier des désirs pour notre village est que les habitants, les visiteurs aient plaisir à venir, à y vivre. Une ville, un village, un espace, un bâtiment bien aménagé, bien entretenu est favorable à son attractivité et à son développement.

La qualité des aménagements urbains et des quartiers est donc l'une des priorités que mon équipe et moi nous nous fixons. La rénovation complète des allées du Balouard en un véritable mail, la transformation d'un espace vierge de tout aménagement en quartier médico-social à 300 mètres du cœur de ville font partie des réalisations fortes de cette politique. Nous devons la poursuivre avec des projets comme la refonte complète de l'immense place du Champ de Mars, la traverse d'agglomération, l'aménagement de certains quartiers.

La même exigence est de rigueur pour les bâtiments. La commune, grâce à l'appui de l'ensemble des partenaires, construit une politique foncière volontaire en direction de la réhabilitation des immeubles les plus dégradés, l'acquisition de certains biens stratégiques (maisons de village, friches commerciales ou artisanales...), la maîtrise de la destination d'autres (acquérir certains immeubles afin de contrer des projets de sur-densification...), l'incitation à une urbanisation vertueuse (volet Bimby de la révision générale du PLU...), la rénovation des bâtiments publics (dont les 3 écoles en plein cœur de village...)...

**La terre.** La seconde des volontés est une conviction : Saverdun doit œuvrer en faveur de la nature, de l'environnement. Pour ce faire, elle élargit son champ d'intervention : mobilité, aménagements favorables, agriculture, alimentation, rénovation, éducation/sensibilisation à l'environnement...

Parmi les actions en cours de réalisation ou de maturation, nous pouvons citer : re-végétalisation des cours d'école, vaste plan de plantation d'arbres, déclinaison en 3 axes du projet d'alimentation durable (restauration scolaire / drive fermier des producteurs locaux/ social avec jardin collectif, jardin partagé, foyer à consommation positive), les actions éducatives auprès de tous les publics dont les enfants (jardins pédagogiques, lutte contre le gaspillage, formation aux déplacements en vélos....).

Ces projets vont très certainement structurer le paysage de Saverdun grâce aux nouvelles plantations mais également grâce aux nouveaux aménagements liés à la mobilité. Ainsi, le quartier de la gare/champ de Mars va prendre une nouvelle allure, plus dynamique et moderne grâce au futur Pôle d'Echange Multimodal ; l'aménagement du Balouard (déclaré favorable à la santé) va se ramifier lorsque seront créées les pistes cyclables et autres voies vertes ; la rivière Ariège va (enfin) re-attirer toutes les attentions lorsque des berges seront réaménagées...



**L'heureux.** La troisième des ambitions, est en fait une heureuse résistance à la morosité. Nous partons d'un pari, d'une idée fixe, transversale, étonnante : en plus de l'habitat, des commerces, services et des aménagements, l'Art, la Culture peuvent permettre à une petite commune rurale comme Saverdun de redynamiser son centre, de donner une (autre bonne) raison de le fréquenter et de surcroît de le fréquenter avec plaisir !

Aujourd'hui, Saverdun commence à ressentir les effets de cette politique. Nous sommes heureux lorsque trois commerçants/artisans d'art s'installent au centre-ville en un an.

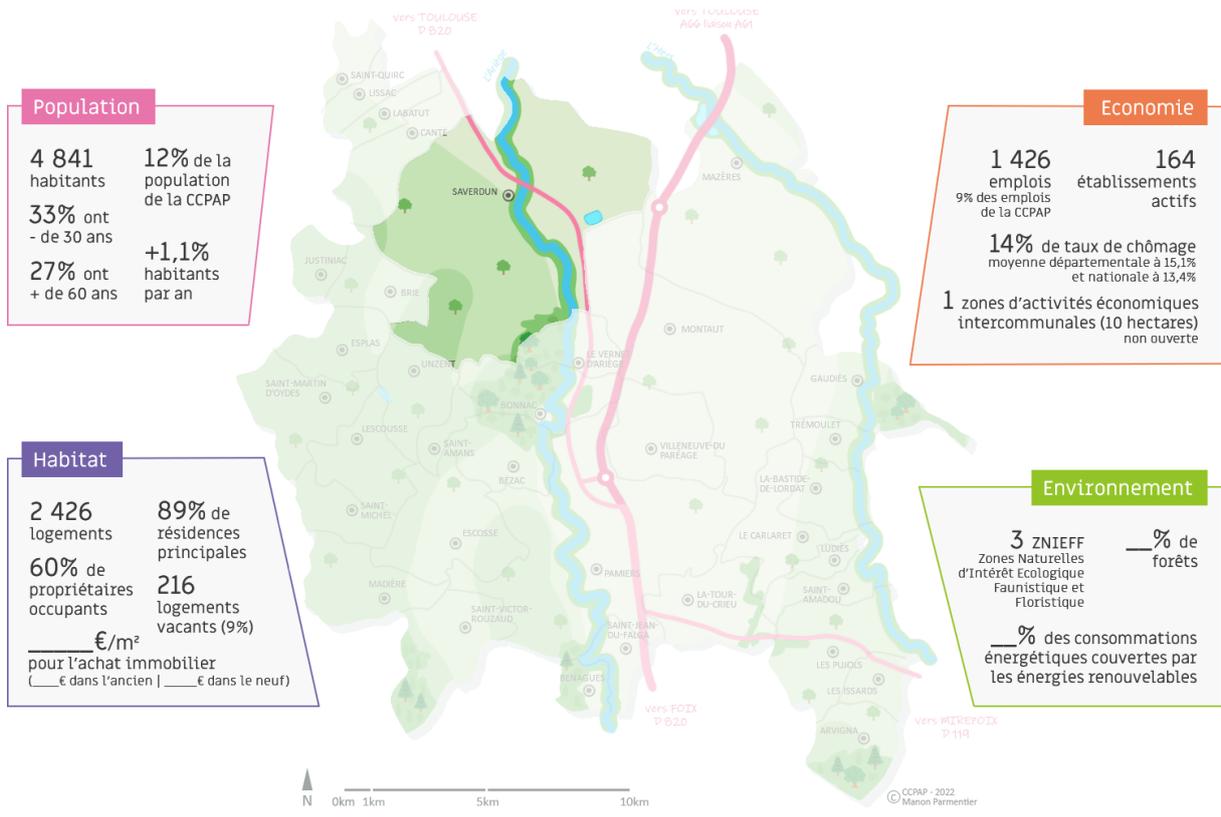
Nous sommes heureux lorsque cinq lieux non occupés (maisons, friches commerciales) deviennent des lieux de création et de diffusion (Hôtel des Arts, Galerie des Bains Douches, DLKC , friche Donat, friche Renault) pérennes pour trois d'entre eux et merveilleusement fugaces pour les deux autres. Nous sommes heureux lorsque l'Art envahit la rue (parcours culturels, festivals, remplacement de certains panneaux publicitaires par des affiches artistiques...), l'école, les vitrines et même les rayons de supermarché (« attaque poétique » à la superette et au bureau de presse de notre village) !

Je crois que nous pouvons nous sentir heureux de cela.

Pour conclure, au nom de mon équipe, je souhaite exprimer **la gratitude** que je ressens. Je suis reconnaissant envers l'ensemble des citoyens, des équipes, des bénévoles qui contribuent, au quotidien, à construire Saverdun, un village ouvert aux autres, aux enjeux sociaux et environnementaux, et également soucieux d'offrir, ici et maintenant, un village le plus « confortable » possible. Enfin, je suis reconnaissant à l'ensemble des partenaires, signataires de ce document, qui, par leur expertise, leur engagement, nourrissent notre réflexion, accompagnent nos projets (même lorsqu'ils paraissent fous) et permettent de les concrétiser.

**Philippe CALLEJA,**

**Maire de Saverdun**



## ATOUS

Stratégiquement située au **carrefour de 3 départements**, à proximité de l'autoroute A66 et sur l'axe ferroviaire Toulouse – Latour de Carole

**Démographie positive** (+4%); attire principalement les cadres, chefs d'entreprises et les retraités

Fort **dynamisme culturel, sportif, social et de loisirs** avec des équipements nombreux et adaptés

Grande **mixité de l'offre de services et commerciales**, et un tissu d'entreprises affirmé

Des **éléments paysagers forts**, l'Ariège et la vallée de Lansonne

**Production d'énergies renouvelables** (labellisée TEPOScv)

## POINTS DE VIGILANCE

Un cœur de ville **dominé par la voiture** où l'accessibilité est difficile pour les publics fragiles

Forte concentration **d'habitat vacants en cœur de bourg dont certains dégradés**

Une **discontinuité des équipements** qui rend difficile les déplacements en modes doux

Les **commerces du centre-bourg en pertes de vitesse** au regard des zones intermédiaires et périphériques

## ENJEUX

- La réduction des **effets de fragmentation du bourg** qui créent des discontinuités d'espaces publics et n'incitent pas à la pratique des mobilités douces
- La **requalification des entrées de ville** et des trames paysagères ; et la **végétalisation du centre urbain**
- Le **questionnement des usages des espaces publics** aujourd'hui largement dominés par la voiture
- Le **confortement du dynamisme commercial** en cœur de bourg (lutte contre la vacance) et des zones commerciales périphériques notamment par la requalification paysagère
- La mise en avant et la **revalorisation des éléments paysagers forts** (Ariège, Lansonne)
- **L'éradication du mal logement et de la vacance** ainsi que la favorisation de la rénovation énergétique
- Le **confortement du dynamisme culturel de Saverdun** en adéquation d'un développement touristique adapté, notamment via l'offre d'hébergement
- La poursuite des **actions en faveur des mobilités et de la transition énergétique**



## Les orientations stratégiques (article 3)

### Axe 1 HABITAT



De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

### COMPETENCE INTERCOMMUNALE

Il s'agit ici de positionner le centre historique dans l'aménagement de la traversée et des liaisons aux différents pôles et de développer dans ce centre une mixité d'usage comprenant aussi des projets d'habitat pour les différents besoins recensés et enfin de traiter les bâtis dégradés ou vacants : l'îlot en entrée de ville (quai/rue Carrerot et Grand rue). De manière à compléter le projet Bourg-centre de la commune de Saverdun, des projets d'habitat seront portés dans le cadre de l'OPAH-RU qui vise l'ambition d'une action plus globale : logique du renouvellement urbain traitant les commerces, les équipements, la circulation, le stationnement... En matière d'habitat, l'action ciblera en priorité :

- Les maisons /immeubles totalement vacants et ou dégradés
- la réhabilitation du parc occupé, des propriétaires occupants
- les situations de mal logement, en favorisant et en incitant l'accession

Dans le but de requalifier les bâtis les plus contraints et les plus dégradés (sud de la mairie) et aussi en fonction des opportunités, des opérations de recyclage avec des moyens plus coercitifs (étude RHI-THIRORI) sont actuellement étudiée. A Saverdun, trois objectifs partagés par la commune et « l'étude flash » réalisée par l'ANAH Centrale peuvent être mis en avant :

- Traiter la problématique de **l'érosion de l'Ariège avec un risque d'effondrement** de certains bâtis (essentiellement des remises) en créant un balcon sur celui-ci : création d'espace public en considérant que ces arrières sont sous-valorisés et masquent la vue vers l'Ariège
- Traiter **l'habitabilité et la question de l'étroitesse de certaines parcelles en lanière** en ouvrant certains îlots (Carrerot – Quai du 19 mars 1962 et celui du Barry)
- **Requalifier l'entrée du centre-ville** en intervenant sur le bâti, le commerce et les aménagements d'espaces publics et les circulations.

#### - Définition d'îlots prioritaires

Dans une volonté de renforcer l'action publique, l'OPAH-RU est recentrée sur **un périmètre restreint en centre ancien**. Au cœur du périmètre, une zone prioritaire d'intervention a été définie. Deux îlots sont à suivre et à intégrer dans la réflexion du projet urbain « bourg centre » et en synergie avec l'ORT (étude RHI-THIRORI en cours) :

1. Le secteur en entrée sud (quai du 19 mars 1962 et Grand rue). Une dizaine d'immeubles vacants dégradés nécessiteront peut-être une intervention plus « coercitive ». Ce sont des maisons unifamiliales de grandes tailles avec dépendances (R+2), caractérisées par une majorité de propriétaires uniques. Ce sont des parcelles profondes et étroites comprenant la maison principale sur rue, une cour, parfois bâtie à usage de commerce, et une bâtisse arrière (garage, remise) dont les étages ont été transformés en pièces habitables.
2. Entre la rue Carrerot et l'Ariège, une douzaine de dépendances et le temple sont touchés par l'érosion de l'Ariège.

### Axe 2 COMMERCES

#### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.1) **Tendre vers une ville inclusive**
- 1.2) **Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien** par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

#### OBJECTIFS GENERAUX

- 2.1) **Sauvegarder et renforcer le dynamisme commercial en centre-bourg**



### Favoriser un développement économique et commercial équilibré

La stratégie de revitalisation commerciale de la commune de Saverdun a permis d'identifier des linéaires commerciaux prioritaires, qui trouvent leur traduction dans le PLU dont la révision a été arrêtée en juin 2022. La candidature à l'AMI Friches permet à la commune de définir une stratégie pertinente d'attractivité économique et touristique en cœur de bourg compatible avec le périmètre ORT. Une étude stratégique (SHOP'IN – via la Banque des Territoires) visant à mesurer la résilience du tissu commercial en centre-ville est en cours sur Saverdun et Mazères. Outre la photographie attendue à l'instant T sur la vitalité de ce tissu à l'appui d'indicateurs, l'ambition est de viser des pistes d'interventions adaptées et ainsi de renforcer les contours stratégique et opérationnels de cet axe de développement.

#### - Définition de linéaires commerciaux prioritaires

Ils se situent en **cœur de ville autour de la rue du Lion d'Or et la Grand Rue**, rues traversantes et regroupant les principaux services et commerces. Sur cette artère convergent d'autres petites rues commerçantes ou proposant des services. La révision du PLU a permis de définir sur ce secteur des linéaires commerciaux protégés et renforcés au titre de l'article L. 151-16 du CU. L'objectif est de conforter sur ces espaces stratégiques la **fonction de pôle de vie, d'animations commerciales et d'échanges**. C'est également autour de ce linéaire qu'un **travail en termes de mobilité (notamment autour du stationnement) et aménagement urbain s'opère**. La typologie des parcelles (en bande et traversantes) est un atout pour la valorisation ou la création de venelles qui favorisent la circulation douce et l'aménagement de parkings d'arrière-façade. Ces petits passages forgent l'identité architecturale de la commune.

Dans le cadre de la **reconquête et la requalification des friches et de leurs espaces alentours**, l'enjeu est de renforcer l'attractivité du cœur de ville en revalorisant deux bâtiments dont l'emplacement stratégique peut permettre l'implantation d'un service en cœur de ville et ainsi participer à la redynamisation du bourg. La friche de l'ancien garage Renault, Grand Rue et la friche de l'ancienne imprimerie au champ de mars intègrent le périmètre ORT.

### Axe 3 MOBILITES



Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Améliorer la circulation et le stationnement pour une meilleure attractivité
- 5.2) Tendre vers une **conversion de la Gare en pôle d'échange multimodal**
- 5.3) Développer les liens inter-quartiers par la création de voies pour les mobilités douces et le lien avec la commune voisine de Mazères et ses pôles d'emplois
- 5.4) Améliorer l'accessibilité des berges de l'Ariège

La stratégie Bourg-Centre a permis de définir des axes forts en termes de « connexions » et de « mobilités » notamment et surtout en cœur de ville. Le **Plan Global de Déplacement ainsi que le Plan Vélo** initiés par le SCOT de la Vallée de l'Ariège et décliné localement par la ville de Saverdun



permettent de séquencer le déploiement de liaisons douces permettant de réaffirmer le caractère structurant de la traversée de bourg et d'assurer les continuités cyclables avec les territoires alentours. L'objectif étant de requalifier le centre-ville au profit des modes de déplacement décarbonés. Cette stratégie a pu être enrichie et réaffirmée à travers l'élaboration de la **feuille de route mobilités CCPAP** ; déclinaison opérationnelle (actions) visant à valoriser le rôle de Saverdun et Mazères en tant que pôle de proximité dans la structuration intercommunale et supra-communautaire. Les deux polarités de Saverdun et Mazères entretiennent des liens très étroits qui justifient de s'interroger sur une offre de mobilité à structurer afin de valoriser d'une part les équipements des deux communes, la gare TER – futur PEM de Saverdun et les zones d'activités et plus particulièrement celles situées sur Mazères. Afin de satisfaire ces besoins et d'innover dans l'offre de mobilité à déployer, il est proposé d'envisager une offre intégrée avec d'une part un service de transport public et d'autre part un service de covoiturage permettant de prendre le relais dans les horaires où le potentiel d'usage est trop réduit pour envisager de déployer une offre de transport public.

#### - Définition d'axes prioritaires

Afin d'**améliorer la circulation et le stationnement**, des secteurs d'intervention peuvent être clairement définis. 8 « séquences » sont identifiées du nord au sud de la ville avec une attention particulière sur la séquence n°5 portant sur le périmètre ORT en termes de traversée de bourg (requalification de l'espace public pour redonner une place au piéton et limiter la présence de la voiture, avec traitement paysager).

Dans l'ambition de développer l'intermodalité et les connexions avec les territoires alentours et notamment avec le bassin de vie de Mazères, le quartier de la gare, actuellement en devenir, correspond à un point d'ancrage important dans l'affirmation de Saverdun en tant que centralité. Futur pôle multimodal en cœur de cité, le quartier de la gare dispose aujourd'hui d'un ensemble de services de proximité pour la population de Saverdun, faisant de lui une extension stratégique de son cœur de ville. L'introduction de ce quartier dans le périmètre du secteur d'intervention ORT se justifie par des enjeux d'intermodalités (transformation de la gare en PEM urbain) générateurs de flux, qui favoriseront et participeront à l'effort de revitalisation porté sur le centre ancien de Saverdun.

#### Axe 4 ESPACES PUBLICS



**Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

#### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) Affirmer la **traversée du centre-bourg comme élément structurant** : requalifier, connecter des espaces de rencontres stratégiques
- 4.2) **Requalifier les espaces de rencontres** et réinterroger les usages des espaces publics et la place de la voiture
- 4.3) Mettre en valeur **la qualité paysagère** et recréer **des espaces de nature**

Le travail réalisé dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la démarche de densification douce « Bimby » ainsi que l'étude stratégique Bourg-Centre Occitanie ont permis de questionner les usages actuels et futurs des multiples espaces publics à valoriser et à mailler. Dans cette ambition, une première étape a été engagée à travers la requalification des allées du Balouard. La définition des différents secteurs du périmètre ORT permet d'appréhender les enjeux et spécificités des différentes entités structurant le centre-ville de Saverdun.

#### - Définition de zonages



Dans le cadre de la **valorisation des espaces patrimoniaux naturels**, les rives de la rivière Ariège autour de l'île du Ramier et le cours d'eau de Lansonne sont des zones d'intervention privilégiées afin d'aménager des espaces de vie et permettre la création de quartiers autour de ces points stratégiques.

Afin d'affirmer la **traversée de Saverdun comme un élément structurant, requalifier et connecter des espaces de rencontres stratégiques**, des secteurs d'intervention peuvent être clairement définis :

- La place de Lansonne, la place Roussille ainsi que le cours Gaspard (à l'instar de ce qui a été fait pour le Balouard) sont des espaces publics stratégiques en termes de situation géographique qui devront être requalifiés et inclusifs afin de les connecter au cœur de ville et à la rue commerçante. Ils ne seront plus traités en simples parkings mais en lieux de vie et de partage permettant la déambulation apaisée dans la ville.
- Le secteur allant du cours Gaspard jusqu'au Champ de Mars qui inclue l'axe commercial principal de Saverdun, incluant le futur tiers-lieu de la friche de l'imprimerie ; la connexion de ce futur tiers-lieu avec le centre-bourg via la rue du Champ de Mars et enfin la connexion du Champ de Mars avec le futur Pôle d'Echange Multimodal
- Enfin les secteurs autour de la rivière Ariège et du cours d'eau de Lansonne présents sur le centre-ville seront privilégiés afin de pouvoir proposer un maillage du territoire par cheminements doux pour reconnecter les deux rives de la rivière (franchissement piéton) et pour inclure le cours d'eau de Lansonne comme espace naturel et récréatif de la ville.

#### Axe 5 EQUIPEMENTS



**Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

#### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Affirmer la **place de l'art et de la Culture** à Saverdun
- 5.2) Améliorer les **équipements et services** à la population

Saverdun inclut la culture dans sa stratégie de revitalisation de son centre-ville, c'est pourquoi depuis plusieurs années, la commune s'efforce à conforter son action culturelle en pratiquant une politique tarifaire incitative et en ouvrant tous les lieux de culture à l'ensemble des établissements scolaires (écoles maternelles, élémentaire, collège et lycée) et des publics prioritaires.

#### - Définition de secteurs

C'est dans ce cadre que nous pouvons définir des secteurs d'interventions stratégiques sur le périmètre ORT. Les bâtiments culturels situés sur **l'artère commerciale du cœur de ville Rue du Lion d'Or, cours Gaspard, Grand Rue et les allées du Balouard** (avec le bâtiment du centre culturel et ses annexes, propriété communale, l'Hôtel des arts, la Galerie des Bains Douches, la Halle et la maison Delcassé – résidence artistique).

En dehors de ces quelques îlots précis, le secteur d'intervention en termes d'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle reste large et concerne toute la zone ORT. En effet, l'enjeu est que l'offre culturelle soit diffuse et permette justement une déambulation pour se tourner vers d'autres équipements ou services présent en cœur de ville.

La commune a défini une politique artistique volontairement tournée vers le contemporain. L'idée est donc aujourd'hui de qualifier l'offre pour favoriser l'émergence de festivals au rayonnement intercommunal ainsi que l'accueil d'artistes professionnels (résidence mais également en installation).



Enfin, la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation sont des thématiques - objectifs qui viennent, de manière transversale, compléter et articuler ces cinq axes de développement prioritaires.

En tant que territoire TEPcv (février 2017), la ville de Saverdun est engagée dans de nombreux projets structurants et innovants (récupération des vélos pour une mise en fonctionnement dans le coeur de ville, production d'énergie renouvelable par hydroélectricité en régie municipale, action digitale en faveur des scolaires et des commerçants...).

#### Le Plan d'Actions (article 4)

Axe et Objectifs	Action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>							
<b>Objectif 1.1</b> Tendre vers une ville inclusive	<b>ORT 1.1.1</b> Favoriser l'accès au logement pour tous	C	C	X			X
<b>Objectif 1.2</b> Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine	<b>ORT 1.2.1</b> Opération programmée d'amélioration programmée de l'habitat (OPAH-RU)				X		
	<b>ORT 1.2.2</b> La friche de l'ancienne imprimerie (partie bâtiments anciens) en résidence seniors	C	X		X		
	<b>ORT 1.2.3</b> Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI)	C	C	X			
	<b>ORT 1.2.4</b> Promouvoir la rénovation énergétique de l'habitat privé						
	<b>ORT 1.2.5</b> Favoriser l'accès au logement pour tous et développer l'offre de logements seniors						
<b>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>							
<b>Objectif 2.1 –</b> Sauvegarder et renforcer le dynamisme commercial en centre-bourg	<b>ORT 2.1.1 –</b> Mise en place d'un périmètre de protection du linéaire commercial dans le centre-bourg	REALISE 2020					
	<b>ORT 2.1.2</b> Etude sur l'impact de la crise sanitaire sur les commerces de proximité dans la zone ORT	XX					



	<p><b>ORT 2.1.3</b> - Redynamisation d'un Local commercial vacant - ancien GROUPAMA</p>	C	C					
	<p><b>ORT 2.1.4</b> - Redynamisation d'un Local commercial vacant - grand rue</p>	C	C					
	<p><b>ORT 2.1.5</b> - Faciliter l'installation de nouvelles entreprises en adoptant le concept de « ma boutique à l'essai » sur des locaux commerciaux vacants</p>		C					
	<p><b>ORT 2.1.6</b> - Développer les partenariats avec les foncières de commerces pour le rachat, la réhabilitation, et la mise sur le marché de locaux commerciaux</p>	C	C					
Objectif 2.2 – Améliorer la visibilité de l'offre locale	<p><b>ORT 2.2.1</b> - Mise en place d'une signalétique spécifique pour les différents points d'attractivité <b>(Attention, les échangeurs ne sont pas compris dans le périmètre)</b></p>	C	C					
	<p><b>ORT 2.2.2</b> – Valorisation des outils existants et de la marque « Saverdun Village » grâce au marketing territorial</p>	REALISE 2019						
	<p><b>ORT 2.2.3</b> _ Mise en place d'une stratégie de management de centre-ville</p>	C						
	<p><b>ORT 2.2.4</b> – Création d'un point d'informations touristiques intercommunal</p>	C	C	X	X			
	<p><b>ORT 2.2.5</b> – Proposer un accès numérique aux informations locales via « une application »</p>	REALISE AVRIL 2022						
	<p><b>ORT 2.2.6</b> – Déployer et poursuivre les actions du Plan d'Alimentation Durable</p>	En continu						
	<p><b>ORT 2.2.7</b> - Soutenir le développement local et des équipements du Drive fermier</p>	En continu						



Objectif 2.3 – Requalification des friches et des espaces en devenir pour renforcer l’attractivité économique et touristique du centre-ville	<b>ORT 2.3.1</b> – Réhabilitation de la friche de l’ancienne gendarmerie	C	C	X		X	
	<b>PVD 2.3.2a</b> Réhabilitation de la friche de la Laure, ancien Bricomarché	C	C				
	<b>PVD 2.3.2b</b> Réhabilitation de la friche de la Laure, ancien intermarché	C	C				
	<b>ORT 2.3.3</b> La friche Renault en centre-bourg en intégrant le bureau d’information de l’office de tourisme intercommunal et des locaux d’artisans locaux	C	C	X		X	
	<b>ORT 2.3.4</b> La friche de l’ancienne imprimerie (partie hangar) en tiers-lieux et espace de corpworking	C	X			X	
	<b>ORT 2.3.5</b> Réhabilitation de La friche DONAT – Tranche 1	X					
	<b>ORT 2.3.5bis</b> Réhabilitation de La friche DONAT – Tranche 2	C	C	X		X	
	<b>ORT 2.3.6</b> Réhabilitation de La friche BOUFFIL	CX	C			X	

**Axe 3 : Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions**

Objectif 3.1 – Améliorer la circulation et le stationnement	<b>ORT 3.1.1</b> – Mise en place d’un plan de circulation et d’un plan vélo en faveur de la multimodalité	C	C				
	<b>ORT 3.1.2</b> – Améliorer la visibilité et la sécurité des différents modes dans l’espace public = plan Vélo	C					
	<b>ORT 3.1.3</b> – Optimiser et développer l’offre de stationnement en arrière-façade	<b>EN CONTINU</b>					
	<b>ORT 3.1.4</b> – Développer le stationnement minute devant les commerces	<b>REALISE 2019</b>					



<p>Objectif 3.2 – Tendre vers une conversion de la Gare en pôle d'échange multimodal</p>	<p><b>ORT 3.2.1</b> – Requalification de la gare avec la création d'un parvis // transformation de la gare en Pôle d'Echange Multimodal ; mise en sécurité du site par la SNCF</p>	C	X	X			
<p>Objectif 3.3 – Développer les liens inter-quartiers - Création de voies pour les mobilités douces - en différentes séquences</p>	<p><b>PVD 3.3.1</b> Séquence 1 - De Freyras à la Laure - Création d'une voie verte</p>	C					
	<p><b>PVD 3.3.2</b> La séquence de la Laure au collège</p>		C				
	<p><b>ORT 3.3.3</b> La séquence équipée, du collège au futur Pole d'Echange Multimodal</p>		C				
	<p><b>ORT 3.3.4</b> La séquence du Champ de Mars</p>		C				
	<p><b>ORT 3.3.5</b> La séquence du centre-bourg</p>		C				
	<p><b>PVD 3.3.6</b> De la place Roussille à la rive droite</p>			C			
	<p><b>PVD 3.3.7</b> La séquence "rive droite"</p>			C			
	<p><b>PVD 3.3.8</b> Séquence 8- L'entrée de ville Est</p>		C				
	<p><b>ORT 3.3.9</b> Création de franchissements sur et/ou sous la voie SNCF au niveau de points stratégiques</p>		C				
<p>Objectif 3.4 – Améliorer l'accessibilité des berges de l'Ariège</p>	<p><b>ORT 3.4.1</b> – Aménagement d'un parc linéaire le long des rives de l'Ariège</p>	C	C				
	<p><b>ORT 3.4.2</b> Aménagement d'une passerelle piétonne au-dessus de l'Ariège pour reconnecter les deux rives</p>		C	C			
<p><b>Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b></p>							
<p><b>Objectif 4.1</b> – Affirmer la traversée de Saverdun</p>	<p><b>ORT 4.1.1</b> – Elaborer un plan guide des espaces publics du cœur de bourg, incluant un plan de</p>	C	XX				



comme un élément structurant, requalifier, connecter des espaces de rencontres stratégiques	stationnement et un plan de circulation							
<b>Objectif 4.2</b> – Requalifier les espaces de rencontre	ORT 4.2.1.A – Proposer un aménagement plus qualitatif de la place de Lansonne	X	X					
	ORT 4.2.1.B - Proposer un aménagement plus qualitatif du Cours Gaspard		C	X	X			
	ORT 4.2.1.C - Proposer un aménagement plus qualitatif de l’allée des Balouard	<b>REALISE 2018</b>						
	ORT 4.2.1.D - Proposer un aménagement plus qualitatif de la place Roussille			C				
	ORT 4.2.2 – Assurer les liens entre les différents espaces de rencontre		C					
	ORT 4.1.3 – Revaloriser les façades du patrimoine bâti ( <b>Le château, Lapeyre, Danis et Saint Colombe hors périmètre ORT</b> )	<b>EN CONTINU</b>						
	ORT 4.2.4 Requalification du champ de Mars	C	C X	X				
<b>Objectif 4.3</b> – Mettre en valeur la qualité paysagère et recréer des espaces de nature	PVD 4.3.1 – Création d'un espace partagé tourné vers le jardin dans le quartier de Meras, à dominante de logements sociaux	C	C					
	PVD 4.3.1 – Mise en valeur de la vallée de Lansonne		C	C				
	PVD 4.3.1 – Déployer un plan de végétalisation de la ville répondant aux enjeux de demain (qualité de vie, îlot de chaleur urbain, dépermeabilisation des sols)		C					



	PVD 4.3.1 – Projet de jardins collectifs et de jardins partagés dans le cadre du Plan d'Alimentation Durable	CX	X				
--	--	----	---	--	--	--	--

**Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

<b>Objectif 5.1 –</b> Affirmer la place de l'art et de la culture à Saverdun	<b>ORT 5.1.1 –</b> Organisation du Land art, mapping, concours de graffitis, etc. en collaboration avec les acteurs locaux	<b>EN CONTINU</b>					
	<b>ORT 5.1.2 –</b> Réhabilitation de la maison Délcassé au profit de la culture et du dynamisme local	c	c	X	X		
	<b>ORT 5.1.3</b> Réhabilitation de La friche du Lion d'Or; accolée au centre culturel, pour améliorer la qualité et l'accessibilité de la médiathèque	c	X		X		
	<b>ORT 5.1.4</b> Développer un musée numérique et l'innovation culturelle ; à travers un musée micro-folies au cœur du bourg	c	XX				
<b>Objectif 5.2 -</b> Améliorer les équipements et services à la population	<b>ORT 5.2.1</b> Reconstruction du bâtiment ALAE	CX	X				
	<b>PVD 5.2.2</b> Développer les services de proximité aux habitants ; en particulier, développer un complexe funéraire à Saverdun			c			
	<b>PVD 5.2.3</b> Développer les services de proximité aux habitants ; en particulier, construction d'un nouveau groupe scolaire pour la partie sud du village			c			
	<b>PVD 5.2.4 –</b> Requalification du pôle sportif de Girbet	c	X		X		
	<b>PVD 5.2.5 –</b> Engager la rénovation énergétique du patrimoine public ; dont la rénovation énergétique des groupes scolaires	c	C				

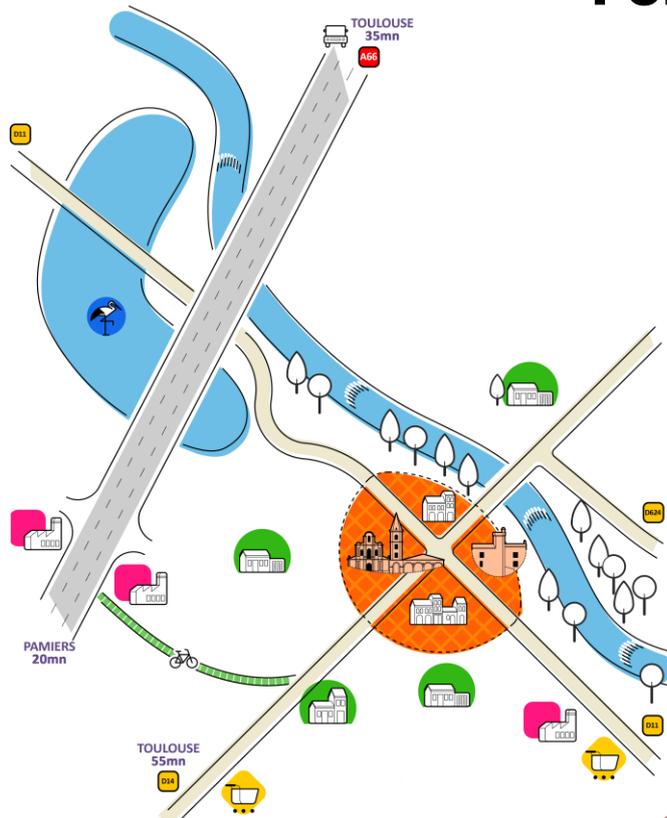




**MAZERES** : « La Ville – Bastide / Ville-nature dynamique aux Portes de l'Ariège »



## La Ville – Bastide Ville-nature dynamique aux Portes de l'Ariège



#Architecture #Loisirs  
#Activité économique  
#Cadre de vie préservé  
#Tourisme #Patrimoine  
#Domaines de oiseaux

# MAZERES

3 877 Hab.





## Les ambitions du territoire (article 2)

### Mazères aujourd'hui et demain

**Géographiquement** Mazères est situé au carrefour de trois départements : **porte de l'Ariège** côté Nord et en limite des départements de la Haute-Garonne à **l'ouest** et de l'Aude à **l'Est et de ce fait** le bassin de vie de Mazères n'est pas exclusivement ariégeois. Par exemple : les élèves d'une partie occidentale de l'Aude sont scolarisés au collège de Mazères.

**Historiquement** Mazères est une « bastide », une ville nouvelle du Moyen-Age créée en 1253 sous le double paréage des Comtes de Foix et de l'Abbaye de Boulbonne, ville maîtresse et préférée des Comtes de Foix, elle était défendue par des remparts, des tours et des douves, démolis sur ordre de Richelieu et devenus aujourd'hui les boulevards extérieurs de la bastide. **En revanche, il nous reste**, et c'est important, l'organisation type des bastides avec un quadrillage des rues en damier et **un cœur de ville** organisé autour de l'église, du clocher, d'une halle couverte, de couverts et d'une vaste place, qui est à la fois fonctionnel et très chaleureux et qui demeure encore aujourd'hui un cœur de ville vivant en matière commerciale, culturelle et ludique notamment.

**Ce cœur de ville a été restauré** dans le cadre des opérations impulsées par la Région Midi-Pyrénées « opération Bastides » et plus tard « contrats de terroir ».

**L'élément majeur** qui a influencé plus récemment le développement de la bastide tant au point de vue démographique qu'économique, c'est **en 2002** l'arrivée de l'autoroute A66 qui nous a propulsé à 25 minutes de Toulouse dans la grande ceinture toulousaine avec pour conséquence une augmentation rapide de la population de l'ordre de 2 000 habitants en 1970 et près de 4 000 habitants aujourd'hui qui a doublé en moins d'un demi-siècle et la création de quatre zones industrielles qui accueillent aujourd'hui plus de **1 200 emplois** industriels et logistiques avec des Entreprises à haute valeur technologique comme Lacroix-Ruggieri ; contre-mesures – Taramm Fonderie de titane – Gardner Aerospace sous-traitant rang 1 d'Airbus, la MAP : spatial et MBF domotique.

**Au cours des vingt dernières années**, pour satisfaire ces nouvelles populations nous avons fait de gros efforts avec l'aide de l'Etat, de la Région, et du Département sur les équipements collectifs notamment les structures  **scolaires, sportives et sociales** avec un collège neuf, des écoles élémentaire, maternelle et petite enfance neuves ou entièrement rénovées ainsi que deux complexes sportifs et 160 lits dans deux résidences pour personnes âgées dépendantes.

**Au plan social** : Mazères accueille l'Association Hérisson/Bellor, 100 salariés, la plus importante entreprise d'insertion du département.

#### Enjeux et ambitions pour demain :

Le rapport essentiel entre la Bastide et l'Hers vif, rivière hautement structurante au niveau des paysages, s'avère aujourd'hui insuffisamment révélé et même valorisé.

Ce constat est d'autant plus important à souligner que les deux anciens hôtels pasteliers remarquables situés dans la Grand-Rue (Rue Martimor), mais aussi l'hôtel/Musée d'Ardouin et l'ancienne arche du Vieux Pont du 14<sup>ème</sup> siècle, constituent les éléments emblématiques de cette relation physique et historique de la bastide avec sa rivière, sur le flanc Nord-Est.



Le caractère patrimonial d'exception de la bastide ne se traduit d'aucune manière dans le fonctionnement des voies et le traitement des chaussées : la voiture y est reine et les trottoirs exigus (comme en bien des lieux). Un schéma de circulation urbaine, conçu exclusivement pour la voiture, se trouve ainsi plaqué de force sur un tissu de 13<sup>ème</sup> siècle : les ruelles en paraissent d'autant plus étriquées, les édifices remarquables (hôtel particulier et maison à colombage) ne sont pas signalés et « soulignés » à la hauteur de leur valeur patrimoniale. Les circulations douces ne peuvent s'exercer en l'état, à travers la perception dominante des revêtements routiers en enrobé.

La Bastide constituant une unité de paysage homogène d'exception, c'est bien la traduction au sol de cette qualité patrimoniale qu'il s'agit d'imprimer, notamment dans le calepinage et les matériaux choisis, afin de créer une rupture attractive dans la perception de la bastide et valorisant dans le même temps les autres modes de déplacement.

**Dans ce contexte :**

**Le projet global de la ville consiste à poursuivre son développement résidentiel et économique tout en préservant et en valorisant** le patrimoine urbain, architectural et culturel de la bastide.

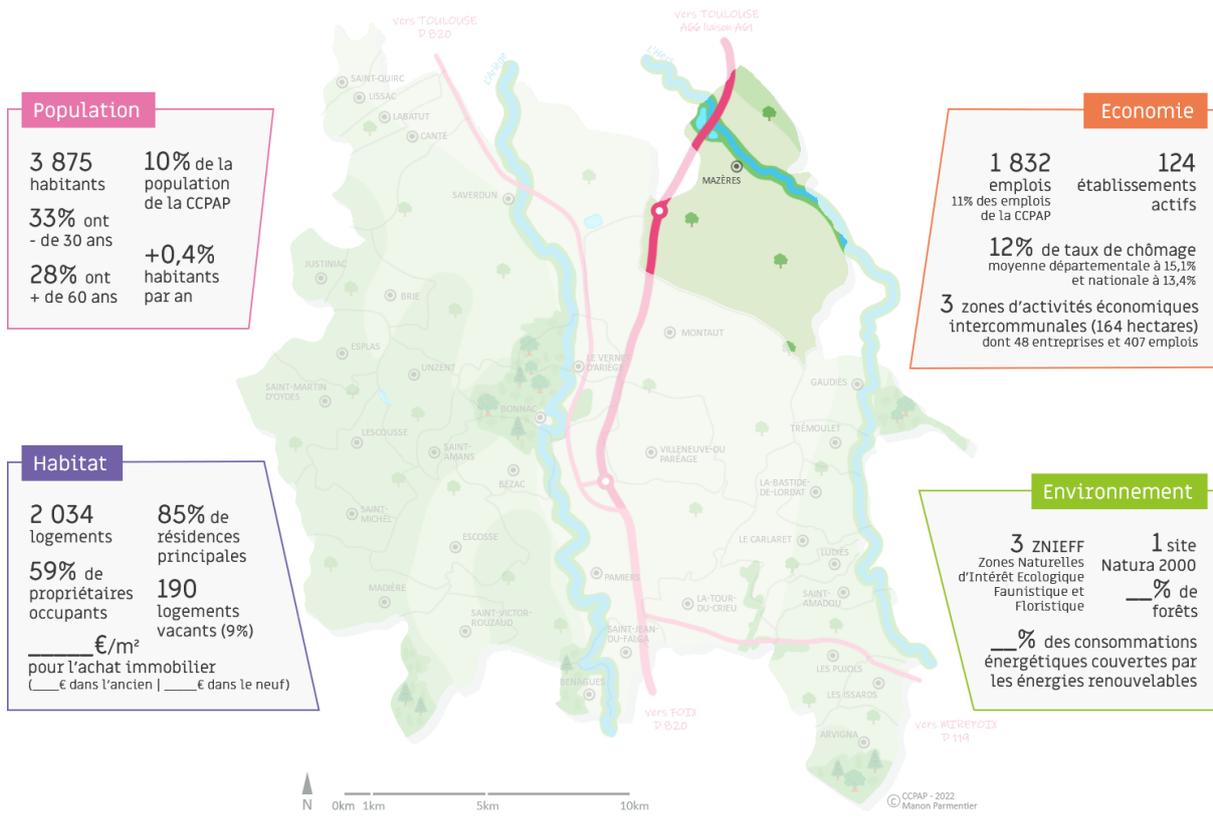
Pour ce faire récemment, le Conseil Municipal a choisi le bureau d'étude (ITER) afin de réaliser une étude globale portant sur l'élaboration d'un plan de circulation et le stationnement multimodal et d'une charte d'aménagement des espaces publics.

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition énergétique (géothermie à la mairie et ombrières photovoltaïques sur les espaces de stationnement) et d'accessibilité et prenant en compte les axes stratégiques des différents programmes engagés avec l'Etat « Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) valant OPAH-RU » et « Petites villes de demain », le contrat « Bourgs Centre » avec la Région Occitanie ainsi que les mobilités douces extérieures à la Bastide (plan vélo) visant à la desserte des Zones industrielles de la Commune et une liaison douce Mazères - gare de Saverdun dans le cadre du SCOT.

J'en rappelle en conclusion les axes stratégiques qui ont pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Mazères vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines concernant :

- La préservation du cadre de vie de la bastide et des entrées de ville,
- Le confortement de l'effet vitrine des Portes de l'Ariège,
- **Le maintien et le développement de la qualité des services et des équipements à la population,**
- La lutte contre la précarité et le renforcement de la mixité sociale,
- Les actions en faveur des mobilités douces, avec la desserte depuis la bastide des zones industrielles et de la gare de Saverdun
- Et enfin, la mise en valeur de la biodiversité autour du Domaine des Oiseaux notamment classé ZNIEF de rang 1 et également cœur de biodiversité de la trame verte et bleu du SCOT

Le MAIRE,  
Louis MARETTE.



## ATOUTS

**Bastide du XIIIe siècle** dans un état de conservation remarquable, en bordure de l'Hers

Stratégiquement située au **carrefour de 3 départements**, à proximité de l'autoroute A66

**Démographie positive** (+2.3%par an); avec une population jeune

**Forte activité industrielle, artisanale et de service** ; ainsi que des commerces et des services de proximité encore présents dans la bastide

Des **équipements publics de qualité** et une vie associative très active

Un **milieu naturel très riche et le Domaine des Oiseaux**, principale halte migratoire de l'avifaune en Ariège

## POINTS DE VIGILANCE

Située à **l'écart de l'axe central routier du SCOT VA (RN20)** et de la liaison ferroviaire, sans offre de transport interurbain avec Saverdun ou Pamiers

Relation physique entre la bastide et sa rivière, l'Hers, **insuffisamment révélée**

Le caractère patrimonial d'exception de la bastide n'est **pas traduit dans le traitement des voies et des chaussées**

Un pourcentage élevé de ménages **vivant sous le seuil de pauvreté**

Une part importante du parc fortement énergivore et une part significative de vacances dans la bastide

Les commerces de proximité **en situation de fragilité**

Le maillage existant de liaisons douces ne dessert pas les zones industrielles et commerciales

## ENJEUX

- Le confortement de **l'attractivité du cadre de vie de la bastide** en revoyant l'omni présence de la voiture, qui peut à terme fragiliser les commerces et services de proximité, et en récréant le lien avec la rivière, l'Hers ; et les entrées de ville
- La réponse au déficit de logements sociaux par la **réhabilitation du parc communal** existant et en **développant une nouvelle offre en neuf et en réhabilitation**, en collaboration avec les bailleurs sociaux
- La **réduction de la vacance et de la précarité énergétique** en contribuant à la rénovation du parc ancien
- Le **confortement de l'offre de commerces de proximité** en cœur de bastide
- Le **maintien et le développement de la qualité des services et des équipements** à la population
- Le **développement des liaisons douces** afin de réduire la dépendance à la voiture et contribuer à pérenniser les emplois locaux (connexion avec la gare de Saverdun – futur PEM)
- L'affirmation le **rôle de vitrine touristique avec le musée archéologique Ardouin et le Domaine de Oiseaux**, en veillant à la préservation de la biodiversité



## Les orientations stratégiques (article 3)

La stratégie de la Ville consiste à poursuivre son développement résidentiel et économique tout en préservant et en valorisant le patrimoine urbain, architectural et culturel de la Bastide, ainsi qu'en confortant les équipements publics dans l'objectif d'améliorer encore le cadre de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain.

### Axe 1 HABITAT



*De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*

### COMPETENCE INTERCOMMUNALE

#### OBJECTIFS GENERAUX

##### 1.1) Lutter contre la précarité énergétique

1.2) **Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance** dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

Le parc ancien à Mazères occupe une part importante (29%) du parc total de logements, essentiellement en raison du grand nombre de logements situés dans la bastide et les faubourgs. Une part non négligeable (7,7%) des logements est vacante et la part de logements potentiellement indignes est relativement importante (11,4% du parc), en lien avec une population âgée à faibles revenus. Pour lutter contre la précarité et renforcer la mixité sociale, Mazères porte à travers l'OPAH-RU multisites son action sur les logements vacants (réhabilitation et remise sur le marché), la lutte contre la précarité énergétique, le renforcement de la mixité sociale, le renouvellement urbain, traitant à la fois les commerces, les équipements, la circulation, le stationnement, les mobilités vers l'extérieur de la commune.

Dans le but de requalifier les bâtis les plus contraints et les plus dégradés et aussi en fonction des opportunités, des opérations de recyclage avec des moyens plus coercitifs (étude RHI-THIRORI) sont actuellement étudiées. Les objectifs poursuivis sont de :

- *Réhabiliter les immeubles dégradés à très dégradés du cœur de Mazères,*
- *Faire cesser l'état de dégradation afin de conserver et développer le potentiel d'habitabilité des immeubles.*
- *Améliorer l'habitabilité des logements et des immeubles,*
- *Offrir des espaces résidentiels de qualité (création en RDC de hall d'immeuble, d'espaces de locaux communs, ...)*

#### - Définition d'îlots prioritaires

Dans une volonté de renforcer l'action publique, l'OPAH-RU est recentrée sur **un périmètre restreint en centre ancien**. Au cœur du périmètre, une zone prioritaire d'intervention à proximité immédiate de la Mairie et face à la halle **et des immeubles en diffus** a été définie. Il s'agit de mettre en place des moyens « coercitifs » afin de mobiliser les propriétaires à réhabiliter les biens dégradés au cœur de la cité ou en vue de les acquérir (étude RHI-THIRORI en cours) via la commune ou l'EPF. Une convention avec l'EPF Occitanie est en ce sens engagée.

L'enjeu de vitrine est de ce fait prégnant. L'intervention sur ces îlots doit permettre, sous réserve d'une faisabilité technique avérée, la restructuration des ensembles bâtis en maintenant et renforçant la densité, en définissant une programmation de logements diversifiée à partir du bâti de qualité qui est à rénover, en sécurisant et renforçant les circulations piétonnes et cyclistes (étude plan de circulation et de stationnement multimodal et aménagement des espaces publics en cours). L'enjeu est de mettre en valeur cette « ville-bastide, ville-jardin ». Il s'agit de produire à la fois des appartements et du



logement intermédiaire, en liaison avec l'ensemble du projet urbain sur la bastide. L'intérêt pour la commune de voir habiter en son centre de jeunes actifs susceptibles d'y mener un parcours résidentiel est évident. On notera également l'absence actuelle de logements adaptés aux attentes des séniors (tant jeunes retraités que personnes de 75 ans et +). Développer une offre tant sociale que privée pour ces publics est ici également un atout pour la redynamisation commerciale. Enfin il est à noter que la commune développe des partenariats avec des bailleurs sociaux pour la réhabilitation de l'ancien en cœur de bastide, afin d'accentuer l'effet levier et d'augmenter la mixité sociale.

## Axe 2 COMMERCES



*Favoriser un développement économique et commercial équilibré*

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 2.1) **Revitaliser les commerces de proximités** dans la Bastide
- 2.2) **Renforcer l'activité touristique de la commune** (Bastide et Domaine des Oiseaux)
- 2.3) Promouvoir le développement des **énergies renouvelables**

La commune entend renforcer son attractivité économique en assurant l'extension des 4 zones d'activités présentes dans son territoire. Parallèlement, elle se donne pour objectif de pérenniser et de revitaliser les commerces de proximité implantés dans la bastide, source de lien social, mais fragilisés par la concurrence des grands établissements commerciaux situés dans le territoire appaméen et du e-commerce. Une étude stratégique (SHOPPIN – via la Banque des Territoires) visant à mesurer la résilience du tissu commercial en centre-ville est en cours sur Saverdun et Mazères. Outre la photographie attendue à l'instant T sur la vitalité de ce tissu à l'appui d'indicateurs, l'ambition est de viser des pistes d'interventions adaptées et ainsi de renforcer les contours stratégique et opérationnels de cet axe de développement.

L'attractivité touristique sera également confortée à la fois dans la Bastide (mise en lien avec les autres bastides de l'Ariège ; mise en avant du musée archéologique d'Ardouin, renforcement des capacités d'accueil...) mais aussi au Domaine des Oiseaux, site unique d'observation de l'avifaune dans le secteur, qui devra trouver un équilibre entre la fréquentation humaine et la nécessaire préservation de la biodiversité du site.

#### - Définition de linéaires commerciaux prioritaires

L'essentiel des mesures prises pour préserver les commerces et services de proximité relèvent de la révision du PLU de MAZERES, finalisée et arrêtée en février 2022 :

1. Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité à l'échelle de la bastide afin de pouvoir exercer un droit de préemption sur les fonds de commerce conformément à l'article L214.1 du code de l'urbanisme ; à l'intérieur de ce périmètre, les cessions de fonds de commerce, artisanaux et baux commerciaux devront faire l'objet d'une déclaration préalable à adresser à la Ville de MAZERES,
2. Institution d'un périmètre de centralité commerciale dans la révision du PLU ; doté de la même enveloppe que le périmètre de sauvegarde, il interdira tout changement de destination de commerces de proximité
3. *Prise en compte des espaces intermédiaires*, secteurs dans lesquels s'est développé le commerce de proximité en dehors de la bastide : dans ces espaces, la création de nouveaux commerces sera permise ; en dehors du périmètre de centralité commerciale et des espaces intermédiaires, la création de nouveaux commerces sera interdite.



### Axe 3 MOBILITES



Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

#### OBJECTIFS GENERAUX

##### 3.1) Promouvoir les transports en commun

##### 3.2) Promouvoir les liaisons douces comme vecteur de développement économique et touristique

La commune souhaite appuyer les recommandations et décliner le plan d'actions du Plan Global de Déplacement du SCOT de la vallée de l'Ariège dans l'objectif de favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs et d'assurer les connexions et liaisons entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes « Bourgs-centres » avec une attention particulière sur les entrées de villes.

Ces orientations ont pu être enrichie et réaffirmée à travers l'élaboration de la **feuille de route mobilités CCPAP** ; déclinaison opérationnelle (actions) visant à valoriser le rôle de Mazères et Saverdun en tant que pôle de proximité dans la structuration intercommunale et supra-communautaire. Ces deux polarités entretiennent des liens très étroits qui justifient de s'interroger sur une offre de mobilité à structurer afin de valoriser d'une part les équipements des deux communes, la gare TER – futur PEM de Saverdun et les zones d'activités et plus particulièrement celles situées sur Mazères. Afin de satisfaire ces besoins et d'innover dans l'offre de mobilité à déployer, il est proposé d'envisager une offre intégrée avec d'une part un service de transport public et d'autre part un service de covoiturage permettant de prendre le relais dans les horaires où le potentiel d'usage est trop réduit pour envisager de déployer une offre de transport public. Enfin dans l'ambition de requalifier la bastide au profit des modes de déplacement décarbonés, la commune a engagé une étude visant l'élaboration d'un nouveau plan de circulation et de stationnement tous modes confondus, articulée avec la définition d'un plan guide cherchant à traiter la requalification de ses espaces publics pour une valorisation de la Bastide.

#### - Définition d'axes prioritaires

Plusieurs axes ont été projetés :

- Le prolongement de l'offre TER par une ligne de car express (réflexion de la région Occitanie autour de la refonte de la ligne 453 Tarascon-Foix- Pamiers, qui pourrait être prolongée jusqu'à Saverdun et Mazères).
- La création d'une navette urbaine entre Mazères (place de l'église \_ Carrefour \_ zone d'activité Bonzom \_ Aire de péage/covoiturage) et Saverdun (\_ Centre d'affaires l'Arlenque \_ Lycée \_ Centre-ville \_ gare) compléter par une offre de covoiturage dynamique.
- La création de liaisons douces mixtes vélos-piétons entre la bastide et la zone d'activités de Bonzom, de Garaoutou et de l'artificier Lacroix

Au-delà, la liaison douce se prolongera sur le territoire voisin de Saverdun, jusqu'à la gare (étude en cours). L'objectif est d'améliorer l'aménagement des liaisons douces : augmentation de l'emprise, entretien, signalétique, mobilier urbain, amélioration des accès aux points durs (franchissements de routes...). Cette ambition est en cohérence avec le projet de mise à disposition de vélos électriques en gare de Saverdun (en particulier dans le cadre des flux domicile-travail pour les salariés de Mazères).



#### Axe 4 ESPACES PUBLICS



Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

#### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) **Affirmer la qualité patrimoniale de la bastide** par le traitement des voies et des chaussées et la qualité des espaces publics
- 4.2) Rétablir la **relation physique entre la bastide et l'Hers**, sa rivière
- 4.3) Améliorer la **qualité paysagère des entrées de ville**

Le rapport essentiel entre la Bastide et l'Hers vif, rivière hautement structurante au niveau des paysages, s'avère aujourd'hui insuffisamment révélé et même valorisé. Ce constat est d'autant plus important à souligner que les deux anciens hôtels pasteliers remarquables situés dans la Grand-Rue (Rue Martimor), mais aussi l'hôtel / Musée d'Arduin et l'ancienne arche du Vieux Pont du 14<sup>ème</sup> siècle, constituent les éléments emblématiques de cette relation physique et historique de la bastide avec sa rivière, sur flanc Nord Est.

Le caractère patrimonial d'exception de la bastide ne se traduit d'aucune manière dans le fonctionnement des voies et le traitement des chaussées : la voiture y est reine et les trottoirs exigus. Un schéma de circulation urbaine, conçu exclusivement pour la voiture, se trouve ainsi plaqué de force sur un tissu du 13<sup>e</sup> siècle : les ruelles en paraissent d'autant plus étriquées, les édifices remarquables (hôtel particulier et maison à colombage) ne sont pas signalés et « soulignés » à la hauteur de leur valeur patrimoniale. Les circulations douces ne peuvent s'exercer en l'état, à travers la perception dominante des revêtements routiers en enrobé. Le taux d'Albédo (pouvoir réfléchissant) est dans ce cas très défavorable, expliquant en partie la surchauffe estivale ressentie.

La Bastide constituant une unité de paysage homogène d'exception, c'est bien la traduction au sol de cette qualité patrimoniale qu'il s'agit d'imprimer, notamment dans le calepinage et les matériaux choisis, afin de créer une rupture attractive dans la perception de la bastide et valorisant dans le même temps les autres modes de déplacement. Ainsi l'objectif poursuivi est de préserver le cadre de vie de la bastide et plus globalement de la commune (entrées de ville, ZAE, Domaine des Oiseaux...)

#### - Définition de zonages

L'objectif consiste à améliorer la qualité des espaces publics de la bastide à travers :

- Un plan de circulation et de stationnement visant à mieux encadrer l'usage de la voiture (hiérarchisation des voies, instauration de voies à sens unique, plateaux traversants à des carrefours stratégiques, piétonisation de certaines rues etc.)
- L'élaboration d'un plan guide permettant la définition d'un schéma d'aménagement des espaces publics et la formulation de propositions tels que le revêtements des chaussées à moduler par la mise en valeur de bâti remarquable, la création de signalétique, la valorisation des axes plantés de Platanes au droit des anciens remparts, l'accessibilité des commerces et des services, la mobilité douce, le rétablissement de la relation physique entre la bastide et l'Hers, la réalisation d'une passerelle franchissant l'Hers au droit de la pile de l'ancien pont détruit pour atteindre le faubourg Saint Antoine en rive droite et les futurs jardins partagés...



## Axe 5 EQUIPEMENTS



**Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Maintenir et développer la **qualité des équipements publics administratifs, culturels, sportifs et de loisirs**
- 5.2) **Renforcer l'accueil des seniors** en privilégiant la mixité sociale

Mazères se donne pour objectif de poursuivre sa politique d'amélioration du cadre de vie des habitants en proposant une offre optimisée d'équipements publics, tout en confortant sa fonction de centralité en tant que bourg centre. L'objectif est de maintenir et développer la qualité des services et équipements à la population prenant en compte l'accroissement des besoins exprimés par le dynamisme démographique et la richesse du tissu associatif.

#### - Définition de secteurs

A cet effet, une programmation échelonnée et un plan d'investissement pluriannuel assis sur une structuration complémentaire (programmiste, conception énergétique et patrimoniale etc.) seront mis en œuvre ces prochains mois.

**Enfin, la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation sont des thématiques - objectifs qui viennent, de manière transversale, compléter et articuler ces cinq axes de développement prioritaires.** La ville de Mazères est en effet aujourd'hui engagée dans de nombreuses actions favorisant la transition énergétique et écologique sur son territoire : production d'énergie renouvelable par hydro-électricité, optimisation de l'éclairage public, projets de méthanisation en cours, production d'énergie photovoltaïque et thermique sur toiture des bâtiments industriels, implantation d'ombrières photovoltaïques, géothermie, promotion d'une agriculture à faible impact environnemental et mise en place de circuits courts dans la restauration collective – cuisine centrale, projets de mobilités actives, l'extension du domaine des Oiseaux - ZNIEFF / en faveur de la biodiversité...

Ces actions se traduisent dans un axe complémentaire propre à Mazères :

## Axe 6 BIODIVERSITE



### OBJECTIFS GENERAUX

- 6.1) Déployer des projets visant à **favoriser la biodiversité**

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur de la commune de Mazères, traduit notamment par la plantation de haies champêtres en continu. De plus, le développement du Domaine des Oiseaux, cœur de biodiversité de la trame verte et bleue du SCOT, classé ZNIEFF de rang 1, principale halte migratoire de l'avifaune du département de l'Ariège et des départements limitrophes, reste une des priorités de la commune, par la poursuite d'actions d'acquisitions foncières, mais aussi de médiation à l'intention du grand public.



## Le Plan d'Actions (article 4)

Axe et Objectifs	Action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>							
<b>Objectif 1.1</b> <i>Lutter contre la précarité énergétique</i>	<b>ORT 1.1.2</b> Isolation thermique de 30 (hors presbytère catholique) logements locatifs sociaux communaux par tranche annuelle de 10 logements			C	X		X
	<b>ORT 1.1.3</b> Réhabilitation totale, dont rénovation énergétique, d'un immeuble existant, ancien presbytère catholique, pour en faire des logements locatifs sociaux	C	X	X			
<b>Objectif 1.2</b> <i>Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine</i>	<b>PVD 1.2.1</b> Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) Conventionnement de l'EPF pour l'acquisition en vue de la réhabilitation et de la remise sur le marché de logements vacants et/ou dégradés.	X					
	<b>ORT 1.2.2</b> Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI)	C	C	X			
	<b>ORT 1.2.3</b> Acquisition et réhabilitation d'un immeuble existant pour en faire des logements locatifs sociaux (Immeuble Martimor). <b>Projet porté par l'OPH)</b>	CX		X			
	<b>ORT 1.2.4</b> Développer des partenariats avec les bailleurs sociaux pour la réhabilitation de patrimoine ancien et dégradé en centre ancien en logements locatifs sociaux	C					
	<b>PVD 1.2.5</b> Développer une zone d'habitat résidentielle séniors/ handicapées et pavillonnaires à forte mixité sociale à proximité de l'EHPAD, chemin du Tremoul	C	X		X		
<b>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>							
<b>Objectif 2.1</b> <i>Revitaliser les commerces de proximités dans la Bastide</i>	<b>ORT 2.1.1</b> Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité et instauration d'un droit de préemption commercial	<b>REALISE 2020</b>					
	<b>ORT 2.1.2</b> Etude sur l'impact de la crise sanitaire sur les commerces de proximité dans la zone ORT	<b>XX</b>					



	<b>ORT 2.1.3</b> Développer les partenariats avec les foncières de commerces pour le rachat, la réhabilitation, et la mise sur le marché de locaux commerciaux	C	C	X		X	
<b>Objectif 2.2</b> Renforcer l'activité touristique de la commune – bastide et domaine des Oiseaux	<b>ORT 2.2.1</b> Promotion du patrimoine de la Bastide	C	C	X		X	
	<b>PVD 2.2.3</b> Création d'un bureau d'information touristique intercommunal au domaine des oiseaux	C	XX				
<b>Objectif 2.3</b> Promouvoir le développement des énergies renouvelables	<b>ORT 2.3.1</b> Installation d'ombrières photovoltaïques sur des espaces de stationnement existants	C	XX				
	<b>ORT 2.3.2</b> Déploiement de la géothermie pour la production énergétique de la mairie	CX	X				
<b>Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>							
<b>Objectif 3.1 -</b> Promouvoir les transports en commun	<b>ORT 3.1.1</b> Projet expérimental de mobilités inter-entreprises sur le territoire de Mazères	C	C				
	<b>PVD 3.1.2</b> Appuyer les recommandations du Plan Global de Déplacement du SCOT en faveur de la création d'une navette urbaine entre Mazères et le futur PEM de Saverdun ; et par extension, permettant de desservir le Nord du territoire de la CCPAP	C					
<b>Objectif 3.2 -</b> Promouvoir les liaisons douces comme vecteur de développement économique et touristique	<b>ORT 3.2.1</b> Créer ou aménager des liaisons douces entre la bastide, les zones d'activités et la gare de Saverdun en lien avec le plan vélo SCOT	C	X				X
	<b>PVD 3.2.2</b> Améliorer les liaisons douces existantes	C	X				
<b>Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>							
<b>Objectif 4.1 -</b> Affirmer la qualité patrimoniale de	<b>ORT 4.1.1</b> Réaménager l'espace public en réadaptant le plan de circulation et de stationnement et en soulignant la valeur patrimoniale des éléments bâtis adjacents - phase étude	X	X				



<p><i>la bastide par le traitement des voies et des chaussées et la qualité des espaces publics</i></p>	<p><b>ORT 4.1.2</b> Réaménager l'espace public en adaptant le plan de circulation et de stationnement et en soulignant la valeur patrimoniale des éléments bâtis adjacents ; phase travaux</p>		C	X			X	
<p><b>Objectif 4.2 -</b> Rétablir la relation physique entre la bastide et l'Hers, sa rivière</p>	<p><b>PVD 4.2.1</b> Création de jardins et vergers partagés en rive droite de l'Hers</p>	CX	X					
	<p><b>PVD 4.2.2</b> Création d'une passerelle mixte piétons cycles qui redonnerait accès aux berges de l'Ariège aux habitants de la bastide, situé sur les piles de l'ancien pont</p>	C	CX		X			
	<p><b>PVD 4.2.3</b> Aménagement paysager et qualitatif de la rive droite de l'Hers afin de redonner un rôle de pôle d'attractivité de loisirs à cette zone</p>		C	XX				
	<p><b>PVD 4.2.4</b> Confortement de la berge (2021-2022) au droit du lavoir</p>	<b>REALISE AVRIL 2022</b>						
	<p><b>PVD 4.2.5</b> Passe à canoé kayak au niveau de l'ouvrage hydroélectrique + chemin de contournement sur les berges de l'Hers</p>	C	C	X	X			
<p><b>Objectif 4.3 -</b> Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville</p>	<p><b>PVD 4.3.1</b> Plantation de haies champêtres pour qualifier les entrées de ville et atténuer l'effet vitrine commerciale</p>	<b>EN CONTINU</b>						
<b>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>								
<p><b>Objectif 5.1 -</b> Maintenir et développer la qualité des équipements publics administratifs, culturels, sportifs et de loisirs</p>	<p><b>ORT 5.1.1</b> Réaménagement complet de la mairie ; redimensionnement des accès et des espaces publics afférents.</p>		X					
	<p><b>ORT 5.1.2</b> Aménagement de la salle Gaston Fébus</p>	<b>REALISE 2021</b>						
	<p><b>ORT 5.1.3</b> Rénovation du Chalet Pasteur pour en faire un pôle culturel et artistique aux normes</p>		C	C	X		X	
	<p><b>PVD 5.1.4</b> Amélioration de l'accessibilité et création de sanitaires au Temple</p>		C					
	<p><b>PVD 5.1.5</b> Réfection du carrelage de l'allée centrale de l'église</p>		C					
	<p><b>PVD 5.1.6</b> Création de terrains de tennis couverts dans le complexe sportif Jean Vergé</p>	C	C					



	PVD 5.1.7 Création d'une salle mixte (gymnastique, danse, dojo, ...)			C			
	PVD 5.1.8 Eclairage public du terrain d'entrainement au complexe sportif du Coulomier	XX					
	PVD 5.1.9 – Engager la rénovation énergétique du patrimoine public ; dont la rénovation énergétique des groupes scolaires	C	C				
<b>Objectif 5.2 - Renforcer l'accueil des seniors en privilégiant la mixité sociale</b>	PVD 5.2.1 Création d'une résidence sénior en complément de l'EHPAD des Portes d'Ariège, site de Mazères	C	C				
<b>Axe stratégique 6 : Favoriser la biodiversité</b>							
<b>Objectif 6.1</b> Déployer des projets visant à favoriser la biodiversité	PVD 6.1.1 Extension du Domaine des Oiseaux (acquisitions foncières); bords de l'Hers; création d'une zone humide et de la ZNIEFF éponyme	<b>EN CONTINU</b>					
	PVD 6.1.2 Aménagement pédagogique à destination du grand public et en particulier les enfants ; projet de salle pédagogique à l'étage du musée du Domaine des Oiseaux ; Construction d'une volière d'envergure au centre de soins du Domaine des Oiseaux pour la réadaptation au vol des grands rapaces au niveau de la Région Occitanie	<b>REALISE</b> <b>SALLE PEDAGOGIQUE : MAI 2022</b> <b>VOLIERE D'ENVERGURE : DEC 2021</b>					

## Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

**Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité.**

Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Les territoires signataires

En signant cette convention, les communes et la Communauté de communes assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes et l'intercommunalité signataires se sont engagées à désigner dans ses services une cheffe de projet PVD et Chef de projet ACV responsables de l'animation des programmes et de leur évaluation.

Les communes et l'intercommunalité signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire multisites. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre PVD, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour des programmes et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement des programmes, ainsi qu'à leur évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites dans le présent avenant, dont ils sont maîtres d'ouvrages.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- **L'Anah** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- **Le Cerema** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.
- **L'Agence de l'Eau** en tant qu'établissement public de l'Etat porte des missions d'intérêt général visant à préserver les milieux aquatiques ainsi qu'à garantir une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau permettant d'en satisfaire les différents usages. A l'échelle territoriale, l'Agence promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la désimperméabilisation, la gestion intégrée des eaux pluviales et les opérations de renaturation constituent actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

**Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.**

#### 6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

**Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent (CTO du PETR de l'Ariège).**

#### 6.5. Engagements du Département de l'Ariège

Le Conseil départemental de l'Ariège, en tant que chef de file des solidarités a approuvé son **Plan Départemental de Développement Stratégique ARIEGE 2030** lors de son assemblée plénière du 20 mars 2017 autour des quatre axes suivants : les solidarités territoriales et humaines, l'amélioration du cadre de vie et la construction de l'avenir. L'engagement du Département et son action s'inscrivent dans ce cadre stratégique.

Les objectifs poursuivis par le Département au travers de la convention d'adhésion « petites villes de demain » pour les communes de Mazères et Saverdun visent à offrir des services de qualité et suffisants aux populations existantes et nouvelles et à agir pour leur attractivité en s'appuyant sur le **Schéma Départemental pour l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public « SDAASP 2018-2024 »** élaboré notamment avec l'Etat et les EPCI.

Le conseil départemental mobilisera ses dispositifs au bénéfice des pôles de services identifiés dans le « SDAASP 2018-2024 » en fonction des priorités d'intervention suivantes :

- **Commerces et services marchands** : soutenir des logiques de diversification commerciale et d'aménagement attractif en centre bourg,
- **Solidarités** : améliorer l'accès aux droits des publics fragilisés
- **Santé** : soutenir les projets de santé territoriaux
- **Enfance, jeunesse** : développer le maillage de structures d'animation, d'accompagnement et de formation des jeunes
- **Culture, sport, loisirs** : développer l'offre existante et améliorer son accessibilité, soutenir la dynamique associative et les synergies avec le potentiel touristique

- **Services publics** : accompagner le déploiement d'une couverture pertinente en structures mutualisées de services publics : MSAP Maisons France Services, Maisons de Santé Pluri –professionnelles
- **Mobilité** : optimiser l'offre de mobilité collective existante et proposer de nouvelles formes de mobilités
- **Numérique** : poursuivre le déploiement de l'infrastructure numérique THD et l'accompagnement des usagers dans la prise en main des services numériques.

Il est convenu que le conseil départemental de l'Ariège, signataire des Contrats Territoriaux et des Contrats Bourgs-Centres Occitanie, examinera les projets matures au regard des dispositifs d'intervention en vigueur lors du dépôt des dossiers dans les dispositions prévues par ces contrats.

## 6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### 6-6-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

1. Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
1. Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
2. Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

### 6-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

### 6-6-3. Action Logement

*Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés. »*

*Pour la Ville de Pamiers, Action Logement interviendra au titre de ses financements Action Cœur de Ville.*

### 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### 6.8. Maquette financière (annexe)

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

*Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.*

## Article 7 : Complémentarité entre les programmes « Action Cœur de Ville » – « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs-centres Occitanie ».

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain », « Action Cœur de Ville » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces trois dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie, aux Petites Villes de Demain et à Action Cœur de Ville),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie, Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville.

**Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration**, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

### **Le Comité de pilotage / Comité de projet :**

Un Comité de Projet unique à l'échelle de la Communauté de communes a été défini. Ce dernier s'est installé lors de la signature de l'avenant à la convention cadre « Action Cœur de Ville » engageant sa transformation en opération de revitalisation territoriale (ORT) multisites en date du 14 décembre 2020.

Il assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation « d'Action Cœur de Ville », de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

## **Article 8 : Gouvernance de l'ORT multisites (ACV – PVD – Bourgs-centres)**

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les signataires de ce présent avenant.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle des programmes, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
  - Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
  - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
  - Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le Chef de projet ACV et la cheffe de projet PVD désignés alimentent le comité de pilotage et en particulier :

- Veillent en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifient l'avancement des dossiers, analysent les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- Mettent en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Proposent les évolutions des fiches orientations ;
- Proposent les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## **Article 9 : Suivi et évaluation des programmes (ACV – PVD – Bourgs-centres)**

Un tableau de bord de suivi des programmes est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet ACV et la cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de



l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation des programmes.

## Article 10 : Résultats attendus des programmes

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe. Cependant, dans l'objectif de viser une évaluation des politiques sectorielles, des indicateurs ont été définies par axe thématique.

### Axe 1 HABITAT



*De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*

COMPETENCE INTERCOMMUNALE

## Pamiers



### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.1) Assurer un développement équilibré entre les quartiers (centre – logements collectifs et sociaux – périurbains) et les communes afin de garantir les équilibres de peuplement, favoriser les parcours résidentiels et permettre des économies de foncier - énergies sur le territoire du pôle appaméen et de la CCPAP
- 1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine
- 1.3) Favoriser la rénovation énergétique

## Saverdun



### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.1) Tendre vers une ville inclusive
- 1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

## Mazères



### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.3) Lutter contre la précarité énergétique
- 1.4) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

## Suivi & évaluation

- Taux et évolution de la vacance de logement (vacance globale et structurelle)
- Nombre de logements subventionnés / réhabilités par Anah et Action logement
- Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité
- Nombre et typologie des logements réhabilités
- Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons)
- Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement
- Nombre de logements sociaux engagés / réalisés
- Nombre de relogements temporaires et définitifs réalisés
- Taux et évolution du volume de transaction
- Nombre de logements démolis

## Axe 2 COMMERCES



*Favoriser un développement économique  
et commercial équilibré*

### Pamiers



#### OBJECTIFS GENERAUX

2.1) **Assurer l'équilibre économique et commercial** entre un centre-ville à redynamiser, l'affirmation des centralités existantes – centres historiques voisins et des pôles commerciaux situés sur des espaces « intermédiaires » et « périphériques » à encadrer

2.2) **Affirmer la vocation économique et commerciale des centres-villes**

### Saverdun



#### OBJECTIFS GENERAUX

2.1) **Sauvegarder et renforcer le dynamisme commercial en centre-bourg**

2.2) **Améliorer la visibilité** de l'offre locale

2.3) **Requalifier les friches** et les espaces en devenir pour renforcer l'attractivité économique et touristique du centre-ville

### Mazères



#### OBJECTIFS GENERAUX

2.1) **Revitaliser les commerces de proximités** dans la Bastide

2.2) **Renforcer l'activité touristique de la commune** (Bastide et Domaine des Oiseaux)

2.3) Promouvoir le développement des **énergies renouvelables**

## Suivi & évaluation

- Nombre de commerces par zone
- Nombre de commerces en centre-ville
- Taux de vacance
- Pérennité des créations
- Nombre d'ouvertures et de fermetures par an et par zone
- Évolution des chiffres d'affaires des commerces du centre-ville
- Evolution de la fréquentation touristique

### Axe 3 MOBILITES



*Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions*

## Pamiers



### OBJECTIFS GENERAUX

- 3.1) Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs
- 3.2) Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes « Bourgs-centres » avec une attention particulière sur les entrées de villes

## Saverdun



### OBJECTIFS GENERAUX

- 3.1) Améliorer la circulation et le stationnement pour une meilleure attractivité
- 3.2) Tendre vers une conversion de la Gare en pôle d'échange multimodal
- 3.3) Développer les liens inter-quartiers par la création de voies pour les mobilités douces et le lien avec la commune voisine de Mazères et ses pôles d'emplois
- 3.4) Améliorer l'accessibilité des berges de l'Ariège

## Mazères



### OBJECTIFS GENERAUX

- 3.1) Promouvoir les transports en commun
- 3.2) Promouvoir les liaisons douces comme vecteur de développement économique et touristique

## Suivi & évaluation

- Evolution de la part modale de déplacements doux (piétonne, vélo...)
- Evolution du nombre de km de voies cyclables
- Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie
- Evolution du nombre d'abonnements résidents
- Evolution de la fréquentation des transports en commun
- Evolution de la part modale de la voiture individuelle
- Evolution des distances d'embouteillages (phénomènes d'hyperpoints)

Axe 4  
ESPACES PUBLICS /  
PATRIMOINE



*Mettre en valeur les formes urbaines,  
l'espace public et le patrimoine*

## Pamiers

### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) **Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes** dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain – nature – rural
- 4.2) **Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale** par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager

## Saverdun

### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) Affirmer la **traversée du centre-bourg comme élément structurant** : requalifier, connecter des espaces de rencontres stratégiques
- 4.2) **Requalifier les espaces de rencontres** et réinterroger les usages des espaces publics et la place de la voiture
- 4.3) Mettre en valeur **la qualité paysagère** et recréer **des espaces de nature**

## Mazères

### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) **Affirmer la qualité patrimoniale de la bastide** par le traitement des voies et des chaussées et la qualité des espaces publics
- 4.2) Rétablir la **relation physique entre la bastide et l'Hers**, sa rivière
- 4.3) Améliorer la **qualité paysagère des entrées de ville**

## Suivi & évaluation

- Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux
- Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées
- Typologie des actions d'aménagement
- Typologie des opérations de réhabilitation
- Rédaction de nouveaux documents réglementaires
- Evolution du nombre d'espaces verts parc ou jardin
- Evolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés / désimperméabilisés
- Satisfaction des usagers et habitants

## Axe 5 EQUIPEMENTS



*Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs*

### Pamiers



#### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) **Structurer les équipements scolaires** et renforcer les équipements numériques
- 5.2) **Maintenir, améliorer et renforcer** les équipements existants notamment de proximité
- 5.3) Confirmer la **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** afin d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture que sur l'urbanité du cœur de ville
- 5.4) Assurer une **offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen en opérant sur le centre ancien un rééquilibrage de l'offre en partie nord

### Saverdun



#### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Affirmer la **place de l'art et de la Culture** à Saverdun
- 5.2) Améliorer les **équipements et services** à la population

### Mazères



#### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Maintenir et développer la **qualité des équipements publics administratifs, culturels, sportifs et de loisirs**
- 5.2) **Renforcer l'accueil des seniors** en privilégiant la mixité sociale

## Suivi & évaluation

- Evolution du nombre de places en écoles et crèches
- Evolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville
- Evolution des données de consommation électrique
- Fréquentation des équipements culturels et des animations (taux d'occupation et nombre de participants)
- Fréquentation des équipements sportifs et de loisirs

## Article 11 : Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec les programmes (ACV et PVD) : logo ANCT/PVD/ACV et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 12 : Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme PVD est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Pour mémoire, la durée du programme ACV se poursuit à 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Le présent avenant est publié au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 13 : Evolution et mise à jour du programme

Les programmes sont évolutifs. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 14 : Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 15 : Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.



En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de la ou les personnes qui en seront désigner chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

**Avenant numéro 2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » valant l'intégration de la convention cadre "Petites Villes de Demain » signé en 22 exemplaires, le 12 décembre 2022 à Pamiers,**

CCPAP	Pamiers	Saverdun	Mazères	Etat	Caisse des Dépôts
Monsieur Le Président, Alain ROCHET	Madame Le Maire, Frédérique THIENNOT	Monsieur Le Maire, Philippe CALLEJA	Monsieur Le Maire, Louis MARETTE	Madame La Préfète du Département de l'Ariège, Sylvie FEUCHER	Monsieur Le Directeur Territorial, Olivier LIVROZET
ANAH	ANRU	Action Logement	Conseil Régional Occitanie	Conseil Départemental de L'Ariège	PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées
Madame La Préfète du Département de l'Ariège, Sylvie FEUCHER	Madame La Préfète du Département de l'Ariège, Sylvie FEUCHER	Monsieur Le Directeur Régional, François MAGNE	Madame La Présidente, Carole DELGA	Madame La Présidente, Christine TEQUI	Monsieur Le Directeur Général, Cyril GASPAROTTO
Etablissement Public Foncier d'Occitanie	Office Public de l'Habitat de l'Ariège	ALOGEA	Coopérative « Un Toit Pour Tous »	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Monsieur Le Directeur Foncier Ouest, Dominique BUISSON	Madame La Présidente, Marie-France VILAPLANA	Monsieur Le Président, Michel BODEVIN	Monsieur Le Président Directeur Général, Gérard GARRABE	Madame La Présidente, Josiane GOUZE FAURE	Monsieur Le Président, Joseph CALVI
Agence de l'eau Adour Garonne	Le PETR de l'Ariège	Syndicat Mixte du Scot Vallée de l'Ariège	Le CAUE de l'Ariège		
Monsieur Le Directeur, Guillaume CHOISY	Monsieur Le Président, Alain TOMEIO	Monsieur Le Président, Thomas FROMENTIN	Monsieur Le Président, Jean-Christophe CID		



## **Annexes – Dossiers joints au présent avenant**

**Annexe 1 : Maquettes financières par site (3 documents)**

**Annexe 2 : Dossiers Fiches actions par territoire – site. (4 documents)**

**Annexe 3 : Dossiers techniques et cartographiques par site (3 documents)**



**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

<b>OBJET : Don de matériel de puériculture – Pôle petite enfance</b>		
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Votes</b>	<b>Numéro de délibération</b>
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>42</b> Suppléants présents : <b>2</b> Procurations : <b>12</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-157</b>

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Aragon à Saint-Jean-du-Falga, en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 4 novembre 2022

**Présents** : MM S. AUDIBERT – M. AUGERY – M. BARDOU – S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D BOUCHE - M. CALLEJA – P. CALLEJA – E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC – M. LABEUR – F. LAGREU-CORBALAN – G. LEGRAND – G. LELEU – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – F. PANCALDI – X. RAGARU – M. RAULET – A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – S. VILLEROUX - D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

**Excusés** : P. VIDAL - I. PEYREFITTE - M. LELOSTEC

**Nous avons les procurations de** :

Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI  
Maryline DOUSSAT-VITAL à Françoise PANCALDI  
Roland CAMPOURCY à Geneviève LELEU  
Jacqueline PAGLIARINO à Danielle BOUCHE  
Nadine BORIES à Michèle GOULIER  
Jean-Emmanuel PEREIRA à Claude DESCONS  
Corinne LAFONT à Martine CALLEJA  
Martine LE LOSTEC à Monique DUPRE-GODFREY  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID  
Eric PUJADE à Fabrice BOCAHUT  
Anne LEBEAU à Françoise LAGREU-CORBALAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ



Monsieur le Président rappelle que le Pôle Petite Enfance dispose de matériel de puériculture qu'il est nécessaire de réformer pour respecter la réglementation en vigueur dans les établissements publics d'accueil du jeune enfant. Dans de nombreux cas, ces matériels, retirés du service, sont en état d'utilisation.

MATERIEL	QTE	ANNEE D'ACQUISITION	ETAT / MOTIF DU DON
Parcs	2	Avant 2006	Lourd - Support abîmé
		2010	Etat de la toile distendue
Matelas	2	2010	Usés
	6	Avant 2006	Rigides et anciens
Sièges Auto	1	2010	Usé
Poussettes	2	Avant 2006	Usé - vétuste
	1	2015	Suspensions fragilisées : déport sur la droite
	4	2010	Trop lourd à manipuler - Obsolète
Transats	8	2010	Inadapté aux recommandations pédiatriques
Lits	4	Avant 2006	Matériel ancien dont 1 est abîmé - Les assistantes maternelles préfèrent utiliser des lits en bois pliants pour un gain de place

En outre, pour ceux qui relèvent de la section d'investissement, ces biens sont entièrement amortis et présentent donc une valeur nette comptable nulle.

Après contact avec les structures concernées, il apparaît opportun d'envisager le don de ces équipements à des associations et organismes prenant en charge des parents en difficulté et leurs enfants : l'Associations Hérisson Bellor et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte 09.

La répartition des biens entre les structures sera faite en concertation avec celles-ci, en fonction de leurs besoins. Le matériel restant sera donné à la Ressourcerie de Saverdun.

\*\*\*\*\*

*Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ;  
Vu l'exposé de Monsieur le Président ;*

### Le Conseil,

### Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve le don des biens à l'Association Hérisson Bellor et à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en vue de contribuer à l'exercice de leur projet d'accompagnement et d'insertion des familles.

**Article 2 :** Approuve le don du matériel restant à la Ressourcerie de Saverdun.

**Article 3 :** Approuve la sortie de ces biens de l'actif de la collectivité.

Secrétaire de séance

Jérôme BLASQUEZ

Le Président,

Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 06-12-2022



**Convention constitutive d'un groupement de commandes pour  
la réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures  
ménagères résiduelles**

**Entre**

Le Syndicat mixte d'étude, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Plantaurel, représenté par Madame Florence ROUCH, Présidente, dûment habilitée en vertu de la délibération du Comité syndical du 17 septembre 2020,

**Ci-après désigné « le SMECTOM »,**

**Et**

La Communauté de communes du Pays de Mirepoix, représentée par son Président, Monsieur Alain TOMEU, dûment habilité en vertu de la délibération n°..... du Conseil communautaire en date du .....

**Ci-après désignée « la CCPM »,**

**Et**

La Communauté de communes de la Haute-Ariège, représentée par son Président, Monsieur Alain NAUDY, dûment habilité en vertu de la délibération n°..... du Conseil communautaire en date du .....

**Ci-après désignée « la CCHA »**

**Et**

La Communauté de communes des Portes Ariège Pyrénées, représentée par son Président, Monsieur Alain ROCHET, dûment habilité en vertu de la délibération n°2022-DL-158 du Conseil communautaire en date du 10 novembre 2022

**Ci-après désignée « la CCPAP »,**

## **Préambule**

Le SMECTOM doit procéder au lancement d'un marché relatif à la réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles.

Cette caractérisation permettra d'apporter des informations précises sur la nature des déchets collectés par le SMECTOM du Plantaurel et les communautés de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, du Pays de Mirepoix et de la Haute-Ariège qui exercent la compétence « collecte » sur tout ou partie de leurs territoires respectifs.

Les informations collectées comme les évolutions mises en évidence depuis la précédente caractérisation réalisée en 2018, seront essentielles pour les quatre EPCI dans le cadre du suivi de leur Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), ainsi que pour analyser la portée des actions mises en œuvre sur leurs territoires au cours des cinq dernières années pour réduire le volume des ordures ménagères résiduelles (OMR).

Les parties se sont donc rapprochées pour convenir dans une convention de la création d'un groupement de commandes et définir les modalités de fonctionnement de ce dernier dans le respect des dispositions de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique et de sa partie réglementaire.

Le groupement de commandes ainsi constitué aura pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés envisagées et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelle. Le groupement de commandes pourra permettre seulement le lancement d'une procédure unique portant sur l'objet de la convention.

Compte tenu du montant prévisionnel du marché, il s'agit d'un marché à procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 du Code de la commande publique.

### **Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 : Objet**

Il est constitué entre le SMECTOM, la CCPM, la CCHA et la CCPAP, approuvant la présente convention pour la constitution d'un « groupement de commandes » relatif au marché de « réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles ».

La présente convention a pour objet d'organiser la procédure de passation d'un marché permettant la conclusion d'un marché unique avec un seul cocontractant, les membres du groupement de commandes s'engageant à respecter la clé de répartition définie ci-après.

La présente convention intégrera l'exécution du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

#### **Article 2 : Coordonnateur du groupement de commandes**

Le SMECTOM est coordonnateur du groupement de commandes au sens de l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales et de l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique.

Il intervient dans ce cadre au nom et pour le compte des autres membres.

Le siège du coordonnateur est situé à :

SMECTOM du Plantaurel  
Las Plantos  
09120 Varilhes

### **Article 3 : Missions du Coordonnateur**

Le Coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la commande publique précité, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Le Coordonnateur sera chargé d'exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique précité.

#### **3.1 : Établissement des dossiers de consultation des entreprises**

Les membres déterminent la nature et l'étendue des besoins à satisfaire. Ils adressent au Coordonnateur l'état de leurs besoins, préalablement à l'envoi, par le Coordonnateur, de l'avis d'appel public à la concurrence.

Le coordonnateur élabore l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui ont été définis par les membres et du cahier des charges établi.

#### **3.2 : Durée du marché et répartition**

Le marché est passé pour une durée estimative de 9 mois. La durée sera ajustée au regard de la proposition du calendrier d'exécution du soumissionnaire retenu.

Il est prévu 30 échantillons sur l'ensemble du territoire des quatre EPCI, afin de conserver le même périmètre d'analyse que celui qui a fait l'objet de la caractérisation 2018.

Le nombre d'échantillons par membre du groupement sera acté lors de la réunion technique de cadrage.

#### **3.3 : Organisation des opérations de sélection des cocontractants**

Le Coordonnateur assure l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, à savoir notamment :

- Rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence et des avis d'attribution ;
- Etablissement du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- Information des candidats ;
- Gestion des négociations (courriers, réunions, etc.) ;
- Secrétariat de la commission de jugement.

#### **3.4 : Signature du marché**

Le Coordonnateur procède à la signature du marché. Il est à ce titre mandaté par les membres du groupement.

### **3.5 : Notification du marché**

Le Coordonnateur notifie le marché au cocontractant retenu, dans les conditions prévues par l'article R. 2182-4 du Code de la commande publique.

Le Coordonnateur transmettra le marché notifié aux autres membres du groupement.

#### **Article 4 : Jugement des offres**

Le marché sera attribué par le Représentant du Pouvoir adjudicateur du SMECTOM après présentation à la Commission d'information marchés publics du Coordonnateur.

#### **Article 5 : Durée du Groupement**

Le groupement est conclu à compter de la notification du présent acte pour une durée maximale d'un an et il poursuivra cependant ses effets jusqu'à la date d'expiration du marché et des relances qui pourraient intervenir pendant cette durée.

#### **Article 6 : Participation**

Aucune participation des membres du groupement aux frais de gestion de ce dernier n'est demandée.

#### **Article 7 : Exécution et paiement du marché**

L'exécution relèvera du Coordonnateur du groupement de commande.

Chaque EPCI désignera obligatoirement un référent technique comme membre du comité technique de pilotage.

Le SMECTOM refacturera chaque membre du groupement de commandes à hauteur du nombre de prélèvements réalisés sur son périmètre propre.

Le coût des réunions de pilotage sera réparti à part égale entre les membres du groupement.

Le transport des collectes retenues pour échantillonnage vers le site d'analyse du SMECTOM à Varilhes sera à la charge de chaque EPCI.

Il ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un groupage avec d'autres collectes afin de garantir le ciblage des zones et la qualité de l'analyse qui sera réalisée.

#### **Article 8 : Substitution au Coordonnateur**

En cas de sortie du Coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le Coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur. Cette convention sera approuvée par délibérations ou décisions concordantes des instances délibérantes ou décisionnelles de l'ensemble des membres restants du groupement.

#### **Article 9 : Capacité à agir en justice**

Le représentant du Coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte sur sa démarche et son évolution.

En cas de condamnation du Coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le Coordonnateur se réserve la possibilité de diviser la charge financière par le nombre de membres concernés par la consultation ou le marché litigieux. Pour ce faire, un titre de recettes sera émis par le Coordonnateur.

#### **Article 10 : Modifications de la convention**

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

Les délibérations des assemblées délibérantes ou les décisions de la personne compétente des membres du groupement approuvant ces modifications sont notifiées au Coordonnateur.

Ce dernier est en charge de la conservation de l'ensemble des actes modifiant le groupement de commandes.

Le Coordonnateur est en charge d'en informer les autres membres.

La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications et fait l'objet d'un avenant à la convention notifié par le Coordonnateur aux autres membres du groupement.

#### **Article 12 : Litiges**

Les litiges découlant de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Toulouse.

#### **Article 13 : Election de domicile**

Les parties à la présente convention élisent domicile en leur siège respectif.

#### **Article 14 : Notification de la convention**

Le Coordonnateur notifiera la convention à chaque membre après signature par tous les membres.

Fait à Varilhes, le

**Pour le SMECTOM  
La Présidente,**

**Pour la Communauté de  
communes du Pays de Mirepoix  
Le Président,**

**Pour la Communauté  
de communes de la  
Haute-Ariège  
Le Président,**

**Florence ROUCH**

**Alain TOMEIO**

**Alain NAUDY**

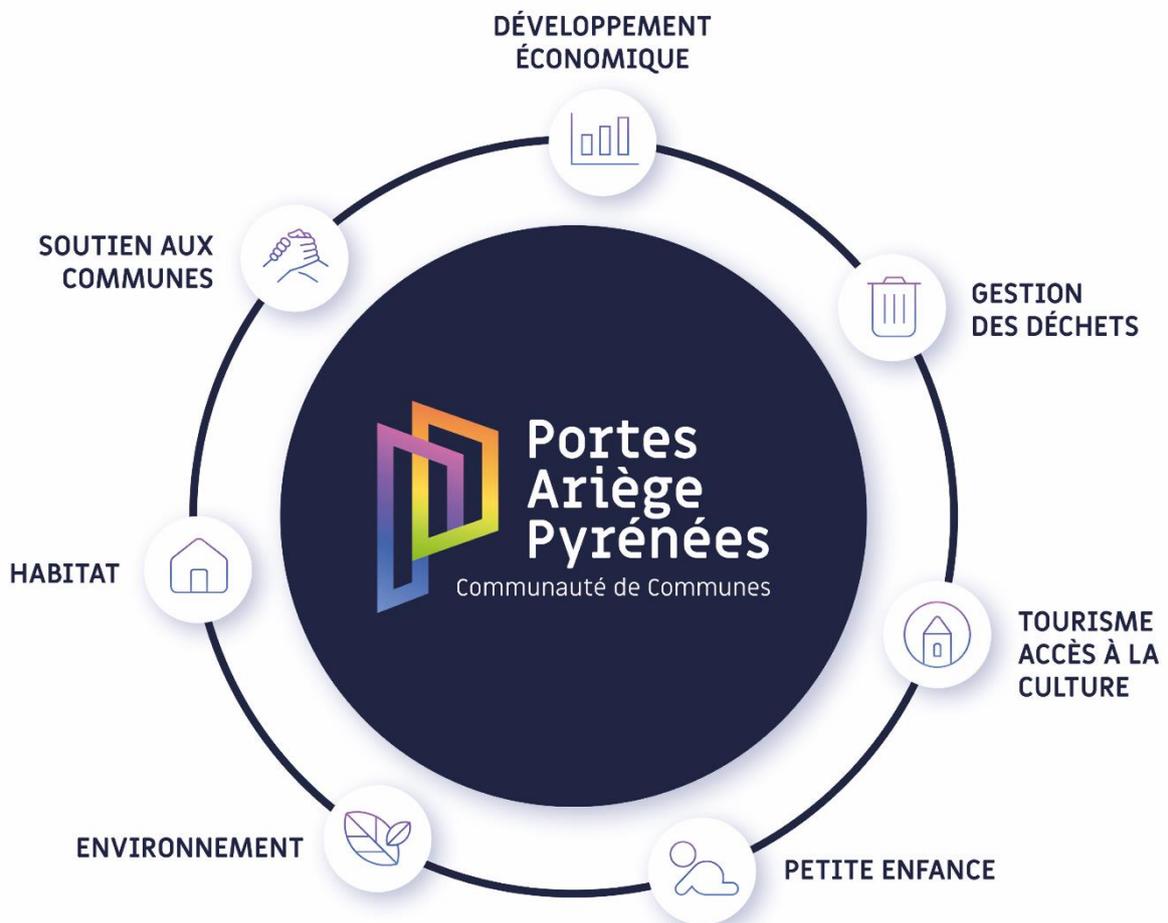
**Pour la Communauté de  
communes des Portes  
d'Ariège Pyrénées  
Le Président,**

**Alain ROCHET**



# ANNEXE :

## 2022-DL-156 : Avenant convention cadre ACV

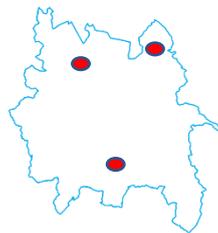




## Action Cœur de Ville - Petites-Villes de Demain Politique régionale Bourgs-centres Occitanie

### Phase de déploiement

Avenant n°2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » (ACV : Pamiers) valant intégration de la convention cadre « Petites-Villes de Demain » (PVD : Mazères – Saverdun)



AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION CADRE « ACTION CŒUR DE VILLE » VALANT INTEGRATION DE LA CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »<sup>1</sup>.

ENTRE ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » :

- La Commune de Pamiers représentée par son maire, Madame Frédérique THIENNOT ;
- La Commune de Saverdun représentée par son maire, Monsieur Philippe CALLEJA ;
- La Commune de Mazères représentée par son maire, Monsieur Louis MARETTE ;
- La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, représentée par son président, Monsieur Alain ROCHET.

d'une part,

ET ci-après, les « **Partenaires** financeurs » :

- L'Etat représenté par Madame La Préfète du département de l'Ariège, Sylvie FEUCHER
- La Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur le Directeur territorial de la Direction Régionale Occitanie, Olivier LIVROZET
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur le Président du Comité Régional Action Logement Occitanie, Guy DURAND,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Madame La Préfète du département de l'Ariège, déléguée territoriale ANAH, Sylvie FEUCHER,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par Madame La Préfète, déléguée territoriale ANRU, Sylvie FEUCHER,
- Le Conseil Régional Occitanie, représenté par Madame La Présidente, Carole DELGA,
- Le Conseil Départemental de l'Ariège, représenté par Madame la Vice-Présidente, Marie-France VILAPLANA
- PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées, représenté par Monsieur Le Directeur Général, Cyril GASPAROTTO
- **L'Agence de l'eau Adour Garonne, représentée par ...**

d'autre part,

AINSI QUE ci-après, les **Partenaires locaux associés** :

- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Monsieur le Directeur Foncier Ouest, Dominique BUISSON,
- L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, représenté par Madame La Présidente, Marie-France VILAPLANA,
- ALOGEA, représenté par Monsieur Le Président, Michel BODEVIN,
- La Coopérative de production d'HLM « Un Toit Pour Tous », représenté par Monsieur Le Président Directeur Général, Gérard GARRABE,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, représenté par Madame La Présidente, Josiane GOUZE FAURE,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, représenté par Monsieur Le Président, Joseph CALVI
- **Le Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural de l'Ariège, représenté par ...**
- Le Syndicat Mixte du SCOT Vallée de l'Ariège, représenté par Monsieur Le Président, Thomas Fromentin
- **Le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ariège, représenté par ...**

,il est convenu ce qui suit.

---

<sup>1</sup> La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.]

## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	4
<b>Article 1 : Objet du présent avenant n°2</b> .....	5
<b>La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES</b> : « nouveau territoire de projet engagé dans la reconquête de ses centres anciens » .....	6
Les ambitions du territoire ( <b>article 2</b> ) .....	7
Les orientations stratégiques ( <b>article 3</b> ) .....	9
Le Plan d'Actions ( <b>article 4</b> ) .....	11
<b>PAMIERS</b> : La « Ville – cité aux III clochers, clef de voute de l'attractivité en Ariège ».....	15
Les ambitions du territoire ( <b>article 2</b> ) .....	16
Les orientations stratégiques ( <b>article 3</b> ) .....	18
Le Plan d'Actions ( <b>article 4</b> ) .....	22
<b>SAVERDUN</b> : « La Ville-Village » à énergie positive engagée dans la transition environnementale et l'action culturelle ».....	31
Les ambitions du territoire ( <b>article 2</b> ) .....	32
Les orientations stratégiques ( <b>article 3</b> ) .....	35
Le Plan d'Actions ( <b>article 4</b> ) .....	39
<b>MAZERES</b> : « La Ville – Bastide / Ville-nature dynamique aux Portes de l'Ariège » .....	46
Les ambitions du territoire ( <b>article 2</b> ) .....	47
Les orientations stratégiques ( <b>article 3</b> ) .....	50
Le Plan d'Actions ( <b>article 4</b> ) .....	55
<b>Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie</b> .....	59
<b>Article 6 : Engagements des partenaires</b> .....	59
6.1. Dispositions générales concernant les financements .....	59
6.2. Les territoires signataires .....	59
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics .....	60
6.4. Engagements de la Région .....	61
<b>6.5. Engagements du Département de l'Ariège</b> .....	61
6.6. Engagements des autres opérateurs publics .....	62
<b>6-6-1. La Banque des territoires</b> .....	62
<b>6-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie</b> .....	62
<b>6-6-3. Action Logement</b> .....	63
6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	63
6.8. Maquette financière (annexe) .....	63
<b>Article 7 : Complémentarité entre les programmes « Action Cœur de Ville » – « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs-centres Occitanie »</b> .....	63
<b>Article 8 : Gouvernance de l'ORT multisites (ACV – PVD – Bourgs-centres)</b> .....	64
<b>Article 9 : Suivi et évaluation des programmes (ACV – PVD – Bourgs-centres)</b> .....	64
<b>Article 10 : Résultats attendus des programmes</b> .....	66
<b>Article 11 : Utilisation des logos</b> .....	71
<b>Article 12 : Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité</b> .....	71
<b>Article 13 : Evolution et mise à jour du programme</b> .....	71
<b>Article 14 : Résiliation du programme</b> .....	71
<b>Article 15 : Traitement des litiges</b> .....	71
<b>Annexes – Dossiers joints au présent avenant</b> .....	74

## Préambule

**La Convention cadre « Action Cœur de Ville » (ACV) de Pamiers - Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a été signée le 28 septembre 2018.** Ce nouveau programme national permet de conforter la stratégie de renouvellement urbain (ANRU) validée en Comité de pilotage « NPNRU » de juillet 2017 (dont la convention ANRU signée en décembre 2019) et ainsi de satisfaire l'objectif de la « reconquête » du cœur de ville de Pamiers.

Conformément aux directives nationales, une phase de déploiement (passage vers l'opérationnel) s'est engagée et formalisée à partir de la **signature d'un avenant à la convention-cadre « ACV » engageant sa transformation (homologation) en convention « d'Opération de Revitalisation Territoriale » (ORT) le 14 décembre 2020.**

**Le caractère intégrateur de l'ORT valant Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat volet Renouvellement urbain (OPAH-RU) et les conclusions de l'étude pré-opérationnelle en faveur de l'amélioration de l'habitat privé portée à l'échelle de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ont permis l'intégration des communes de Saverdun et Mazères dans ce nouveau programme désormais articulé en multisites (ORT multisites valant OPAH-RU multisites sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun).**

L'ORT, créée par la Loi Elan (*évolution du logement, de l'aménagement et du numérique publiée au Journal officiel du 24 novembre 2018*) se présente comme une large palette d'outils et confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux (*série de mesures dérogatoires et d'avantages*) notamment pour :

1. Favoriser la réhabilitation de l'habitat
2. Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville
3. Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux
4. Mieux maîtriser le foncier
5. Anticiper des départs de services

Le 18 décembre 2020, **les communes de Mazères et Saverdun ont été labellisées** au titre du nouveau programme national « *Petites Villes de Demain* » (PVD).

Le gouvernement a souhaité que le programme PVD donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

**Au côté du programme « Action Cœur de Ville » destiné à soutenir les « Villes moyennes » dans lequel Pamiers s'inscrit, ce nouveau cadre contractuel, calibré en faveur des strates « inférieures », favorise la traduction opérationnelle des objectifs et enjeux fixés dans le cadre de la « convention d'ORT multisites » signée le 14 décembre 2020.**

Ces démarches s'inscrivent directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Elles constituent des boîtes à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par ces programmes appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La convention d'adhésion au dispositif « PVD » signée le 1<sup>er</sup> avril 2021 prévoit de formaliser dans un délai de dix-huit mois, soit avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'expression d'un **nouvel avenant à la convention d'ORT existante visant l'intégration de la convention cadre « Petites Villes de Demain ».**

En appui et en totale articulation avec « l'ORT multisites » et la **politique régionale « Bourgs-centres » Occitanie**, ce nouveau dispositif offre donc la possibilité de renforcer l'action publique en faveur de la reconquête des centres anciens par une consolidation des stratégies définies et une actualisation des programmes d'actions portés sur ces trois centres anciens à horizon 2026.

La Région a ainsi approuvé les contrats bourgs centres Occitanie des communes de Pamiers, Saverdun, Mazères et de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées en partenariat avec le Territoire de Projet du PETR de l'Ariège, le conseil départemental de l'Ariège, le CAUE 09, l'EPF Occitanie :

- Le contrat Bourg-Centres de Pamiers a été approuvé le 22 janvier 2019 (signature le 3 septembre 2019) ;
- Le contrat Bourg-Centres de Saverdun a été approuvé le 10 octobre 2019 (signature le 24 octobre 2019) ;
- Le contrat Bourg Centre de Mazères a été approuvé le 13 décembre 2019 (signature le 22 juillet 2020).

Cette nouvelle contractualisation intégrant le programme PVD permet de garantir une cohérence de développement au sein du territoire intercommunal en considérant qu'un programme d'actions uniquement sur la ville-centre représente un risque de développement spatial à deux vitesses.

La structuration multipolaire du territoire de la Communauté de communes, organisée autour de 3 bassins de vie, constitue un atout, sur laquelle il convient de s'appuyer pour donner sens au projet communautaire récemment défini.

Les secteurs d'interventions de l'ORT délimités sur ces trois centres-villes prennent en compte le résultat des nombreuses études stratégiques menées et/ou en cours. Ces engagements se traduisent par ailleurs à travers les projets politiques exprimés dans le cadre des Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des communes concernées.

## Article 1 : Objet du présent avenant n°2

Le présent **avenant n°2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville »** a pour **objet l'intégration de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » relative aux communes de Saverdun et Mazères** dans le cadre contractuel précédemment établi.

Le premier avenant avait permis d'engager la **transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » en « Opération de Revitalisation Territoriale » multisites valant « OPAH-RU »** sur les centres anciens de Pamiers, Saverdun et Mazères.

Les communes de Saverdun et Mazères ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain selon les termes de la convention d'adhésion en date du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Ce programme doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

En accord avec les directives de la convention cadre « Petites Villes de Demain » et du programme « Action Cœur de Ville », le présent avenant n°2 fixe les ambitions retenues des territoires, les orientations stratégiques et les programmes d'actions pluriannuels définis à échéance 2026 ; dans l'objectif d'une transformation à moyen et long terme favorable au renforcement des fonctions de centralité et au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Ces programmes mobilisent dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le présent avenant n°2 détaille également l'articulation de ces programmes contractuels avec la politique régionales Bourgs-centres Occitanie et le CRTE. Elle précise l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

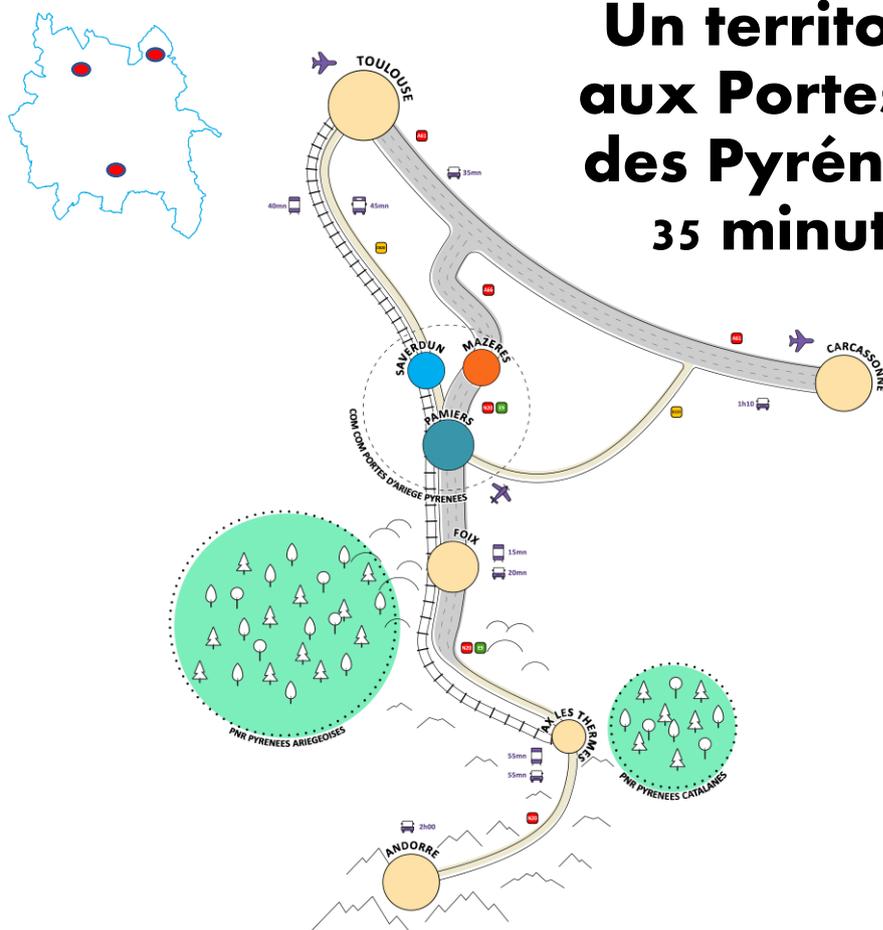
Dans ce cadre, elle expose l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période des programmes dont l'échéance est fixée à 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent avenant n°2 est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un cadre contractuel évolutif et pluriannuel sur la période des programmes (échéance 2026). Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.



La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES** : « nouveau territoire de projet engagé dans la reconquête de ses centres anciens »

## Un territoire stratégique aux Portes de l'Ariège et des Pyrénées à moins de 35 minutes de Toulouse



**#Attractivité**  
**#Ruralité #Nature**  
**#Polesurbains**  
**#Investissements**  
**#Cadredevie #Qualité**

**Communauté de  
communes des Portes  
d'Ariège Pyrénées**

39 582 Hab.

35 communes





## Les ambitions du territoire (article 2)

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées est en pleine émancipation après plusieurs années d'existence sans véritable consistance. Elle rattrape son retard activement en s'attelant à la réalisation d'un véritable projet de territoire, élaboré avec les habitants et les élus. Projet voté en Conseil communautaire le 30 juin dernier. Dès lors, ce sont 136 actions visant à améliorer l'existant et développer de nos nouvelles politiques ambitieuses pour profondément agir au cœur de nos 35 communes.

L'équilibre est essentiel entre respect des projets communaux à échelle urbaine et à échelle rurale. Les investissements programmés doivent y viser et le garantir. Pour y parvenir, la CCPAP s'est donné cinq axes de développement :

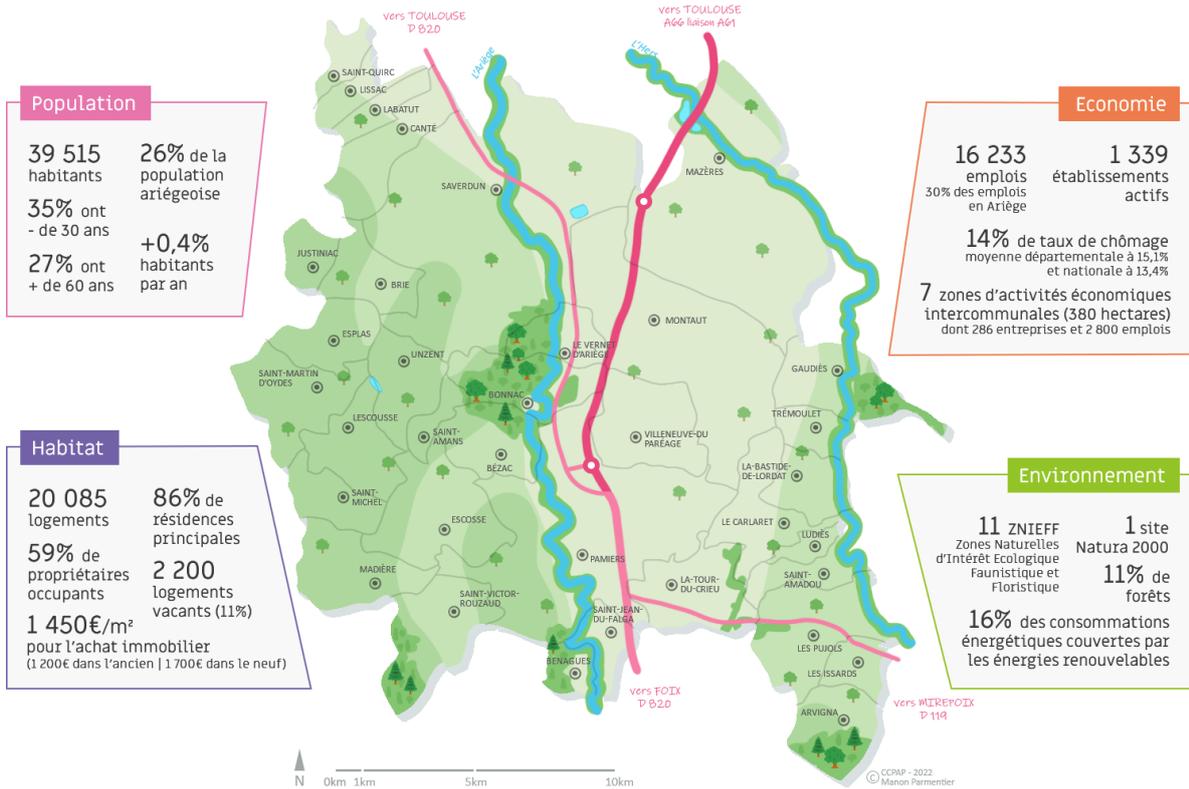
- L'habitat : l'une des compétences majeures de l'EPCI où l'enjeu se centralise vers l'accompagnement progressive d'une offre attractive de l'habitat en centre-ville en réhabilitant et restructurant.
- Les commerces : action complémentaire au développement économiques des entreprises du territoire, le volet d'attractivité commerciale est crucial pour mailler le territoire d'une offre qualitative et diversifiée pour notamment accompagner la croissance touristique souhaitée sur le territoire.
- Les mobilités : c'est un enjeu majeur sur un territoire mixte entre ruralité et zones plus urbanisées. Le développement de l'accessibilité aux services et aux centres-bourgs et centres-villes sont des axes majeurs à conduire pour améliorer la mobilité et créer des connexions qui font défaut aujourd'hui pour tout type de publics du territoire.
- Les espaces publics/patrimoine : Améliorer le bâti existant quand cela est possible et respecter nos patrimoines traditionnels pour ne pas perdre l'identité architecturale. Cet axe de développement prend en compte la dimension environnementale comme par exemple la renaturation des espaces publics.
- Les équipements : l'objectif étant de fournir un accès facilité aux équipements publics, à leurs services, à l'offre culturelle et de loisirs. Mais également permettre une qualité de conditions d'accueil optimales pour s'adapter aux nouvelles pratiques des publics.

Le chantier est conséquent mais il en va de l'attractivité du territoire voire de l'attractivité du département tout entier dont les Portes d'Ariège sont le véritable moteur économique.

Si les Portes d'Ariège ne se montrent pas attirantes et accessibles, elles risquent de freiner les projets de développement vers le sud de l'Ariège qui bénéficient aujourd'hui de son aura. Elles risquent aussi de se voir concurrencées par d'autres territoires hors d'Ariège qui répondront aux attentes des habitants et des acteurs majeurs d'aujourd'hui et demain.

Il convient donc désormais de mieux réorganiser l'existant et équilibrer les projets structurants sur le territoire pour en pérenniser son meilleur développement dans la durée pour les générations actuelles et surtout, pour celles à venir.

*Alain ROCHET, Président de la CCPAP*



**ATOUTS**

- Un territoire rural où il fait bon vivre.
- Un territoire intégré au système urbain toulousain, polycentrique et organisé autour d'un axe nord-sud structurant.
- Une offre d'accueil petite enfance largement développée et un large champ d'intervention en matière d'action sociale.
- Des formes de coopération qui se développent dans une logique de proximité.
- Un territoire dont le dynamisme génère de nouveaux besoins en logements, avec un marché immobilier actif.
- Un dynamisme et une attractivité économique naturelle et un tissu économique diversifié pourvoyeur d'emplois.
- Une biodiversité riche liée à des milieux naturels variés et un territoire préservé.
- Une offre touristique accessible, multiple et diffuse.
- Une offre culturelle diversifiée et de qualité.

**POINTS DE VIGILANCE**

- Un territoire hétérogène sans identité marquée et partagée.
- Une collectivité qui manque de visibilité.
- Un territoire rural qui engendre une dépendance à la voiture.
- Des services rendus aux communes de façon hétérogène pouvant obéir à des logiques anciennes.
- Des services en ingénierie et conseil à formaliser et développer.
- Un parc de logements majoritairement individuel et ancien où persistent des besoins d'amélioration.
- Un parc social sous tension et des besoins spécifiques en logement qui appellent une intervention particulière.
- Une consommation énergétique importante à l'échelle du territoire et des besoins en rénovation énergétique.

**ENJEUX**

- Construire une identité territoriale partagée qui fasse sens et développer la communication de la CC PAP.
- Repenser l'offre de transports en commun, développer les mobilités douces et l'intermodalité et inciter et faciliter les pratiques de voitures partagées.
- Favoriser l'égalité d'accès aux services et faciliter l'accompagnement des publics en privilégiant la proximité.
- Redéfinir la meilleure échelle d'exercice des compétences dans une logique de proximité et conforter le rôle de coordination et d'accompagnement de la CC PAP.
- Redynamiser les centres bourgs et centres villes par la réhabilitation du parc de logements existant en préservant la qualité de vie et maîtriser la croissance démographique dans une logique d'économie foncière et en développant une offre de logement de qualité répondant aux besoins des différents publics.
- Adopter une stratégie commune de développement économique et de marketing territorial.
- Valoriser la qualité environnementale du territoire et tendre vers l'autoconsommation énergétique.
- Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique ».
- Développer l'attractivité touristique et capitaliser sur le potentiel de développement touristique du territoire.
- Renforcer la cohésion culturelle du territoire autour d'une stratégie commune et construire un maillage culturel.



## Les orientations stratégiques (article 3)

Le Projet de territoire est une feuille de route issue d'une démarche volontaire de co-construction, par laquelle la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées définit sa vision de l'avenir du territoire. Il fixe les orientations stratégiques de développement de l'intercommunalité dans un cadre pluriannuel et concerté et concerne tous les domaines de politiques publiques. **La stratégie du Projet de territoire se décline en 4 défis, 12 objectifs stratégiques, 45 objectifs opérationnels et 136 actions.**

### DEFI 1

**SE DOTER D'UNE IDENTITÉ  
COMMUNE AUTOUR DE LA  
COOPÉRATION ET DE LA  
SOLIDARITÉ TERRITORIALE**

- **VALORISER L'ACTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ**
- **FAVORISER LA COOPÉRATION ET L'ENTRAIDE ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMMUNALITÉ**
- **DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTIELLE LOCALE**

Au-delà de la communication institutionnelle, il s'agit d'initier et de conforter un sentiment d'appartenance et de reconnaissance du territoire des Portes d'Ariège Pyrénées pour l'ensemble des acteurs. Il est ainsi nécessaire de définir collectivement la meilleure échelle d'exercice des compétences en vue de développer un mécanisme de coopération dans une logique de proximité et dans l'intérêt des habitants du territoire :

- **Objectif stratégique 1.1. : Mettre en valeur le territoire, donner de la lisibilité à la collectivité et coordonner les politiques publiques de portée intercommunale**
- **Objectif stratégique 1.2. : Penser l'accompagnement aux communes dans une logique de proximité et d'entraide**
- **Objectif stratégique 1.3. : Assurer l'accessibilité et la cohérence de l'offre culturelle et événementielle du territoire**

### DEFI 2

**PRÉSERVER LA QUALITÉ DE  
VIE ET PRIVILEGIER UN  
DEVELOPPEMENT LOCAL  
RAISONNÉ**

- **FACILITER LES MOBILITÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**
- **DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LE PARC DE LOGEMENTS**
- **DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION**

Suite à la crise sanitaire, les territoires en périphérie des agglomérations ont connu un gain d'attractivité résidentielle entraînant une mutation profonde des populations. Face à ce phénomène qui n'est pas nouveau mais qui s'est accentué ces derniers mois, il convient d'adopter une stratégie commune de croissance raisonnée et équilibrée afin de veiller à préserver la qualité de vie actuelle tout en développant le territoire autour de ses atouts, et notamment celui de la proximité :

- **Objectif stratégique 2.1. : Développer et structurer une offre de mobilité adaptée aux spécificités du territoire et aux besoins des différents publics**
- **Objectif stratégique 2.2. : Développer un urbanisme durable, de qualité et adapté aux besoins de la population**



- Objectif stratégique 2.3. : **Développer les prestations de services publics pour l'ensemble de la population**

### DEFI 3

**S’AFFIRMER COMME UN  
TERRITOIRE  
D’OPPORTUNITÉS  
ÉCONOMIQUES ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- **PROMOUVOIR ET RENFORCER L’ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**
- **FAVORISER L’EMPLOI, L’INSERTION ET LA FORMATION**
- **VALORISER LA DESTINATION TOURISTIQUE DES PORTES D’ARIÈGE PYRÉNÉES**

Durant des décennies, le territoire des Portes d’Ariège Pyrénées a largement profité du desserrement industriel de l’agglomération toulousaine, qui connaît aujourd’hui une tertiarisation de son économie. Face à cette mutation du tissu économique, la CCPAP doit se réinventer pour conforter sa position de pôle économique majeur de l’Ariège. Il s’agit de privilégier un écosystème économique local qui vise à renforcer l’autonomie du territoire par la création d’emplois et une offre de formation adaptée aux besoins locaux. Il s’agit également d’être précurseur en matière d’accueil des entreprises et des travailleurs :

- Objectif stratégique 3.1. : **Promouvoir et renforcer l’attractivité économique du territoire**
- Objectif stratégique 3.2. : **Structurer une destination touristique responsable et durable en s’appuyant sur les ressources locales**
- Objectif stratégique 3.3. : **Soutenir et promouvoir l’agriculture**
- Objectif stratégique 3.4. : **Favoriser l’emploi, l’insertion et la formation en adéquation avec les projets des personnes et les besoins du territoire**

### DEFI 4

**CONDUIRE LOCALEMENT LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
ÉNERGÉTIQUE ET SOCIÉTALE**

- **PRÉSERVER ET VALORISER L’ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES LOCALES**
- **ACCÉLÉRER NOTRE ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À L’ÉCHELLE DU TERRITOIRE**

Il s’agit d’aménager le territoire dans un souci d’atténuation et d’adaptation au changement climatique, d’améliorer la performance énergétique et de réduire l’impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire et de favoriser la désimperméabilisation des sols. Tout patrimoine public fera ainsi preuve d’exemplarité dans la production et la consommation d’énergies renouvelables, et la sensibilisation des habitants favorisera les changements de comportements et permettra de soutenir les initiatives locales en faveur des transitions :

- Objectif stratégique 4.1. : **Préserver et valoriser les ressources naturelles locales**
- Objectif stratégique 4.2. : **Accélérer notre engagement dans la transition énergétique à l’échelle du territoire**

## Le Plan d'Actions (article 4)

Sur les 136 actions déclinées dans le projet de territoire de la Communauté de communes près de 65 actions réparties sur les 4 défis fixés, participent à la revitalisation des centres-villes sur une diversité de thématique et politiques sectorielles : habitat, transition énergétique, action sociale, santé, mobilité, planification, action culturelle. Dans une logique de politiques publiques, il convient de mettre en exergue celles qui « structurent » les 5 axes de développement définis dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Territoriale multisites (*stratégies en faveur de la revitalisation et du renouvellement urbain portées sur les trois centres anciens*).

### Axe 1 HABITAT



*De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*

#### COMPETENCE INTERCOMMUNALE

- Le Programme Local de l'Habitat intercommunal

Initié en 2019, l'élaboration du PLH est, pour la jeune Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (fusion de deux EPCI), la première opportunité de travail commun pour la mise en place d'une politique communautaire. Il décline les réponses locales à apporter en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les habitants actuels et futurs du territoire.

Le document d'orientations propose une feuille de route chiffrée, avec des objectifs établis en cohérence avec le contexte et les perspectives socio-économiques du territoire, ainsi que les spécificités de ses marchés. L'élaboration du PLH s'est déroulée dans le même temps que celle d'autres démarches menées à l'échelle de la CCPAP (Projet de territoire), des 3 intercommunalités qui forment le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial de la Vallée de l'Ariège (Plan Climat Air Energie Territorial, bilan et révision du SCoT) ou du département (Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage).

Pour aboutir à ce document d'orientations et au programme d'actions thématique, un travail important de concertation a été mené avec les élus des 35 communes et les partenaires locaux en 2021 (services de l'Etat, du Département, de la Caf, Syndicat mixte du SCoT, bailleurs sociaux, associations, établissements d'enseignement...). En réponse aux enjeux issus du diagnostic territorial et à l'issue des différents temps d'échange et de concertation, cinq orientations ont été identifiées pour former le cadre d'intervention de la politique de l'habitat du territoire pour les six années à venir :

- 1/ Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages
- 2/ Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat proposée par les communes
- 3/ Améliorer le parc ancien pour conserver son attractivité
- 4/ Compléter l'offre de logements et d'hébergement pour les ménages ayant des besoins spécifiques
- 5/ Asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP : mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le PLH

Ce document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale sera finalisé au cours de l'année 2022. Sa mise en œuvre à compter de 2023 décline 14 fiches actions traduisant les 5 Objectifs stratégiques en matière d'habitat à l'échelle des 35 communes (2023-2028)

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (privé) – volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites

L'étude pré opérationnelle menée en 2019 a mis en évidence la nécessité de concentrer dans les cœurs de ville des communes de Pamiers, Saverdun et Mazères une stratégie de réhabilitation de logements locatifs et de logements de propriétaires occupants et, à cet effet, de renforcer dans ces secteurs centraux les moyens financiers et les aides à l'amélioration du parc de logements privés. Afin de répondre à ces enjeux, l'OPAH RU multisites démarrée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur une période de 5 ans, vise la requalification des centres anciens en accompagnant les propriétaires pour obtenir des réalisations de travaux de réhabilitation de qualité. L'objectif est aussi de « produire » une nouvelle offre de logements, en organisant une accession à la propriété sécurisée



pour de nouveaux propriétaires. Pour ce faire l'OPAH RU engagera une démarche de renouvellement urbain sur des îlots aux bâtis dégradés et/ou vacants à restructurer. A cela s'associe la mise en valeur du patrimoine architectural et l'aménagement d'espaces publics sur des secteurs clés du tissu urbain des centres historiques et dans l'objectif de traiter la question des circulations et celle de la gestion des stationnements. L'objectif est de mettre en œuvre un **Plan d'action global, qui propose à la fois une dimension urbaine et une dimension immobilière, adaptées aux spécificités de chaque commune** au sein du projet d'ORT.

- **Lutte contre l'Habitat indigne, insalubre et indécents à travers des études RHI THIRORI et la mise en place du permis de louer**

L'intervention incitative via l'OPAH-RU se couple à une intervention coercitive à travers la mobilisation d'outils et dispositifs tels que :

- **Le Permis de louer** mis en œuvre sur les trois centres anciens (« périmètres ORT-OPAH-RU »). Ce dispositif entend lutter contre les biens insalubres ou présentant des risques pour la sécurité des locataires. L'autorisation (ou, dans certains cas, la déclaration) préalable permet en effet à la collectivité de vérifier si les conditions d'hygiène et de sécurité d'un logement à louer sont remplies. Démarré au 1<sup>er</sup> avril 2021, près de 500 permis ont été accordés à ce jour dont une très grande majorité sur le centre ancien de Pamiers.
- **Etudes RHI – THIR ORI**. Après le repérage d'immeubles et d'îlots prioritaires dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle et de l'OPAH-Ru multisites en cours sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun, il s'agit d'étudier la pertinence de la mobilisation des outils RHI-THIR/ORI à travers des éléments d'appréciation financiers, juridiques, techniques et sociaux pour engager des opérations de recyclage sur les fonciers les plus dégradés et/ou vacants. L'opération de RHI traite par acquisition et démolition les immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation. Le dispositif THIR vise quant à lui l'acquisition et la réhabilitation lourde d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles (sous arrêté d'insalubrité rémissible, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité). Ces procédures coercitives nécessitent la prise d'arrêtés. Ces opérations ont une finalité sociale avec un objectif de relogement pérenne des occupants (y compris propriétaires occupants). Une première étape est enclenchée à travers le lancement d'une étude de faisabilité RHI THIRORI en multisites (démarrée en janvier 2022). Elle vise à conforter la collectivité ou à la faire renoncer à ces outils s'ils ne sont pas pertinents par rapport à d'autres. Une étude de calibrage avant le lancement de la phase opérationnelle sera visée à l'issue de la faisabilité RHI THIRORI.

## Axe 2 COMMERCES



*Favoriser un développement économique,  
touristique et commercial équilibré*

**COMPETENCE PARTAGEE**

- **Le Schéma de Développement Economique intercommunal (SDE)**

Dans un contexte de pression foncière et d'évolution de la réglementation programmatique territoriale (loi climat et résilience), l'intercommunalité doit mettre en place des outils de planification et ce afin de projeter le développement territorial concerté sur les prochaines années. De plus, le nouveau contexte économique est sans conteste à l'origine de changements profonds en termes de développement territorial. Celui-ci repose de plus en plus sur des facteurs immatériels qui ont pour noms : économie sociale et solidaire, innovation, développement durable, identité territoriale, économie collaborative, circulaire ou de la fonctionnalité. Les politiques de développement territorial doivent intégrer ces changements. D'où la nécessité de combiner attractivité et compétitivité afin de développer des outils nouveaux plus proactifs, forçant les synergies entre les différents acteurs économiques. Ainsi, l'objectif est d'élaborer à compter de 2023 un schéma de développement économique coconstruit pour le territoire de la CCPAP et en cohérence avec les politiques économiques départementales, régionales et nationales (SRADDET, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP) et les schémas de planification (SCOT, ...) impactant celui-ci.



- Le Schéma de Développement Touristique intercommunal (SDE)

Conscient du potentiel des ressources propres au territoire intercommunal, les élu(e)s de la CCPAP souhaitent se doter d'une stratégie intercommunale de développement touristique de la destination des Portes d'Ariège Pyrénées. A compter de 2023 et en articulation avec l'Office de Tourisme Intercommunal et ses partenaires il s'agira de définir, à l'aide de l'élaboration d'un schéma directeur de développement touristique, une identité territoriale nouvelle afin de pouvoir par la suite développer l'attractivité touristique du territoire et en faire un territoire de destination à part entière. Il s'agit d'identifier, d'organiser et de structurer l'offre touristique du territoire, mais aussi de définir les axes stratégiques de valorisation du territoire et dans ce contexte « vendre » la destination.

**Axe 3  
MOBILITES**



*Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions*

**COMPETENCES PARTAGEES**

- La « feuille de route mobilités » de la Communauté de communes

Suite à la décision de ne pas prendre la compétence « AOM » et de laisser la gestion de la mobilité à la Région Occitanie en tant qu'AOM locale, une mission d'accompagnement dédiée à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées s'est enclenchée sur le dernier trimestre 2021 dans l'objectif de :

- Définir une feuille de route « mobilités » (*articulée au projet de territoire intercommunal et au Plan Global de Déplacement Vallée de l'Ariège*) et à faire valoir dans le cadre des futurs contrats opérationnels de la mobilité mis en place par la Région Occitanie, à la suite de la détermination des périmètres des bassins de mobilités.
- Se mettre en ordre de marche pour déployer in fine des services qui répondent aux enjeux de mobilité sur le territoire avec une délégation de compétence à demander à la Région.

Dans ce cadre, un groupe de travail composé d'élus communautaires dédiés aux mobilités s'est constitué sur la base d'une représentativité du territoire intercommunal. Un travail itératif à l'appui d'une série d'ateliers de travail s'est donc mené sur une durée de 6 mois qui a permis de présenter la feuille de route mobilités de la CCPAP composée de 13 actions structurantes dont 4 jugées prioritaires ayant fait l'objet d'une déclinaison pré-opérationnelle et chiffrée : mise en place d'un réseau de navettes urbaines sur le pôle appaméen, développer une offre de services entre Saverdun et Mazères (lignes de covoiturage dynamiques associée au TC), créer une offre de transport à la demande permettant de relier l'ensemble du territoire aux pôles attractifs et définir le rôle de la CCPAP dans la mise en œuvre du Plan Vélo SCOT. Chacune de ces 13 actions font l'objet d'une déclinaison opérationnelle à travers les fiches actions du projet de territoire. Prises individuellement, les actions envisagées à court terme (2025 font l'objet de conditions de mise en œuvre spécifiques et dédiées). En revanche, toutes nécessitent un travail approfondi avec l'AOM du territoire : la Région Occitanie.

**Axe 4  
ESPACES PUBLICS /  
PATRIMOINE**



*Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine*

**COMPETENCES PARTAGEES**

- L'Opération Façades de la Communauté de communes

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées vise l'objectif d'améliorer l'image des communes par des actions de mise en valeur des centres bourgs et de leur patrimoine bâti privé et souhaite favoriser un

effet d'entraînement en accompagnant l'initiative privée. Par l'octroi de subventions spécifiques, il s'agit d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux de ravalement de façades respectueux des qualités architecturales et des savoir-faire. Ce programme existe depuis de nombreuses années et est aussi accompagné par le Conseil Départemental de l'Ariège. Visant l'objectif d'une réhabilitation des façades dans une logique de renouvellement urbain et de qualification paysagères des centres villes, la CCPAP a souhaité en 2019 pour le compte des cinq communes identifiées « Bourgs-centres » s'associer au Conseil Régional Occitanie pour une plus grande force de frappe sur des îlots à enjeux comme par exemple la rénovation des façades pour les maisons incluses dans un projet urbain. Cela permet d'accompagner les porteurs de projet dans une rénovation qualitative de leurs façades.

#### Axe 5 EQUIPEMENTS



*Fournir l'accès aux équipements, aux services  
publics, à l'offre culturelle et de loisirs*

#### COMPETENCES PARTAGEES

- Les équipements structurants intercommunaux

Dans l'inscription de cet axe de développement, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées porte des projets structurants favorables aux dynamismes de ces trois centres-villes et plus largement au renforcement des fonctions de centralités de Pamiers, Saverdun et Mazères.

Dans le domaine de ses compétences aujourd'hui définie, la CCPAP mène des actions en faveur de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des publics précaires, etc. La CCPAP crée, gère et entretien les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans. En 2018, le territoire de la CCPAP compte 2 286 enfants de 0 à 5 ans. En 2022, les 9 crèches du territoire ont une capacité totale de 349 places, dont 248 en crèche collective et 101 en crèche familiale. Dans une logique de maillage et de pôle urbain, un projet de construction d'un nouvel établissement d'accueil est en cours (Commune de La Tour-du-Crieu – Bourgs-centres Occitanie). En 2021, au total 333 demandes d'accueil ont été enregistrées auprès du Guichet Unique du Pôle Petite Enfance. 236 demandes se situent sur le pôle appaméen (Pamiers, La Tour du Crieu, Saint Jean du Falg) et 97 concernent le secteur de Saverdun-Mazères. Il est constaté une diminution progressive du pourcentage de demandes issues du bourg centre de Pamiers qui représentent encore 44 % des demandes d'accueil en 2021 et 2020. Ce pourcentage était de 62,35 % en 2018 et 55 % en 2019. Toutefois, nous avons pu observer que de nombreuses familles se sont installées sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, aussi bien sur le secteur de Pamiers (et notamment du bourg centre), que sur celui de Mazères – Saverdun. Cette forte hausse se ressent très fortement sur les demandes d'accueil (+ 23 % par rapport à 2020) et plus spécifiquement depuis septembre 2021 où il a été enregistré 46 demandes sur ce seul mois. La tendance a été maintenue très haute jusqu'en décembre 2021. Les enfants accueillis dans les crèches gérées par l'intercommunalité résident dans 26 communes différentes du territoire intercommunal. Si la capacité d'accueil petite enfance est largement développée sur le territoire, bien qu'inégalement répartie, les structures d'accueil rencontrent des difficultés de recrutement d'assistantes maternelles.

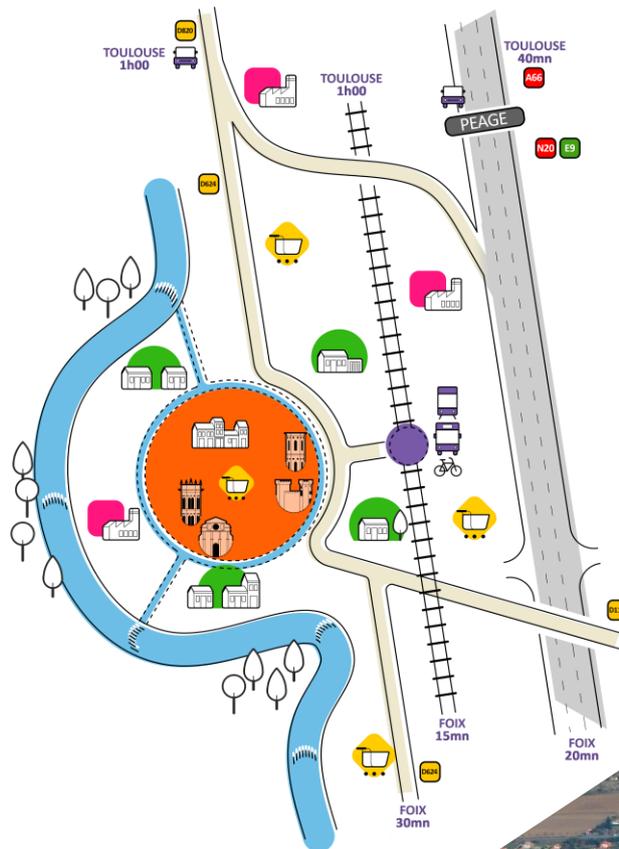
La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a souhaité mettre en place un service publique de la culture orienté vers la lecture publique, la musique et l'éducation aux arts et au jeu. Un réseau de lecture intercommunal nommé « Bibliopôle » constitué de huit médiathèques irrigue le territoire. Une carte unique et gratuite permet aux adhérents de bénéficier d'un catalogue élargi, de ressources numériques, ateliers et spectacles. Les écoles sont les partenaires privilégiés du réseau où elles sont accueillies pour des prêts de livres, des projets, des lectures, des rencontres d'auteurs et des spectacles.

A partir de 2024, les médiathèques d'intérêt communautaire seront transférées à la CCPAP. Le futur réseau de lecture intercommunautaire sera composé de six médiathèques. Deux médiathèques municipales adhéreront via une convention au réseau. Une ludothèque (projet ANRU) sera intégrée au projet de « Bibliopôle » intercommunautaire et se situera à Pamiers en partie nord du centre ancien (rééquilibrage de l'offre à cette échelle). A partir de 2025, le conservatoire municipal de la ville de Pamiers sera transféré à la CCPAP dans l'objectif de créer des pôles secondaires sur Saverdun et Mazères. Parallèlement, un projet de micro-folie itinérante sera monté en collaboration entre la ville de Saverdun et la CCPAP. Elle tournerait dans les différentes bibliothèques du territoire.

**PAMIERS** : La « Ville – cité aux III clochers, clef de voute de l'attractivité en Ariège »



## La Ville – cité aux III clochers : Clef de voute de l'attractivité en Ariège



**#Patrimoine #Nature  
#Emploi #Industrie #PME  
#Intermodalité  
#Locomotiveariégeoise  
#Culture #Sport**

# PAMIERS

15 675 Hab.



## Les ambitions du territoire (article 2)

Notre ambition était de réparer la ville, tant elle avait été abandonnée à elle-même.

Ainsi nous avons intégré des dispositifs d'aide à la revalorisation des centres-villes et lancé plusieurs politiques volontaristes :

-la priorité à la réhabilitation des friches : l'îlot Ste Claire, en plein cœur de ville, est le plus gros chantier d'Occitanie. Il va devenir un nouveau quartier de maisons individuelles. L'ancienne école religieuse de La Providence – 3<sup>e</sup> chantier d'Occitanie – va devenir, elle, un lieu de coworking.

-la définition de zones cibles : où soutenir l'habitat, où promouvoir le commerce, comment imaginer les parcours résidentiels ?

-l'instauration d'un permis de louer, d'une taxe sur les locaux commerciaux vacants, d'une politique d'achat par la commune ou de soutien pour les investisseurs privés.

Au-delà, nous voulons qu'en plus Pamiers soit belle et attirante.

Plus de vert avec un plan de végétalisation, la réinvention des 4 places du centre ; plus de bleu avec la réhabilitation des canaux ; plus de plaisir avec de nouvelles façons de se déplacer, plus apaisées.

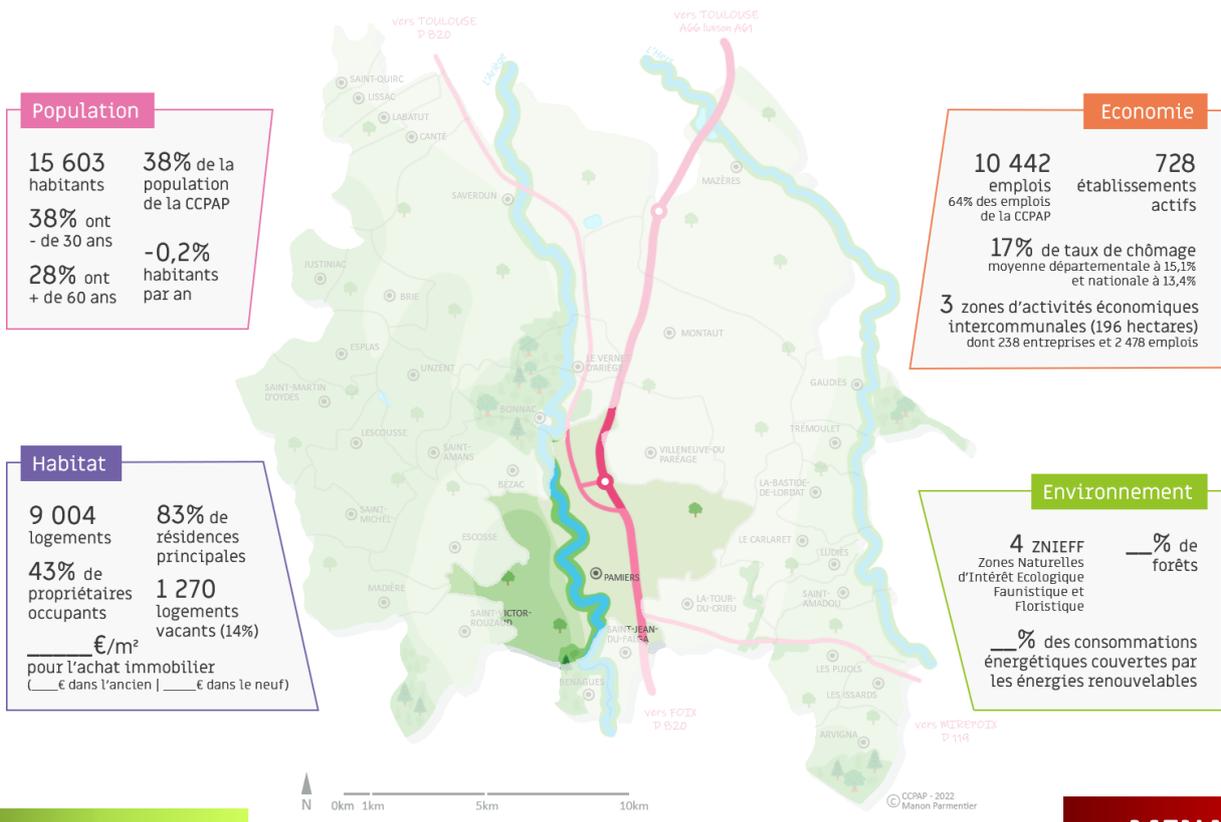
Nous avons lancé également une politique culturelle qui fédère la population de la ville et au-delà et contribuera à changer son image.

La centralisation de la vie entière dans les métropoles – la production, le savoir, le soin, la culture et même les histoires de cœur – vampirise jusqu'à notre sentiment d'appartenance à un territoire.

Si toutes ces initiatives pour l'essor de notre territoire n'aboutissaient qu'à un résultat, je voudrais que ce soit celui-là : que les Appaméens aussi soient fiers d'être de Pamiers !

Le Maire,  
  
Frédérique THIENNOT





**ATOUS**

- Pôle économique et démographique majeur du département de l'Ariège (statut de locomotive)
- Un positionnement stratégique (rôle d'interface) qui bénéficie d'une bonne desserte en matière d'infrastructures (routes/rail/numérique) et de nombreuses voies de communication facilitant la mobilité et l'accessibilité sur la Vallée de l'Ariège et la métropole Toulousaine
- Une ville organisée autour d'un centre-ancien doté d'un patrimoine monumental et remarquable (canaux, édifices religieux, friches urbaines) et d'un patrimoine ordinaire atypique et d'une forte avec la nature environnante (terrefort, Pyrénées, l'Ariège, les canaux)
- Un pôle urbain « autonome » dans l'aire d'influence toulousaine et répondant à la majorité des besoins de la population du département de l'Ariège (équipements et services de premier plan)

**MENACES**

- Un ralentissement démographique présentant des écarts (évolution, âge) importants notamment entre son centre, ses quartiers périphériques et les communes voisines
- Une paupérisation du centre-ville (QPV) : inégalités marquées entre les revenus nets moyens des différents quartiers
- Une attractivité des communes voisines qui met à mal l'attractivité de la ville centre : concurrence entre les produits logements générant un délaissement du parc ancien (vacance structurelle) et entraînant une forte dégradation du bâti ...)
- Un étalement de l'offre commerciale sur plusieurs polarités, notamment dans les espaces intermédiaires affaiblissant le rayonnement du centre-ville : taux de vacance commerciale atteignant un seuil dit « critique »
- Des locaux commerciaux en centre-ville inadaptés aux standards actuels (morcellement, surface, qualité et esthétique) ;
- Une offre touristique peu lisible et déséquilibré : économie peu développée ;
- Des dysfonctionnements urbains au sein du centre-ville en matière de circulation, d'accessibilité, de stationnement et de signalétique
- Une faiblesse des équipements en partie nord du centre-ville

**ENJEUX**

- Le rééquilibrage entre périphérie / centre-ville en faveur du centre-ville (planification – PLUi)
- La valorisation du rôle de pôle majeur appaméen dans l'organisation globale en interne
- L'éradication du mal logement et de la vacance ainsi que la favorisation de la rénovation énergétique
- La structuration de la fonction commerciale en respectant les équilibres commerciaux entre un centre-ville à redynamiser (dont la lutte contre la vacance) et des pôles commerciaux de périphérie à préserver (limitation de l'étalement commercial)
- La structuration de l'offre touristique au profit de l'attractivité territoriale et de la promotion touristique dont la montée en gamme des hébergements ;
- L'affirmation du caractère singulier de Pamiers et de son pôle comme Ville des proximités (mobilités douces) et Ville connectée au système métropolitain (PEM)
- La valorisation de ses ressources endogènes : patrimoine bâti et non bâti (Carmel, canaux, Terrefort, ...)

## Les orientations stratégiques (article 3)

### Axe 1 HABITAT



*De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*

**COMPETENCE  
INTERCOMMUNALE**

### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.1) Assurer un développement équilibré entre les quartiers (centre – logements collectifs et sociaux – périurbains) et les communes afin de garantir les équilibres de peuplement, favoriser les parcours résidentiels et permettre des économies de foncier - énergies sur le territoire du pôle appaméen et de la CCPAP
- 1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine
- 1.3) Favoriser la rénovation énergétique

La politique du logement et du cadre de vie est au cœur des priorités de la ville et de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP). **La fragilisation et la spécialisation de l'habitat du centre-ville et de certains ensembles de la Gloriette et du Foulon mettent à l'épreuve la cohésion sociale et la mixité.** Le projet de renouvellement urbain faisant valoir la fonction stratégique du centre-ville et la revitalisation de la Gloriette-Foulon s'intègre dans une stratégie d'ensemble à l'échelle de la ville et de la Communauté de communes. Elle prend en compte les complémentarités, les concurrences et les interdépendances entre les produits logements et territoires dans l'objectif d'une attractivité renouvelée en hypercentre. De la même manière, la remise en attractivité de la Gloriette et du Foulon nécessite de s'inscrire dans une démarche d'ensemble des équilibres de peuplement au sein du parc social de la CCPAP tout en assurant la gestion des équilibres intergénérationnels et sociaux. L'enjeu concernant l'accueil de nouveaux résidents est de privilégier les secteurs les plus cohérents au développement urbain dans une approche systémique (équipements, économie, organisation des déplacements). L'éradication du mal logement et la promotion de la rénovation énergétique sont également des enjeux forts pour d'une part prévenir les vulnérabilités sociales et de l'autre maintenir l'attractivité du patrimoine bâti (risque de déclassement). De manière stratégique, le renouvellement de l'offre (LLS/libre, accession libre/sociale...) contribuera aux objectifs de mixité sociale, à une meilleure prise en compte des publics les plus fragiles (population handicapée et/ou vieillissante, etc.) mais aussi de l'emploi dans la mesure où elle permettra de satisfaire et d'articuler « demandes des salariés » (jeunes actifs notamment) / « besoins des entreprises ».

**Un certain nombre d'outils en faveur de l'amélioration de l'habitat et de lutte contre la vacance sont aujourd'hui mobilisés :** PLH en cours, OPAH-RU multisites, intervention sur des périmètres prioritaires dans le cadre de la RHI THIRORI, opérations d'acquisition/amélioration via Action Logement...

- **Définition d'îlots prioritaires**

Dans cette volonté d'amélioration de l'habitat en centre ancien, l'OPAH-RU démarrée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'est recentrée sur des périmètres restreints. Au cœur de ces périmètres, des zones prioritaires d'interventions ont été définies visant à lutter contre l'habitat indigne et dans l'objectif de repérer et traiter en priorité les immeubles dégradés (étude de faisabilité RHI THIRORI multisites en cours). Les îlots prioritaires se situent au nord du centre ancien (rue Gabriel Péri) où se localisent les îlots NPNRU actuellement en phase opérationnelle.

**Axe 2  
COMMERCES**



*Favoriser un développement économique et commercial équilibré*

**OBJECTIFS GENERAUX**

- 2.1) **Assurer l'équilibre économique et commercial** entre un centre-ville à redynamiser, l'affirmation des centralités existantes – centres historiques voisins et des pôles commerciaux situés sur des espaces « intermédiaires » et « périphériques » à encadrer
- 2.2) **Affirmer la vocation économique et commerciale des centres-villes**

L'ambition est **d'assurer l'équilibre économique et commercial entre un centre-ville à redynamiser et des pôles commerciaux de périphérie à encadrer**. Il convient d'adapter la structuration de la fonction commerciale du territoire appaméen à partir de son armature territoriale en repositionnant de manière affirmée la vocation du centre-ville de Pamiers dans son territoire. Cet objectif stratégique se traduit notamment par la lutte contre la vacance commerciale dans son centre mais aussi par l'accompagnement du développement des « espaces intermédiaires » et des « espaces périphériques » (lieux privilégiant l'implantation des activités commerciales nécessitant des grandes surfaces d'activités). En effet, il convient de limiter l'étalement de l'appareil commercial sur la périphérie de Pamiers en travaillant sur les entités existantes. Le soutien et l'intervention publique en faveur de l'activité commerciale dans une logique de restructuration des cellules commerciales pour répondre aux standards et normes actuels est indispensable.

De manière complémentaire, il s'agira d'œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale (marketing – communication positive) et de promouvoir le potentiel touristique du territoire par la structuration de l'offre et la montée en gamme des hébergements touristiques. Enfin, l'accès aux offres d'emplois locales notamment pour les publics les plus éloignés est un enjeu fort pour le territoire.

- **Définition de linéaires commerciaux prioritaires**

La stratégie de renouvellement urbain et de redynamisation commerciale (*nourrit par les études ANRU, CCI et dans le cadre de l'élaboration des opérations FISAC*) a permis d'identifier des linéaires commerciaux prioritaires, qui trouvent leur traduction dans le PLU actuellement en cours de révision. Ils se situent dans l'hypercentre autour de la place de la République, noyau central du cœur de vie commercial et récréatif où convergent les principales rues commerçantes et où s'intensifie l'action publique en faveur du soutien à l'activité commerciale (Opérations Fisac, ma Boutique à l'essai, acquisition foncière, ...). La révision du PLU a permis de définir sur ce secteur des linéaires commerciaux protégés et renforcés au titre de l'article L. 151-16 du CU. L'objectif est de conforter sur ces espaces stratégiques la fonction de pôle de vie, d'animations commerciales et d'échanges.

**Axe 3  
MOBILITES**



*Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions*

**OBJECTIFS GENERAUX**

- 3.1) **Favoriser le report modal** de la voiture vers les transports en commun/modes actifs
- 3.2) **Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements** – les quartiers et les communes « Bourgs-centres » avec une attention particulière sur les entrées de villes

Dans une volonté de réduire les émissions de GES et les nuisances engendrées par les transports routiers, l'ambition en matière de « mobilités » et « d'accessibilité » est multiple et multiscale. Visant les objectifs de favoriser le report modal de la voiture vers les modes actifs/transports en commun et de développer un réseau cyclable maillé et sécurisé pour desservir les pôles générateurs de déplacements de Pamiers et des communes voisines, la Ville souhaite **apporter une meilleure organisation et gestion des déplacements tous modes confondus**, adapter l'offre et redéfinir la politique de stationnement, **valoriser le pôle multimodal** de la gare de Pamiers (notamment en terme d'aménagement urbain) dans une logique d'intermodalité, rendre visible et assurer la sécurisation des arrêts de bus, articuler de manière cohérente les choix de développement urbain et l'organisation du réseau de transport urbain sur Pamiers et son bassin de vie.

Conditionnant l'efficacité des autres politiques publiques (*accès à l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle, santé, logement, éducation, culture...*), la « mobilité » est le vecteur de la revitalisation du centre-ville et participe à la mise en valeur des éléments patrimoniaux et remarquables de la cité. Cet axe de développement pour lequel la collectivité ambitionne une communication favorable à un changement d'usages, s'intègre au Plan Global de Déplacement (PGD) établi à l'échelle de la Vallée de l'Ariège, au Plan Vélo Vallée de l'Ariège et à la « feuille de route mobilités » de la Communauté de communes nouvellement définie.

- **Définition d'axes prioritaires**

La stratégie a permis de définir des liaisons stratégiques à établir afin de favoriser les modes actifs et les connexions entre les différents secteurs et quartiers de la ville avec une attention particulière sur l'enjeu de connecter l'hyper centre-ville aux quartiers d'habitat notamment social situés à proximité, aux espaces intermédiaires – périphériques (traitement des entrées de villes) et les espaces naturelles (canaux, rivière Ariège, Terrefort,...).

**Axe 4**  
**ESPACES**  
**PUBLICS**



**Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

**OBJECTIFS GENERAUX**

- 4.1) **Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes** dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain – nature – rural
- 4.2) **Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale** par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager

Une des priorités recherchées est la mise en valeur des spécificités patrimoniales appaméennes dans l'objectif **de valoriser son cadre de vie** (traitement des espaces publics, mise en valeur des canaux, caractéristiques des typologies architecturales, détails d'architecture). L'enjeu de renouvellement se fonde aussi sur la **maitrise de l'étalement urbain dans la plaine alluviale**. La recherche d'équilibre entre préservation du patrimoine et capacité de transformation du bâti ancien est au cœur de tous les projets de renouvellement (gabarits et implantations, architecture des façades et des toitures, clôtures, cours et jardins, le traitement des rez-de-chaussée - commerces, garages). Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain (support aux usages) constitue un levier à activer au service du redéveloppement du centre-ville. La **reconquête des friches urbaines** participe grandement à ce défi. Enfin, il s'agit également de valoriser les liens inter-quartiers et ceux entre la Ville et le canal / rivière d'Ariège.

- **Définition de zonages**

La révision du PLU s'est articulée avec l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Ces documents opposables ont permis à partir d'une stratégie alliant exigences

patrimoniales et renouvellement urbain de mettre en cohérence ces outils règlementaires. La définition de zonages « AVAP » et « PLU » sont par ailleurs concordants. En ce qui concerne l'AVAP, 5 secteurs ont été définis : La « ville historique et ses faubourgs », les « secteurs de villas et de jardins », les « Hameaux, château et écarts », les « Paysages du Terrefort et de l'Ariège » et les « Zones d'interface avec le patrimoine ». Ces différents secteurs ont permis de définir des objectifs spécifiques et des prescriptions.

**Axe 5  
EQUIPEMENTS**



**Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

**OBJECTIFS GENERAUX**

- 5.1) **Structurer les équipements scolaires** et renforcer les équipements numériques
- 5.2) **Maintenir, améliorer et renforcer** les équipements existants notamment de proximités
- 5.3) Confirmer la **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** afin d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture que sur l'urbanité du cœur de ville
- 5.4) Assurer une **offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen en opérant sur le centre ancien un rééquilibrage de l'offre en partie nord

L'objectif est **d'assurer une offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen. En premier lieu la volonté est l'amélioration de l'offre d'équipements de proximité (sportifs, culturels, sociaux, etc.), premiers maillons du renouveau et de la qualité de vie résidentielle du centre-ville, supports fondamentaux de l'affirmation d'un quartier vivant et actif. La qualification de ces équipements et services – comme par exemple ceux concernant l'école et l'enfance du secteur nord du centre-ville - est un point clé pour répondre aux attentes des nouvelles clientèles que le projet de revitalisation du cœur de ville souhaite attirer. Leur mise à niveau est l'occasion **de réduire les écarts entre l'offre du centre et celle de la périphérie**.

La confirmation d'une **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** est également recherchée. Cela se traduira par la consolidation et le déploiement de nouveaux équipements en capacité d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture (projets favorisant la politique de médiation culturelle et d'éducation artistique – Conservatoire, Médiathèque), sa diffusion (festivals, salle de spectacle du jeu du mail) que sur l'urbanité du cœur de ville. A terme, le Carmel figure comme un site à fort potentiel de développement culturel, économique et touristique dont le rayonnement portera à l'échelle régionale. Enfin, la cohérence et la complémentarité des équipements à l'échelle du pôle s'effectueront notamment sur le choix des lieux où s'implanteront les nouveaux équipements et services. Cela s'appuiera sur les dynamiques démographiques (besoins), les spécificités de chaque commune (vectrices d'identité territoriale), la proximité d'infrastructure de mobilité et la recherche de mixité fonctionnelle.

**- Définition de secteurs**

L'étude stratégique a permis de faire valoir le potentiel de développement de certains équipements notamment patrimoniaux et culturels de la ville situés dans l'hypercentre, de rappeler la richesse des équipements structurants et de proximités présents (centre-ville et à proximité) et de démontrer la nécessité d'opérer à un rééquilibrage Nord – Sud par la création d'équipements structurants dans la partie nord du centre ancien.

**Enfin, la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation sont des thématiques - objectifs qui viennent, de manière transversale, compléter et articuler ces cinq axes de développement prioritaires.**

Le Plan d'Actions (article 4)

Version au <b>28/06/21</b> Axe et Objectifs	<b>Actions/projets</b> Case gris = projet retiré Case verte = projet réalisé Case jaune = nouveau projet recensé post ORT 14/12/2020 Case blanche = projet toujours en cours	<b>PHASAGE PREV_POUR AVENANT ORT :</b> case colorée = engagement du projet _ C = conception – X = démarrage _ <b>X livraison</b>					
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b> Directions associées : Habitat - cadre de vie (CCPAP), Affaires foncières et urbanisme (Ville), Développement territorial et Renouvellement urbain (CCPAP)							
Objectif 1.1 Assurer un développement équilibré entre les quartiers et les communes	<b>ORT multisites 1.1.1 /</b> Poursuite de l'Étude PLH et mise en œuvre opérationnelle	C	X				X
	<b>ACV ORT 1.1.1' /</b> Stratégie foncière / acquisitions	C X				X	
	<b>ACV ORT Réinventons nos cœurs de villes site de la providence</b>	<b>REPORTE SUR UN AUTRE SITE A L'ETUDE LE SITE INITIAL DE LA PROVIDENCE DEVIENT UN TIERS LIEUX (Action 2.1 – fond friche)</b>					
	<b>ANRU 1.1.2 /</b> Démolition de 79 LLS - Gloriette (Parc social OPH)	X					
	<b>ANRU 1.1.3 /</b> Reconstitution de l'offre LLS - Gare de Pamiers : 27 LLS	<b>REALISE EN SEPTEMBRE 2020</b>					
	<b>ANRU 1.1.4 /</b> Reconstitution de l'offre LLS Neuf & réhab. - Opération multi-sites (Pamiers – Proche QPV) : 52	X	X	X	X		
	<b>ORT 1.1.5 /</b> Création d'une Résidence Services Séniors d'environ 100 logements en centre-ville (opérateur privé).		C	X	X		
	<b>ORT 1.1.6 /</b> Création d'une résidence sociale d'environ 40 logements, à destination des jeunes, dans un immeuble vacant appartenant au CHIVA (opérateur privé).		C	X	X		
Objectif 1.2 Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine	<b>ORT multisites 1.2.1 /</b> <b>OPAH-RU multi-sites</b> Pamiers – Saverdun - Mazères - <b>CCAP</b>				X		
	<b>ANRU 1.2.2 /</b> Ilot Major - Opération d'habitat (recyclage foncier, accession libre) : 14 neufs en accession + 6 LLS en réhab	X X	X				

	<b>ANRU 1.2.3</b> / Ilot Sainte-Claire - Habitat (recyclage foncier, access libre et sociale, LLS) : +/- 45 logts (neufs + réhabs.) dont démolition école maternelle + curetage ilot + Démolition - Ecole maternelle et curetage ilot Saint Claire	X X	X X	X X			
	<b>ORT multisites 1.2.4</b> / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI) Phase 1 : étude de faisabilité - Phase 2 : étude de calibrage - Phase 3 : opérationnelle	X	X X	X X			X
	<b>ORT 1.2.5</b> / Acquisition / Amélioration de l'habitat à l'immeuble (public/privé) - Action Logement	x	x			x	
	<b>ORT 1.2.6</b> / Réhabilitation de 6 logements communaux (77 rue Gabriel Péri)	x x					
Objectif 1.3	<b>ANRU 1.3.1</b> / Réhabilitation thermique 84 LLS - Gloriette (OPH)	C	x x				
Favoriser la rénovation énergétique	<b>ACV 1.3.2</b> / Réhabilitation thermique 34 LLS - Tour St Jean (Alogea)	<b>REALISE EN MARS 2020</b>					

### Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Directions associées : Office du commerce et des entreprises (Ville de Pamiers), Développement territorial et Renouvellement Urbain (CCPAP), services techniques et service urbanisme, OTI

Objectif 2.1 Assurer l'équilibre économique et commercial	<b>ORT multisites 2.1.1</b> / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique	C	X X				
	<b>ORT multisites 2.1.2</b> / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement touristique	C	X X				
Objectif 2.2 Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers	<b>ORT 2.2.1</b> / Création d'un Tiers Lieux en Hyper-centre sur le site de la Providence	Cx		X			
	<b>ACV 2.2.2</b> / Marketing territorial et communication positive au service de la revitalisation du centre-ville et du renouvellement urbain						
	<b>ACV 2.2.3</b> / Poursuite de l'acquisition foncière (commerces)	x x	x x	x x	x x	x x	

<b>ACV 2.2.4</b> / Aide à la modernisation des points de ventes à destination des commerçants et des propriétaires bailleurs	Cxx	xx	xx			
<b>ORT 2.2.5</b> / Mise en place de solutions numériques pour le commerce	Cx	x	x	x	xx	
ORT 2.2.6 / Aide à la modernisation des commerces (FISAC)	REALISE 18/07/2021					
<b>ACV/ORT 2.2.7</b> / Dispositif SHOPP'IN	REALISE AVRIL 2021					
<b>ORT 2.2.8</b> Déménagement de l'Office de tourisme en hyper-centre	CX	X				

### Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Directions associées : Services techniques (Ville de Pamiers), Développement territorial - Mobilités (CCPAP)

Objectif 3.1 Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs	<b>ORT multisites 3.1.0</b> / Définition d'une feuille de route mobilité CCPAP (13 actions) et viser sa déclinaison opérationnelle	C	X				X
	<b>ORT 3.1.1</b> / Etude sur les mobilités - accessibilité - stationnement - lien avec le PGD	XX					
	<b>ACV 3.1.2</b> / Etudier l'extension de la navette urbaine et création d'un service sur le pôle appémen (action feuille de route mobilité CCPAP)		C		X	X	
	<b>ACV/ORT 3.1.3</b> / Création d'une Maison de la mobilité - Vélo secteur PEM (action feuille de route mobilité CCPAP)		C	X		X	
	<b>ACV/ORT 3.1.4</b> / Optimisation du PEM existant en intégrant tous les modes (viser la création d'une gare routière) (action feuille de route mobilité CCPAP)		C	X		X	
Objectif 3.2 Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements - les quartiers et les communes Bourgs-	<b>ACV 3.2.1</b> / Aménagement RD624 _ Tronçon Axe route de Foix - Av. des Pyrénées (St Jean-Pamiers)					C	X
	<b>ACV 3.2.2</b> / Création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre La Tour-du-Crieu et le PEM de Pamiers	X	X				

centres du pôle appaméen avec une attention particulière sur les entrées de villes

<b>ANRU 3.2.3</b> / Aménagement Entrée Nord - (Axe av. de Tlse) - Dont embellissement - Attractivité résidentielle - Qualitatif		X	X				
<b>ORT 3.2.5</b> / Aménagement Liens urbains Gloriette/Foulon/Loumet					C	X	
<b>ACV 3.2.6</b> / Aménagement RD624 Avenue Irénée Cross - Tronçon Avenue de l'Ariège au Rond-point du Pavillon	X						
<b>ORT 3.2.7</b> / Aménagement RD624 Bld Delcassé - Tronçon jusqu'à l'avenue de l'Ariège		C	X	X			
<b>ACV 3.2.8</b> / Aménagement liaisons piétons-cycle / Balussou - Jeu du Mail	REALISE EN JANVIER 2020						
<b>ACV 3.2.9</b> / Voie verte RD11 (V81) desservant le Lycée Agricole	REALISE FEVRIER 2021						
<b>ACV 3.2.10</b> / Aménagement RD624 - Tronçon avenue de Toulouse		C	X	X			
<b>ACV 3.2.11</b> / Aménagement RD624 - Tronçon route de Toulouse		C	X	X			
<b>ACV 3.2.12</b> Requalification de la RD11 - Avenue du 9è RCP en faveur des modes actifs	C X	X					
<b>ACV 3.2.13</b> / Aménagement Avenue de la Paix					C	X	
<b>ORT 3.2.14</b> / Aménagement urbain et paysager - Stationnement - déplacement - secteurs des maquisards / Libération	C X	X					
<b>ACV 3.2.15</b> / Requalification - aménagement cyclable Avenue Rijole - Rte de Villeneuve (valorisation de la ZA du PIC - liaison gare - C-V)	C	X X	XX				
Pour mémo	Aménagement de la rue Jean Duroux	REALISE EN JUILLET 2021					

Aménagement de la rue Frédéric Soulié		REALISE EN OCTOBRE 2021					
<b>Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b> <i>Directions associées : Services techniques (Ville de Pamiers), Service urbanisme et affaires foncières (Ville de Pamiers), Développement territorial et Renouvellement urbain (CCPAP), Habitat et Cadre de vie (CCPAP), Patrimoine (CCPAP)</i>							
Objectif 4.1 Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain - nature - rural	<b>ORT multisites 4.1.1 /</b> Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signée un contrat Bourgs-centres	X	X				X
	<b>ORT 4.1.2 /</b> ETUDE AVAP	C	X				
	<b>ORT 4.1.3 /</b> Aménagement Bld. Alsace Lorraine en lien avec la place Milliane : Traitement du canal Est (Tronçon RD624)		C	X	X		
	<b>ORT 4.1.4 /</b> Aménagement - Cours Rambaud / St Vincent - Phase 2 : Réouverture du canal Sud	X	REALISE MAI 2022				
	<b>ACV 4.1.5 /</b> Rénovation de l'Eglise Notre Dame du Camp (tranche 5)	REALISE 10 / 12 /2021					
	<b>ACV/ORT 4.1.6 /</b> Dispositif Action Cœur de Ville "Projection en cœur de Ville"	X X					
	<b>ACV/ORT 4.1.7 /</b> Dispositif SGREEN +	C	X				
	<b>ACV/ORT 4.1.8 /</b> Requalification et restauration des canaux (trame bleue) en centre ancien	C X	X		X		X
	<b>ACV/ORT 4.1.11 /</b> Valorisation des 3 clochers par une mise en lumière						
Objectif 4.2 Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager	<b>ANRU 4.2.1 /</b> Création Parc paysager à côté école LIDL	X	X				
	<b>ANRU AM -</b> Sécurisation et mise en valeur des berges des canaux de "l'île"	X	X				
	<b>ANRU 4.2.2 /</b> Aménagement Parvis école primaire Lestang		X	X			
	<b>ANRU 4.2.3 /</b> Aménagement Place Papeterie liens urbains		X	X			
	<b>ANRU 4.2.4 /</b> Aménagement urbain - Quartier Gloriette _ <b>partie basse et avenue de l'ariege</b>		X	X			

	<b>ANRU 4.2.4 /</b> Aménagement urbain - Quartier Gloriette _ <b>partie haute</b>		X	X				
	<b>ANRU 4.2.4 /</b> Aménagement urbain - Quartier Gloriette _ <b>Chemin de la Gloriette</b>		X X					
	<b>ANRU 4.2.4 /</b> Aménagement urbain - Quartier Gloriette _ <b>pieds immeubles partie haute</b>		X X					
	<b>ORT 4.2.5 /</b> Aménagement urbain - Quartier Foulon - <b>espace public</b>	X X						
	<b>ORT 4.2.5 /</b> Aménagement urbain - Quartier Foulon - <b>city stade</b>	X X						
	<b>ORT 4.2.6 /</b> Friche station total - Aménagement entrée de ville Sud - Face école Cazalé (en lien avec aménagement Bld Delcassé et Irénée Cross)	REPORTE						
	<b>ORT 4.2.7 /</b> Requalification et aménagement de la Place des 3 Pigeons <b>Tranche 1 _ Tranche 2 _ Tranche 3</b>	X X						
	<b>ORT 4.2.8/</b> Requalification et aménagement de la place du Mercadal (lien avec les projets culturels et patrimoniaux)	C	X	X				
	<b>ACV 4.2.9 /</b> Aménagement de la place Millane	REALISE EN DECEMBRE 2019						
	<b>ORT 4.2.10 /</b> Aménagement de la placé de la République	C	X	X				
	<b>ORT 4.2.11 /</b> Requalification et aménagement de la place du Camp (lien avec la réhabilitation de l'église Notre Dame du Camp réalisée en 2020)	C	X	X				

**Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

*Directions associées : Services sport, culture, enfance-jeunesse, techniques (Ville de Pamiers),  
Développement territorial et Renouveau urbain (CCPAP), culture - patrimoine (CCPAP)*

Objectif 5.1 Structurer les équipements scolaires et renforcer les équipements numériques	<b>ORT multisites 5.1.1 /</b> Informatisation du Bibliopole	REALISE MARS 2019						
	<b>ACV 5.1.2 /</b> Extension de l'école communale des Carmes : salles de classes et salle de restauration	C	X	X				

	<b>ACV 5.1.3</b> / Extension de l'école communale des Condamines : salle de classe et salle de restauration	REALISE AOUT 2020					
	<b>ACV 5.1.4</b> / Extension de l'école des Canonges : salles de restauration	X	REALISE FEVRIER 2022				
	<b>ACV 5.1.5</b> / Projet numérique dans les écoles maternelles	X	X				
	<b>ACV 5.1.6</b> / Ecole Cazalé : reclassement 4è Catégorie	X	REALISE AOUT 2022				
	<b>ACV 5.1.7</b> / Ecole Gabriel Fauré : construction classe et ateliers	REALISE AOUT 2021					
	<b>ACV / ORT 5.1.8</b> / Dispositif 1000 écoles ACV _ Banque des territoires	X X					
Objectif 5.2 Maintenir, améliorer et renforcer les équipements	<b>ACV 5.2.3</b> / Restructuration et modernisation de la MJC +Rénovation énergétique et accessibilité	REALISE EN SPETEMBRE 2020					
	<b>ACV 5.2.4</b> / Rénovation de l'immeuble des Capelles	REALISE EN DECEMBRE 2019					
	<b>ACV 5.2.5</b> / Réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Balussou	REALISE EN SEPTEMBRE 2021					
	<b>ACV 5.2.6</b> / Piscine Neptunia - Mutation de la production énergétique _ <b>PROJET ANNULE</b>	X	X				
	<b>ACV 5.2.8</b> / Ad'AP pour ERP municipaux de Pamiers (tranche 4) + tranches suivantes jusqu'à 9 (	X	X X	X X	X X	X X	X X
	<b>ACV 5.2.9</b> / Création d'ateliers municipaux		C	X	X		
	<b>ORT ACV 5.2.10</b> / Création d'une maison du numérique	C	X	X			
	<b>ORT ACV 5.2.11</b> / Création d'un espace jeunesse en centre-ville		C	X	X		
	<b>ACV 5.2.12</b> / Transformation et communication numériques de la collectivité	X				X	
	<b>ACV 5.2.13</b> / Implantation d'une Maison France Service	REALISE DECEMBRE 2021					

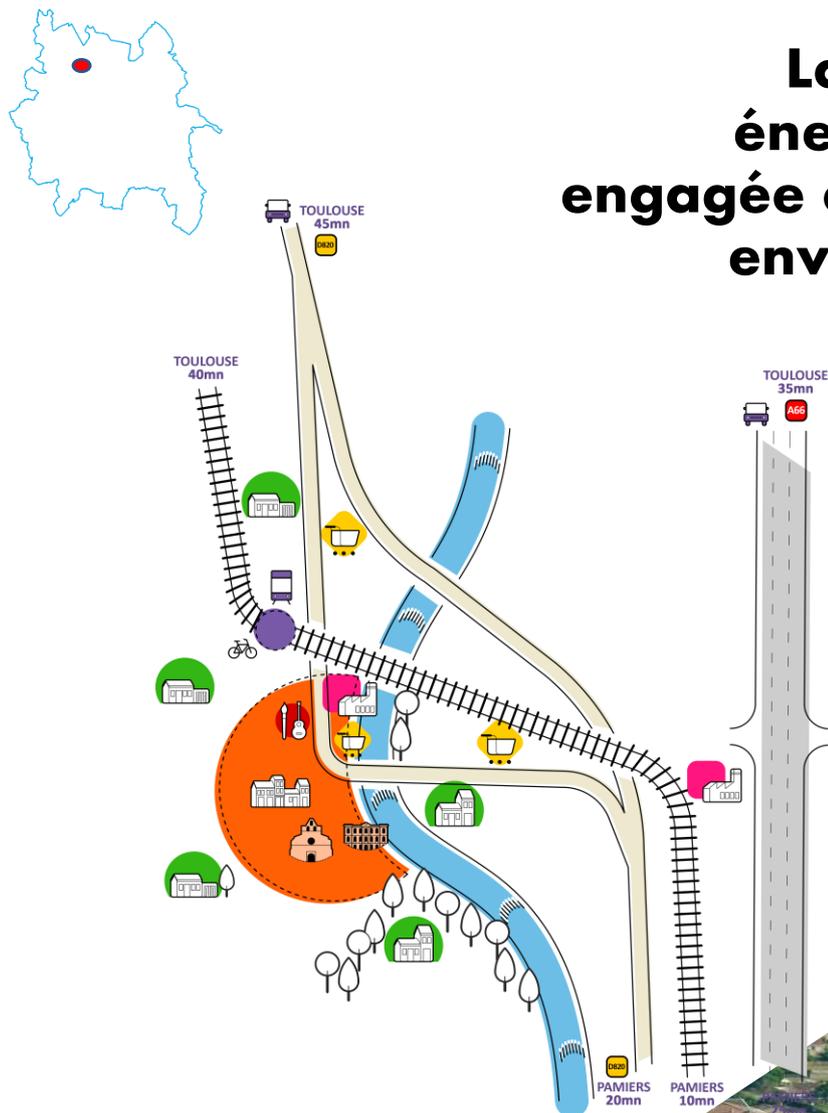
	<b>ACV 5.2.14</b> /Relamping LED des luminaires existants sur 14 bâtiments communaux	X X					
	<b>ACV 5.2.15</b> / Réaménagement du site de Las Parets	C	X X				
	<b>ACV 5.2.16</b> / Homologation et amélioration de la piste de BMX : Eclairage	X X					
	<b>ACV 5.2.17</b> / Extension de l'Hôtel de Ville_ aménagement de bureaux dans la maison porte de Nerviaux	X	X				
	<b>ACV 5.2.18</b> / Mise en conformité électrique de l'hôtel de ville	X	X				
	<b>ACV 5.2.19</b> / Projet Air Fit	X X					
	<b>ACV 5.2.20</b> / Rénovation thermique de la maison des Associations	XX					
Objectif 5.3 Confirmer la vocation culturelle rayonnante en centre-ville	<b>ORT 5.3.1</b> / Création d'un pôle culturel, patrimonial et touristique "Le Carmel" - Tranche 1 travaux pour accès du public _ Tranche 2 Conception du projet global	XX C	X		X		
	<b>ACV 5.3.2</b> / Agrandissement et restructuration de la salle de spectacle du jeu du mail + Rénovation énergétique	REALISE EN NOVEMBRE 2019					
	<b>ACV 5.3.3</b> / Le Conservatoire de musique – Pole d'Education artistique	REALISE EN AVRIL 2022					
	<b>ACV 5.3.4</b> / Création d'un cinéma Phase 1 étude de faisabilité Phase 2 conception du projet _ Phase 3 Réalisation	X X	C	X	X		
Objectif 5.4 Assurer une offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire sur le territoire du pôle appaméen	<b>ANRU 5.4.2</b> / Création d'une ludothèque intercommunale (Fenêtre Nord centre-ancien Pamiers)		X	X			
	<b>ANRU 5.4.3</b> / Création d'un RAM intercommunal (fenêtre Nord centre-ancien de Pamiers)		X	X			
	<b>ANRU 5.4.4</b> / Création école maternelle 6 classes (Lidl) dont démolition friche bâtie du LIDL	X	X				
	<b>ANRU 5.4.5</b> / Création d'une cantine scolaire sur le		X	X			

site de l'ancienne fonderie – lavoir						
<b>ANRU 5.4.6</b> / Création d'un espace dédié à l'enfance (extrascolaire et programme mixte) sur le site de l'ancienne fonderie _ lavoir		X	X			
<b>ANRU 5.4.6</b> site de l'ancienne fonderie _ lavoir : Espace récréatif public extérieur (liens urbains)		X	X			
<b>ORT multisites 5.4.7</b> / Création d'un réseau intercommunautaire de lecture publique (5 médiathèques d'intérêt communautaire transférées)		C	X			
<b>ORT multisites 5.4.8</b> / Transfert d'un conservatoire municipal à la communauté de communes (site Pamiers, Saverdun, Mazères)		C	C	X	X	
<b>ORT multisites 5.4.9</b> / Mise en place d'une micro-folie itinérante sur le territoire : 50%Saverdun, 50% CCPAP		C	X			



**SAVERDUN** : « La Ville-Village » à énergie positive engagée dans la transition environnementale et l'action culturelle »

## La Ville – Village à énergie(s) positive(s) engagée dans la transition environnementale et l'action culturelle



#Art #Culture  
#Mobilités  
#Services #Equipements  
#Innovation  
#TEPCV

# SAVERDUN

4 844 Hab.





## Les ambitions du territoire (article 2)

### La joliesse, la terre et l'heureux

Le problème qui se pose (on espère, bientôt au passé, « se posait ») à Saverdun est celui de son centre-ville qui se désertifie, se *désertifiait*.

A la fermeture de commerces, aux déménagements des habitants, au désengagement, s'ajoutait une difficulté propre à la ruralité : « faire venir des commerces ? C'est impossible. Faire de Saverdun, terre de carrières, une ville favorable à l'environnement ? C'est impossible. Amener l'Art dans le quotidien des habitants ? C'est impossible.... »

Mais, comme dit l'adage, nous ne savions pas que c'était impossible, alors....nous avons mobilisé tout le monde, plus les autres, et nous faisons....

**La joliesse.** Le premier des désirs pour notre village est que les habitants, les visiteurs aient plaisir à venir, à y vivre. Une ville, un village, un espace, un bâtiment bien aménagé, bien entretenu est favorable à son attractivité et à son développement.

La qualité des aménagements urbains et des quartiers est donc l'une des priorités que mon équipe et moi nous nous fixons. La rénovation complète des allées du Balouard en un véritable mail, la transformation d'un espace vierge de tout aménagement en quartier médico-social à 300 mètres du cœur de ville font partie des réalisations fortes de cette politique. Nous devons la poursuivre avec des projets comme la refonte complète de l'immense place du Champ de Mars, la traverse d'agglomération, l'aménagement de certains quartiers.

La même exigence est de rigueur pour les bâtiments. La commune, grâce à l'appui de l'ensemble des partenaires, construit une politique foncière volontaire en direction de la réhabilitation des immeubles les plus dégradés, l'acquisition de certains biens stratégiques (maisons de village, friches commerciales ou artisanales...), la maîtrise de la destination d'autres (acquérir certains immeubles afin de contrer des projets de sur-densification...), l'incitation à une urbanisation vertueuse (volet Bimby de la révision générale du PLU...), la rénovation des bâtiments publics (dont les 3 écoles en plein cœur de village...)...

**La terre.** La seconde des volontés est une conviction : Saverdun doit œuvrer en faveur de la nature, de l'environnement. Pour ce faire, elle élargit son champ d'intervention : mobilité, aménagements favorables, agriculture, alimentation, rénovation, éducation/sensibilisation à l'environnement...

Parmi les actions en cours de réalisation ou de maturation, nous pouvons citer : re-végétalisation des cours d'école, vaste plan de plantation d'arbres, déclinaison en 3 axes du projet d'alimentation durable (restauration scolaire / drive fermier des producteurs locaux/ social avec jardin collectif, jardin partagé, foyer à consommation positive), les actions éducatives auprès de tous les publics dont les enfants (jardins pédagogiques, lutte contre le gaspillage, formation aux déplacements en vélos....).

Ces projets vont très certainement structurer le paysage de Saverdun grâce aux nouvelles plantations mais également grâce aux nouveaux aménagements liés à la mobilité. Ainsi, le quartier de la gare/champ de Mars va prendre une nouvelle allure, plus dynamique et moderne grâce au futur Pôle d'Echange Multimodal ; l'aménagement du Balouard (déclaré favorable à la santé) va se ramifier lorsque seront créées les pistes cyclables et autres voies vertes ; la rivière Ariège va (enfin) re-attirer toutes les attentions lorsque des berges seront réaménagées...



**L'heureux.** La troisième des ambitions, est en fait une heureuse résistance à la morosité. Nous partons d'un pari, d'une idée fixe, transversale, étonnante : en plus de l'habitat, des commerces, services et des aménagements, l'Art, la Culture peuvent permettre à une petite commune rurale comme Saverdun de redynamiser son centre, de donner une (autre bonne) raison de le fréquenter et de surcroît de le fréquenter avec plaisir !

Aujourd'hui, Saverdun commence à ressentir les effets de cette politique. Nous sommes heureux lorsque trois commerçants/artisans d'art s'installent au centre-ville en un an.

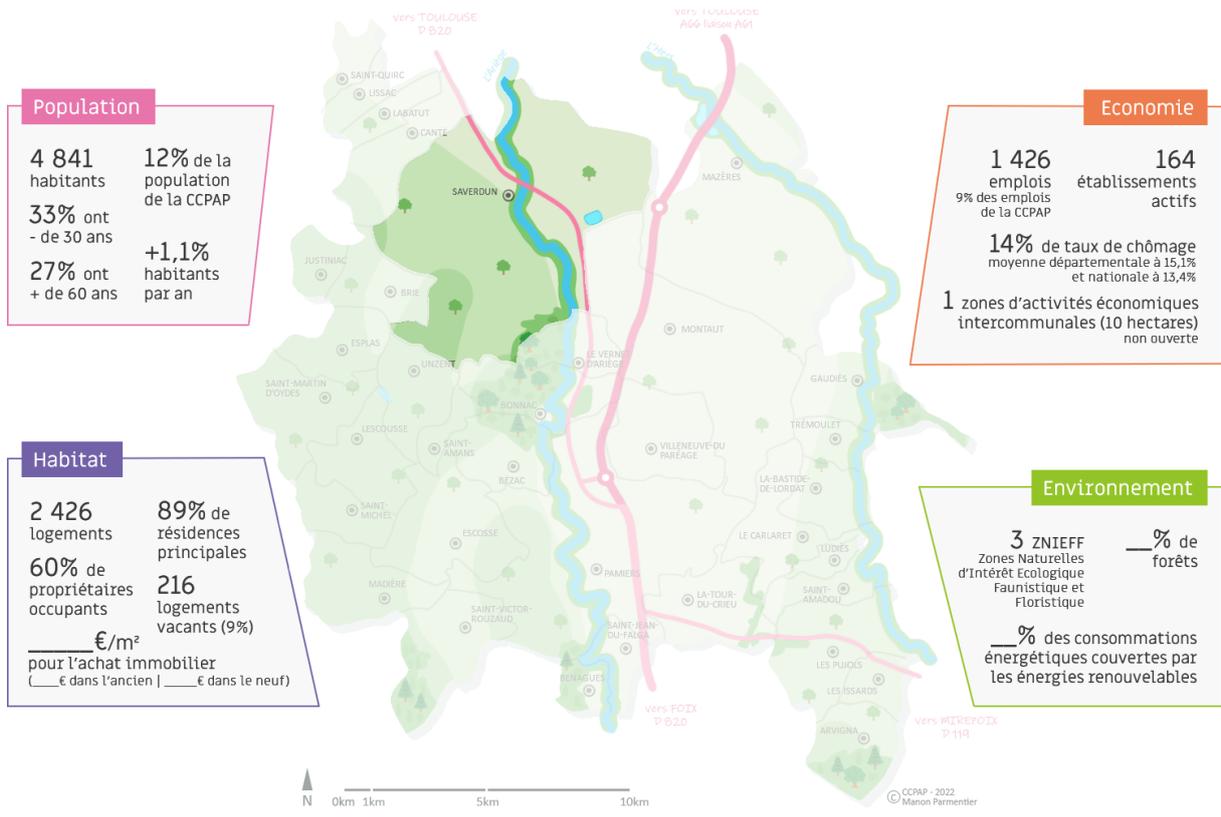
Nous sommes heureux lorsque cinq lieux non occupés (maisons, friches commerciales) deviennent des lieux de création et de diffusion (Hôtel des Arts, Galerie des Bains Douches, DLKC , friche Donat, friche Renault) pérennes pour trois d'entre eux et merveilleusement fugaces pour les deux autres. Nous sommes heureux lorsque l'Art envahit la rue (parcours culturels, festivals, remplacement de certains panneaux publicitaires par des affiches artistiques...), l'école, les vitrines et même les rayons de supermarché (« attaque poétique » à la superette et au bureau de presse de notre village) !

Je crois que nous pouvons nous sentir heureux de cela.

Pour conclure, au nom de mon équipe, je souhaite exprimer **la gratitude** que je ressens. Je suis reconnaissant envers l'ensemble des citoyens, des équipes, des bénévoles qui contribuent, au quotidien, à construire Saverdun, un village ouvert aux autres, aux enjeux sociaux et environnementaux, et également soucieux d'offrir, ici et maintenant, un village le plus « confortable » possible. Enfin, je suis reconnaissant à l'ensemble des partenaires, signataires de ce document, qui, par leur expertise, leur engagement, nourrissent notre réflexion, accompagnent nos projets (même lorsqu'ils paraissent fous) et permettent de les concrétiser.

**Philippe CALLEJA,**

**Maire de Saverdun**



## ATOUS

Stratégiquement située au **carrefour de 3 départements**, à proximité de l'autoroute A66 et sur l'axe ferroviaire Toulouse – Latour de Carole

**Démographie positive** (+4%); attire principalement les cadres, chefs d'entreprises et les retraités

Fort **dynamisme culturel, sportif, social et de loisirs** avec des équipements nombreux et adaptés

Grande **mixité de l'offre de services et commerciales**, et un tissu d'entreprises affirmé

Des **éléments paysagers forts**, l'Ariège et la vallée de Lansonne

**Production d'énergies renouvelables** (labellisée TEPOScv)

## POINTS DE VIGILANCE

Un cœur de ville **dominé par la voiture** où l'accessibilité est difficile pour les publics fragiles

Forte concentration **d'habitat vacants en cœur de bourg dont certains dégradés**

Une **discontinuité des équipements** qui rend difficile les déplacements en modes doux

Les **commerces du centre-bourg en pertes de vitesse** au regard des zones intermédiaires et périphériques

## ENJEUX

- La réduction des **effets de fragmentation du bourg** qui créent des discontinuités d'espaces publics et n'incitent pas à la pratique des mobilités douces
- La **requalification des entrées de ville** et des trames paysagères ; et la **végétalisation du centre urbain**
- Le **questionnement des usages des espaces publics** aujourd'hui largement dominés par la voiture
- Le **confortement du dynamisme commercial** en cœur de bourg (lutte contre la vacance) et des zones commerciales périphériques notamment par la requalification paysagère
- La mise en avant et la **revalorisation des éléments paysagers forts** (Ariège, Lansonne)
- **L'éradication du mal logement et de la vacance** ainsi que la favorisation de la rénovation énergétique
- Le **confortement du dynamisme culturel de Saverdun** en adéquation d'un développement touristique adapté, notamment via l'offre d'hébergement
- La poursuite des **actions en faveur des mobilités et de la transition énergétique**



## Les orientations stratégiques (article 3)

### Axe 1 HABITAT



De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

### COMPETENCE INTERCOMMUNALE

#### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.1) **Tendre vers une ville inclusive**
- 1.2) **Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien** par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

Il s'agit ici de positionner le centre historique dans l'aménagement de la traversée et des liaisons aux différents pôles et de développer dans ce centre une mixité d'usage comprenant aussi des projets d'habitat pour les différents besoins recensés et enfin de traiter les bâtis dégradés ou vacants : l'îlot en entrée de ville (quai/rue Carrerot et Grand rue). De manière à compléter le projet Bourg-centre de la commune de Saverdun, des projets d'habitat seront portés dans le cadre de l'OPAH-RU qui vise l'ambition d'une action plus globale : logique du renouvellement urbain traitant les commerces, les équipements, la circulation, le stationnement... En matière d'habitat, l'action ciblera en priorité :

- Les maisons /immeubles totalement vacants et ou dégradés
- la réhabilitation du parc occupé, des propriétaires occupants
- les situations de mal logement, en favorisant et en incitant l'accession

Dans le but de requalifier les bâtis les plus contraints et les plus dégradés (sud de la mairie) et aussi en fonction des opportunités, des opérations de recyclage avec des moyens plus coercitifs (étude RHI-THIRORI) sont actuellement étudiée. A Saverdun, trois objectifs partagés par la commune et « **l'étude flash** » réalisée par l'ANAH Centrale peuvent être mis en avant :

- Traiter la problématique de **l'érosion de l'Ariège avec un risque d'effondrement** de certains bâtis (essentiellement des remises) en créant un balcon sur celui-ci : création d'espace public en considérant que ces arrières sont sous-valorisés et masquent la vue vers l'Ariège
- Traiter **l'habitabilité et la question de l'étroitesse de certaines parcelles en lanière** en ouvrant certains îlots (Carrerot – Quai du 19 mars 1962 et celui du Barry)
- **Requalifier l'entrée du centre-ville** en intervenant sur le bâti, le commerce et les aménagements d'espaces publics et les circulations.

#### - Définition d'îlots prioritaires

Dans une volonté de renforcer l'action publique, l'OPAH-RU est recentrée sur **un périmètre restreint en centre ancien**. Au cœur du périmètre, une zone prioritaire d'intervention a été définie. Deux îlots sont à suivre et à intégrer dans la réflexion du projet urbain « bourg centre » et en synergie avec l'ORT (étude RHI-THIRORI en cours) :

1. Le secteur en entrée sud (quai du 19 mars 1962 et Grand rue). Une dizaine d'immeubles vacants dégradés nécessiteront peut-être une intervention plus « coercitive ». Ce sont des maisons unifamiliales de grandes tailles avec dépendances (R+2), caractérisées par une majorité de propriétaires uniques. Ce sont des parcelles profondes et étroites comprenant la maison principale sur rue, une cour, parfois bâtie à usage de commerce, et une bâtisse arrière (garage, remise) dont les étages ont été transformés en pièces habitables.
2. Entre la rue Carrerot et l'Ariège, une douzaine de dépendances et le temple sont touchés par l'érosion de l'Ariège.

### Axe 2 COMMERCES

#### OBJECTIFS GENERAUX

- 2.1) **Sauvegarder et renforcer le dynamisme commercial en centre-bourg**



### Favoriser un développement économique et commercial équilibré

La stratégie de revitalisation commerciale de la commune de Saverdun a permis d'identifier des linéaires commerciaux prioritaires, qui trouvent leur traduction dans le PLU dont la révision a été arrêtée en juin 2022. La candidature à l'AMI Friches permet à la commune de définir une stratégie pertinente d'attractivité économique et touristique en cœur de bourg compatible avec le périmètre ORT. Une étude stratégique (SHOP'IN – via la Banque des Territoires) visant à mesurer la résilience du tissu commercial en centre-ville est en cours sur Saverdun et Mazères. Outre la photographie attendue à l'instant T sur la vitalité de ce tissu à l'appui d'indicateurs, l'ambition est de viser des pistes d'interventions adaptées et ainsi de renforcer les contours stratégique et opérationnels de cet axe de développement.

#### - Définition de linéaires commerciaux prioritaires

Ils se situent en **cœur de ville autour de la rue du Lion d'Or et la Grand Rue**, rues traversantes et regroupant les principaux services et commerces. Sur cette artère convergent d'autres petites rues commerçantes ou proposant des services. La révision du PLU a permis de définir sur ce secteur des linéaires commerciaux protégés et renforcés au titre de l'article L. 151-16 du CU. L'objectif est de conforter sur ces espaces stratégiques la **fonction de pôle de vie, d'animations commerciales et d'échanges**. C'est également autour de ce linéaire qu'un **travail en termes de mobilité (notamment autour du stationnement) et aménagement urbain s'opère**. La typologie des parcelles (en bande et traversantes) est un atout pour la valorisation ou la création de venelles qui favorisent la circulation douce et l'aménagement de parkings d'arrière-façade. Ces petits passages forgent l'identité architecturale de la commune.

Dans le cadre de la **reconquête et la requalification des friches et de leurs espaces alentours**, l'enjeu est de renforcer l'attractivité du cœur de ville en revalorisant deux bâtiments dont l'emplacement stratégique peut permettre l'implantation d'un service en cœur de ville et ainsi participer à la redynamisation du bourg. La friche de l'ancien garage Renault, Grand Rue et la friche de l'ancienne imprimerie au champ de mars intègrent le périmètre ORT.

### Axe 3 MOBILITES



Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Améliorer la circulation et le stationnement pour une meilleure attractivité
- 5.2) Tendre vers une **conversion de la Gare en pôle d'échange multimodal**
- 5.3) Développer les liens inter-quartiers par la création de voies pour les mobilités douces et le lien avec la commune voisine de Mazères et ses pôles d'emplois
- 5.4) Améliorer l'accessibilité des berges de l'Ariège

La stratégie Bourg-Centre a permis de définir des axes forts en termes de « connexions » et de « mobilités » notamment et surtout en cœur de ville. Le **Plan Global de Déplacement ainsi que le Plan Vélo** initiés par le SCOT de la Vallée de l'Ariège et décliné localement par la ville de Saverdun



permettent de séquencer le déploiement de liaisons douces permettant de réaffirmer le caractère structurant de la traversée de bourg et d'assurer les continuités cyclables avec les territoires alentours. L'objectif étant de requalifier le centre-ville au profit des modes de déplacement décarbonés. Cette stratégie a pu être enrichie et réaffirmée à travers l'élaboration de la **feuille de route mobilités CCPAP** ; déclinaison opérationnelle (actions) visant à valoriser le rôle de Saverdun et Mazères en tant que pôle de proximité dans la structuration intercommunale et supra-communautaire. Les deux polarités de Saverdun et Mazères entretiennent des liens très étroits qui justifient de s'interroger sur une offre de mobilité à structurer afin de valoriser d'une part les équipements des deux communes, la gare TER – futur PEM de Saverdun et les zones d'activités et plus particulièrement celles situées sur Mazères. Afin de satisfaire ces besoins et d'innover dans l'offre de mobilité à déployer, il est proposé d'envisager une offre intégrée avec d'une part un service de transport public et d'autre part un service de covoiturage permettant de prendre le relais dans les horaires où le potentiel d'usage est trop réduit pour envisager de déployer une offre de transport public.

#### - Définition d'axes prioritaires

Afin d'**améliorer la circulation et le stationnement**, des secteurs d'intervention peuvent être clairement définis. 8 « séquences » sont identifiées du nord au sud de la ville avec une attention particulière sur la séquence n°5 portant sur le périmètre ORT en termes de traversée de bourg (requalification de l'espace public pour redonner une place au piéton et limiter la présence de la voiture, avec traitement paysager).

Dans l'ambition de développer l'intermodalité et les connexions avec les territoires alentours et notamment avec le bassin de vie de Mazères, le quartier de la gare, actuellement en devenir, correspond à un point d'ancrage important dans l'affirmation de Saverdun en tant que centralité. Futur pôle multimodal en cœur de cité, le quartier de la gare dispose aujourd'hui d'un ensemble de services de proximité pour la population de Saverdun, faisant de lui une extension stratégique de son cœur de ville. L'introduction de ce quartier dans le périmètre du secteur d'intervention ORT se justifie par des enjeux d'intermodalités (transformation de la gare en PEM urbain) générateurs de flux, qui favoriseront et participeront à l'effort de revitalisation porté sur le centre ancien de Saverdun.

#### Axe 4 ESPACES PUBLICS



**Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

#### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) Affirmer la **traversée du centre-bourg comme élément structurant** : requalifier, connecter des espaces de rencontres stratégiques
- 4.2) **Requalifier les espaces de rencontres** et réinterroger les usages des espaces publics et la place de la voiture
- 4.3) Mettre en valeur la **qualité paysagère** et recréer **des espaces de nature**

Le travail réalisé dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la démarche de densification douce « Bimby » ainsi que l'étude stratégique Bourg-Centre Occitanie ont permis de questionner les usages actuels et futurs des multiples espaces publics à valoriser et à mailler. Dans cette ambition, une première étape a été engagée à travers la requalification des allées du Balouard. La définition des différents secteurs du périmètre ORT permet d'appréhender les enjeux et spécificités des différentes entités structurant le centre-ville de Saverdun.

#### - Définition de zonages



Dans le cadre de la valorisation des espaces patrimoniaux naturels, les rives de la rivière Ariège autour de l'île du Ramier et le cours d'eau de Lansonne sont des zones d'intervention privilégiées afin d'aménager des espaces de vie et permettre la création de quartiers autour de ces points stratégiques.

Afin d'affirmer la traversée de Saverdun comme un élément structurant, requalifier et connecter des espaces de rencontres stratégiques, des secteurs d'intervention peuvent être clairement définis :

- La place de Lansonne, la place Roussille ainsi que le cours Gaspard (à l'instar de ce qui a été fait pour le Balouard) sont des espaces publics stratégiques en termes de situation géographique qui devront être requalifiés et inclusifs afin de les connecter au cœur de ville et à la rue commerçante. Ils ne seront plus traités en simples parkings mais en lieux de vie et de partage permettant la déambulation apaisée dans la ville.
- Le secteur allant du cours Gaspard jusqu'au Champ de Mars qui inclue l'axe commercial principal de Saverdun, incluant le futur tiers-lieu de la friche de l'imprimerie ; la connexion de ce futur tiers-lieu avec le centre-bourg via la rue du Champ de Mars et enfin la connexion du Champ de Mars avec le futur Pôle d'Echange Multimodal
- Enfin les secteurs autour de la rivière Ariège et du cours d'eau de Lansonne présents sur le centre-ville seront privilégiés afin de pouvoir proposer un maillage du territoire par cheminements doux pour reconnecter les deux rives de la rivière (franchissement piéton) et pour inclure le cours d'eau de Lansonne comme espace naturel et récréatif de la ville.

#### Axe 5 EQUIPEMENTS



Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

#### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Affirmer la place de l'art et de la Culture à Saverdun
- 5.2) Améliorer les équipements et services à la population

Saverdun inclut la culture dans sa stratégie de revitalisation de son centre-ville, c'est pourquoi depuis plusieurs années, la commune s'efforce à conforter son action culturelle en pratiquant une politique tarifaire incitative et en ouvrant tous les lieux de culture à l'ensemble des établissements scolaires (écoles maternelles, élémentaire, collège et lycée) et des publics prioritaires.

#### - Définition de secteurs

C'est dans ce cadre que nous pouvons définir des secteurs d'interventions stratégiques sur le périmètre ORT. Les bâtiments culturels situés sur l'artère commerciale du cœur de ville Rue du Lion d'Or, cours Gaspard, Grand Rue et les allées du Balouard (avec le bâtiment du centre culturel et ses annexes, propriété communale, l'Hôtel des arts, la Galerie des Bains Douches, la Halle et la maison Delcassé – résidence artistique).

En dehors de ces quelques îlots précis, le secteur d'intervention en termes d'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle reste large et concerne toute la zone ORT. En effet, l'enjeu est que l'offre culturelle soit diffuse et permette justement une déambulation pour se tourner vers d'autres équipements ou services présent en cœur de ville.

La commune a défini une politique artistique volontairement tournée vers le contemporain. L'idée est donc aujourd'hui de qualifier l'offre pour favoriser l'émergence de festivals au rayonnement intercommunal ainsi que l'accueil d'artistes professionnels (résidence mais également en installation).



Enfin, la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation sont des thématiques - objectifs qui viennent, de manière transversale, compléter et articuler ces cinq axes de développement prioritaires.

En tant que territoire TEPcv (février 2017), la ville de Saverdun est engagée dans de nombreux projets structurants et innovants (récupération des vélos pour une mise en fonctionnement dans le coeur de ville, production d'énergie renouvelable par hydroélectricité en régie municipale, action digitale en faveur des scolaires et des commerçants...).

#### Le Plan d'Actions (article 4)

Axe et Objectifs	Action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>							
<b>Objectif 1.1</b> Tendre vers une ville inclusive	<b>ORT 1.1.1</b> Favoriser l'accès au logement pour tous	C	C	X			X
<b>Objectif 1.2</b> Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine	<b>ORT 1.2.1</b> Opération programmée d'amélioration programmée de l'habitat (OPAH-RU)				X		
	<b>ORT 1.2.2</b> La friche de l'ancienne imprimerie (partie bâtiments anciens) en résidence seniors	C	X		X		
	<b>ORT 1.2.3</b> Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI)	C	C	X			
	<b>ORT 1.2.4</b> Promouvoir la rénovation énergétique de l'habitat privé						
	<b>ORT 1.2.5</b> Favoriser l'accès au logement pour tous et développer l'offre de logements seniors						
<b>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>							
<b>Objectif 2.1 –</b> Sauvegarder et renforcer le dynamisme commercial en centre-bourg	<b>ORT 2.1.1 –</b> Mise en place d'un périmètre de protection du linéaire commercial dans le centre-bourg	REALISE 2020					
	<b>ORT 2.1.2</b> Etude sur l'impact de la crise sanitaire sur les commerces de proximité dans la zone ORT	XX					



	<p><b>ORT 2.1.3</b> - Redynamisation d'un Local commercial vacant - ancien GROUPAMA</p>	C	C					
	<p><b>ORT 2.1.4</b> - Redynamisation d'un Local commercial vacant - grand rue</p>	C	C					
	<p><b>ORT 2.1.5</b> - Faciliter l'installation de nouvelles entreprises en adoptant le concept de « ma boutique à l'essai » sur des locaux commerciaux vacants</p>		C					
	<p><b>ORT 2.1.6</b> - Développer les partenariats avec les foncières de commerces pour le rachat, la réhabilitation, et la mise sur le marché de locaux commerciaux</p>	C	C					
Objectif 2.2 – Améliorer la visibilité de l'offre locale	<p><b>ORT 2.2.1</b> - Mise en place d'une signalétique spécifique pour les différents points d'attractivité <b>(Attention, les échangeurs ne sont pas compris dans le périmètre)</b></p>	C	C					
	<p><b>ORT 2.2.2</b> – Valorisation des outils existants et de la marque « Saverdun Village » grâce au marketing territorial</p>	REALISE 2019						
	<p><b>ORT 2.2.3</b> _ Mise en place d'une stratégie de management de centre-ville</p>	C						
	<p><b>ORT 2.2.4</b> – Création d'un point d'informations touristiques intercommunal</p>	C	C	X	X			
	<p><b>ORT 2.2.5</b> – Proposer un accès numérique aux informations locales via « une application »</p>	REALISE AVRIL 2022						
	<p><b>ORT 2.2.6</b> – Déployer et poursuivre les actions du Plan d'Alimentation Durable</p>	En continu						
	<p><b>ORT 2.2.7</b> - Soutenir le développement local et des équipements du Drive fermier</p>	En continu						



Objectif 2.3 – Requalification des friches et des espaces en devenir pour renforcer l’attractivité économique et touristique du centre-ville	<b>ORT 2.3.1</b> – Réhabilitation de la friche de l’ancienne gendarmerie	C	C	X		X	
	<b>PVD 2.3.2a</b> Réhabilitation de la friche de la Laure, ancien Bricomarché	C	C				
	<b>PVD 2.3.2b</b> Réhabilitation de la friche de la Laure, ancien intermarché	C	C				
	<b>ORT 2.3.3</b> La friche Renault en centre-bourg en intégrant le bureau d’information de l’office de tourisme intercommunal et des locaux d’artisans locaux	C	C	X		X	
	<b>ORT 2.3.4</b> La friche de l’ancienne imprimerie (partie hangar) en tiers-lieux et espace de corpworking	C	X			X	
	<b>ORT 2.3.5</b> Réhabilitation de La friche DONAT – Tranche 1	X					
	<b>ORT 2.3.5bis</b> Réhabilitation de La friche DONAT – Tranche 2	C	C	X		X	
	<b>ORT 2.3.6</b> Réhabilitation de La friche BOUFFIL	CX	C			X	

**Axe 3 : Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions**

Objectif 3.1 – Améliorer la circulation et le stationnement	<b>ORT 3.1.1</b> – Mise en place d’un plan de circulation et d’un plan vélo en faveur de la multimodalité	C	C				
	<b>ORT 3.1.2</b> – Améliorer la visibilité et la sécurité des différents modes dans l’espace public = plan Vélo	C					
	<b>ORT 3.1.3</b> – Optimiser et développer l’offre de stationnement en arrière-façade	<b>EN CONTINU</b>					
	<b>ORT 3.1.4</b> – Développer le stationnement minute devant les commerces	<b>REALISE 2019</b>					



<p>Objectif 3.2 – Tendre vers une conversion de la Gare en pôle d'échange multimodal</p>	<p><b>ORT 3.2.1</b> – Requalification de la gare avec la création d'un parvis // transformation de la gare en Pôle d'Echange Multimodal ; mise en sécurité du site par la SNCF</p>	C	X	X			
<p>Objectif 3.3 – Développer les liens inter-quartiers - Création de voies pour les mobilités douces - en différentes séquences</p>	<p><b>PVD 3.3.1</b> Séquence 1 - De Freyras à la Laure - Création d'une voie verte</p>	C					
	<p><b>PVD 3.3.2</b> La séquence de la Laure au collège</p>		C				
	<p><b>ORT 3.3.3</b> La séquence équipée, du collège au futur Pole d'Echange Multimodal</p>		C				
	<p><b>ORT 3.3.4</b> La séquence du Champ de Mars</p>		C				
	<p><b>ORT 3.3.5</b> La séquence du centre-bourg</p>		C				
	<p><b>PVD 3.3.6</b> De la place Roussille à la rive droite</p>			C			
	<p><b>PVD 3.3.7</b> La séquence "rive droite"</p>			C			
	<p><b>PVD 3.3.8</b> Séquence 8- L'entrée de ville Est</p>		C				
	<p><b>ORT 3.3.9</b> Création de franchissements sur et/ou sous la voie SNCF au niveau de points stratégiques</p>		C				
<p>Objectif 3.4 – Améliorer l'accessibilité des berges de l'Ariège</p>	<p><b>ORT 3.4.1</b> – Aménagement d'un parc linéaire le long des rives de l'Ariège</p>	C	C				
	<p><b>ORT 3.4.2</b> Aménagement d'une passerelle piétonne au-dessus de l'Ariège pour reconnecter les deux rives</p>		C	C			
<p><b>Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b></p>							
<p><b>Objectif 4.1</b> – Affirmer la traversée de Saverdun</p>	<p><b>ORT 4.1.1</b> – Elaborer un plan guide des espaces publics du cœur de bourg, incluant un plan de</p>	C	XX				



comme un élément structurant, requalifier, connecter des espaces de rencontres stratégiques	stationnement et un plan de circulation							
<b>Objectif 4.2 –</b> Requalifier les espaces de rencontre	ORT 4.2.1.A – Proposer un aménagement plus qualitatif de la place de Lansonne	X	X					
	ORT 4.2.1.B - Proposer un aménagement plus qualitatif du Cours Gaspard		C	X	X			
	ORT 4.2.1.C - Proposer un aménagement plus qualitatif de l'allée des Balouard	<b>REALISE 2018</b>						
	ORT 4.2.1.D - Proposer un aménagement plus qualitatif de la place Roussille			C				
	ORT 4.2.2 – Assurer les liens entre les différents espaces de rencontre		C					
	ORT 4.1.3 – Revaloriser les façades du patrimoine bâti ( <b>Le château, Lapeyre, Danis et Saint Colombe hors périmètre ORT</b> )	<b>EN CONTINU</b>						
	ORT 4.2.4 Requalification du champ de Mars	C	C X	X				
<b>Objectif 4.3 –</b> Mettre en valeur la qualité paysagère et recréer des espaces de nature	PVD 4.3.1 – Création d'un espace partagé tourné vers le jardin dans le quartier de Meras, à dominante de logements sociaux	C	C					
	PVD 4.3.1 – Mise en valeur de la vallée de Lansonne		C	C				
	PVD 4.3.1 – Déployer un plan de végétalisation de la ville répondant aux enjeux de demain (qualité de vie, îlot de chaleur urbain, dépermeabilisation des sols)		C					



	PVD 4.3.1 – Projet de jardins collectifs et de jardins partagés dans le cadre du Plan d'Alimentation Durable	CX	X				
--	--	----	---	--	--	--	--

**Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

<b>Objectif 5.1 –</b> Affirmer la place de l'art et de la culture à Saverdun	<b>ORT 5.1.1 –</b> Organisation du Land art, mapping, concours de graffitis, etc. en collaboration avec les acteurs locaux	<b>EN CONTINU</b>					
	<b>ORT 5.1.2 –</b> Réhabilitation de la maison Délcassé au profit de la culture et du dynamisme local	c	c	X	X		
	<b>ORT 5.1.3</b> Réhabilitation de La friche du Lion d'Or; accolée au centre culturel, pour améliorer la qualité et l'accessibilité de la médiathèque	c	X		X		
	<b>ORT 5.1.4</b> Développer un musée numérique et l'innovation culturelle ; à travers un musée micro-folies au cœur du bourg	c	XX				
<b>Objectif 5.2 -</b> Améliorer les équipements et services à la population	<b>ORT 5.2.1</b> Reconstruction du bâtiment ALAE	CX	X				
	<b>PVD 5.2.2</b> Développer les services de proximité aux habitants ; en particulier, développer un complexe funéraire à Saverdun			c			
	<b>PVD 5.2.3</b> Développer les services de proximité aux habitants ; en particulier, construction d'un nouveau groupe scolaire pour la partie sud du village			c			
	<b>PVD 5.2.4 –</b> Requalification du pôle sportif de Girbet	c	X		X		
	<b>PVD 5.2.5 –</b> Engager la rénovation énergétique du patrimoine public ; dont la rénovation énergétique des groupes scolaires	c	C				

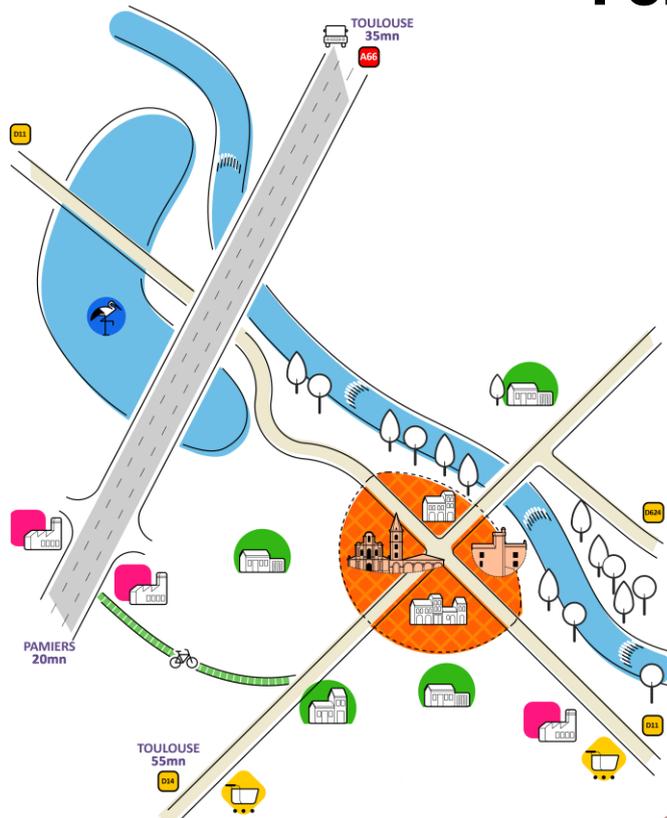




**MAZERES** : « La Ville – Bastide / Ville-nature dynamique aux Portes de l’Ariège »



## La Ville – Bastide Ville-nature dynamique aux Portes de l’Ariège



#Architecture #Loisirs  
#Activité économique  
#Cadre de vie préservé  
#Tourisme #Patrimoine  
#Domaines de oiseaux

# MAZERES

3 877 Hab.





Les ambitions du territoire (article 2)

## Mazères aujourd'hui et demain

**Géographiquement** Mazères est situé au carrefour de trois départements : **porte de l'Ariège** côté Nord et en limite des départements de la Haute-Garonne à **l'ouest** et de l'Aude à **l'Est et de ce fait** le bassin de vie de Mazères n'est pas exclusivement ariégeois. Par exemple : les élèves d'une partie occidentale de l'Aude sont scolarisés au collège de Mazères.

**Historiquement** Mazères est une « bastide », une ville nouvelle du Moyen-Age créée en 1253 sous le double paréage des Comtes de Foix et de l'Abbaye de Boulbonne, ville maîtresse et préférée des Comtes de Foix, elle était défendue par des remparts, des tours et des douves, démolis sur ordre de Richelieu et devenus aujourd'hui les boulevards extérieurs de la bastide. **En revanche, il nous reste**, et c'est important, l'organisation type des bastides avec un quadrillage des rues en damier et **un cœur de ville** organisé autour de l'église, du clocher, d'une halle couverte, de couverts et d'une vaste place, qui est à la fois fonctionnel et très chaleureux et qui demeure encore aujourd'hui un cœur de ville vivant en matière commerciale, culturelle et ludique notamment.

**Ce cœur de ville a été restauré** dans le cadre des opérations impulsées par la Région Midi-Pyrénées « opération Bastides » et plus tard « contrats de terroir ».

**L'élément majeur** qui a influencé plus récemment le développement de la bastide tant au point de vue démographique qu'économique, c'est **en 2002** l'arrivée de l'autoroute A66 qui nous a propulsé à 25 minutes de Toulouse dans la grande ceinture toulousaine avec pour conséquence une augmentation rapide de la population de l'ordre de 2 000 habitants en 1970 et près de 4 000 habitants aujourd'hui qui a doublé en moins d'un demi-siècle et la création de quatre zones industrielles qui accueillent aujourd'hui plus de **1 200 emplois** industriels et logistiques avec des Entreprises à haute valeur technologique comme Lacroix-Ruggieri ; contre-mesures – Taramm Fonderie de titane – Gardner Aerospace sous-traitant rang 1 d'Airbus, la MAP : spatial et MBF domotique.

**Au cours des vingt dernières années**, pour satisfaire ces nouvelles populations nous avons fait de gros efforts avec l'aide de l'Etat, de la Région, et du Département sur les équipements collectifs notamment les structures  **scolaires, sportives et sociales** avec un collège neuf, des écoles élémentaire, maternelle et petite enfance neuves ou entièrement rénovées ainsi que deux complexes sportifs et 160 lits dans deux résidences pour personnes âgées dépendantes.

**Au plan social** : Mazères accueille l'Association Hérisson/Bellor, 100 salariés, la plus importante entreprise d'insertion du département.

### Enjeux et ambitions pour demain :

Le rapport essentiel entre la Bastide et l'Hers vif, rivière hautement structurante au niveau des paysages, s'avère aujourd'hui insuffisamment révélé et même valorisé.

Ce constat est d'autant plus important à souligner que les deux anciens hôtels pasteliers remarquables situés dans la Grand-Rue (Rue Martimor), mais aussi l'hôtel/Musée d'Ardouin et l'ancienne arche du Vieux Pont du 14<sup>ème</sup> siècle, constituent les éléments emblématiques de cette relation physique et historique de la bastide avec sa rivière, sur le flanc Nord-Est.



Le caractère patrimonial d'exception de la bastide ne se traduit d'aucune manière dans le fonctionnement des voies et le traitement des chaussées : la voiture y est reine et les trottoirs exigus (comme en bien des lieux). Un schéma de circulation urbaine, conçu exclusivement pour la voiture, se trouve ainsi plaqué de force sur un tissu de 13<sup>ème</sup> siècle : les ruelles en paraissent d'autant plus étriquées, les édifices remarquables (hôtel particulier et maison à colombage) ne sont pas signalés et « soulignés » à la hauteur de leur valeur patrimoniale. Les circulations douces ne peuvent s'exercer en l'état, à travers la perception dominante des revêtements routiers en enrobé.

La Bastide constituant une unité de paysage homogène d'exception, c'est bien la traduction au sol de cette qualité patrimoniale qu'il s'agit d'imprimer, notamment dans le calepinage et les matériaux choisis, afin de créer une rupture attractive dans la perception de la bastide et valorisant dans le même temps les autres modes de déplacement.

**Dans ce contexte :**

**Le projet global de la ville consiste à poursuivre son développement résidentiel et économique tout en préservant et en valorisant** le patrimoine urbain, architectural et culturel de la bastide.

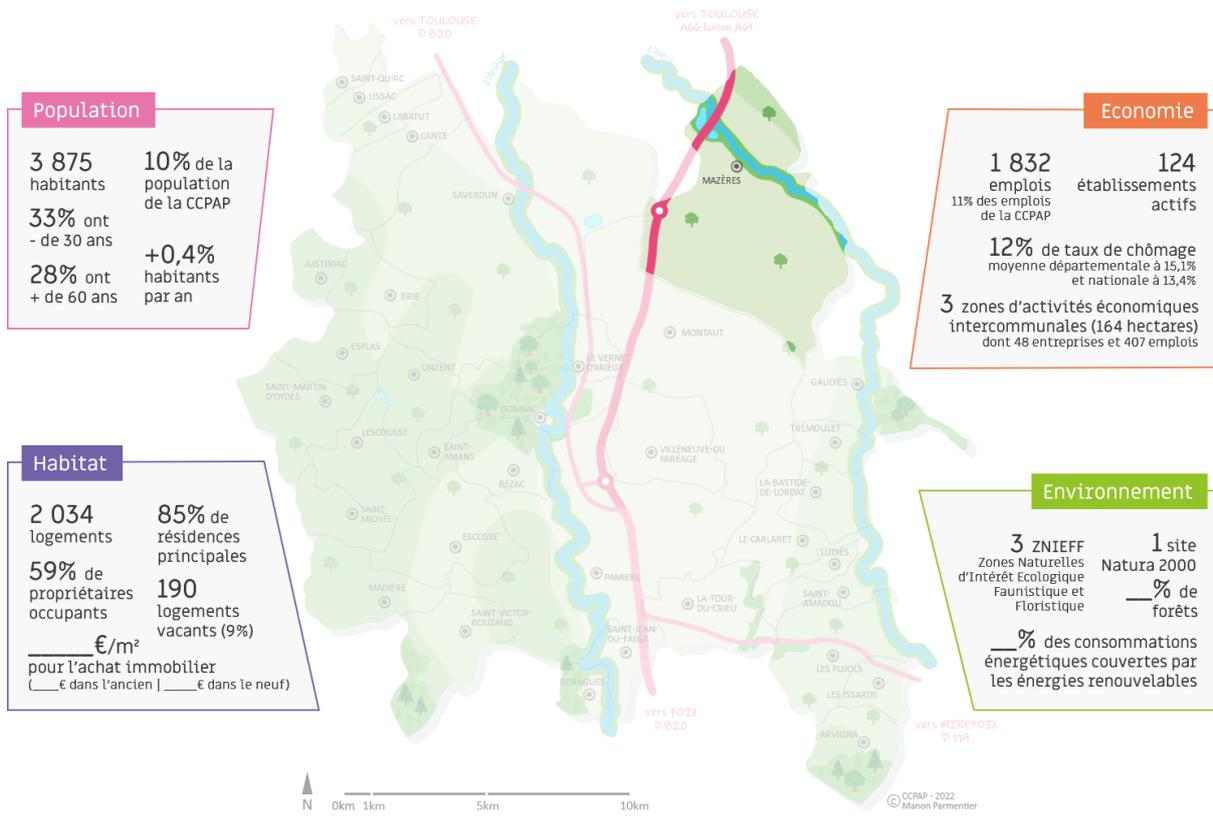
Pour ce faire récemment, le Conseil Municipal a choisi le bureau d'étude (ITER) afin de réaliser une étude globale portant sur l'élaboration d'un plan de circulation et le stationnement multimodal et d'une charte d'aménagement des espaces publics.

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition énergétique (géothermie à la mairie et ombrières photovoltaïques sur les espaces de stationnement) et d'accessibilité et prenant en compte les axes stratégiques des différents programmes engagés avec l'Etat « Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) valant OPAH-RU » et « Petites villes de demain », le contrat « Bourgs Centre » avec la Région Occitanie ainsi que les mobilités douces extérieures à la Bastide (plan vélo) visant à la desserte des Zones industrielles de la Commune et une liaison douce Mazères - gare de Saverdun dans le cadre du SCOT.

J'en rappelle en conclusion les axes stratégiques qui ont pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Mazères vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines concernant :

- La préservation du cadre de vie de la bastide et des entrées de ville,
- Le confortement de l'effet vitrine des Portes de l'Ariège,
- **Le maintien et le développement de la qualité des services et des équipements à la population,**
- La lutte contre la précarité et le renforcement de la mixité sociale,
- Les actions en faveur des mobilités douces, avec la desserte depuis la bastide des zones industrielles et de la gare de Saverdun
- Et enfin, la mise en valeur de la biodiversité autour du Domaine des Oiseaux notamment classé ZNIEF de rang 1 et également cœur de biodiversité de la trame verte et bleu du SCOT

Le MAIRE,  
Louis MARETTE.



## ATOUTS

**Bastide du XIIIe siècle** dans un état de conservation remarquable, en bordure de l'Hers

Stratégiquement située au **carrefour de 3 départements**, à proximité de l'autoroute A66

**Démographie positive** (+2.3%par an); avec une population jeune

**Forte activité industrielle, artisanale et de service** ; ainsi que des commerces et des services de proximité encore présents dans la bastide

Des **équipements publics de qualité** et une vie associative très active

Un **milieu naturel très riche et le Domaine des Oiseaux**, principale halte migratoire de l'avifaune en Ariège

## POINTS DE VIGILANCE

Située à **l'écart de l'axe central routier du SCOT VA (RN20)** et de la liaison ferroviaire, sans offre de transport interurbain avec Saverdun ou Pamiers

Relation physique entre la bastide et sa rivière, l'Hers, **insuffisamment révélée**

Le caractère patrimonial d'exception de la bastide n'est **pas traduit dans le traitement des voies et des chaussées**

Un pourcentage élevé de ménages **vivant sous le seuil de pauvreté**

Une part importante du parc fortement énergivore et une part significative de vacances dans la bastide

Les commerces de proximité **en situation de fragilité**

Le maillage existant de liaisons douces ne dessert pas les zones industrielles et commerciales

## ENJEUX

- Le confortement de **l'attractivité du cadre de vie de la bastide** en revoyant l'omni présence de la voiture, qui peut à terme fragiliser les commerces et services de proximité, et en récréant le lien avec la rivière, l'Hers ; et les entrées de ville
- La réponse au déficit de logements sociaux par la **réhabilitation du parc communal** existant et en **développant une nouvelle offre en neuf et en réhabilitation**, en collaboration avec les bailleurs sociaux
- La **réduction de la vacance et de la précarité énergétique** en contribuant à la rénovation du parc ancien
- Le **confortement de l'offre de commerces de proximité** en cœur de bastide
- Le **maintien et le développement de la qualité des services et des équipements** à la population
- Le **développement des liaisons douces** afin de réduire la dépendance à la voiture et contribuer à pérenniser les emplois locaux (connexion avec la gare de Saverdun – futur PEM)
- L'affirmation le **rôle de vitrine touristique avec le musée archéologique Ardouin et le Domaine de Oiseaux**, en veillant à la préservation de la biodiversité



## Les orientations stratégiques (article 3)

La stratégie de la Ville consiste à poursuivre son développement résidentiel et économique tout en préservant et en valorisant le patrimoine urbain, architectural et culturel de la Bastide, ainsi qu'en confortant les équipements publics dans l'objectif d'améliorer encore le cadre de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain.

### Axe 1 HABITAT



*De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*

### COMPETENCE INTERCOMMUNALE

#### OBJECTIFS GENERAUX

##### 1.1) Lutter contre la précarité énergétique

1.2) **Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance** dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

Le parc ancien à Mazères occupe une part importante (29%) du parc total de logements, essentiellement en raison du grand nombre de logements situés dans la bastide et les faubourgs. Une part non négligeable (7,7%) des logements est vacante et la part de logements potentiellement indignes est relativement importante (11,4% du parc), en lien avec une population âgée à faibles revenus. Pour lutter contre la précarité et renforcer la mixité sociale, Mazères porte à travers l'OPAH-RU multisites son action sur les logements vacants (réhabilitation et remise sur le marché), la lutte contre la précarité énergétique, le renforcement de la mixité sociale, le renouvellement urbain, traitant à la fois les commerces, les équipements, la circulation, le stationnement, les mobilités vers l'extérieur de la commune.

Dans le but de requalifier les bâtis les plus contraints et les plus dégradés et aussi en fonction des opportunités, des opérations de recyclage avec des moyens plus coercitifs (étude RHI-THIRORI) sont actuellement étudiées. Les objectifs poursuivis sont de :

- Réhabiliter les immeubles dégradés à très dégradés du cœur de Mazères,
- Faire cesser l'état de dégradation afin de conserver et développer le potentiel d'habitabilité des immeubles.
- Améliorer l'habitabilité des logements et des immeubles,
- Offrir des espaces résidentiels de qualité (création en RDC de hall d'immeuble, d'espaces de locaux communs, ...)

#### - Définition d'îlots prioritaires

Dans une volonté de renforcer l'action publique, l'OPAH-RU est recentrée sur **un périmètre restreint en centre ancien**. Au cœur du périmètre, une zone prioritaire d'intervention à proximité immédiate de la Mairie et face à la halle **et des immeubles en diffus** a été définie. Il s'agit de mettre en place des moyens « coercitifs » afin de mobiliser les propriétaires à réhabiliter les biens dégradés au cœur de la cité ou en vue de les acquérir (étude RHI-THIRORI en cours) via la commune ou l'EPF. Une convention avec l'EPF Occitanie est en ce sens engagée.

L'enjeu de vitrine est de ce fait prégnant. L'intervention sur ces îlots doit permettre, sous réserve d'une faisabilité technique avérée, la restructuration des ensembles bâtis en maintenant et renforçant la densité, en définissant une programmation de logements diversifiée à partir du bâti de qualité qui est à rénover, en sécurisant et renforçant les circulations piétonnes et cyclistes (étude plan de circulation et de stationnement multimodal et aménagement des espaces publics en cours). L'enjeu est de mettre en valeur cette « ville-bastide, ville-jardin ». Il s'agit de produire à la fois des appartements et du



logement intermédiaire, en liaison avec l'ensemble du projet urbain sur la bastide. L'intérêt pour la commune de voir habiter en son centre de jeunes actifs susceptibles d'y mener un parcours résidentiel est évident. On notera également l'absence actuelle de logements adaptés aux attentes des seniors (tant jeunes retraités que personnes de 75 ans et +). Développer une offre tant sociale que privée pour ces publics est ici également un atout pour la redynamisation commerciale. Enfin il est à noter que la commune développe des partenariats avec des bailleurs sociaux pour la réhabilitation de l'ancien en cœur de bastide, afin d'accentuer l'effet levier et d'augmenter la mixité sociale.

## Axe 2 COMMERCES



*Favoriser un développement économique et commercial équilibré*

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 2.1) **Revitaliser les commerces de proximités** dans la Bastide
- 2.2) **Renforcer l'activité touristique de la commune** (Bastide et Domaine des Oiseaux)
- 2.3) Promouvoir le développement des **énergies renouvelables**

La commune entend renforcer son attractivité économique en assurant l'extension des 4 zones d'activités présentes dans son territoire. Parallèlement, elle se donne pour objectif de pérenniser et de revitaliser les commerces de proximité implantés dans la bastide, source de lien social, mais fragilisés par la concurrence des grands établissements commerciaux situés dans le territoire appaméen et du e-commerce. Une étude stratégique (SHOPPIN – via la Banque des Territoires) visant à mesurer la résilience du tissu commercial en centre-ville est en cours sur Saverdun et Mazères. Outre la photographie attendue à l'instant T sur la vitalité de ce tissu à l'appui d'indicateurs, l'ambition est de viser des pistes d'interventions adaptées et ainsi de renforcer les contours stratégique et opérationnels de cet axe de développement.

L'attractivité touristique sera également confortée à la fois dans la Bastide (mise en lien avec les autres bastides de l'Ariège ; mise en avant du musée archéologique d'Ardouin, renforcement des capacités d'accueil...) mais aussi au Domaine des Oiseaux, site unique d'observation de l'avifaune dans le secteur, qui devra trouver un équilibre entre la fréquentation humaine et la nécessaire préservation de la biodiversité du site.

#### - Définition de linéaires commerciaux prioritaires

L'essentiel des mesures prises pour préserver les commerces et services de proximité relèvent de la révision du PLU de MAZERES, finalisée et arrêtée en février 2022 :

1. Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité à l'échelle de la bastide afin de pouvoir exercer un droit de préemption sur les fonds de commerce conformément à l'article L214.1 du code de l'urbanisme ; à l'intérieur de ce périmètre, les cessions de fonds de commerce, artisanaux et baux commerciaux devront faire l'objet d'une déclaration préalable à adresser à la Ville de MAZERES,
2. Institution d'un périmètre de centralité commerciale dans la révision du PLU ; doté de la même enveloppe que le périmètre de sauvegarde, il interdira tout changement de destination de commerces de proximité
3. *Prise en compte des espaces intermédiaires*, secteurs dans lesquels s'est développé le commerce de proximité en dehors de la bastide : dans ces espaces, la création de nouveaux commerces sera permise ; en dehors du périmètre de centralité commerciale et des espaces intermédiaires, la création de nouveaux commerces sera interdite.



### Axe 3 MOBILITES



Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

#### OBJECTIFS GENERAUX

3.1) Promouvoir les transports en commun

3.2) Promouvoir les liaisons douces comme vecteur de développement économique et touristique

La commune souhaite appuyer les recommandations et décliner le plan d'actions du Plan Global de Déplacement du SCOT de la vallée de l'Ariège dans l'objectif de favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs et d'assurer les connexions et liaisons entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes « Bourgs-centres » avec une attention particulière sur les entrées de villes.

Ces orientations ont pu être enrichie et réaffirmée à travers l'élaboration de la **feuille de route mobilités CCPAP** ; déclinaison opérationnelle (actions) visant à valoriser le rôle de Mazères et Saverdun en tant que pôle de proximité dans la structuration intercommunale et supra-communautaire. Ces deux polarités entretiennent des liens très étroits qui justifient de s'interroger sur une offre de mobilité à structurer afin de valoriser d'une part les équipements des deux communes, la gare TER – futur PEM de Saverdun et les zones d'activités et plus particulièrement celles situées sur Mazères. Afin de satisfaire ces besoins et d'innover dans l'offre de mobilité à déployer, il est proposé d'envisager une offre intégrée avec d'une part un service de transport public et d'autre part un service de covoiturage permettant de prendre le relais dans les horaires où le potentiel d'usage est trop réduit pour envisager de déployer une offre de transport public. Enfin dans l'ambition de requalifier la bastide au profit des modes de déplacement décarbonés, la commune a engagé une étude visant l'élaboration d'un nouveau plan de circulation et de stationnement tous modes confondus, articulée avec la définition d'un plan guide cherchant à traiter la requalification de ses espaces publics pour une valorisation de la Bastide.

#### - Définition d'axes prioritaires

Plusieurs axes ont été projetés :

- Le prolongement de l'offre TER par une ligne de car express (réflexion de la région Occitanie autour de la refonte de la ligne 453 Tarascon-Foix- Pamiers, qui pourrait être prolongée jusqu'à Saverdun et Mazères).
- La création d'une navette urbaine entre Mazères (place de l'église \_ Carrefour \_ zone d'activité Bonzom \_ Aire de péage/covoiturage) et Saverdun (\_ Centre d'affaires l'Arlenque \_ Lycée \_ Centre-ville \_ gare) compléter par une offre de covoiturage dynamique.
- La création de liaisons douces mixtes vélos-piétons entre la bastide et la zone d'activités de Bonzom, de Garaoutou et de l'artificier Lacroix

Au-delà, la liaison douce se prolongera sur le territoire voisin de Saverdun, jusqu'à la gare (étude en cours). L'objectif est d'améliorer l'aménagement des liaisons douces : augmentation de l'emprise, entretien, signalétique, mobilier urbain, amélioration des accès aux points durs (franchissements de routes...). Cette ambition est en cohérence avec le projet de mise à disposition de vélos électriques en gare de Saverdun (en particulier dans le cadre des flux domicile-travail pour les salariés de Mazères).



#### Axe 4 ESPACES PUBLICS



Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) **Affirmer la qualité patrimoniale de la bastide** par le traitement des voies et des chaussées et la qualité des espaces publics
- 4.2) Rétablir la **relation physique entre la bastide et l'Hers**, sa rivière
- 4.3) Améliorer la **qualité paysagère des entrées de ville**

Le rapport essentiel entre la Bastide et l'Hers vif, rivière hautement structurante au niveau des paysages, s'avère aujourd'hui insuffisamment révélé et même valorisé. Ce constat est d'autant plus important à souligner que les deux anciens hôtels pasteliers remarquables situés dans la Grand-Rue (Rue Martimor), mais aussi l'hôtel / Musée d'Arduin et l'ancienne arche du Vieux Pont du 14<sup>ème</sup> siècle, constituent les éléments emblématiques de cette relation physique et historique de la bastide avec sa rivière, sur flanc Nord Est.

Le caractère patrimonial d'exception de la bastide ne se traduit d'aucune manière dans le fonctionnement des voies et le traitement des chaussées : la voiture y est reine et les trottoirs exigus. Un schéma de circulation urbaine, conçu exclusivement pour la voiture, se trouve ainsi plaqué de force sur un tissu du 13<sup>e</sup> siècle : les ruelles en paraissent d'autant plus étriquées, les édifices remarquables (hôtel particulier et maison à colombage) ne sont pas signalés et « soulignés » à la hauteur de leur valeur patrimoniale. Les circulations douces ne peuvent s'exercer en l'état, à travers la perception dominante des revêtements routiers en enrobé. Le taux d'Albédo (pouvoir réfléchissant) est dans ce cas très défavorable, expliquant en partie la surchauffe estivale ressentie.

La Bastide constituant une unité de paysage homogène d'exception, c'est bien la traduction au sol de cette qualité patrimoniale qu'il s'agit d'imprimer, notamment dans le calepinage et les matériaux choisis, afin de créer une rupture attractive dans la perception de la bastide et valorisant dans le même temps les autres modes de déplacement. Ainsi l'objectif poursuivi est de préserver le cadre de vie de la bastide et plus globalement de la commune (entrées de ville, ZAE, Domaine des Oiseaux...)

#### - Définition de zonages

L'objectif consiste à améliorer la qualité des espaces publics de la bastide à travers :

- Un plan de circulation et de stationnement visant à mieux encadrer l'usage de la voiture (hiérarchisation des voies, instauration de voies à sens unique, plateaux traversants à des carrefours stratégiques, piétonisation de certaines rues etc.)
- L'élaboration d'un plan guide permettant la définition d'un schéma d'aménagement des espaces publics et la formulation de propositions tels que le revêtements des chaussées à moduler par la mise en valeur de bâti remarquable, la création de signalétique, la valorisation des axes plantés de Platanes au droit des anciens remparts, l'accessibilité des commerces et des services, la mobilité douce, le rétablissement de la relation physique entre la bastide et l'Hers, la réalisation d'une passerelle franchissant l'Hers au droit de la pile de l'ancien pont détruit pour atteindre le faubourg Saint Antoine en rive droite et les futurs jardins partagés...



## Axe 5 EQUIPEMENTS



**Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Maintenir et développer la **qualité des équipements publics administratifs, culturels, sportifs et de loisirs**
- 5.2) **Renforcer l'accueil des seniors** en privilégiant la mixité sociale

Mazères se donne pour objectif de poursuivre sa politique d'amélioration du cadre de vie des habitants en proposant une offre optimisée d'équipements publics, tout en confortant sa fonction de centralité en tant que bourg centre. L'objectif est de maintenir et développer la qualité des services et équipements à la population prenant en compte l'accroissement des besoins exprimés par le dynamisme démographique et la richesse du tissu associatif.

#### - Définition de secteurs

A cet effet, une programmation échelonnée et un plan d'investissement pluriannuel assis sur une structuration complémentaire (programmiste, conception énergétique et patrimoniale etc.) seront mis en œuvre ces prochains mois.

**Enfin, la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation sont des thématiques - objectifs qui viennent, de manière transversale, compléter et articuler ces cinq axes de développement prioritaires.** La ville de Mazères est en effet aujourd'hui engagée dans de nombreuses actions favorisant la transition énergétique et écologique sur son territoire : production d'énergie renouvelable par hydro-électricité, optimisation de l'éclairage public, projets de méthanisation en cours, production d'énergie photovoltaïque et thermique sur toiture des bâtiments industriels, implantation d'ombrières photovoltaïques, géothermie, promotion d'une agriculture à faible impact environnemental et mise en place de circuits courts dans la restauration collective – cuisine centrale, projets de mobilités actives, l'extension du domaine des Oiseaux - ZNIEFF / en faveur de la biodiversité...

Ces actions se traduisent dans un axe complémentaire propre à Mazères :

## Axe 6 BIODIVERSITE



### OBJECTIFS GENERAUX

- 6.1) Déployer des projets visant à **favoriser la biodiversité**

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur de la commune de Mazères, traduit notamment par la plantation de haies champêtres en continu. De plus, le développement du Domaine des Oiseaux, cœur de biodiversité de la trame verte et bleue du SCOT, classé ZNIEFF de rang 1, principale halte migratoire de l'avifaune du département de l'Ariège et des départements limitrophes, reste une des priorités de la commune, par la poursuite d'actions d'acquisitions foncières, mais aussi de médiation à l'intention du grand public.



## Le Plan d'Actions (article 4)

Axe et Objectifs	Action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>							
<b>Objectif 1.1</b> <i>Lutter contre la précarité énergétique</i>	<b>ORT 1.1.2</b> Isolation thermique de 30 (hors presbytère catholique) logements locatifs sociaux communaux par tranche annuelle de 10 logements			C	X		X
	<b>ORT 1.1.3</b> Réhabilitation totale, dont rénovation énergétique, d'un immeuble existant, ancien presbytère catholique, pour en faire des logements locatifs sociaux	C	X	X			
<b>Objectif 1.2</b> <i>Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine</i>	<b>PVD 1.2.1</b> Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) Conventionnement de l'EPF pour l'acquisition en vue de la réhabilitation et de la remise sur le marché de logements vacants et/ou dégradés.	X					
	<b>ORT 1.2.2</b> Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI)	C	C	X			
	<b>ORT 1.2.3</b> Acquisition et réhabilitation d'un immeuble existant pour en faire des logements locatifs sociaux (Immeuble Martimor). <b>Projet porté par l'OPH)</b>	CX		X			
	<b>ORT 1.2.4</b> Développer des partenariats avec les bailleurs sociaux pour la réhabilitation de patrimoine ancien et dégradé en centre ancien en logements locatifs sociaux	C					
	<b>PVD 1.2.5</b> Développer une zone d'habitat résidentielle séniors/ handicapées et pavillonnaires à forte mixité sociale à proximité de l'EHPAD, chemin du Tremoul	C	X		X		
<b>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>							
<b>Objectif 2.1</b> <i>Revitaliser les commerces de proximités dans la Bastide</i>	<b>ORT 2.1.1</b> Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité et instauration d'un droit de préemption commercial	<b>REALISE 2020</b>					
	<b>ORT 2.1.2</b> Etude sur l'impact de la crise sanitaire sur les commerces de proximité dans la zone ORT	<b>XX</b>					



	<b>ORT 2.1.3</b> Développer les partenariats avec les foncières de commerces pour le rachat, la réhabilitation, et la mise sur le marché de locaux commerciaux	C	C	X		X	
<b>Objectif 2.2</b> Renforcer l'activité touristique de la commune – bastide et domaine des Oiseaux	<b>ORT 2.2.1</b> Promotion du patrimoine de la Bastide	C	C	X		X	
	<b>PVD 2.2.3</b> Création d'un bureau d'information touristique intercommunal au domaine des oiseaux	C	XX				
<b>Objectif 2.3</b> Promouvoir le développement des énergies renouvelables	<b>ORT 2.3.1</b> Installation d'ombrières photovoltaïques sur des espaces de stationnement existants	C	XX				
	<b>ORT 2.3.2</b> Déploiement de la géothermie pour la production énergétique de la mairie	CX	X				
<b>Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>							
<b>Objectif 3.1 -</b> Promouvoir les transports en commun	<b>ORT 3.1.1</b> Projet expérimental de mobilités inter-entreprises sur le territoire de Mazères	C	C				
	<b>PVD 3.1.2</b> Appuyer les recommandations du Plan Global de Déplacement du SCOT en faveur de la création d'une navette urbaine entre Mazères et le futur PEM de Saverdun ; et par extension, permettant de desservir le Nord du territoire de la CCPAP	C					
<b>Objectif 3.2 -</b> Promouvoir les liaisons douces comme vecteur de développement économique et touristique	<b>ORT 3.2.1</b> Créer ou aménager des liaisons douces entre la bastide, les zones d'activités et la gare de Saverdun en lien avec le plan vélo SCOT	C	X				X
	<b>PVD 3.2.2</b> Améliorer les liaisons douces existantes	C	X				
<b>Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>							
<b>Objectif 4.1 -</b> Affirmer la qualité patrimoniale de	<b>ORT 4.1.1</b> Réaménager l'espace public en réadaptant le plan de circulation et de stationnement et en soulignant la valeur patrimoniale des éléments bâtis adjacents - phase étude	X	X				



<i>la bastide par le traitement des voies et des chaussées et la qualité des espaces publics</i>	<b>ORT 4.1.2</b> Réaménager l'espace public en adaptant le plan de circulation et de stationnement et en soulignant la valeur patrimoniale des éléments bâtis adjacents ; phase travaux		C	X			X	
<b>Objectif 4.2</b> - Rétablir la relation physique entre la bastide et l'Hers, sa rivière	<b>PVD 4.2.1</b> Création de jardins et vergers partagés en rive droite de l'Hers	CX	X					
	<b>PVD 4.2.2</b> Création d'une passerelle mixte piétons cycles qui redonnerait accès aux berges de l'Ariège aux habitants de la bastide, situé sur les piles de l'ancien pont	C	CX		X			
	<b>PVD 4.2.3</b> Aménagement paysager et qualitatif de la rive droite de l'Hers afin de redonner un rôle de pôle d'attractivité de loisirs à cette zone		C	XX				
	<b>PVD 4.2.4</b> Confortement de la berge (2021-2022) au droit du lavoir	<b>REALISE AVRIL 2022</b>						
	<b>PVD 4.2.5</b> Passe à canoé kayak au niveau de l'ouvrage hydroélectrique + chemin de contournement sur les berges de l'Hers	C	C	X	X			
<b>Objectif 4.3</b> - Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville	<b>PVD 4.3.1</b> Plantation de haies champêtres pour qualifier les entrées de ville et atténuer l'effet vitrine commerciale	<b>EN CONTINU</b>						
<b>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>								
<b>Objectif 5.1</b> - Maintenir et développer la qualité des équipements publics administratifs, culturels, sportifs et de loisirs	<b>ORT 5.1.1</b> Réaménagement complet de la mairie ; redimensionnement des accès et des espaces publics afférents.		X					
	<b>ORT 5.1.2</b> Aménagement de la salle Gaston Fébus	<b>REALISE 2021</b>						
	<b>ORT 5.1.3</b> Rénovation du Chalet Pasteur pour en faire un pôle culturel et artistique aux normes		C	C	X		X	
	<b>PVD 5.1.4</b> Amélioration de l'accessibilité et création de sanitaires au Temple		C					
	<b>PVD 5.1.5</b> Réfection du carrelage de l'allée centrale de l'église		C					
	<b>PVD 5.1.6</b> Création de terrains de tennis couverts dans le complexe sportif Jean Vergé	C	C					



	<b>PVD 5.1.7</b> Création d'une salle mixte (gymnastique, danse, dojo, ...)			<b>C</b>			
	<b>PVD 5.1.8</b> Eclairage public du terrain d'entraînement au complexe sportif du Coulomier	<b>XX</b>					
	<b>PVD 5.1.9</b> – Engager la rénovation énergétique du patrimoine public ; dont la rénovation énergétique des groupes scolaires	<b>C</b>	<b>C</b>				
<b>Objectif 5.2 - Renforcer l'accueil des seniors en privilégiant la mixité sociale</b>	<b>PVD 5.2.1</b> Création d'une résidence sénior en complément de l'EHPAD des Portes d'Ariège, site de Mazères	<b>C</b>	<b>C</b>				
<b>Axe stratégique 6 : Favoriser la biodiversité</b>							
<b>Objectif 6.1</b> Déployer des projets visant à favoriser la biodiversité	<b>PVD 6.1.1</b> Extension du Domaine des Oiseaux (acquisitions foncières); bords de l'Hers; création d'une zone humide et de la ZNIEFF éponyme	<b>EN CONTINU</b>					
	<b>PVD 6.1.2</b> Aménagement pédagogique à destination du grand public et en particulier les enfants ; projet de salle pédagogique à l'étage du musée du Domaine des Oiseaux ; Construction d'une volière d'envergure au centre de soins du Domaine des Oiseaux pour la réadaptation au vol des grands rapaces au niveau de la Région Occitanie	<b>REALISE</b> <b>SALLE PEDAGOGIQUE : MAI 2022</b> <b>VOLIERE D'ENVERGURE : DEC 2021</b>					

## Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

**Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité.**

Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Les territoires signataires

En signant cette convention, les communes et la Communauté de communes assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes et l'intercommunalité signataires se sont engagées à désigner dans ses services une cheffe de projet PVD et Chef de projet ACV responsables de l'animation des programmes et de leur évaluation.

Les communes et l'intercommunalité signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire multisites. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre PVD, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour des programmes et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement des programmes, ainsi qu'à leur évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites dans le présent avenant, dont ils sont maîtres d'ouvrages.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- **L'Anah** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- **Le Cerema** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.
- **L'Agence de l'Eau** en tant qu'établissement public de l'Etat porte des missions d'intérêt général visant à préserver les milieux aquatiques ainsi qu'à garantir une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau permettant d'en satisfaire les différents usages. A l'échelle territoriale, l'Agence promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la désimperméabilisation, la gestion intégrée des eaux pluviales et les opérations de renaturation constituent actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

**Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.**

#### 6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

**Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent (CTO du PETR de l'Ariège).**

#### 6.5. Engagements du Département de l'Ariège

Le Conseil départemental de l'Ariège, en tant que chef de file des solidarités a approuvé son **Plan Départemental de Développement Stratégique ARIEGE 2030** lors de son assemblée plénière du 20 mars 2017 autour des quatre axes suivants : les solidarités territoriales et humaines, l'amélioration du cadre de vie et la construction de l'avenir. L'engagement du Département et son action s'inscrivent dans ce cadre stratégique.

Les objectifs poursuivis par le Département au travers de la convention d'adhésion « petites villes de demain » pour les communes de Mazères et Saverdun visent à offrir des services de qualité et suffisants aux populations existantes et nouvelles et à agir pour leur attractivité en s'appuyant sur le **Schéma Départemental pour l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public « SDAASP 2018-2024 »** élaboré notamment avec l'Etat et les EPCI.

Le conseil départemental mobilisera ses dispositifs au bénéfice des pôles de services identifiés dans le « SDAASP 2018-2024 » en fonction des priorités d'intervention suivantes :

- **Commerces et services marchands** : soutenir des logiques de diversification commerciale et d'aménagement attractif en centre bourg,
- **Solidarités** : améliorer l'accès aux droits des publics fragilisés
- **Santé** : soutenir les projets de santé territoriaux
- **Enfance, jeunesse** : développer le maillage de structures d'animation, d'accompagnement et de formation des jeunes
- **Culture, sport, loisirs** : développer l'offre existante et améliorer son accessibilité, soutenir la dynamique associative et les synergies avec le potentiel touristique

- **Services publics** : accompagner le déploiement d'une couverture pertinente en structures mutualisées de services publics : MSAP Maisons France Services, Maisons de Santé Pluri –professionnelles
- **Mobilité** : optimiser l'offre de mobilité collective existante et proposer de nouvelles formes de mobilités
- **Numérique** : poursuivre le déploiement de l'infrastructure numérique THD et l'accompagnement des usagers dans la prise en main des services numériques.

Il est convenu que le conseil départemental de l'Ariège, signataire des Contrats Territoriaux et des Contrats Bourgs-Centres Occitanie, examinera les projets matures au regard des dispositifs d'intervention en vigueur lors du dépôt des dossiers dans les dispositions prévues par ces contrats.

## 6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### 6-6-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

1. Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
1. Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
2. Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

### 6-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

### 6-6-3. Action Logement

*Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés. »*

*Pour la Ville de Pamiers, Action Logement interviendra au titre de ses financements Action Cœur de Ville.*

### 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### 6.8. Maquette financière (annexe)

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

*Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.*

## Article 7 : Complémentarité entre les programmes « Action Cœur de Ville » – « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs-centres Occitanie ».

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain », « Action Cœur de Ville » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces trois dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie, aux Petites Villes de Demain et à Action Cœur de Ville),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie, Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville.

**Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration**, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

### **Le Comité de pilotage / Comité de projet :**

Un Comité de Projet unique à l'échelle de la Communauté de communes a été défini. Ce dernier s'est installé lors de la signature de l'avenant à la convention cadre « Action Cœur de Ville » engageant sa transformation en opération de revitalisation territoriale (ORT) multisites en date du 14 décembre 2020.

Il assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation « d'Action Cœur de Ville », de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

## **Article 8 : Gouvernance de l'ORT multisites (ACV – PVD – Bourgs-centres)**

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les signataires de ce présent avenant.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle des programmes, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
  - Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
  - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
  - Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le Chef de projet ACV et la cheffe de projet PVD désignés alimentent le comité de pilotage et en particulier :

- Veillent en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifient l'avancement des dossiers, analysent les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- Mettent en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Proposent les évolutions des fiches orientations ;
- Proposent les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## **Article 9 : Suivi et évaluation des programmes (ACV – PVD – Bourgs-centres)**

Un tableau de bord de suivi des programmes est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet ACV et la cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de



l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation des programmes.

## Article 10 : Résultats attendus des programmes

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe. Cependant, dans l'objectif de viser une évaluation des politiques sectorielles, des indicateurs ont été définies par axe thématique.

### Axe 1 HABITAT



*De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*

COMPETENCE INTERCOMMUNALE

## Pamiers



### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.1) Assurer un développement équilibré entre les quartiers (centre – logements collectifs et sociaux – périurbains) et les communes afin de garantir les équilibres de peuplement, favoriser les parcours résidentiels et permettre des économies de foncier - énergies sur le territoire du pôle appaméen et de la CCPAP
- 1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine
- 1.3) Favoriser la rénovation énergétique

## Saverdun



### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.1) Tendre vers une ville inclusive
- 1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

## Mazères



### OBJECTIFS GENERAUX

- 1.3) Lutter contre la précarité énergétique
- 1.4) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

## Suivi & évaluation

- Taux et évolution de la vacance de logement (vacance globale et structurelle)
- Nombre de logements subventionnés / réhabilités par Anah et Action logement
- Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité
- Nombre et typologie des logements réhabilités
- Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons)
- Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement
- Nombre de logements sociaux engagés / réalisés
- Nombre de relogements temporaires et définitifs réalisés
- Taux et évolution du volume de transaction
- Nombre de logements démolis

## Axe 2 COMMERCES



*Favoriser un développement économique  
et commercial équilibré*

### Pamiers



#### OBJECTIFS GENERAUX

2.1) **Assurer l'équilibre économique et commercial** entre un centre-ville à redynamiser, l'affirmation des centralités existantes – centres historiques voisins et des pôles commerciaux situés sur des espaces « intermédiaires » et « périphériques » à encadrer

2.2) **Affirmer la vocation économique et commerciale des centres-villes**

### Saverdun



#### OBJECTIFS GENERAUX

2.1) **Sauvegarder et renforcer le dynamisme commercial en centre-bourg**

2.2) **Améliorer la visibilité** de l'offre locale

2.3) **Requalifier les friches** et les espaces en devenir pour renforcer l'attractivité économique et touristique du centre-ville

### Mazères



#### OBJECTIFS GENERAUX

2.1) **Revitaliser les commerces de proximités** dans la Bastide

2.2) **Renforcer l'activité touristique de la commune** (Bastide et Domaine des Oiseaux)

2.3) Promouvoir le développement des **énergies renouvelables**

## Suivi & évaluation

- Nombre de commerces par zone
- Nombre de commerces en centre-ville
- Taux de vacance
- Pérennité des créations
- Nombre d'ouvertures et de fermetures par an et par zone
- Évolution des chiffres d'affaires des commerces du centre-ville
- Evolution de la fréquentation touristique

### Axe 3 MOBILITES



Développer l'accessibilité, la  
mobilité et les connexions

## Pamiers



### OBJECTIFS GENERAUX

- 3.1) Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs
- 3.2) Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes « Bourgs-centres » avec une attention particulière sur les entrées de villes

## Saverdun



### OBJECTIFS GENERAUX

- 3.1) Améliorer la circulation et le stationnement pour une meilleure attractivité
- 3.2) Tendre vers une conversion de la Gare en pôle d'échange multimodal
- 3.3) Développer les liens inter-quartiers par la création de voies pour les mobilités douces et le lien avec la commune voisine de Mazères et ses pôles d'emplois
- 3.4) Améliorer l'accessibilité des berges de l'Ariège

## Mazères



### OBJECTIFS GENERAUX

- 3.1) Promouvoir les transports en commun
- 3.2) Promouvoir les liaisons douces comme vecteur de développement économique et touristique

## Suivi & évaluation

- Evolution de la part modale de déplacements doux (piétonne, vélo...)
- Evolution du nombre de km de voies cyclables
- Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie
- Evolution du nombre d'abonnements résidents
- Evolution de la fréquentation des transports en commun
- Evolution de la part modale de la voiture individuelle
- Evolution des distances d'embouteillages (phénomènes d'hyperpoints)

Axe 4  
ESPACES PUBLICS /  
PATRIMOINE



*Mettre en valeur les formes urbaines,  
l'espace public et le patrimoine*

## Pamiers

### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) **Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes** dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain – nature – rural
- 4.2) **Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale** par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager

## Saverdun

### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) Affirmer la **traversée du centre-bourg comme élément structurant** : requalifier, connecter des espaces de rencontres stratégiques
- 4.2) **Requalifier les espaces de rencontres** et réinterroger les usages des espaces publics et la place de la voiture
- 4.3) Mettre en valeur la **qualité paysagère** et recréer **des espaces de nature**

## Mazères

### OBJECTIFS GENERAUX

- 4.1) **Affirmer la qualité patrimoniale de la bastide** par le traitement des voies et des chaussées et la qualité des espaces publics
- 4.2) Rétablir la **relation physique entre la bastide et l'Hers**, sa rivière
- 4.3) Améliorer la **qualité paysagère des entrées de ville**

## Suivi & évaluation

- Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux
- Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées
- Typologie des actions d'aménagement
- Typologie des opérations de réhabilitation
- Rédaction de nouveaux documents réglementaires
- Evolution du nombre d'espaces verts parc ou jardin
- Evolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés / désimperméabilisés
- Satisfaction des usagers et habitants

## Axe 5 EQUIPEMENTS



*Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs*

### Pamiers



#### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) **Structurer les équipements scolaires** et renforcer les équipements numériques
- 5.2) **Maintenir, améliorer et renforcer** les équipements existants notamment de proximité
- 5.3) Confirmer la **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** afin d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture que sur l'urbanité du cœur de ville
- 5.4) Assurer une **offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen en opérant sur le centre ancien un rééquilibrage de l'offre en partie nord

### Saverdun



#### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Affirmer la **place de l'art et de la Culture** à Saverdun
- 5.2) Améliorer les **équipements et services** à la population

### Mazères



#### OBJECTIFS GENERAUX

- 5.1) Maintenir et développer la **qualité des équipements publics administratifs, culturels, sportifs et de loisirs**
- 5.2) **Renforcer l'accueil des seniors** en privilégiant la mixité sociale

## Suivi & évaluation

- Evolution du nombre de places en écoles et crèches
- Evolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville
- Evolution des données de consommation électrique
- Fréquentation des équipements culturels et des animations (taux d'occupation et nombre de participants)
- Fréquentation des équipements sportifs et de loisirs

## Article 11 : Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec les programmes (ACV et PVD) : logo ANCT/PVD/ACV et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 12 : Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme PVD est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Pour mémoire, la durée du programme ACV se poursuit à 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Le présent avenant est publié au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 13 : Evolution et mise à jour du programme

Les programmes sont évolutifs. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 14 : Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 15 : Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de la ou les personnes qui en seront désigner chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

**Avenant numéro 2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » valant l'intégration de la convention cadre "Petites Villes de Demain » signé en xx exemplaires, le xx xx 2022 à xxxx,**

CCPAP	Pamiers	Saverdun	Mazères
Monsieur Le Président, Alain ROCHET	Madame Le Maire, Frédérique THIENNOT	Monsieur Le Maire, Philippe CALLEJA	Monsieur Le Maire, Louis MARETTE
<b>Etat</b>	<b>ANAH</b>	<b>ANRU</b>	<b>Caisse des Dépôts</b>
Madame La Préfète du Département de l'Ariège, Chantal MAUCHET	Madame La Préfète du Département de l'Ariège, Chantal MAUCHET	Madame La Préfète du Département de l'Ariège, Chantal MAUCHET	Monsieur Le Directeur Territorial de La Direction Régionale Occitanie, Gilles LE HERICY
<b>Action Logement</b>	<b>Conseil Régional Occitanie</b>	<b>Conseil Départemental de L'Ariège</b>	<b>SACICAP TOULOUSE PYRENEES</b>
<b>XX</b>	<b>XXX</b>	<b>XX</b>	<b>XXX</b>
<b>Etablissement Public Foncier d'Occitanie</b>	<b>Office Public de l'Habitat de l'Ariège</b>	<b>ALOGEA</b>	<b>Coopérative « Un Toit Pour Tous »</b>

XXX	Madame La Présidente, Marie-France VILAPLANA	XX	Monsieur Le Président Directeur Général, Gérard GARRABE
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège	Agence de l'eau Adour Garonne	Le PETR de l'Ariège
XXX	XXX	XXX	XXX

Syndicat Mixte du Scot Vallée de l'Ariège	Le CAUE de l'Ariège		
XXX	XXX	XXX	XXX



## **Annexes – Dossiers joints au présent avenant**

**Annexe 1 : Maquettes financières par site (3 documents)**

**Annexe 2 : Dossiers Fiches actions par territoire – site. (4 documents)**

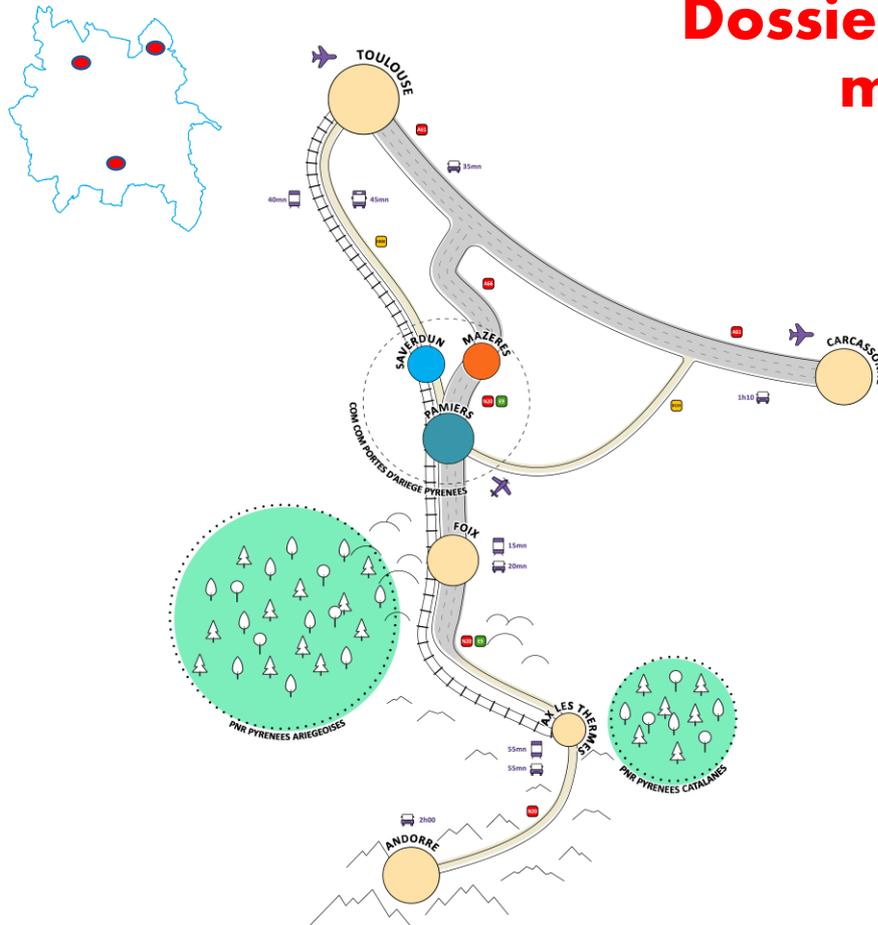
**Annexe 3 : Dossiers techniques et cartographiques par site (3 documents)**

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES** : « nouveau territoire de projet engagé dans la reconquête de ses centres anciens »

## Dossier Fiches Actions matures 2022-2023

### ORT multisites

- **Juillet 2022**

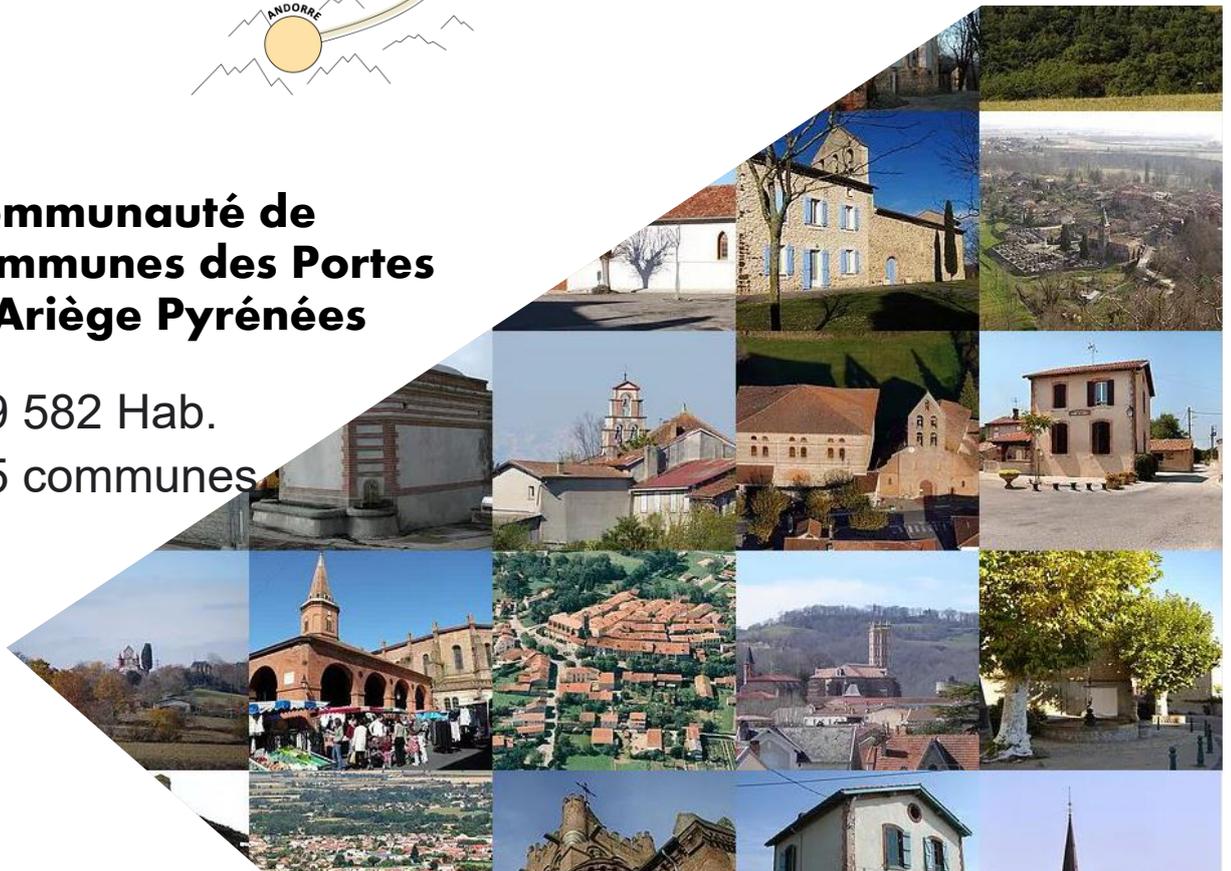


*#Attractivité*  
*#Ruralité #Nature*  
*#Polesurbains*  
*#Investissements*  
*#Cadredevie #Qualité*

### Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées

39 582 Hab.

35 communes



## Table des matières

<b>Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b> .....	3
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.1 / Elaboration du PLH et lancement opérationnel .....	4
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.2.1 / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – volet renouvellement urbain sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun .....	10
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.2.4 / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (RHI/THIRORI) .....	10
<b>Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b> .....	14
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 2.1.1 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique.....	15
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 2.1.2 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement Touristique .....	18
<b>Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b> .....	21
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 3.1.0 / Elaboration d'une feuille de route « mobilités » CCPAP et déclinaison opérationnelle (13 actions) .....	22
<b>Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b> .....	27
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 4.1.1 / Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signée un contrat Bourgs-centres .....	28
<b>Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b> .....	31

## Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

### Pamiers

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 1 HABITAT



1.1) Assurer un développement équilibré entre les quartiers (centre – logements collectifs et sociaux – périurbains) et les communes afin de garantir les équilibres de peuplement, favoriser les parcours résidentiels et permettre des économies de foncier - énergies sur le territoire du pôle appaméen et de la CCPAP

1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

1.3) Favoriser la rénovation énergétique

### Saverdun

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 1 HABITAT



1.1) Tendre vers une ville inclusive

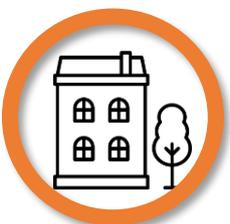
1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

### Mazères

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 1 HABITAT



1.1) Lutter contre la précarité énergétique

1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

Fiche action **ORT MULTISITES** 1.1 / Elaboration du PLH et lancement opérationnel

MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	
Référents du projet	Elu : Jean-Christophe CID, Technicien : Corinne AVEZOU	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1 : Assurer un développement équilibré entre les quartiers et les communes</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Initié en 2019, l'élaboration du PLH est, pour la jeune Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (fusion de deux EPCI), la première opportunité de travail commun pour la mise en place d'une politique communautaire. Il décline les réponses locales à apporter en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les habitants actuels et futurs du territoire.</p> <p>Le document d'orientations propose une feuille de route chiffrée, avec des objectifs établis en cohérence avec le contexte et les perspectives socio-économiques du territoire, ainsi que les spécificités de ses marchés. L'élaboration du PLH s'est déroulée dans le même temps que celle d'autres démarches menées à l'échelle de la CCPAP (Projet de territoire), des 3 intercommunalités qui forment le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial de la Vallée de l'Ariège (Plan Climat Air Energie Territorial, bilan et révision du SCoT) ou du département (Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage).</p> <p>Pour aboutir à ce document d'orientations et au programme d'actions thématique, un travail important de concertation a été mené avec les élus des 35 communes et les partenaires locaux en 2021 (services de l'Etat, du Département, de la Caf, Syndicat mixte du SCoT, bailleurs sociaux, associations, établissements d'enseignement...). En réponse aux enjeux issus du diagnostic territorial et à l'issue des différents temps d'échanges et de concertation, cinq orientations ont été identifiées pour former le cadre d'intervention de la politique de l'habitat du territoire pour les six années à venir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages</li> <li>2/ Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat proposée par les communes</li> <li>3/ Améliorer le parc ancien pour conserver son attractivité</li> <li>4/ Compléter l'offre de logements et d'hébergement pour les ménages ayant des besoins spécifiques</li> <li>5/ Asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP : mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le PLH</li> </ol> <p>Ce document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale sera finalisé au cours de l'année 2022. Sa mise en œuvre à compter de 2023 décline 14 fiches actions traduisant les 5 Objectifs stratégiques en matière d'habitat à l'échelle des 35 communes (2023-2028). Certaines actions déclinant le PLH nécessiteront un appui technique et financier des partenaires.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet en cours de définition</li> <li>• Projet en cours de finalisation</li> <li>• Projet prêt à démarrer</li> </ul>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages</li> <li>• Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat proposée par les communes</li> <li>• Valoriser le parc existant afin d'offrir un habitat de qualité</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter l'offre de logements et d'hébergement pour les ménages ayant des besoins spécifiques</li> <li>• Asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP : mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le PLH</li> </ul> <p>Mise en œuvre de 14 fiches actions traduisant les 5 Objectifs stratégiques en matière d'habitat à l'échelle des 35 communes (2023-2028)</p>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : DDT/ANAH, SM SCoT, ARS, CAF, Bailleurs, EPF, associations, ...)</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'élaboration du PLH : CD09 et EPF</li> <li>• Pour sa déclinaison : à définir</li> </ul>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différents étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens humains supplémentaires : Directrice de l'Habitat+ 1,33 ETP</li> <li>• Dépense CCPAP en externalisation sur la durée du PLH : 966 000 €HT</li> <li>• Dépense CCPAP en investissement sur la durée du PLH : 5 389 000€HT</li> <li>• Dépenses des partenaires liées aux projets de construction (ALOGEA, OPH 09, Associations...) : à définir</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Indicateurs déclinés pour chacune des 14 fiches actions
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p><b>1/ Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observatoire de l'habitat (fiche action 5.3) : tableau de bord de la programmation</li> <li>• Nombre de logements autorisés à l'échelle de la CCPAP et des 6 secteurs territoriaux du PLH</li> <li>• Nombre de logements commencés à l'échelle de la CCPAP et des 6 secteurs territoriaux du PLH</li> <li>• Nombre de logements vacants remis sur le marché chaque année par commune (fiche action 3.2)</li> <li>• Surface moyenne consommée par logement autorisé</li> <li>• Evolution des prix du foncier (notaires via la base de données Perval, services fiscaux via DVF ou des communes via les DIA)</li> </ul>

INDICATEURS  
D'EVALUATION / DE  
RESULTATS

- Evolution de la taille moyenne des parcelles en habitat individuel
  - Nombre de logements produits (fiche action 5.3), dont en renouvellement / réinvestissement urbain (cf. définition SCoT de la Vallée de l'Ariège) :
    - Logements vacants remis sur le marché après travaux
    - Logements issus d'une démolition / reconstruction
    - Logements issus d'un comblement d'une dent creuse en tissu urbain constitué
    - Logements issus d'une qualification / densification des tissus pavillonnaires ou intensification
  - Nombre de conventions de partenariat avec l'EPF Occitanie, nombre de sites d'intervention (hectares mobilisés) et nombre de logements produits sur ces sites
  - Nombre d'actions de communication : publications, visites de sites...
  - Nombre de façades réhabilitées dans le cadre de l'opération façade et financements mobilisés
  - Nombre de revues de projets, nombre d'opérations examinées lors des revues de projet, bilan annuel
- 2/ Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat proposée par les communes**
- Nombre de logements locatifs sociaux financés et livrés par an et par secteur (en précisant la localisation, le type de logement, les typologies et les financements)
  - Part de logements à loyers modérés dans la production neuve et dans les résidences principales
  - Pourcentage de logements sociaux à l'échelle des communes
  - Nombre de logements locatifs sociaux financés (selon produits, typologies...) et bilan des aides accordées
  - Nombre de logements locatifs conventionnés en sortie de vacance
  - Nombre de logements mis en location en intermédiation locative
  - Nombre de logements avec renouvellement du conventionnement
- 3/ Améliorer le parc ancien pour conserver son attractivité**
- Bilan des dispositifs opérationnels : nombre de dossiers de rénovation énergétique, montant des travaux engagés, montant des aides mobilisées
  - Sur la base du travail avec les bailleurs sociaux :
    - Nombre de logements réhabilités énergétiquement par an
    - Evolution des performances énergétiques après travaux (classes énergétiques)
    - Satisfaction des locataires de logements réhabilités
  - Nombre de communes et de logements ayant bénéficié de l'aide CCPAP et/ou de la DETR pour la rénovation énergétique de logements communaux
  - Nombre de logements vacants et taux de vacance globale
  - Nombre de logements remis sur le marché dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat ou d'autres opérations (communales par exemples)
  - Nombre de projets et montant des financements mobilisés afin de limiter le déficit d'opération
  - Indicateurs de suivi du projet de renouvellement urbain
  - Remise sur le marché des logements vacants
  - Nombre et typologies des logements construits, par type de produit (locatif social, PSLA...)
  - Suivi de permis de louer : nombre de permis refusés/accordés avec ou sans réserves, nombre de logements réhabilités à la suite d'un refus
  - Suivi de la plateforme de lutte contre l'habitat indigne : nombre de signalements, visites et logements traités
  - Nombre de plaintes ou de signalements déposés
- 4/ Compléter l'offre de logements et d'hébergement pour les ménages ayant des besoins spécifiques**

INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et évolution du nombre de jeunes de moins de 30 ans sur le territoire</li> <li>• Nombre d'opérations spécifiques ayant vu le jour afin de répondre aux besoins des jeunes</li> <li>• Nombre de groupes de travail spécifiques tenus</li> <li>• Nombre de logements PLAi, PLAi adaptés, logements conventionnés très sociaux (Anah)</li> <li>• Nombre de nouvelles places d'hébergement ou de logements adaptés créés à destination des publics du PDALHPD</li> <li>• Nombre de places d'urgence et d'insertion</li> <li>• Nombre d'agréments délivrés pour la production de logements adaptés</li> <li>• Nombre de mises en location de solutions adaptées (terrain familial, logement ordinaire, habitat adapté, accession à la propriété...)</li> </ul> <p>5/ Asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP : mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le PLH</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs du tableau de bord de suivi des actions</li> <li>• Résultats annuels, bilan à mi-parcours et bilan final du PLH</li> <li>• Nombre de réunions et groupes de travail thématiques réalisés</li> <li>• Suivi des données SNE : demandes et attributions de logements sociaux</li> <li>• Suivi des engagements de la CIA (voir indicateurs à définir dans le cadre de la commission de coordination de la CIA)</li> <li>• Nombre de personnes accueillies dans le cadre du PPDG</li> </ul>
---	---

## ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 1.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT / TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Elaboration du PLH	3 phases : diagnostic, stratégie, programme d'actions	2019	2022	120 000€	30 000€ CD09 10 000€ EPF
<b>Orientation n°1 : Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages</b>					
1.1) Soutenir la production d'environ 240 nouvelles résidences principales par an pour répondre aux besoins des habitants	Suivi de la production de logements, animation des revues de projets périodiques et des partenariats	2023	2028	+ 0,2 ETP	
1.2) Définir et engager une stratégie communautaire d'intervention foncière	Elaboration d'un programme d'action foncière			+ 0,1 ETP + 50 000 € (externalisation)	
1.3) Promouvoir le développement d'une offre d'habitat qualitative et économique en espace	Poursuite de l'opération façades et de l'analyse des projets dans le cadre du PIG et de l'OPAH, mise en œuvre d'actions de communication et d'un programme de visites pour les élus			+ 0,03 ETP + 1 326 000 € (investissement)	
<b>Orientation n°2 : Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat proposée par les communes</b>					
2.1) Renforcer la diversité des choix résidentiels par le	Soutien financier pour la production de logements			+ 0,05 ETP	

développement d'une offre sociale publique	locatifs sociaux, suivi des projets des bailleurs, conseil aux communes			+ 900 000 € (investissement)	
2.2) Poursuivre le développement d'une offre locative privée conventionnée	Poursuite des opérations d'amélioration de l'habitat, animation de la prolongation des conventions Anah, promotion des outils de sécurisation de la location			+ 0,05 ETP + 800 000 € (externalisation) + 2 400 000 € (investissement)	

### Orientation n°3 : Améliorer le parc ancien pour conserver son attractivité

3.1) Poursuivre la rénovation énergétique des logements	Poursuite des opérations d'amélioration de l'habitat, rénovation énergétique de logements communaux, animation du réseau (groupes de travail, entreprises...)			+ 0,05 ETP + 180 000 € (investissement)	
3.2) Mener une action renforcée de résorption de la vacance dans le parc privé	Poursuite de l'OPAH-RU et de la démarche RHI-THIRORI, formation des élus, mobilisation du fond friche			+ 0,05 ETP + 48 000 € (externalisation)	
3.3) Conforter le volet habitat du projet de renouvellement urbain de Pamiers	Etude du phasage de la production (non-concurrence), actions de communication			+ 0,05 ETP	
3.4) Lutter contre le mal logement	Formation à la détection des situations de mal logement, élargissement du permis du louer, amélioration de la visibilité de la plateforme de lutte contre l'habitat indigne			+ 0,2 ETP	

### Orientation n°4 : Compléter l'offre de logements et d'hébergement pour les ménages ayant des besoins spécifiques

4.1) Diversifier les choix résidentiels des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	Création et animation d'un réseau, développer une opération d'habitat inclusif, soutien des offres à destination des seniors (Marpa...), recensement des logements accessibles			+ 0,05 ETP + 48 000 € (externalisation) + 583 000 € (investissement)	
4.2) Améliorer l'accès au logement des jeunes et pérenniser leur ancrage sur le territoire	Création et animation d'un réseau, développement d'une opération à Pamiers, proposition de petites typologies dans les opérations			+ 0,05 ETP	

4.3) Mettre en place des réponses ciblées aux besoins des personnes en précarité ou rupture	Consolidation des partenariats, mobilisation du dispositif louer abordable, accompagnement à la création de la résidence sociale de l'ADSEA, mise en œuvre d'un projet d'habitat inclusif			+ 0,05 ETP	
4.4) Identifier et répondre aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage	Animation de la MOUS gens du voyage à Pamiers, élaboration d'un programme de terrains familiaux et/ou habitat adapté, remise aux normes aires Mazères et Saverdun			+ 0,05 ETP	
Orientation n°5 : Asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP : mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le PLH					
5.1) Piloter, mettre en œuvre et suivre le PLH	Suivi de tableaux de bord, animation (comités, groupes de travail...), évaluation et révision à mi-parcours, bilan annuel			+ 0,05 ETP	
5.2) Faire vivre la Conférence Intercommunale du Logement	Elaboration plan pluriannuel de développement et d'amélioration du parc social, PPGDID, animation de la CIA, mise en œuvre de la cotation de la demande, suivi et évaluation des parcours d'accès au logement			+ 0,2 ETP	
5.3) Instaurer un observatoire de l'habitat et du foncier	Etude de préfiguration à l'échelle du SCoT, animation de l'observatoire			+ 0,1 ETP + 20 000€ (externalisation)	

## ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Lutte contre l'artificialisation des sols par la mobilisation du parc vacant

Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Remobilisation du parc vacant permettant d'éviter sa démolition
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Projets de logements accessibles et inclusifs
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Limitation de l'artificialisation des sols
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Projet communautaire concerté, pilotage intercommunale
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[Maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

### Fiche action **ORT MULTISITES** 1.2.1 / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – volet renouvellement urbain sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun

*Fiche action signée par les partenaires financeurs (ANAH, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, SACICAP et la Communauté de communes) le 14 décembre 2020 lors de la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville engageant sa transformation en Opération de Revitalisation Territoriale valant OPAH-RU de la CCPAP sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun.*

### Fiche action **ORT MULTISITES** 1.2.4 / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (RHI/THIRORI)

MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées
--------------------	---

Référents du projet	Erwan JEGARD (Directeur de projet ACV-ORT) – Mr Le Président CCPAP
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 1.2 : Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Après le repérage d'immeubles et d'îlots prioritaires dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle et de l'OPAH-Ru multisites en cours sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun, il s'agit d'étudier la pertinence de la mobilisation des outils RHI-THIR/ORI à travers des éléments d'appréciation financiers, juridiques, techniques et sociaux.</p> <p>L'opération de RHI traite par acquisition et démolition les immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation. Le dispositif THIR vise quant à lui l'acquisition et la réhabilitation lourde d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles (sous arrêté d'insalubrité réparable, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité). Ces procédures coercitives nécessitent la prise d'arrêtés, ces opérations ont une finalité sociale avec un objectif de relogement pérenne des occupants (y compris propriétaires occupants).</p> <p>Une première étape est enclenchée à travers le lancement d'une étude de faisabilité RHI THIRORI en multisites. Elle vise à conforter la collectivité ou à la faire renoncer à ces outils s'ils ne sont pas pertinents par rapport à d'autres. Une étude de calibrage avant le lancement de la phase opérationnelle sera visée à l'issue de la faisabilité RHI THIRORI.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet prêt à démarrer _ Réunion de lancement de l'étude _ COFIL du 18 janvier 2022</li> </ul>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<p>Etude de faisabilité RHI-THIRORI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer et confirmer le contour des périmètres pressentis et le nombre d'immeubles à traiter (travail en entonnoir)</li> <li>Connaître précisément l'état des bâtiments et les contraintes techniques à leur réhabilitation ou leur démolition ;</li> <li>Préparer le dossier de vérification de l'éligibilité du projet aux financements à soumettre à la commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne (CNLHI),</li> <li>Réaliser des diagnostics sommaires à l'immeuble (techniques, fonciers, sociaux, financières, juridiques),</li> <li>Réaliser un diagnostic urbain de faisabilité des opérations foncières et immobilières,</li> <li>Réaliser une esquisse du projet d'aménagement en sortie d'opération (si îlot ou groupe d'îlots) avec phasage opérationnel ;</li> <li>Établir les modalités d'équilibre financier de ces opérations ;</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : DDT/ANAH, Action Logement, ABF, ARS, Bailleurs, Conseil Départemental, Conseil Régional, EPF Occitanie, CCAS, ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Banque des territoires, EPF Occitanie, ANAH</p>

PHASAGE DU PROJET <i>Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</i>	<p>Etude de faisabilité RHI-THIRORI multisites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 Diagnostic (7 mois : janvier à juillet 2022)</li> <li>- Phase 2 Définition des programmes d'intervention par site (7 mois : aout à janvier 2023)</li> <li>- Phase 3 Montage des dossiers d'éligibilités (2 mois / site) : janvier à juin 2023)</li> </ul> <p>Etude de calibrage RHI-THIRORI multisites : à définir – sur l'année 2023</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<p><b>Cout de l'étude de faisabilité stabilisée : 69 900,00 €HT - 83 880,00 € TTC</b></p> <p>Cout de l'étude de calibrage : à définir</p>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de propriétaires contacté et rencontré</li> <li>- Nombre de logements visités</li> <li>- Nombre de fiches immeubles à enjeux rédigées</li> <li>- Nombre de situations et de logements indignes traitées ou en cours</li> <li>- Partenariats techniques et financiers</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'immeubles éligibles et subventions mobilisables via l'ANAH</li> <li>- Nombres de procédures coercitives mises en œuvre ou potentiellement à mettre en œuvre</li> <li>- Nombre d'acquisitions d'immeubles (commune – EPF)</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 1.1°	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT	Financement (HT / TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Phase 1 Diagnostic étude de faisabilité RHI THIRORI	<ul style="list-style-type: none"> <li>_1 Réunion de cadrage et planning prévisionnel de réalisation / validation</li> <li>_ 1 Comité de pilotage de démarrage</li> <li>_ Analyse des données d'entrée</li> <li>_ Diagnostic urbain et réalisation de rendus (1 par commune)</li> <li>_ Diagnostic architectural</li> <li>_ Visites immeubles (diagnostic architectural et d'occupation / 20 immeubles Pamiers et 10 à Saverdun et 10 à Mazères)</li> <li>_ Réalisation des fiches immeubles à enjeux</li> <li>_ 1 Réunion partenaires (préparation, présence et CR)</li> <li>_ Etat d'occupation des immeubles</li> <li>_ Diagnostic foncier immeubles à Enjeux</li> <li>_ 1 Comité technique phase 1 (préparation, présence et CR)</li> <li>_ 1 Comité de pilotage phase 1 (préparation, présence et CR)</li> </ul>	Janvier 2022	Juillet 2022	29 692,50 € HT	13 980€ Banque des territoires

Phase 2 Définition des programmes d'intervention par site (7 mois : aout à janvier 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Elaboration des scénarii à l'ilot et rendus graphiques (3 ilots/ 1 par commune)</li> <li>_ Elaboration des scénarii en diffus et rendus graphiques (9 immeubles / 3 par commune)</li> <li>_ Réalisation des feuilles de routes stratégique foncière</li> <li>_ Réalisation des prés-bilan d'aménagement (1 par commune)</li> <li>_ Elaboration d'une stratégie de relogement (immeubles à enjeux occupés)</li> <li>_1 Réunion partenaires (préparation, présence et CR)</li> <li>_3 réunions avec élus (1 par commune) / (préparation, présence et CR)</li> <li>_1 Comité technique phase 2 (préparation, présence et CR)</li> <li>_Comité de pilotage phase 2 (préparation, présence et CR)</li> </ul>	Aout 2022	Janvier 2023	29 892,50 €HT	
Phase 3 Montage des dossiers d'éligibilités (2 mois / site)	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Montage et dépôt du dossier de demande d'éligibilité</li> <li>_1 Réunion partenaires (préparation, présence et CR)</li> </ul>	Janvier 2023	Jun 2023	10 315,00 €	
Etude de calibrage multisites ou par site	A définir	-			
Phase opérationnelle	A définir				

## ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Traitement des immeubles indignes ou très dégradés</li> <li>_ Aboutir à la production de logements de qualité, économes sur le plan énergétique</li> </ul>
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Possibilité de viser un recyclage des matériaux en phase démolition et utilisation de matériaux biosourcés en phase de réhabilitation</li> </ul>
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Aboutir à la production de logements dans un objectif de mixité sociale en faisant du recyclage foncier</li> <li>_ Offrir une solution de relogement durable aux occupants des logements et leur proposer un accompagnement social adapté à leurs besoins (y compris propriétaires occupants)</li> </ul>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	-
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	-
Participation citoyenne	0	-

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

**Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

**Pamiers**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 2  
COMMERCES**



2.1) **Assurer l'équilibre économique et commercial** entre un centre-ville à redynamiser, l'affirmation des centralités existantes – centres historiques voisins et des pôles commerciaux situés sur des espaces « intermédiaires » et « périphériques » à encadrer

2.2) **Affirmer la vocation économique et commerciale des centres-villes**

**Saverdun**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 2  
COMMERCES**



2.1) **Sauvegarder et renforcer le dynamisme commercial en centre-bourg**

2.2) **Améliorer la visibilité** de l'offre locale

2.3) **Requalifier les friches** et les espaces en devenir pour renforcer l'attractivité économique et touristique du centre-ville



### Axe 2 COMMERCES



2.1) **Revitaliser les commerces de proximités** dans la Bastide

2.2) **Renforcer l'activité touristique de la commune** (Bastide et Domaine des Oiseaux)

2.3) Promouvoir le développement des **énergies renouvelables**

## Fiche action **ORT MULTISITES** 2.1.1 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique

MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	
Référents du projet	Nina MUNEZERO	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2.1 : Assurer l'équilibre économique, commercial et touristique</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Dans un contexte de pression foncière et d'évolution de la réglementation programmatique territoriale (loi climat et résilience), l'intercommunalité doit mettre en place des outils de planification et ce afin de projeter le développement territorial concerté sur les prochaines années. De plus, le nouveau contexte économique est sans conteste à l'origine de changements profonds en termes de développement territorial. Celui-ci repose de plus en plus sur des facteurs immatériels qui ont pour noms : économie sociale et solidaire, innovation, développement durable, identité territoriale, économie collaborative, circulaire ou de la fonctionnalité.</p> <p>Les politiques de développement territorial doivent intégrer ces changements. D'où la nécessité de combiner attractivité et compétitivité afin de développer des outils nouveaux plus proactifs, forçant les synergies entre les différents acteurs économiques.</p> <p>Ainsi, l'objectif de cette action est de réaliser un schéma de développement économique coconstruit pour le territoire de la Communauté de communes des Portes d'Ariège. Et ce, en cohérence avec les politiques économiques départementales, régionales et nationales (SRADDET, SREDEII, SRESRI, CPRDFOP) et les schémas de planification (SCOT, ...) impactant celui-ci.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition <input type="checkbox"/> <b>Projet en cours de finalisation</b> <input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer	
<i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>		

<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<p>Définition un schéma de développement économique intercommunal intégrant un schéma d'aménagement des ZAE</p> <p>Création d'un observatoire économique complet</p> <p>Construction d'une stratégie économique concertée sur le territoire avec des actions opérationnelles, concrètes et réalisables</p>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Bureau d'étude, l'unité départementale de l'Ariège de la DDESTPP OCCITANIE, le Conseil départemental de l'Ariège, le Conseil régional, la direction départementale des Finances Publiques, la Banque de France, Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, les organisations syndicales patronales (UPAP, U2P), l'Agence de développement Economique de la Région Occitanie AD'OCC, l'Agence Ariège Attractivité et Initiative Ariège</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u>: à définir avec les partenaires</p>
<p>PHASAGE DU PROJET</p> <p>Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Janvier 2023 : <u>Lancement marché public</u></b></li> <li>• <b>Février 2023 : <u>Sélection du bureau d'études</u></b></li> <li>• <b>Mars 2023 : <u>Lancement de l'étude</u></b></li> <li>• <b>Juin 2023 : <u>Présentation de l'état des lieux</u></b> : ce dernier sera composé d'un traitement de données quantitatives (INSEE, ANCT, DGFIP, URSAFF, chambres consulaires, etc.) et aussi d'une analyse documentaire (interne ou externe de documents structurants), d'entretiens semi-directifs avec les acteurs ressources du territoire, de groupes de travail thématiques, et de questionnaires d'enquête (auprès des différents acteurs économiques du territoire).</li> <li>• <b><u>Et du diagnostic territorial</u></b> : suite à l'élaboration de ce dernier, il est prévu une restitution lors d'un colloque/séminaire des constats et des enjeux économiques du territoire.</li> <li>• <b>Septembre 2022 : <u>Définition de la stratégie et les axes de développement économique</u></b> : l'élaboration d'une stratégie commune (dimension politique), réaliste (marges de manœuvre réelles) et motivée par le diagnostic préalable. Cette stratégie se traduira par un scénario à long terme (avec des actions sur du court, moyen et long terme) indiquant une priorisation des interventions.</li> <li>• <b>Novembre 2023 : <u>Le plan d'actions chiffré, avec outils d'évaluation et calendrier de mise en œuvre</u></b> :</li> <li>• Le programme décliné devra être opérationnel et comporter l'estimation des moyens financiers et humains, les échéanciers, les opérateurs concernés et les retombées estimées.</li> <li>• <b>Janvier 2024 : <u>Livraison de l'étude complète</u></b></li> </ul>
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<p>70 000 à 80 000 € TTC</p>

INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Lancement du marché public</p> <p>Recrutement d'un bureau d'études</p> <p>Mise en place du comité de pilotage et du comité technique</p> <p>Lancement de l'opération</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p>Production d'un livrable précisant le schéma de développement économique de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.</p>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 2.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					
<b>Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique</b>	Opération appuyée par un bureau d'études ayant pour finalité un diagnostic territorial, une stratégie concertée et un plan d'actions adaptés	Janvier 2023	Janvier 2024	80 000 €	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Prise en compte dans l'étude du développement durable
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Prise en compte dans l'étude de l'économie sociale et solidaire
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Elaboration d'une stratégie économique vertueuse et responsable

Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Traitement de la thématique de l'emploi et de la formation
Participation citoyenne	+1	Mise en place de réunion participative dans le cadre de l'économie résidentielle

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT MULTISITES** 2.1.2 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement Touristique

MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	
Référents du projet	Oriane Vézian	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2.1 : Assurer l'équilibre économique, commercial et touristique</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Les élu.e.s. de la CCPAP en charge du Tourisme, souhaitent définir, à l'aide de l'élaboration d'un schéma directeur de développement touristique, une identité territoriale nouvelle afin de pouvoir par la suite développer l'attractivité touristique du territoire et en faire un territoire de destination à part entière. Se doter d'une stratégie intercommunale de développement touristique de la destination des Portes d'Ariège Pyrénées</p> <p>Il s'agit d'identifier, d'organiser et de structurer l'offre touristique du territoire, mais aussi de définir les axes stratégiques de valorisation du territoire et dans ce contexte « vendre » la destination. Le schéma devra comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'état des lieux</b> : mobilisation des études disponibles et des bases de données issues des documents fournis par le maître d'ouvrage et synthèse ;</li> <li>- <b>Le diagnostic touristique</b> : animation d'un groupe de travail grâce à des techniques participatives et créatives (brainstorming etc.) et analyse.</li> <li>- <b>La stratégie et les axes de développement et de valorisation touristique</b></li> <li>- <b>Le plan d'actions, avec outils d'évaluation et calendrier de mise en œuvre.</b></li> </ul>		

<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Projet en cours de définition</li> <li><input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer</li> </ul> <p><i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i></p>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se doter et appliquer un schéma intercommunal de développement touristique</li> <li>• Développer quelques sites touristiques forts qui rayonnent (Domaine des Oiseaux, Carmel, etc.) sur plusieurs thématiques (nature, culture, patrimoine, industrie, sciences, etc.)</li> <li>• Intégrer ces sites phares dans un réseau départemental et régional et en faire la porte d'entrée du territoire et le point de départ de circuits thématiques</li> <li>• Développer l'offre de cyclotourisme et de voies vertes en référençant les itinéraires existants et en valorisant l'offre d'hébergement et de restauration à proximité</li> <li>• Améliorer la politique d'accueil des touristes (embellir et dynamiser les centres-bourgs, répondre à la demande, diffuser des questionnaires de satisfaction, etc...)</li> <li>• Aménager une signalétique touristique pertinente sur le territoire</li> <li>• Promouvoir une médiation touristique du territoire sur les aires de repos</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> : Région, Département, Agence de Développement touristique, Fond Tourisme Occitanie, AAA, Chambre agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Comité départemental de la Randonnées, Associations locales (randonnées pédestre, équestre, canoë ...), Fédération départementale de canoë kayak, Fédération de Pêche ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : à définir</p>
<p>PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Janvier 2023</b> : Lancement de l'étude</li> <li>• <b>Mars 2023</b> : Présentation de l'état des lieux et du diagnostic</li> <li>• <b>Mai 2023</b> : Définition de l'ensemble des objectifs du schéma et définition de la stratégie commune ainsi que le plan d'actions en découlant</li> <li>• <b>Septembre 2023</b> : Clôture de l'étude et présentant des résultats et des préconisations.</li> </ul>
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<p>30 000 €HT</p>
<p>INDICATEURS D'AVANCEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un bureau d'étude et attribution du marché public</li> <li>- Tenue des différents comités techniques et de pilotage</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des rendus attendus</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 2.1.2	Description	Calendrier		Budget	
Intitulé de l'opération - action		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Elaboration d'un schéma intercommunal de développement Touristique		Janvier 2023	Sept. 2023	30 000 €	

## ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	L'objectif du schéma est de promouvoir une destination durable et responsable s'appuyant sur les ressources locales.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	L'objectif du schéma est de promouvoir une destination durable et responsable s'appuyant sur les ressources locales.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Développer des projets accessibles pour tous
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	Prendre en compte les enjeux en mont des projets pour éviter les impacts
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Travail en collaboration avec les partenaires locaux
Participation citoyenne	0	Diffusion prévue du projet auprès des habitants

## ➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

### Pamiers

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 3 MOBILITES



3.1) Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs

3.2) Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes « Bourgs-centres » avec une attention particulière sur les entrées de villes

### Saverdun

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 3 MOBILITES



3.1) Améliorer la circulation et le stationnement pour une meilleure attractivité

3.2) Tendre vers une conversion de la Gare en pôle d'échange multimodal

3.3) Développer les liens inter-quartiers par la création de voies pour les mobilités douces et le lien avec la commune voisine de Mazères et ses pôles d'emplois

3.4) Améliorer l'accessibilité des berges de l'Ariège

### Mazères

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 3 MOBILITES



3.1) Promouvoir les transports en commun

3.2) Promouvoir les liaisons douces comme vecteur de développement économique et touristique

Fiche action **ORT MULTISITES** 3.1.0 / Elaboration d'une feuille de route « mobilités » CCPAP et déclinaison opérationnelle (13 actions)

MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	
Référents du projet	Elue : Cécile POUCHELON, Technicien : Erwan JEGARD	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 3.1 : Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Suite à la décision de ne pas prendre la compétence « AOM » et de laisser la gestion et l'organisation de la mobilité à la Région Occitanie en tant qu'AOM locale, une mission d'accompagnement dédiée à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées s'est enclenchée sur le dernier trimestre 2021 dans l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir une feuille de route « mobilités » (<i>articulée au projet de territoire intercommunal et au Plan Global de Déplacement Vallée de l'Ariège</i>) et à faire valoir dans le cadre des futurs contrats opérationnels de la mobilité mis en place par la Région Occitanie, à la suite de la détermination des périmètres des bassins de mobilités.</li> <li>- Se mettre en ordre de marche pour déployer in fine des services qui répondent aux enjeux de mobilité sur le territoire et en accord avec la politique régionale de la mobilité par une délégation de compétence à demander à la Région.</li> </ul> <p>Dans ce cadre, un groupe de travail composé d'élue(s) communautaires dédiés aux mobilités s'est constitué sur la base d'une représentativité du territoire intercommunal. Un travail itératif à l'appui d'une série d'atelier de travail s'est donc mené sur une durée de 6 mois qui a permis de présenter la feuille de route mobilités de la CCPAP composée de 13 actions structurantes dont 4 jugées prioritaires ayant fait l'objet d'une déclinaison pré- opérationnelle et chiffrée : mise en place d'un réseau de navettes urbaines sur le pôle appaméen (Pamiers, Saint-Jean-du-Falga, La Tour-du-Crieu), développer une offre de services entre Saverdun et Mazères (lignes de covoiturage dynamiques associée au TC), créer une offre de transport à la demande permettant de relier l'ensemble du territoire aux pôles attractifs et définir le rôle de la CCPAP dans la mise en œuvre du Plan Vélo SCOT. <b>Chacune de ces 13 actions font l'objet d'une déclinaison opérationnelle à travers les fiches actions du projet de territoire.</b> Prises individuellement, les actions envisagées à court terme (2025) font l'objet de conditions de mise en œuvre spécifiques et dédiées. En revanche, toutes nécessitent un travail approfondi avec l'AOM du territoire : la Région Occitanie.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le rôle du pôle majeur appaméen dans l'organisation globale en interne</li> <li>• Valoriser le rôle de Saverdun et Mazères comme pôle de proximité</li> <li>• Améliorer les liens pour l'emploi – et les soins</li> <li>• Offrir une solution de mobilité sur l'ensemble du territoire</li> </ul> <p><b>4 Objectifs stratégiques se déclinant en 13 actions</b></p>	

Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : SM SCoT Vallée de l'Ariège, Région Occitanie, CD09, communes membres, services de l'Etat...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Région Occitanie, Etat et agences (ADEME, DREAL...), Département de l'Ariège, Europe (FEDER, LEADER), CEE...</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octobre 2021 à Mars 2022 : Définition de la feuille de route mobilité CCPAP</li> <li>• A partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 : Engager un travail avec la Région Occitanie pour présenter les principes du projet envisagé et connaître les modalités d'intervention financière et technique, en tant qu'AOM locale du territoire, pour ce type de projet d'offre de mobilité (juin – vote des dispositifs en CP à la Région),</li> <li>• 2022 – 2024 : Approfondissement de la déclinaison opérationnelle des différents services mobilités visés (appui de la Région et/ou Bureau d'étude) + délégation de compétences auprès de la Région définissant les rôles et obligations de chacun, la tarification des usagers, les règles de financement, ...</li> <li>• 2024 à 2026 : mise en œuvre opérationnelle et conditions de suivi et d'évaluation</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>FONCTIONNEMENT ANNUEL MOYEN (prévisionnel) : 379 939€ HT</b></li> <li>• <b>INVESTISSEMENT TOTAL (prévisionnel) : 1 500 000€ HT</b></li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions (services mobilités) déclinées sur le territoire</li> <li>• Nombre de délégations de compétences auprès de la Région Occitanie</li> <li>• Investissements engagés et cofinancements notifiés sur les différentes actions projetées</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'offre visée permettrait de desservir une proportion importante de la population et des emplois ainsi que des pôles générateurs majeurs du territoire (infrastructures sportives, centre-ville, administrations, Zones commerciales, ...) mesurable par l'offre kilométrique / population desservie / concentration des « activités » / régularité du service... ;</li> <li>• Evolution des distances d'embouteillages – remontées de files (mesurable étude de trafic)</li> <li>• Evolution de la fréquentation des transports en commun mesurable par la billetterie- comptage des usagers</li> <li>• Diminution de la part modale de la voiture vers d'autres modes : vélo, transports collectifs</li> <li>• Evolution du nombre de place de stationnement en centre-ville / périphérie</li> <li>• Evolution du nombre de services des transports en commun</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de km de voies cyclables</li> <li>• Fréquentation et nombre d'usagers vélo (à l'appui de comptage)</li> <li>• Implantation de services vélos : stationnement longue durée, location, réparation, ...</li> <li>• Utilisation – fréquentation des services - lignes (comptages pouvant être réalisés – à partir du système de mise en relation)</li> <li>• Fréquentation des services (validations) – nombre d'usagers/ trajets réalisés / nombre de conducteurs, de passagers et d'alternants (selon le degré de sophistication visé pour la ligne de covoiturage dynamique)</li> <li>• Nombres d'usagers : parking, train, vélo (appui Sncf et possibilité de faire des relevés)</li> <li>• Nombre de places et d'aires de covoiturage aménagées.</li> <li>• Utilisation – fréquentation de ces aires (comptages à réaliser sur sites)</li> <li>• S'appuyer sur le suivi et évaluation du contrat de ville sur l'action menée par Wimoov – (mobilisation de données objectives face aux objectifs globaux formulés et ceux spécifiquement formulés pour la plateforme de mobilité mise en œuvre par l'association).</li> <li>• Nombre de visites sur le site internet.</li> <li>• Nombre de données disponibles en open data.</li> </ul>
--	---

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT 3.1.1</b>	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT / TTC)
Intitulé de l'opération - action	Acteurs concernés				
<b>Requalifier les centres-villes au profit des modes de déplacement décarbonés</b>	Les Communes (en appui de la CC)	2022	2026	Etude circulation stationnement entre 60 et 80k€ / centre-ville	
<b>Mettre en place un réseau de bus sur le pôle appaméen</b>	La CCPAP en délégation de la Région	2023	2026	Entre 700K€ et 1 200 000€ selon cadencement et niveau de service	
<b>Créer une offre de mobilité collective entre Saverdun&lt;&gt;Mazères</b>	La CCPAP par l'intermédiaire de la Région ou La Région par la ligne 453	2023	2026	Entre 130K€ et 320K€ (service TC) et pour le covoiturage dynamique (hypothèse haute) : entre 70K€ à 250K€ d'investissement avec un coût de	

				fonctionnement annuel de l'ordre de 15 à 50K€.	
<b>Déployer les itinéraires cyclables du Plan Vélo SCoT (incluant le déploiement des stationnements)</b>	Les Communes, CCPAP et le Département	2018	2026	Près de 7 millions d'euros. +	
<b>Proposer des services « vélos » sur le périmètre</b>	La CCPAP en délégation de la Région ou sous certaines conditions la CC (L5214-16-2 du CGCT)	2022	2025	Budget annuel entre 150k€ et 260k €	
<b>Créer une offre de transport à la demande permettant de relier l'ensemble du territoire aux pôles attractifs</b>	La CCPAP en délégation de la Région	2023	2026	Entre 90K€ et 120K€ de fonctionnement annuel	
<b>Créer une ligne de transport qui facilite l'accès aux pôles d'emploi et santé du CHIVA et de Delta Sud</b>	La Région par le renouvellement du contrat de la ligne 453 en appui de la CA PFV	2023	2026	A définir	
<b>Créer un réseau d'aires de covoiturage</b>	Les communes ou la CC ou CD09	2023	2026	A définir	
<b>Créer un réseau de lignes de covoiturage dynamique</b>	La Région - Délégation de compétence uniquement pour l'organisation du service	2023	2026	Haut niveau de sophistication : Entre 70K€ à 250K€ d'investissement avec un coût de fonctionnement annuel de l'ordre de 15 à 50K€.	
<b>Déployer un panel de solutions facilitant la mobilité des publics fragiles</b>	Région et Département et Communes association, CCAS, ...	2023	2026	A définir	
<b>Poursuivre la mise en œuvre des PEM d'échange multimodaux dont les gares de Saverdun et Pamiers</b>	Région et Département et Communes de Pamiers et Saverdun	2023	2026	A définir	
<b>Mettre en place un plan de communication et d'animation de la stratégie mobilité de la CCPAP</b>	Région et CCPAP	2023	2026	A définir	

## ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Diminuer le flux de voiture en ville et développer les alternatives à l'autosolisme au profit des modes de déplacement décarbonés.

Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Garantir le droit à la mobilité pour tous (mobilités inclusives). La question et l'objectif des mobilités inclusives s'inscrit dans cette offre (tarification différenciée à préciser). Le périmètre de la politique de la ville est entièrement pris en compte.
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Projet qui s'inscrit dans un maillage intercommunal – voir supra intercommunal (temps 2) permettant de se connecter au réseau de la CAFV qui sera déployé à partir de septembre 2022
Participation citoyenne	0	Mobilisation citoyenne et divers acteurs lors des études plans de circulation et de stationnement multimodal : ateliers participatifs, enquête en ligne...

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

### Pamiers

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 4 ESPACES PUBLICS / PATRIMOINE



4.1) **Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes** dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain – nature – rural

4.2) **Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale** par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager

### Saverdun

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 4 ESPACES PUBLICS / PATRIMOINE



4.1) Affirmer la **traversée du centre-bourg comme élément structurant** : requalifier, connecter des espaces de rencontres stratégiques

4.2) **Requalifier les espaces de rencontres** et réinterroger les usages des espaces publics et la place de la voiture

4.3) Mettre en valeur la **qualité paysagère** et recréer **des espaces de nature**

### Mazères

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 4 ESPACES PUBLICS / PATRIMOINE



4.1) **Affirmer la qualité patrimoniale de la bastide** par le traitement des voies et des chaussées et la qualité des espaces publics

4.2) Rétablir la **relation physique entre la bastide et l'Hers**, sa rivière

4.3) Améliorer la **qualité paysagère des entrées de ville**

Fiche action **ORT MULTISITES** 4.1.1 / Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signé un contrat Bourgs-centres

MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	
Référents du projet	Elu : Jean-Christophe CID – Technicien : Corinne AVEZOU	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.2 : Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées manifeste sa volonté d'améliorer l'image des communes par des actions de mise en valeur des centres bourgs et de leur patrimoine bâti privé tout en favorisant un effet d'entraînement en accompagnant l'initiative privée. Par l'octroi de subventions spécifiques, les propriétaires sont incités à réaliser des ravalements de façades respectueux des qualités architecturales et des savoir-faire. Ce programme existe depuis de nombreuses années et est aussi accompagné par le Conseil Départemental de l'Ariège.</p> <p>Visant l'objectif d'une réhabilitation des façades dans une logique de renouvellement urbain et de qualification paysagères des centres villes, la CCPAP a souhaité pour le compte des communes identifiées « Bourgs-centres » s'associer au Conseil Régional pour une plus grande force de frappe sur des ilots à enjeux comme par exemple la rénovation des façades pour les maisons incluses dans un projet urbain. La prise en compte des bâtiments publics des communes Bourgs-centres peut également être envisagée. Par conséquent, la définition de nouvelles conditions d'intervention liées aux préconisations régionales et de nouveaux périmètres prioritaires ont impliqué une modification du règlement d'attribution du programme façade de la CCPAP. Par ailleurs, un cahier de recommandation a été réalisé en partenariat avec le CAUE et les services « Habitat et Patrimoine » de la CCPAP. Il permet d'accompagner les porteurs de projet dans une rénovation qualitative de leurs façades.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conforter et faire valoir les spécificités patrimoniales des communes permettant d'accentuer leur identité territoriale</li> <li>Permettre une réappropriation par les habitants et usagers des lieux et espaces patrimoniaux et historiques notamment en réinvestissant l'espace public</li> <li>Révéler l'identité patrimoniales des communes par un travail de fond sur le cadre urbain (bâti et non bâti) et paysager</li> <li>(Re)Créer de l'urbanité, des espaces de rencontre favorisant les échanges, des lieux fédérateurs</li> <li>Réhabiliter les façades dans une logique de renouvellement urbain et de qualification paysagères des centres villes</li> </ul>	
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : CCPAP, CAUE, ABF, services de l'Etat, ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : CCPAP, Région, CD09</p>	

PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération pluriannuelle janvier – Décembre</li> <li>Intégration de la Région Occitanie depuis 2020</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Opération pluriannuelle : CCPAP : 125 100 € Région Occitanie : 82 000 € (+80 000 € supplémentaires en 2021) CD09 : 13 900 €
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de l'enveloppe consommée</li> <li>Nombre de projet – façades rénovées</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de l'enveloppe consommée</li> <li>Nombre de projet – façades rénovées</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 4.2.7	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT / TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Opération façades 2020	26	Janv. 2020	Déc. 2020	318 184 €	82 817€ Région 13 010€ CD09
Opération façades 2021	56	Janv. 2021	Déc. 2021	699 550 €	178 570 € Région 27 883€ CD09
Opération façade 2022		Janv. 2022	Déc. 2022	318 184 €	
Opération façade 2023					

## ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Maintient en état du bâti ancien permettant une économie de foncier par un recours moindre à l'urbanisation
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	

Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Aide à la valorisation du patrimoine privé
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Maintient en état du bâti ancien permettant une économie de foncier agricole par un recours moindre à l'urbanisation
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Projet intercommunal
Participation citoyenne	0	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

### Pamiers

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 5 EQUIPEMENTS



5.1) **Structurer les équipements scolaires** et renforcer les équipements numériques

5.2) **Maintenir, améliorer et renforcer** les équipements existants notamment de proximités

5.3) Confirmer la **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** afin d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture que sur l'urbanité du cœur de ville

5.4) Assurer une **offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen en opérant sur le centre ancien un rééquilibrage de l'offre en partie nord

### Saverdun

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 5 EQUIPEMENTS



5.1) Affirmer la **place de l'art et de la Culture** à Saverdun

5.2) Améliorer les **équipements et services** à la population

### Mazères

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 5 EQUIPEMENTS



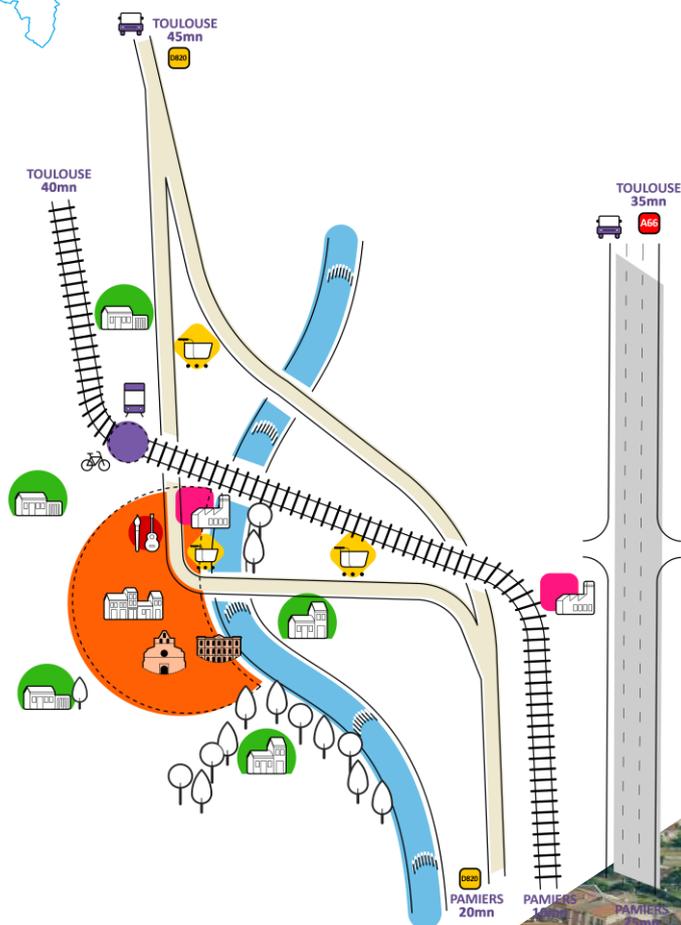
5.1) Maintenir et développer la **qualité des équipements publics administratifs, culturels, sportifs et de loisirs**

5.2) **Renforcer l'accueil des seniors** en privilégiant la mixité sociale



**SAVERDUN** : « La Ville-Village » à énergie positive engagée dans la transition environnementale et l'action culturelle »

## **Dossier Fiches Actions matures 2022-2023 ORT multisites**



**#Art #Culture  
#Mobilités  
#Services #Equipements  
#Innovation  
#TEPCV**

# **SAVERDUN**

4 844 Hab.





## Table des matières

<b>Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b> .....	3
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.1 / Elaboration du PLH et lancement opérationnel .....	3
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.2.1 / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – volet renouvellement urbain sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun .....	3
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.2.4 / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (RHI/THIRORI) .....	3
<b>Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b> .....	4
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 2.1.1 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique .....	4
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 2.1.2 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement Touristique .....	4
Fiche action <b>ORT</b> 2.2.6 / Déployer et poursuivre les actions du Plan d'Alimentation Durable ..... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Fiche action <b>ORT</b> 2.3.3 / Requalification de la friche Renault en centre-bourg.....	10
Fiche action <b>ORT</b> 2.3.4 / La friche de l'ancienne imprimerie (partie hangar) en tiers-lieux et espace de coworking .....	13
Fiche action <b>ORT</b> 2.3.5 / Réhabilitation de l'atelier Donat .....	15
Fiche action <b>ORT</b> 2.3.6 / Réhabilitation de la maison Bouffil, à caractère patrimonial .....	18
<b>Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b> .....	20
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 3.1.0 / Elaboration d'une feuille de route « mobilités » CCPAP et déclinaison opérationnelle (13 actions).....	20
Fiche action <b>ORT</b> 3.1.3 : Optimiser et développer l'offre de stationnement en arrière-façade.....	20
Fiche action <b>ORT</b> 3.2.1 Requalification de la gare en Pole d'Echanges Multimodal (PEM) .....	22
Fiche action <b>ORT</b> 3.3.1 Création d'une voie verte « Liaison de la zone Nord Peyrelade au bourg centre » ....	24
Fiche action <b>ORT</b> 3.4.1 : Aménagement d'un parc linéaire le long des rives de l'Ariège .....	26
<b>Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b> .....	28
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 4.1.1 / Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signé un contrat Bourgs-centres.....	28
Fiche action <b>ORT</b> 4.2.1.A : Proposer un aménagement plus qualitatif des places de Lansonne et Roussille... ..	28
Fiche action <b>ORT</b> 4.2.4_ Requalification du Champ de Mars .....	29
Fiche action <b>PVD</b> 4.3.1 – Projet de jardins collectifs et de jardins partagés dans le cadre du Plan d'Alimentation Durable .....	31
<b>Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b> .	34
Fiche action <b>ORT</b> 5.1.2_ Réhabilitation de la maison Delcassé au profit de la culture et du dynamisme local	34
Fiche action <b>ORT</b> 5.1.3 Réhabilitation de La friche du Lion d'Or en l'intégrant au centre culturel .....	36
Fiche action <b>ORT</b> 5.1.4 Développer un musée numérique et l'innovation culturelle ; à travers un musée micro-folies au cœur du bourg .....	38
Fiche action <b>ORT</b> 5.2.1 Reconstruction du bâtiment ALAE primaire .....	43
Fiche action <b>PVD</b> 5.2.4 Requalification du pôle sportif de Girbet – Plaine sportive.....	45



## Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

### Saverdun

### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 1 HABITAT



1.1) **Tendre vers une ville inclusive**

1.2) **Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien** par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

Fiche action **ORT MULTISITES** 1.1 / Elaboration du PLH et lancement opérationnel

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT MULTISITES** 1.2.1 / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – volet renouvellement urbain sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun

*Fiche action signée par les partenaires financeurs (ANAH, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, SACICAP et la Communauté de communes) le 14 décembre 2020 lors de la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville engageant sa transformation en Opération de Revitalisation Territoriale valant OPAH-RU de la CCPAP sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun.*

Fiche action **ORT MULTISITES** 1.2.4 / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (RHI/THIRORI)

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites



**Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

**Saverdun**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 2  
COMMERCES**



- 2.1) Sauvegarder et renforcer le dynamisme commercial en centre-bourg
- 2.2) Améliorer la visibilité de l'offre locale
- 2.3) Requalifier les friches et les espaces en devenir pour renforcer l'attractivité économique et touristique du centre-ville

Fiche action **ORT MULTISITES** 2.1.1 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT MULTISITES** 2.1.2 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement Touristique

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT MULTISITES** 2.2.6 / Déployer et poursuivre les actions du Plan d'Alimentation Durable

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun	
Référents du projet		
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2.2.6 : Déployer et poursuivre les actions du Projet d'Alimentation Durable</li> </ul>	
DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION		
<b>Contexte de crise =&gt; enjeux de l'alimentation renforcés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeux économiques et agricoles : relocalisation de l'alimentation</li> <li>- Enjeux environnementaux et de biodiversité : pratiques agricoles durables</li> <li>- Enjeux sociaux : questions de santé, d'éducation, d'accessibilité à une alimentation de qualité</li> </ul>		
<b>Contexte d'opportunité :</b>		



- Lancement du PAT par le PETR Ariège Pyrénées
- Territoire productif
- Volonté de travailler sur l'alimentation

**Saverdun décide de mener un projet concret autour de l'alimentation durable à partir de 2020 autour de 3 axes :**

- **Axe 1 : une cantine de terroir durable et de qualité depuis 2021**

Pourquoi la cantine comme priorité n°1...?

- Les enfants, un public sensible : enjeux majeurs de santé, de sensibilisation...
- Tous les niveaux de ressources : justice sociale, accès à une alimentation de qualité
- Cantine scolaire en régie avec 400 repas/jours : impacts forts à tous les maillons de la chaîne alimentaire

Objectifs : S'inscrire dans la loi Egalim (produits bio, durable, menu végétarien, sensibilisation, anti-gaspillage...)

- **Axe 2 : un drive de Producteurs local, durable et de qualité**

Action développée dans la fiche 2.2.7

Objectifs et enjeux :

- Rapprocher producteurs et consommateurs
- Rassembler des producteurs de la commune et limitrophes
- Développer un bassin de production / consommation local
- **Axe 3 : Favoriser l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité**
- 14% de familles sous le seuil de pauvreté à Saverdun (Insee 2017)
- Crise sanitaire = 2 X plus de recours à l'aide alimentaire! (100 familles en 2020 contre 50 en 2019)
- Plusieurs structures d'aide sociale sur la commune • Enjeux de sécurité alimentaire pour les personnes en situation de précarité

- **Projet**

- **Création d'1 jardin collectif** sur la commune en 2021 : 10 bénévoles cultivent depuis 2021 une parcelle communale (augmentation du lien social, intergénérationnel, pratique du jardinage, augmentation de la consommation de légumes frais)
- **Un projet de jardin familiaux en lien avec le Secours Populaire Français** en cours d'étude (Fiche 4.3.1) pour 2022/2023
- **Un défi "Foyers à alimentation positive » (FAAP)** pour augmenter sa consommation bio et locale à budget constant (**à partir de septembre 2022**)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrits plus haut</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques :</u></p> <p><b>Axe 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune et notamment Service restauration, Service enfance et services techniques</li> <li>- Plateforme Terroir Ariège Pyrénées</li> <li>- Bio Ariège Garonne</li> <li>- Diététicienne de Saverdun : Mme Quevremont</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau les cuisines nourricières</li> <li>- CCPAP déchetterie et ambassadeur du tri</li> </ul> <p><b>Axe 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune</li> <li>- Association Saverdun Dynamique</li> <li>- Association Saveurs Paysannes</li> </ul> <p><b>Axe 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune et Secours Populaire français (jardins familiaux)</li> <li>- CAUE 09 (jardin familiaux)</li> <li>- SIABHVA (jardin familiaux)</li> <li>- Bio Ariège Garonne (défi FAAP)</li> </ul> <p><b>Partenaires financiers potentiels :</b></p> <p>Axe 1 : Plan de relance de l'Etat pour la cantine de terroir durable et de qualité  Axe 2 : commune  Axe 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune</li> <li>- PETR Ariège Pyrénées (défi FAAP)</li> </ul>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 2.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**



Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	- Drive producteur
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	
Participation citoyenne	+1	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT MULTISITES** 2.2.7 / Soutenir le développement local et des équipements du Drive fermier

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun	
Référents du projet		
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2.2.7 : Améliorer la visibilité de l'offre locale</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<b>Aide à la création, accompagnement et soutien au Drive Fermier Saverdun.</b>		
En août 2020, la commune a pris l'initiative de réunir les producteurs locaux de son territoire (bio et conventionnels). Après plusieurs rencontres et une première distribution en décembre 2020 (Le Drive de Noël), le Drive Fermier Saverdun a vu le jour plus régulièrement.		



Les clients commandent en ligne sur une boutique (la plateforme local.direct aujourd'hui, après 1 an sur la plateforme CoopCircuits : <https://local.direct/drive-fermier-saverdun-village>)

D'abord organisées par la commune, les distributions se sont régularisées et ont été prises en charge par les producteurs eux-mêmes.

Depuis mai 2021, le Drive distribue chaque jeudi des produits issus de ces producteurs locaux.

La commune met à disposition un local en centre-ville sur les allées du Balouard, équipé d'une chambre froide et d'étagères casiers pour la préparation des commandes et la distribution.

Depuis juin 2021 les producteurs se sont autonomisés et en 2022, les producteurs ont créé leur propre association, dénommée Saveurs Paysannes, qui regroupe l'activité du Drive Fermier et des objectifs plus larges.

La Drive Fermier regroupe aujourd'hui 18 producteurs.

<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p><input type="checkbox"/> Projet en cours de définition  <input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation  <input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer</p> <p><i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i></p>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les circuits courts locaux et durables</li> <li>• Rapprocher producteurs et consommateurs et développer un bassin local de production / consommation</li> <li>• Rassembler des producteurs de la commune et limitrophes</li> <li>• Contribuer à animer le centre-ville</li> <li>• Contribuer à l'équipement et à l'animation de Drive par le prêt de locaux, matériels, ou aide aux montages de dossiers d'acquisition</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Mairie de Saverdun          Association Saveurs Paysannes (création mars 2022)          Producteurs de Saverdun et de communes dans un rayon de 20 mn (trajet voiture)</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> :</p> <p>Région, Département, Etat</p>
<p>PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<p>Août-Décembre 2020 : rencontre de calage</p> <p>Décembre 2020 : 1<sup>ère</sup> distribution</p> <p>Janvier-avril : réflexion sur le modèle de fonctionnement - recherche du local – organisation logistique, prêt de matériel et de locaux par la commune</p> <p>Avril-mai 2021 : distributions tous les 15 jours</p> <p>Juin 2021 – aujourd'hui : distribution chaque semaine (le jeudi)</p> <p>2022 – 2023 : Proposer un local dédié à un emplacement stratégique du centre-bourg, dans l'un des projets de réhabilitation de friches (imprimerie en tiers-lieux, Renault en Office de Tourisme Intercommunal et espace artisans). Accompagner l'association vers l'autonomie, dans l'acquisition de matériel dédié (chambre froide, casiers de distribution autonomes, mobilier de</p>



	stockage, ...), l'accompagnement technique et au montage de dossier techniques et financiers.
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Coût d'organisation/ appui logistique et organisationnel / communication pris en charge par la commune jusqu'à mars 2022 Matériel et locaux prêtés gracieusement. Budget autonome de l'association depuis 2022.
INDICATEURS D'AVANCEMENT	2020 /juin 2021 : projet initié et porté par la commune Juin 2021/2022 : projet porté par les producteurs 2020 : environ 10 producteurs 2021 : 15 producteurs 2022 : 18 producteurs
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Distributions chaque semaine depuis Mai 2021 Prise en charge par les producteurs des préparations / distributions en autonomie. <ul style="list-style-type: none"> <li>Entre 20 et 40 commandes par semaine</li> <li>2020/2021 : environ 36 000€ de CA pour 1000 commandes sur 36 distributions</li> <li>2022 (janvier-juillet) : 22000€ pour 830 commandes sur 28 distributions</li> </ul> Augmentation et régularisation de la fréquence des distributions CA moyen de 900€/distribution depuis 2020

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 2.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Rapprocher lieux de production et de consommation (limiter les trajets)



Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Création de paniers de distribution en tissu Certains producteurs recyclent ou récupèrent les contenants des produits. Emballages limités au maximum.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Démocratiser les circuits courts en permettant à tous de commander des produits directement issus de producteurs locaux
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Majorité d'agriculteurs bio dans le Drive
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Valoriser les forces vives du territoire
Participation citoyenne	+1	Création d'un questionnaire de satisfaction. Les clients peuvent participer aux préparations/ distributions Un bénévole assure une permanence téléphonique.

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

### Fiche action **ORT** 2.3.3 / Requalification de la friche Renault en centre-bourg

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun	
Référents du projet		
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.3 Requalification des friches et des espaces en devenir pour renforcer l'attractivité économique et touristique du centre-ville</li> </ul>	
DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION		



La friche Renault, située en plein cœur du bourg, est un vaste espace ouvert de près de 600m<sup>2</sup> au sol. La partie de l'ancien garage offre de nombreuses opportunités, dont l'accueil d'expositions itinérantes, en partenariat avec le muséum de Toulouse par exemple. La partie commerciale pourrait faire office de nouveau Office de Tourisme Intercommunal ; avec une boutique de producteurs, et des points de découvertes de l'artisanat local. Un espace de convivialité pourrait être imaginé ; ainsi qu'un point de collecte du Drive fermier de Saverdun. A l'étage et dans les combles, des logements sociaux seront réalisés.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	Redynamiser le centre bourg <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les visiteurs à s'arrêter et flâner en cœur de bourg</li> <li>• Redynamiser l'attractivité touristique globale de la CCPAP</li> </ul>
Intervenants	<u>Partenaires techniques</u> : OT intercommunal ; Muséum de Toulouse, EPF Occitanie, CCPAP, Commune, <u>Partenaires financiers potentiels</u> : CCPAP, Commune, Europe, Etat, Région, CD09, autres à définir
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	2021: Acquisition par l'EPF (240000€); + 8% frais d'acte 2022: Rédaction du programme de restructuration de cette friche; Dépollution à faire porter par Renault (5300€ diagnostic dépollution) + désamiantage 2023: Travaux
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	1 500 000€ HT
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Réalisation des différentes tranches de travaux
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Nombres de visiteurs à l'OTI de Saverdun, nombre de visiteurs au musée, nombres de visiteurs sur les sites de la CCPAP ; chiffre d'affaires des commerces de proximité

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 1.1°	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					



## ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	La requalification de cet espace permettra une dépollution du site et une rénovation énergétique efficace
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Promotion de la culture et amélioration de son accès pour tous les publics
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

### SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



## Fiche action **ORT** 2.3.4 / La friche de l'ancienne imprimerie (partie hangar) en tiers-lieux et espace de coworking

MAITRISE D'OUVRAGE	CCPAP / Ville de Saverdun / Action Logement	
Référents du projet	Nina Munezero/ Fanny AVAL ROUSSEAU, Isabelle RIZZO, Lise AIRAULT/ Anne Coti Glasser	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2.3 Requalification des friches et des espaces en devenir pour renforcer l'attractivité économique et touristique du centre-ville</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>La commune s'est portée acquéreur via l'EPF d'un bâtiment (ancienne imprimerie) situé à proximité du cœur de ville, du Champ de Mars et du futur Pôle d'Echange Multimodal. L'ensemble foncier présente 4 bâtiments dont deux présentant un intérêt patrimonial, mais ne faisant pas partis de l'enveloppe du projet de tiers-lieux. Ces espaces sont pressentis pour accueillir un commerce/restaurant, et une résidence sénior, les équipements de la maison de retraite se trouvant à proximité. Les autres bâtiments sont deux grands hangars sans intérêt patrimonial qui accueillait les machines de l'imprimerie et qui vont vraisemblablement être démolis pour construire le futur espace de coworking et les locaux de tiers-lieux.</p> <p>Le projet de coworking est porté par la communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées, avec un soutien d'Action Logement afin d'engager la gestion du futur espace.</p> <p>Le but est d'intégrer des entreprises au projet, avec l'idée d'une communauté de vie, en centre-ville pour le revitaliser. Un lien fort est à faire avec la vitalité actuelle de Saverdun centrée notamment sur les activités culturelles. Le projet de tiers-lieu, en lien avec la requalification urbaine du Champ de Mars et de la rue du même nom qui mène vers le centre, doit être un vecteur de redynamisation économique du centre-ville, un lieu de multi-service attractif connecté avec le territoire proche. En cela, le rapprochement avec le projet de tiers-lieu coworking d'Action Logement vient conforter la faisabilité du projet en liant l'offre de service de type classique dite coworking avec un espace dévolu aux salariés des entreprises de l'aire métropolitaine de Toulouse habitant sur la communauté de commune ou à proximité (à moins de 15-20 minutes du Champ de Mars). Notons que l'intégration du projet de tiers-lieu de Saverdun dans le projet d'Action logement permet de bénéficier de l'accompagnement du projet dans le cadre du dispositif national de l'ADEME Coop'ter* (Accompagnement par Florence Brunet-Chauveau et Didier Bonnin). Cet accompagnement engage le projet à se construire sur une trajectoire d'Écosystème Coopératif Territorialisé (ECT) basé sur le modèle économique vertueux du point de vue environnemental, sociétal et social de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération**.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de conception	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être un vecteur de redynamisation économique du centre-ville,</li> <li>• Fournir un lieu de multi-service attractif connecté avec le territoire proche</li> </ul>	
Intervenants	Partenaires techniques : CCPAP, EPF Occitanie, ADEME via CCOPTER, Action Logement	



	<u>Partenaires financiers potentiels</u> : A clarifier lorsque le projet sera plus mature.
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	Acquisition par l'EPF Occitanie en 2022 (297 000€) Etude préalable afin de bloquer les fonds Action Logement : 2 <sup>ème</sup> semestre 2022 / maîtrise d'ouvrage CCPAP Non défini
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Non défini
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Taux d'occupation des espaces de coworking Taux de fréquentation des espaces joints et des animations
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Fréquentation et usages des services créés Taux d'occupation des espaces de coworking

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT 1.1°</b>	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Travaux de rénovation énergétique du bâti Lutte contre l'artificialisation des sols par l'utilisation de friches
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Accès au service public en cœur de ville Nouvel espace de collectif mixte



Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 2.3.5 / Réhabilitation de l'atelier Donat

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun
Référents du projet	Fanny AVAL ROUSSEAU, Isabelle RIZZO, Lise AIRAULT
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.3 Requalification des friches et des espaces en devenir pour renforcer l'attractivité économique et touristique du centre-ville</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>La commune s'est portée acquéreur d'un bâtiment (ancien garage de mécanique agricole + habitation) situé en cœur de ville ; celui-ci présente intérêt patrimonial, avec la présence d'une vaste pièce centrale avec verrière en toiture. La ville souhaite y créer une annexe de la mairie et des salles de réunion mais également permettre d'offrir des espaces de résidence à des artistes.</p> <p>Projet défini en deux tranches.</p> <p>Tranche 1 : finalisée courant 2022 Aménagement d'un hôtel de police municipale et de stockage de documents patrimoniaux à l'étage (archives).</p> <p>Tranche 2 : 2023 /2024 Aménagement de salles de réunion, bureaux annexes de la mairie dont une salle du conseil municipal sous la verrière qui sera rénovée et conservée. La volonté est de préserver l'ambiance et la configuration actuelle intérieure (style hacienda, patio) donnant sur la grande salle.</p>	



ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet finalisé pour la tranche 1 <input type="checkbox"/> Projet en cours de définition pour la tranche 2  Besoin d'étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalifier le bâti en cœur de ville</li> <li>• Réhabiliter des bâtisses à fort caractère patrimonial</li> <li>• Offrir des services et lieux de rencontre en cœur de ville</li> </ul>
Intervenants	Partenaires techniques : DDT, CAUE, CCPAP, ...  Partenaires financiers potentiels : Etat, Région, CD09, Commune, à clarifier lorsque le projet sera plus mature.
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	2022 : Fin des travaux et installation des services de police municipale dans la partie 1 (rue porte du bois) – juin 2022  2023 : Rédaction du programme et lancement du marché de MOE tranche 2  2023/2024 : Réalisation des travaux
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	166 708€ HT tranche 1  1 700 000€ HT tranche 2
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Réalisation et livraison des tranches de travaux (Livraison tranche 1 : juin 2022)  Versement des subventions
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Fréquentation et usages des services créés

## ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 1.1°	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement € HT
Intitulé de l'opération - action					
Travaux tranche 1	Intervention des différents corps de métier	Octobre 2021	Juin 2022	166 708 €	DSIL Plan de relance : 100 000€ HT Région : 20 000€ HT CD09 : 13 367€ HT
Maîtrise d'œuvre tranche 2	Lancement du marché public	2023	2023	200 000€	
Travaux tranche 2	Lancement du marché et réalisation des travaux	2023	2025	1 500 000€	



➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Travaux de rénovation énergétique du bâti
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Accès au service public en cœur de ville
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Fiche action **ORT** 2.3.6 /Réhabilitation de la maison Bouffil, à caractère patrimonial

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun
Référents du projet	
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.3 Requalification des friches et des espaces en devenir pour renforcer l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>La commune s'est portée acquéreur d'un bâtiment présentant un état fort de dégradation ; celui-ci présente aussi un très fort intérêt patrimonial, avec la présence d'élément datant du moyen-âge, uniques à Saverdun. La ville souhaite créer des logements de qualité dans ce bâtiment, situé en cœur de ville, à proximité d'espaces verts et de la vallée de Lansonne.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser l'habitat en cœur de ville</li> <li>• Réhabiliter des bâtisses à fort caractère patrimonial</li> <li>• Créer des logements de qualité</li> </ul>
Intervenants	Partenaires techniques : DDT, CAUE, CCPAP, ... Partenaires financiers potentiels : Etat, Région, CD09, Commune, à clarifier lorsque le projet sera plus mature.
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différents étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	2022 : Sécurisation du site; devis APAVE 1550€ HT pour le diagnostic; suivi des travaux Rédaction du programme et lancement du marché de MOE 2023/2024 : Réalisation des travaux
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	2 000 000€ HT
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Réalisation et livraison des tranches de travaux
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Location des logements réalisés



➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT 1.1°</b>	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Sobriété foncière en réhabilitant le foncier bâti existant
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles		
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



**Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

**Saverdun**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 3  
MOBILITES**



- 3.1) Améliorer la circulation et le stationnement pour une meilleure attractivité
- 3.2) Tendre vers une conversion de la Gare en pôle d'échange multimodal
- 3.3) Développer les liens inter-quartiers par la création de voies pour les mobilités douces et le lien avec la commune voisine de Mazères et ses pôles d'emplois
- 3.4) Améliorer l'accessibilité des berges de l'Ariège

Fiche action **ORT MULTISITES** 3.1.0 / Elaboration d'une feuille de route « mobilités » CCPAP et déclinaison opérationnelle (13 actions)

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT** 3.1.3 : Optimiser et développer l'offre de stationnement en arrière-façade

<b>Nom de l'action</b>	Optimiser et développer l'offre de stationnement en arrière-façade
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Cette action vise à travailler sur la fluidité de la circulation en centre-bourg afin de favoriser la sécurité et la praticabilité des déplacements et, à fortiori, l'attractivité du bourg. L'élaboration d'un plan de circulation permettrait donc à chaque mode de trouver sa place.</p> <p>Offrir au moins un parking d'arrière-façade supplémentaire (3 existants) aux habitants pour stationner facilement en centre-ville sans engorger les axes structurants &gt; Rue de la Corne (quartier des écoles, en arrière-façade du mail du Balouard), dans la perspective de supprimer des stationnements dans les rues principales.</p> <p>La commune souhaite la réalisation d'un plan guide de ses espaces publics principaux, comprenant la requalification de son axe traversant principal ; qui sera complété d'un plan de stationnement permettant de comprendre l'offre actuelle et de déployer des projets qualitatifs pour les différentes mobilités. Communiquer sur ces moyens mis en œuvre et sur l'objectif recherché</p>
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la circulation et le stationnement pour une meilleure attractivité</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'offre en stationnement à Saverdun, en termes de nombre de places est satisfaisante. L'objectif est de transférer certaines places de stationnement en parties moins visibles pour réduire la présence physique de la voiture sur certains grands axes ou points stratégiques (ex : grand rue, rue du lion d'or) L'objectif est également de travailler sur l'organisation, la typologie et la visibilité de cette offre pour la rendre plus efficiente.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Commune de Saverdun Partenaires techniques : SCOT, CAUE Partenaires financiers potentiels :
<b>Budget global</b>	50 000€ HT acquisition de terrain 50 000€ HT travaux pour réalisation du parking
<b>Modalité de financement</b>	100 000 € HT
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2019 : Mise en place des emplacements réservés</li> <li>2024 : livraison du parking</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquentation du parking, nombre de voitures moyennes stationnées</li> <li>Questionnaire de satisfaction lié à l'usage des parkings d'arrière façade</li> </ul>

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>3.1.3</b> Optimiser et développer l'offre de stationnement en arrière façade	Continuer à développer les parkings en arrière de façade pour libérer l'espace public au stationnement notamment sur les places et sur le linéaire de certains axes du cœur de ville. Accompagner cette action avec la mise en place d'une signalétique indiquant les parcs de stationnement, le nombre de places et le temps (en minute) qu'il faut à pied pour rejoindre le centre-bourg.	2019	2022	100 000 € HT	

### ⇒ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Fiche action **ORT** 3.2.1 Requalification de la gare en Pole d'Echanges Multimodal (PEM)

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun	
Référents du projet	Isabelle RIZZO / Lise AIRAULT	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 3.2 – Tendre vers une conversion de la Gare en pôle d'échange multimodal</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
ORT 3.2.1 – Requalification de la gare avec la création d'un parvis / Assurer une cohérence entre les différents modes de déplacement et la capacité de stationnement plurimodal		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<p>L'objectif est d'offrir un réel espace d'articulation assurant un <b>accès rapide, simple et pratique entre différents modes de transports</b> tout en répondant aux enjeux du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enjeux patrimoniaux et urbains</li> <li>• Les enjeux d'intermodalité et d'offre de mobilité</li> <li>• Les enjeux environnementaux</li> <li>• Les enjeux fonciers</li> <li>• Les enjeux d'identité du territoire</li> </ul>	
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : SNCF Gare et Connexion ; SCOT ; CD09 ; Région Occitanie ; DDT de l'Ariège ; CEREMA ; CCPAP ; Commune</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat ; Région Occitanie ; CD09 ; Commune</p>	
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>2020 : Avant-projet</p> <p>2021 : Etude de faisabilité ; candidature et lauréat de l'Appel à projets PEM de l'Etat</p> <p>2022 : Recrutement de l'AMO ; recrutement de la maîtrise d'œuvre ;</p> <p>2023 : Début des travaux</p>	



<b>BUDGET PREVISIONNEL</b> (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<b>PEM Zone 1</b>		<b>PEM Zone 2</b>		
	<b>TRAVAUX</b>				
	1	Sous-total TRAVAUX PREPARATOIRES	107 555,80 €		52 073,00 €
	2	Sous-total TERRASSEMENTS	52 948,50 €		28 809,00 €
	3	Sous-total RESEAUX	70 950,00 €		37 500,00 €
	4	Sous-total STRUCTURE ET REVETEMENT DE VOIRIE ET ESPACE PUBLIC	244 464,00 €		127 380,00 €
	5	Sous-total AMENAGEMENT PAYSAGER	72 788,00 €		158,40 €
	6	Sous-total BORDURES ET CANIVEAUX	28 198,50 €		18 084,00 €
	7	Sous-total EQUIPEMENTS URBAINS	298 847,00 €		5 951,00 €
	8	Sous-total SIGNALISATION	10 450,00 €		6 875,00 €
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>886 201,80 €</b>		<b>276 830,40 €</b>	
<b>FONCIER</b>					
	TOTAL FONCIER	2 000,00 €		- €	
<b>HONORAIRES ET ETUDES DIVERSES</b>					
	Maîtrise d'œuvre	89 000,00 €		28 000,00 €	
	CSPC	9 000,00 €		3 000,00 €	
	Diagnostic amiante enrobés	1 000,00 €		1 000,00 €	
	Géodetection réseaux	10 000,00 €		7 500,00 €	
	Etudes géotechniques	5 000,00 €		3 000,00 €	
	Géomètre	4 000,00 €		2 000,00 €	
	Frais de concessionnaires (provision)	20 000,00 €		10 000,00 €	
	Outils de communication	5 000,00 €		- €	
	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	25 000,00 €		6 000,00 €	
	Autres dépenses diverses	5 000,00 €			
	<b>TOTAL HONORAIRES ET ETUDES DIVERSES</b>	<b>173 000,00 €</b>		<b>60 500,00 €</b>	
<b>COÛT ESTIMATIF DU PROJET PEM</b>		<b>1 061 201,80 €</b>		<b>337 330,40 €</b>	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Passage en Comité de Traverse d'Agglomération au CD09 Réalisation des différentes tranches de travaux				
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Augmentation de l'utilisation du train ; amélioration de l'accessibilité de la gare ; augmentation de la pratique de l'intermodalité				

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 3.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement € HT
Intitulé de l'opération - action					
Marché AMO	Assistance dans gestion du foncier SNCF + recrutement MOE	01/2022	06/2023	31000€	AAP Etat : 194 808€ HT
Marché MOE		2022	2024	117000€	
Travaux		2024	2025	1 400 000€	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique



Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Amélioration du report modal vers les transports en communs et les mobilités douces
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Améliorer l'accès aux mobilités douces aux population précaires, dont précarité énergétique
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 3.3.1 Création d'une voie verte « Liaison de la zone Nord St Martin de Peyrelade au bourg centre »

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun
Référents du projet	Fanny AVAL ROUSSEAU
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 3.3 : Développer les liens inter-quartiers - Création de voies pour les mobilités douces - en différentes séquences</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Aménagement cyclable en site propre pour créer un itinéraire sécurisé reliant la zone commerciale (ZC) du Nord de la commune avec le centre-bourg avec raccordement à une zone cyclable existante. 2 tronçons : Création de voie verte pour le tronçon 1 et connexion à l'aménagement existant pour le tronçon 2	



L'aménagement prévu ici sera une voie verte et une barrière en bois sécurisante. Cet aménagement en contre bas de la route permettra de séparer pleinement les cyclistes de la voie de circulation en créant un itinéraire ludique et paysager en entrée/sortie de ville.	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	X Projet en cours de définition <input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation <input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la mobilité</li> <li>• Créer des connexions inter-quartiers</li> <li>• Permettre de circuler à pied ou à vélo de façon sécurisée</li> <li>• Aménagement durable</li> <li>• Répondre aux besoins de déplacements doux des usagers</li> </ul>
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires techniques : DDT, DREAL, ADEME, Région, Céréma, maîtrise d'œuvre</li> <li>• Partenaires financiers potentiels : Etat, Région, CD09</li> </ul>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	Etudes préliminaires : géoréférencement, étude de sol et relevés topographiques  Avant-projet définitif de la maîtrise d'œuvre  Lancement des travaux
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	392 580 € HT
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Réalisation des travaux  Demandes de paiement des subventions
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Nombre de passages et usage de la voie verte

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 3.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement € HT
Intitulé de l'opération - action					
MOE + Travaux		2022	2024	392 580€	AAP Etat : 143 572,80€



## ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Mobilité douce, réduction de la voiture en ville
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles		
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Connexion inter-quartier
Participation citoyenne		

## ➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les co-financeurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

### Fiche action **ORT** 3.4.1 : Aménagement d'un parc linéaire le long des rives de l'Ariège

<b>Nom de l'action</b>	Aménagement d'un parc linéaire le long des rives de l'Ariège
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Les berges de l'Ariège sont actuellement peu valorisées du fait du caractère vieillissant des aménagements existants et de leur manque d'accessibilité. Plusieurs séquences sont également privatisées. Cette action vise à remédier, retrouver du lien avec la rivière en proposant des aménagements qualitatifs et en réinvestissant les berges aujourd'hui privées afin de créer un parc linéaire.
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accessibilité des berges de l'Ariège</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redonner aux usagers un accès aux berges de l'Ariège afin d'améliorer le cadre de vie et d'optimiser les ressources naturelles du territoire</li> <li>Utiliser les berges comme axe de déplacement / mobilité douce et active</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Commune de Saverdun Partenaires techniques : CAUE, DDT, Conseil Départemental Partenaires financiers potentiels : Europe, État, Région, Département
<b>Budget global</b>	1 160 000 € HT
<b>Modalité de financement</b>	Étude de maîtrise d'œuvre : 160 000 € HT Montant des travaux : 500 000 € HT
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2023 : Étude pré-opérationnelle</li> <li>2024 : Démarrage des travaux</li> <li>2025 : Fin des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquentation du site de l'île du Ramier</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>3.4.1</b> Aménagement d'un parc linéaire le long des rives de l'Ariège	Au niveau de l'île du Ramier, à proximité du centre-bourg, le réinvestissement de ce lieu permettra de créer un espace de loisirs en lien avec la rivière. Des espaces de jeux, de détente ainsi qu'une guinguette viendra animer cette partie du parc. En poursuivant vers le nord, un parcours de santé pourra également être aménagé, différents modules ponctueront le parcours. Sur la rive droite, les berges, une promenade en haut des berges pourra être aménagée, rythmée par des belvédères. Cette déambulation pourra être poursuivie jusqu'à la départementale où un parc surplombant la rivière sera aménagée et marquera la fin de la déambulation.	2022	2024	660 000 € HT	

### ➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



**Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

**Saverdun**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 4  
ESPACES PUBLICS /  
PATRIMOINE**



- 4.1) Affirmer la **traversée du centre-bourg** comme **élément structurant** : requalifier, connecter des espaces de rencontres stratégiques
- 4.2) **Requalifier les espaces de rencontres** et réinterroger les usages des espaces publics et la place de la voiture
- 4.3) Mettre en valeur **la qualité paysagère** et recréer **des espaces de nature**

Fiche action **ORT MULTISITES** 4.1.1 / Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signé un contrat Bourgs-centres

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT** 4.2.1.A : Proposer un aménagement plus qualitatif des places de Lansonne et Roussille

<b>Nom de l'action</b>	Proposer un aménagement plus qualitatif des places de Lansonne et Roussille
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Réaménager les espaces de rencontre en remplaçant le mobilier urbain, en repensant les accès et en proposant une végétation en faveur de la nature en ville. Proposer des poches de stationnement supplémentaires notamment pour les groupes scolaires à proximité afin de désengorger les axes principaux.
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalifier les espaces de rencontre</li> <li>• Revaloriser les espaces de rencontre afin de favoriser leur réappropriation par les habitants. L'objectif est de faire de ces espaces des lieux générateurs de liens sociaux.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Commune de Saverdun Partenaires techniques : CAUE, DDT Partenaires financiers : Région Occitanie, Etat, Département, CCPAP
<b>Budget global</b>	402 613,86 € HT Pour Lansonne
<b>Modalité de financement</b>	Place de Lansonne : 402 613,86 € HT Mur place Roussille : 61 288,96€ HT
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : Place de Lansonne, début des travaux</li> <li>• 2022 : Place Roussille, mur patrimonial, début des travaux</li> </ul>



<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation des sites</li> </ul>
--------------------------------	---

⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
<b>4.1.1.A</b> Proposer un aménagement plus qualitatif des places de Lansonne et Roussille	La place de Lansonne est un bijou caché pourtant en lien avec le départ de randonnée et à proximité d'équipements scolaires. Son réaménagement permettra de valoriser l'espace et de rationaliser les places de stationnement. A quelques mètres de là, les interventions prévues sur la place Roussille visent à conforter un mur patrimonial qui menace de s'écrouler du fait de l'érosion de la berge de l'Ariège.	2022	2024	402 613,86 € HT  61 288,96 € HT	DETR : 305 000€ FDAL : 80 000€

⇒ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

Fiche action **ORT** 4.2.4\_ Requalification du Champ de Mars

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun
Référents du projet	
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4.2 – Requalifier les espaces de rencontre</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Requalification du Champ de Mars pour renforcer la qualité paysagère du lieu et les différents usages actuels et futurs de la place : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une halle</li> <li>- Amélioration de la qualité des jeux pour enfants</li> </ul>	



ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalifier en espace de rencontres</li> <li>• Renforcer les usages actuels</li> <li>• Proposer de nouveaux usages</li> </ul>
Intervenants	<u>Partenaires techniques</u> : DDT, CAUE, CCPAP, Ecole d'architecture et paysagisme, Commune <u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région, CD09, Commune ; plan de financement à clarifier lorsque le projet sera plus mature
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	2022 : Pré-faisabilité du projet ; rédaction d'un programme Semestre1 2022 ; lancement marché de MOE S2 2022 ⇒ Projet à coordonner étroitement avec le projet de réhabilitation de la friche de l'imprimerie ; avec le projet de requalification du PEM ; et le plan Vélo 2023 : Lancement des travaux
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	900 000€ HT
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Livraison des tranches de travaux
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Augmentation des administrés utilisant les services proposés sur la place ; Augmentation du flux Fréquentation du site

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 4.2.7	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique



Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles		
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Requalification de l'espace avec volonté forte d'augmenter la végétalisation et la diversité végétale
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **PVD** 4.3.1 – Projet de jardins collectifs et de jardins partagés dans le cadre du Plan d'Alimentation Durable

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun
Référents du projet	
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.3 : Mettre en valeur la qualité paysagère et recréer des espaces de nature</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p><b>Un jardin familial, c'est un jardin de proximité situé sur un terrain communal. Chaque jardinier y cultive sa parcelle et y pratique le jardinage pour ses propres besoins et ceux de sa famille, moyennant une participation financière.</b></p>	



A travers le jardinage, la plantation et la récolte de fleurs, fruits et légumes, il s'agit aussi de se détendre en plein air, de faire connaissance avec ses voisins ou simplement de se changer les idées au contact de la nature.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<p>X Projet en cours de définition</p> <p><input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer</p> <p><i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i></p>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité</li> <li>• Favoriser le lien social et es échanges</li> <li>• Favoriser la biodiversité par des modes de cultures de conservation</li> <li>• Valoriser un espace</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secours Populaire Français</li> <li>- CAUE 09</li> <li>- SIAHBVA</li> <li>- Services techniques Mairie</li> </ul> <p><u>Partenaires financiers potentiels :</u> CAF, Région, Département</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p><u>Planning prévisionnel (à confirmer)</u></p> <p>Septembre- décembre 2022 : études de définition</p> <p>1<sup>er</sup> trimestre 2023 : mise en œuvre du jardin</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Non estimé. 1 <sup>ère</sup> estimation pour fin 2022
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un questionnaire</li> <li>• Réunion technique avec CAUE pour définir leur accompagnement sur le projet</li> <li>• Réunion technique 25 août 2021 avec les partenaires techniques</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	- A définir

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 4.2.7	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					



## ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	0	
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Favoriser la culture de légumes frais sur un terrain communal non valorisé à ce jour
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Permettre à des foyers d'augmenter leur auto-consommation de légumes frais
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Favoriser par la culture d'un espace enherbé via des modes d'agriculture durable et de conservation
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Favoriser le lien social et la solidarité entre les personnes via la pratique du jardinage.
Participation citoyenne	+1	Jardin animé par l'antenne saverdunoise du secours populaire français sur la base du volontariat et bénévolat

## ➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



**Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

**Saverdun**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 5 EQUIPEMENTS**



- 5.1) Affirmer la **place de l'art et de la Culture** à Saverdun
- 5.2) Améliorer les **équipements et services** à la population

Fiche action **ORT** 5.1.2\_ Réhabilitation de la maison Delcassé au profit de la culture et du dynamisme local

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun	
Référents du projet	Fanny AVAL ROUSSEAU	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 5.1 : Affirmer la place de l'art et de la culture à Saverdun</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Réhabiliter une maison de village au potentiel patrimonial pour offrir un nouvel espace culturel aux artistes. Améliorer sa performance énergétique pour permettre un usage plus confortable des lieux : changement des menuiseries, isolation toiture, rénovation intérieure en conservant le cachet et l'originalité des lieux uniques à Saverdun.</p> <p>Accueil de résidence d'artistes, installation d'un collectif d'artistes et lien avec les autres bâtiments/acteurs culturels de la ville.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<p>X Projet en cours de définition</p> <p><input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer</p> <p><i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i></p>	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la performance énergétique d'un bâtiment public patrimonial</li> <li>• Offrir un nouveau site culturel aux artistes, usagers, habitants</li> </ul>	



Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : DRAC, CCPAP, services techniques de la ville, artistes</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : DRAC, CCPAP, Région</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>1/ consultation publique pour menuiseries et isolation</p> <p>2/ définition du projet global</p> <p>3/ suite de la rénovation</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	200 000€
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Travaux</p> <p>Demandes de paiement des subventions</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p>Nombre de résidences</p> <p>Durée d'occupation des lieux</p> <p>Nombre de médiations culturelles</p> <p>Nombre d'utilisateurs</p>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT 5.3.1</b>	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT	Financement € HT
Intitulé de l'opération - action					
Travaux de rénovation énergétique		2022	2024	34 347€ HT	CD09 (FDAL) : 12 021€

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Amélioration de la performance énergétique du bâtiment public
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		



Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Médiation culturelle avec les écoles
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Rénovation du jardin et gestion de la végétalisation
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Création d'une venelle, passage pour parking d'arrière façade
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 5.1.3 Réhabilitation de La friche du Lion d'Or en l'intégrant au centre culturel

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun	
Référents du projet		
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.1 – Affirmer la place de l'art et de la culture à Saverdun</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Restructuration du centre culturel en incluant dans la surface deux friches accolées. Projet d'agrandissement de la médiathèque actuelle en améliorant l'accessibilité, et en proposant une rénovation de qualité permettant des économies d'énergies et de fonctionnement. Ajout de loges et d'espaces coulisses permettant d'accueillir des compagnies de spectacles vivants pour des résidences. Création d'un passage jusqu'au parking d'arrière façade à l'arrière "passage du chat Noir";</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation : lancement du marché de maîtrise d'œuvre prêt  <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>	



OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la superficie et améliorer l'accessibilité et l'accueil de la médiathèque</li> <li>Permettre d'accueillir des résidences et des spectacles d'arts vivants</li> <li>Créer une salle d'animation à destination des scolaires et d'un musée numérique, les micro-folies</li> <li>Création de salles de travail, salons de lecture et d'espaces d'expositions et de convivialité</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : CCPAP, DRAC, CD09, ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Europe, Etat, Région, CD09, CCPAP, Commune ; autres partenaires à clarifier quand plan de financement stabilisé</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>2022 : Recrutement de la maîtrise d'œuvre ; réalisation de l'esquisse et des couts prévisionnels stabilisés</p> <p>2023 : Lancement marché de travaux</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	1 500 000€ HT
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 5.3.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

<b>Objectifs environnementaux</b>	<b>Impact</b> (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	<b>Explication synthétique</b>
-----------------------------------	--	--------------------------------



Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Amélioration énergétique globale du bâtiment actuel et réalisation d'un bâtiment efficace pour la partie agrandissement
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Amélioration de l'accès à la culture pour tous, à travers notamment le musée des micro-folies
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Fiche action **ORT** 5.1.4 Développer un musée numérique et l'innovation culturelle ; à travers un musée micro-folies au cœur du bourg

Action menée par la Communauté des communes des Portes d'Ariège Pyrénées

**Titre de l'action : Favoriser et coordonner la mise en place d'une "micro-folie" sur le territoire intercommunautaire**

n° : 1-36

### ◦ **ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET**

- Action en cours de définition
- Action en cours de finalisation
- Action prête à démarrer

Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie



◦ **ORIENTATION S STRATEGIQUE S**

*A compléter au regard des axes stratégiques du Projet de Territoire de la CCPAP*

Défi n°	1. Se doter d'une identité commune autour de la coopération et de la solidarité territoriale
Objectif stratégique n°	1.3 Assurer l'accessibilité et la cohérence de l'offre culturelle et événementielle du territoire.
Objectif opérationnel n°	1.3.4 Développer des animations culturelles à l'échelle intercommunale.
Action.s liée.s (le cas échéant)	

**MAITRE D'OUVRAGE**

Raison sociale	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées
Code postal du siège	09100
Structure juridique	EPCI
Site internet (ou équivalent)	<a href="http://www.ccpap.fr">www.ccpap.fr</a>

Personne référente (nom, prénom)	Alexandra Guéguen, Lise Airault
Fonction	Directrice Culture-Patrimoine – Cheffe de projet PVD
Téléphone	06.74.22.93.38 – 07.64.62.88.89
Email	<a href="mailto:Alexandra.gueguen@ccpap.fr">Alexandra.gueguen@ccpap.fr</a> – <a href="mailto:lise.airault@ccpap.fr">lise.airault@ccpap.fr</a>

◦ **DESCRIPTION DE L'ACTION**

Historique, contexte, problèmes/solutions	<p>Les Halles de la Villette à Paris ont mis en place, sous l'égide du ministère de la Culture, une coopérative artistique à destination de l'ensemble des territoires. Elle s'organise autour d'un musée numérique alimenté par 12 grands musées nationaux afin de mettre en place une galerie d'art numérique.</p> <p>En fonction du lieu et du projet, des modules complémentaires peuvent être associés comme un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque, un espace de convivialité.</p> <p>Les micro-folies prennent place dans des équipements culturels existants (bibliothèque, musée...) mais peuvent également être mobiles de site en site.</p>
---	---



	<p>A ce jour, aucune micro-folie n'a encore ouvert en Ariège. La DRAC participe au financement des dépenses d'investissement pour les communes intégrées au dispositif Petite Ville de Demain.</p> <p>Deux scenarii sont possibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Deux micro-folies ouvrent sur Saverdun et Mazères au cœur de la médiathèque pour l'une et du musée pour l'autre. Le recrutement du médiateur est à leur charge à 50% chacun ainsi que les dépenses d'investissement. La CCPAP via le service Culture et Petite ville de demain joue un rôle de coordinateur et de rédacteur du projet en lien avec la Villette. Une première étape du déploiement de cette solution serait de créer une micro-folie itinérante restant 6 mois par site.</li> <li>2. Une micro-folie mobile est créée à l'échelle de la CCPAP afin de la faire tourner sur l'ensemble du territoire via les huit médiathèques du Bibliopôle. Ce scénario permet d'innover un territoire plus grand et de toucher le public scolaire des écoles rurales. Le médiateur et les dépenses d'investissement sont alors à la charge de l'EPCI.</li> </ol>
<b>Compétence</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Compétence CCPAP <input type="checkbox"/> Hors champ de compétence CCPAP
<b>Rôle de la CCPAP</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement en ingénierie <input type="checkbox"/> Accompagnement financier pour le fonctionnement <input type="checkbox"/> Accompagnement financier pour l'investissement <input type="checkbox"/> Transfert de compétence

## PARTENAIRES

Quels sont les partenaires impliqués ?

DRAC Occitanie.

La Villette à Paris.

## OBJECTIFS

<b>Objectifs globaux</b>	<p>Quels sont le ou les objectif (s) global (aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?  <i>Contribution de l'action à une politique plus large (économique, sociale, culturelle...)</i></p> <p>Permettre de découvrir, à côté de chez soi, les trésors des plus grands musées et bénéficier d'initiation à l'histoire de l'art.          Se familiariser avec l'univers culturel de l'art et des musées.          Donner une ressource de qualité aux établissements scolaires dans le cadre de leurs Parcours Artistique et Culturel (PAC).          Proposer des ateliers pour tous (adultes, personnes âgées, EHPAD, publics empêchés, public en situation de handicap...).</p>
<b>Déroulé (étapes de réalisation)</b>	<p>Echanges avec La Villette.          Définition des sites d'implantation fixes ou mobiles.          Recrutement du médiateur et formation auprès de la Villette.          Ouverture et inauguration de la micro-folie.</p>



<b>Résultats attendus</b> <i>(concrets, objectifs, réalistes, évaluable)</i>	Nombre de visites par les écoles. Nombre d'ateliers proposés. Nombre de visiteurs au global.
<b>Calendrier de réalisation</b> <i>(prévisionnel)</i>	2022 : Echanges avec La Villette, Organisation de visites de micro-folies avec les élus concernés. 2023 : Choix des sites et écriture du projet Dernier trimestre 2023 : recrutement du médiateur. Courant 2024 : ouverture de la micro-folie.

## DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ENVISAGES

*Quels dispositifs d'accompagnement pensez-vous solliciter afin de mener à bien votre action (dispositifs financiers ou autres) ?*

Dispositif Petites Villes de Demain

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

*Quels documents administratifs sont nécessaires pour mener à bien votre action (délibérations, permis de construire, déclarations de travaux, etc.) ?*

Documents administratifs	Statuts	Dates de décisions
Convention entre la CCPAP et La Villette	Culture	Décembre 2022

### ANALYSE DE L'ACTION AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	0	
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Donner accès à la culture et aux contenus des plus grand musées nationaux à l'ensemble des publics (adultes, personnes âgées, EHPAD, publics empêchés, public en situation de handicap...).
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	



Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

## RESSOURCES HUMAINES

*Quels sont les moyens humains à mobiliser pour mener à bien votre action ?*

Si scénario 1 : recrutement d'un médiateur action culturelle mutualisé sur 4 actions du projet de territoire -> 0,25 ETP dédié aux micro-folies financé à 30% par la CCPAP, 30% par Saverdun et 30% par Mazères

Si scénario 2 : Recrutement d'un médiateur CCPAP à temps plein.

## BUDGET PREVISIONNEL

### Si Scénario 1 :

Dépenses de fonctionnement	En €	En %
0,25 ETP Médiateur catégorie A (total 2023-2030)	79 861	
Dépenses d'investissement	En €	En %
Equipement, modules, informatique, caisses de transport	70 000	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>149 861</b>	

### Si Scénario 2 :

Dépenses de fonctionnement	En €	En %
1 ETP Médiateur catégorie A (total 2023-2030)	319 445	
Cotisation auprès de la Villette pour accéder aux contenus	1 000	
Actions de communication pour faire connaître l'équipement et les animations proposées	1 000	
Dépenses d'investissement	En €	En %
Equipement, modules, informatique, caisses de transport	70 000	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>391 445</b>	



## Fiche action **ORT** 5.2.1 Reconstruction du bâtiment ALAE primaire

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun	
Référents du projet	Fanny AVAL ROUSSEAU, Isabelle RIZZO, Lise AIRAULT	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 - Améliorer les équipements et services à la population</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Plus de 500 élèves fréquentent les écoles publiques de Saverdun, réparties dans trois bâtiments, constituant ainsi l'un des plus grands complexes scolaires du département de l'Ariège.</p> <p>L'opération consiste en la démolition du bâtiment existant et en la reconstruction du bâtiment ALAE de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie (site dit G3), rue des Ecoles à Saverdun, accueillant les élèves durant le temps périscolaire et extrascolaire.</p> <p>Le bâtiment actuel d'une surface d'environ 150m<sup>2</sup>, construit dans les années 1960/1970 arrive en fin de vie et n'est plus adapté aux besoins aussi bien en termes d'organisation, d'accessibilité et de thermique.</p> <p>Il semble donc nécessaire pour l'équipe municipale de lancer un projet de reconstruction d'un bâtiment ALAE répondant aux normes actuelles.</p> <p>Les objectifs définis sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une offre d'accueil plus qualitative,</li> <li>Améliorer les conditions de travail des équipes pédagogiques,</li> <li>Sécuriser l'accueil des élèves,</li> <li>Concevoir et mettre en œuvre un projet de référence en matière de développement durable sur les volets sociaux et économiques.</li> </ul> <p>L'incorporation du futur bâtiment devra être en cohérence avec le PLU de la ville de SAVERDUN en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire.</p> <p>Le projet devra se rapprocher de la RE 2020, le niveau de certification sera apprécié en phase d'études et en fonction du budget global des travaux.</p> <p>L'activité exercée par le futur bâtiment relèvera de la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP) de type R, propre aux « Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances et centres de loisirs sans hébergement ».</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation : AMO + Maitrise d'œuvre recrutés <input type="checkbox"/> DCE prochainement lancé	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualifier les conditions d'accueil et le confort du service ALAE</li> <li>Permettre une meilleure répartition des espaces et des usages dans le bâtiment</li> <li>Construire un bâtiment durable</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les conditions de travail des animateurs</li> </ul>
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaires techniques : Service enfance, CAF</li> <li>Partenaires financiers potentiels : Etat, Région, CD09, Commune</li> </ul>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>2021 : Recrutement de la maîtrise d'œuvre ; réalisation de l'esquisse et des coûts prévisionnels stabilisés</p> <p>2022 : Lancement du marché de travaux</p> <p>Mi- 2022 : Lancement des travaux de démolition</p> <p>2023 : lancement de la suite des travaux</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	450 000€ HT d'investissement
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Intervention des artisans (travaux livrés)</p> <p>Demandes de paiement des subventions</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p>Usage et fréquentation des lieux</p> <p>Retour des élèves, animateurs, parents d'élèves</p>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 5.3.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement € HT
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	SAS INGEBAT			22 865,00 €	
Maitrise d'œuvre	Le 23 architecture			23 000,00 €	
Mission étude géotechnique de conception AVP & PRO	Solingeo			4 550,00 €	
Mission Contrôle technique bâtiment	Apave			3 686,00 €	
Mission Sécurité Protection Santé "SPS"	Apave			2 620,00 €	
Mission Diagnostic Amiante	Apave			2 000,00 €	
Estimatif travaux	Chiffres non stabilisés			350 000 €	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique



Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Création d'un bâtiment de bonne qualité énergétique et efficace Matériaux biosourcés
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Amélioration du services municipal ALAE
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Pas de nouvelle emprise territoriale, bâtiment reconstruit à l'emplacement existant
Participation citoyenne	+1	Projet construit en concertation avec les acteurs concernés

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

### Fiche action **PVD** 5.2.4 Requalification du pôle sportif de Girbet – Plaine sportive

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Saverdun
Référents du projet	
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.1 – Améliorer les équipements et services à la population</li> </ul>
DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION	



La requalification du pôle sportif passera par plusieurs actions :

- La requalification des terrains de jeux avec la création d'un terrain synthétique
- La création d'une trame paysagère qui permettra de mieux intégrer les différents terrains de rugby et de foot et de les reconnecter au reste du pôle sportif.
- La requalification de l'entrée du stade par la création d'un parvis planté qui met en avant cet équipement au niveau de la traversée de bourg.
- La requalification des délaissés routiers autour du stade en créant un parking paysager qui permettra des usages différenciés selon les temporalités : journée/soirée/week-end.
- L'intégration du city stade et des terrains de tennis.
- La rénovation des tribunes et des vestiaires du stade.

Ce travail de recomposition permettra également de retrouver du lien entre le pôle de santé-social et le collège.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Projet en cours de réalisation : Assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée en 2021 pour étude de faisabilité</li> <li>□ Lancement du marché de maîtrise d'œuvre prévu en 2022</li> </ul>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif est de proposer un espace sportif modernisé, accessible et qualitatif afin de valoriser ce lieu fréquenté et de donner de la cohérence avec le pôle de santé attenant.</li> <li>• Le second objectif est de reconnecter le pôle sportif à la logique urbaine.</li> </ul>
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires techniques : Associations locales sportives, Fédérations de football et de rugby, AMO, Comités</li> <li>• Partenaires financiers : Europe, Etat, Région, CD09, CCPAP, Commune ; autres partenaires à clarifier quand plan de financement stabilisé</li> </ul>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>2023 : Recrutement de la maîtrise d'œuvre ; réalisation de l'esquisse et des couts prévisionnels stabilisés</p> <p>2024 : Lancement marché de travaux</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<p>3 000 000€ HT de travaux</p> <p>300 000€ Maitrise d'œuvre</p> <p>20 000€ d'assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Livraison des travaux
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p>Fréquentation du site</p> <p>Nombre d'entraînements et de match organisés</p> <p>Nombre de spectateurs</p> <p>Homologation des terrains</p>



➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.3.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Intitulé de l'opération - action					

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Amélioration énergétique globale des bâtiments actuels et réalisation d'un bâtiment efficace pour la partie tribunes/vestiaires
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Arrosage étudié pour l'économie de la ressource eau
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Amélioration de l'accès aux équipements sportifs
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Aspect environnemental étudié dans le choix des matériaux pour l'aménagement des terrains, éclairages et arrosage
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Rayonnement départemental voire régional des sports pratiqués
Participation citoyenne	+1	Participation des associations locales dans la construction du projet

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

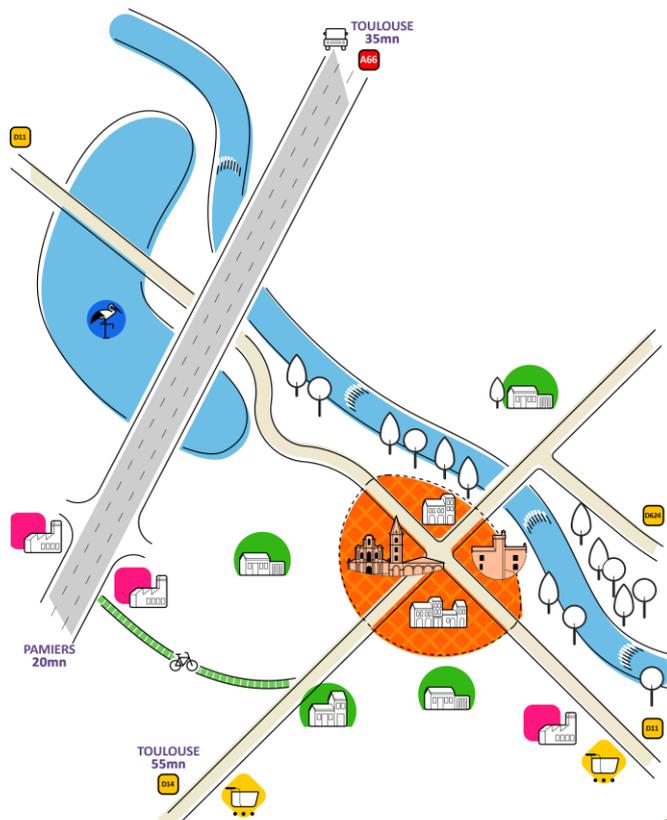
Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



**MAZERES** : « La Ville – Bastide / Ville-nature dynamique aux Portes de l'Ariège »



## **Dossier Fiches Actions matures 2022-2023 ORT multisites**



**#Architecture #Losirs  
#Activitééconomique  
#Cadredeviepréservé  
#Tourisme #Patrimoine  
#Domainedesoiseaux**

# **MAZERES**

3 877 Hab.





## Table des matières

<b>MAZERES : « La Ville – Bastide / Ville-nature dynamique aux Portes de l’Ariège »</b> .....	1
<b>Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville</b> .....	3
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.1 / Elaboration du PLH et lancement opérationnel .....	3
Fiche action <b>ORT</b> 1.1.3 / Réhabilitation de l’ancien presbytère catholique .....	3
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.2.1 / Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat – volet renouvellement urbain sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun .....	5
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.2.4 / Intervention Périmètres d’habitat prioritaires (RHI/THIRORI) .....	8
<b>Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b> .....	8
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 2.1.1 / Elaboration d’un schéma intercommunal de développement économique .....	8
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 2.1.2 / Elaboration d’un schéma intercommunal de développement Touristique .....	8
Fiche action <b>PVD</b> 2.2.2 / Création d’une salle pédagogique à l’étage du musée du Domaine des Oiseaux .....	21
Fiche action <b>PVD</b> 2.2.3 / Création d’un bureau d’information touristique intercommunal au domaine des oiseaux .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Axe 3 Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions</b> .....	9
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 3.1.0 / Elaboration d’une feuille de route « mobilités » CCPAP et déclinaison opérationnelle (13 actions) .....	9
Fiche action <b>PVD</b> 3.1.2 / Déployer une navette entre Mazères et le futur PEM de Saverdun, et par extension, desservant le Nord du territoire de la CCPAP .....	9
<b>Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine</b> .....	12
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 4.1.1 / Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signée un contrat Bourgs-centres .....	12
Fiche action <b>ORT</b> 4.1.1/4.1.2 / Réaménager l’espace public en réadaptant le plan de circulation et en soulignant la valeur patrimoniale des éléments bâtis adjacent .....	12
Fiche action <b>PVD</b> 4.2.1 / Création de jardins et vergers partagés en rive droite de l’Hers .....	15
<b>Axe 5 Fournir l’accès aux équipements, aux services publics, à l’offre culturelle et de loisirs</b> .....	18
Fiche action <b>ORT</b> 5.1.1 / Réaménagement complet de la mairie ; redimensionnement des accès et des espaces publics afférents .....	18



**Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

## Mazères



### OBJECTIFS GENERAUX

**Axe 1  
HABITAT**



**1.1) Lutter contre la précarité énergétique**

**1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance** dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine

Fiche action **ORT MULTISITES** 1.1 / Elaboration du PLH et lancement opérationnel

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT** 1.1.3 / Réhabilitation de l'ancien presbytère catholique

MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Mazères	
Référents du projet		
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1 : Lutter contre la précarité énergétique</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
Réhabilitation totale, dont rénovation énergétique, d'un immeuble existant, contenant déjà des logements sociaux : l'ancien <b>presbytère</b> catholique. L'objectif est de réhabiliter les logements existants en logements locatifs sociaux pour les adaptés à la demande actuelle et lutter contre la précarité énergétique des occupants.		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition (études et lancement d'audit énergétique en cours)  <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif d'atteindre 85% de réduction (passage de l'étiquette G à l'étiquette B) de consommation énergétique pour faire de ce projet une vitrine d'exemplarité dans la rénovation et la transition écologique</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essayer de proposer un mode de chauffage à base d'énergie renouvelables adapté aux besoins du bâtiment</li> <li>• Proposer des logements sociaux qualitatifs permettant de lutter contre la précarité énergétique</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : ADEME, ALEDA, SDE09</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Europe, Etat, Région, Département, SDE09, CCPAP, Commune, ADEME,</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différents étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>2022: Réalisation d'un audit énergétique et lancement du marché de maîtrise d'œuvre / Recrutement du maître d'œuvre</p> <p>2023: Lancement des Travaux</p> <p>2024 : Réception des Travaux</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<p>Audit énergétique : 2000€ HT</p> <p>Estimatif en cours :</p> <p>Etudes + MOE + Travaux : 1 200 000€ HT</p>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	A préciser après réalisation de l'AVP par le MOE
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p>Etiquette énergétique après travaux</p> <p>Satisfaction des habitants</p>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT 1.1°</b>	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (€ HT)
Intitulé de l'opération - action					
Audit énergétique		02/2022	02/2022	2000€ HT	
MOE + Travaux			2024	1 200 000€ HT	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique



Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Atteinte de 85% d'économie d'énergie sur le bâtiment Proposer un mode de chauffage basé sur les énergies renouvelables si adapté au bâtiment
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Proposer des logements sociaux de qualité dans un bâti d'intérêt patrimonial
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT MULTISITES** 1.2.1 / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – volet renouvellement urbain sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun

*Fiche action signée par les partenaires financeurs (ANAH, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, SACICAP et la Communauté de communes) le 14 décembre 2020 lors de la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville engageant sa transformation en Opération de Revitalisation Territoriale valant OPAH-RU de la CCPAP sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun.*

Fiche action **ORT MULTISITES** 1.2.3 Acquisition et réhabilitation d'un immeuble existant pour en faire des logements locatifs sociaux (Immeuble Martimor).  
Projet porté par l'OPH

MAITRISE D'OUVRAGE	Office Public de l'Habitat de l'Ariège
Référents du projet	



Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectif 1.2</b> Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Réhabilitation totale, d’un immeuble existant d’intérêt patrimonial, l’immeuble Martimor, propriété de l’OPH. L’objectif est de réhabiliter le bâtiment afin de proposer des logements locatifs sociaux de qualité adaptés à la demande actuelle en termes de typologie et lutter contre la précarité énergétique des occupants.	
ETAT D’AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition (phase MOE en cours)  <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des logements sociaux qualitatifs adaptés à la demande locale</li> <li>• Lutter contre la précarité énergétique à travers une réhabilitation de qualité</li> </ul>
Intervenants	<u>Partenaires techniques</u> : CCPAP  <u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat (Lauréat de l’AAP3 Fond Friche), dans l’attente du conventionnement de financement
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différents étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	2021/2022: Réalisation des études, démarrage des travaux  2024 : Réception des Travaux
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Etudes + MOE + Travaux : 1 300 000€ HT
INDICATEURS D’AVANCEMENT	A préciser après réalisation de l’AVP par le MOE
INDICATEURS D’EVALUATION / DE RESULTATS	Remplissage des logements et taux de rotation Etiquette énergétique après travaux Satisfaction des habitants



➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT 1.1°</b>	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (€ HT)
Intitulé de l'opération - action					
MOE + Travaux		2021	2024	1 300 000€ HT	Etat (AAP3 Fond friche) : 500 000€ HT

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Proposer un mode de chauffage basé sur les énergies renouvelables si adapté au bâtiment
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Proposer des logements sociaux de qualité dans un bâti d'intérêt patrimonial Lutter contre la précarité énergétique
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



Fiche action **ORT MULTISITES** 1.2.4 / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (RHI/THIRORI)

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

**Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

## Mazères

### OBJECTIFS GENERAUX



### Axe 2 COMMERCES



2.1) **Revitaliser les commerces de proximités** dans la Bastide

2.2) **Renforcer l'activité touristique de la commune** (Bastide et Domaine des Oiseaux)

2.3) Promouvoir le développement des **énergies renouvelables**

Fiche action **ORT MULTISITES** 2.1.1 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT MULTISITES** 2.1.2 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement Touristique

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites



**Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

**Mazères**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 3  
MOBILITES**



**3.1) Promouvoir les transports en commun**

**3.2) Promouvoir les liaisons douces** comme vecteur de développement économique et touristique

Fiche action **ORT MULTISITES** 3.1.0 / Elaboration d'une feuille de route « mobilités » CCPAP et déclinaison opérationnelle (13 actions)

**Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites**

Fiche action **PVD** 3.1.2 / Déployer une navette entre Mazères et le futur PEM de Saverdun, et par extension, desservant le Nord du territoire de la CCPAP

MAITRISE D'OUVRAGE	CCPAP avec l'appui de la Ville de Mazères	
Référents du projet		
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 3.1 : Promouvoir les transports en commun</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
Appuyer la CCPAP dans la mise en œuvre des recommandations du Plan Global de Déplacement du SCOT en faveur de la création d'une navette urbaine entre Mazères et le futur PEM de Saverdun; et par extension, permettant de desservir le Nord du territoire de la CCPAP		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition <input type="checkbox"/> <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la multimodalité</li> <li>• Réduire la dépendance à la voiture et la précarité engendré pour les ménages modestes</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le lien entre les deux pôles d'équilibre que sont Mazères et Saverdun</li> <li>Favoriser la décarbonation du secteur des transports</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : DDT, SCOT, CCPAP, Région, CEREMA, ADEME</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région, CD09, CCPAP, Commune, à confirmer</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	2021-2022 : Développement d'une stratégie Mobilités au sein de la CCPAP en concertation avec le SCOT de la vallée de l'Ariège et la région Occitanie (AOM)
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTAT	Réduction du nombre de véhicules individuels réalisant le trajet Mazères – Saverdun Fréquentation de la navette mise en place

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 3.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (€ HT)
Intitulé de l'opération - action					

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Lutte contre les pollutions par la réduction du nombre de voitures individuelles



Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Lutte contre la précarité énergétique et la dépendance à la voiture des ménages précaires
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Coopération intercommunale
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



**Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

**Mazères**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 4  
ESPACES PUBLICS /  
PATRIMOINE**



- 4.1) **Affirmer la qualité patrimoniale de la bastide** par le traitement des voies et des chaussées et la qualité des espaces publics
- 4.2) Rétablir la **relation physique entre la bastide et l'Hers**, sa rivière
- 4.3) Améliorer la **qualité paysagère des entrées de ville**

Fiche action **ORT MULTISITES** 4.1.1 / Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signée un contrat Bourgs-centres

**Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites**

Fiche action **ORT** 4.1.1/4.1.2 / Réaménager l'espace public en réadaptant le plan de circulation et en soulignant la valeur patrimoniale des éléments bâtis adjacent

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Mazères	
Référents du projet		
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4.1 : Améliorer la qualité des espaces publics</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Pour permettre de requalifier les ruelles et les places, une étude préalable devra être menée pour proposer un nouveau plan de circulation et de stationnement - répondant à tous les critères (sécurité, accessibilité, commerces, services...) – sur lequel seront consultés tous les acteurs locaux. L'objectif de cette étude sera de mieux encadrer l'usage de la voiture, à travers l'instauration de voies à sens unique, la limitation des stationnements, la piétonisation de certaines rues...</p> <p>L'objectif est aussi de déterminer une charte d'aménagement des espaces publics, permettant de mettre en valeur le bâti remarquable et patrimonial de la ville de Mazères et de phaser les différents aménagements à prévoir pour la collectivité.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>	



OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir un plan de stationnement et de circulation</li> <li>• Obtenir une charte d'aménagement des espaces publics</li> <li>• Déterminer, chiffrer et phaser plusieurs scénarios de travaux</li> <li>• Réaliser les aménagements par tranches</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : CAUE, CD09, SCOT, CEREMA, ADEME</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région, CD09, CCPAP, Commune, Banque des Territoires, ...</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>2020 : étude préliminaire par le CAUE</p> <p>2021: Rédaction du cahier des charges pour recrutement BE pour réalisation d'un plan de circulation, stationnement et d'une charte d'aménagement des espaces publics</p> <p>2022 : Recrutement du BE pour l'étude et réalisation des études ; détermination des tranches de travaux prévisionnels</p> <p>2023 : Lancement de la première tranche de travaux</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<p>Etude : 73 000€ HT</p> <p>Travaux (sur la durée du mandat) :</p> <p>Tranche 1 : 500 000€</p> <p>Tranche 2: 400 000€</p> <p>Tranche 3: 300 000€</p>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Définition plus détaillée après la réalisation de l'étude pour les travaux</p> <p>Réalisation des tranches de travaux</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulation plus fluide dans le cœur de bastide</li> <li>- Diminution des engorgements et des points noirs</li> <li>- Plus grande utilisation des mobilités douces</li> <li>- Regain d'activité pour les commerces en centre-bourg</li> <li>- Augmentation de l'attractivité touristique de la ville (par le nombre de visiteurs à l'OTI annuel ou au musée Ardouin</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 4.2.7	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (€ HT)
Intitulé de l'opération - action					
Etude	3 phases (diagnostics, scénarios, fiches actions)	2022	2023	73000€	Région + BDT : 25000€



➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Réduction de l'usage de la voiture et augmentation de la part de mobilités douces
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Faciliter l'accès aux services de base pour la population à faible revenu, en mobilités douces
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



## Fiche action **PVD** 4.2.1 / Création de jardins et vergers partagés en rive droite de l'Hers

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Mazères
Référents du projet	
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.2 - Rétablir la relation physique entre la bastide et l'Hers, sa rivière</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p><u>Dans le contrat cadre bourg centre de la ville de Mazères</u>, signé avec la Région Occitanie et plus particulièrement dans son projet de développement et de valorisation, l'axe stratégique N°1 visant à la préservation du cadre de vie de la bastide prévoit « le rétablissement de la relation physique entre la bastide et la rivière » qui la traverse et notamment l'aménagement de jardins partagés en rive droite de l'Hers avec dans un 2<sup>ème</sup> temps, la réalisation d'une passerelle piétonne franchissant l'Hers au droit des piliers de l'ancien pont, partiellement détruit, qui assurera une liaison pédestre avec les jardins partagés.</p> <p><u>Parallèlement dans le cadre du volet agricole du plan de relance proposé par l'Etat</u>, un programme est destiné au soutien des jardins partagés au niveau du département de l'Ariège avec un appel à projet dont MAZERES pourrait bénéficier.</p> <p>C'est pour répondre à ces diverses propositions qu'une étude a été lancée par la Commune avec le Bureau d'Etudes « Terre d'Histoire » portant sur la faisabilité et l'esquisse d'aménagement de jardins partagés, étude venant en continuité d'une précédente étude portant sur le diagnostic architectural et paysager du village.</p> <p><b>1) Positionnement du site :</b> En contre-plongée de la Bastide en rive droite de l'Hers, la Commune dispose d'un ensemble de parcelles de terrains dont elle est propriétaire ainsi que d'autres parcelles classées en emplacements réservés dans le cadre du PLU dont la révision arrive à son terme et dont elle négocie l'acquisition.</p> <p>L'ensemble d'une superficie de 15 775 m<sup>2</sup> constitue une remarquable terrasse sur la ville.</p> <p><b>2) Projet d'Aménagement :</b> Ces parcelles sont desservies par un chemin existant qui pourra être transformé en une véritable boucle de promenade qui au-delà de son rôle d'accès aux jardins revitalisera en termes d'attractivité et de qualité paysagère l'ensemble du site en rive droite du pont vieux. La surface unitaire des jardins partagés variera de 50 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup> pour une cinquantaine de parcelles</p> <p>Un espace de convivialité sera constitué d'une pergola de 24 m<sup>2</sup> ainsi qu'un parking pour les voitures et les vélos. Ce sera un lieu de vie ouvert favorisant les liens avec les divers utilisateurs mais également ouvert sur le quartier pour faciliter les rencontres entre les générations et les cultures diverses.</p> <p>Chaque jardin disposera d'une cabane de jardin avec récupérateur d'eau de pluie et un système d'arrosage par pompage dans la nappe sera également installé.</p> <p>La partie amont sera réservée à un verger collectif avec la plantation de 200 arbres fruitiers et les berges de l'Hers seront entièrement réaménagées pour constituer un lieu d'agrément pour les jardiniers mais également pour les promeneurs de la bastide.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition  <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>



OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir le lien entre la bastide et sa rivière, l'Hers</li> <li>• Favoriser la réappropriation d'une alimentation de qualité pour des publics défavorisés</li> <li>• Créer un espace pédagogique auprès de différents publics (scolaires, ...) et des animations dédiées à l'alimentation durable</li> </ul>																		
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : DDT, région, CD09, CAF</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région, CD09, Commune, CAF, ...</p>																		
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Désignation des réalisations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mars 2022</td> <td>Contractualisation de la Maitrise d'œuvre</td> </tr> <tr> <td>Juin 2022</td> <td>Réalisation et validation de l'AVP</td> </tr> <tr> <td>Juin 2022</td> <td>Dépôt du permis d'urbanisme</td> </tr> <tr> <td>Juillet 2022</td> <td>Réalisation et validation du PRO</td> </tr> <tr> <td>Aout 2022</td> <td>Lancement de la consultation des entreprises</td> </tr> <tr> <td>Septembre 2022</td> <td>Notification du marché de travaux aux entreprises</td> </tr> <tr> <td>Octobre 2022</td> <td>Début des travaux</td> </tr> <tr> <td>Février 2023</td> <td>Fin prévue des travaux</td> </tr> </tbody> </table>	Date	Désignation des réalisations	Mars 2022	Contractualisation de la Maitrise d'œuvre	Juin 2022	Réalisation et validation de l'AVP	Juin 2022	Dépôt du permis d'urbanisme	Juillet 2022	Réalisation et validation du PRO	Aout 2022	Lancement de la consultation des entreprises	Septembre 2022	Notification du marché de travaux aux entreprises	Octobre 2022	Début des travaux	Février 2023	Fin prévue des travaux
Date	Désignation des réalisations																		
Mars 2022	Contractualisation de la Maitrise d'œuvre																		
Juin 2022	Réalisation et validation de l'AVP																		
Juin 2022	Dépôt du permis d'urbanisme																		
Juillet 2022	Réalisation et validation du PRO																		
Aout 2022	Lancement de la consultation des entreprises																		
Septembre 2022	Notification du marché de travaux aux entreprises																		
Octobre 2022	Début des travaux																		
Février 2023	Fin prévue des travaux																		
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Voir tableau ci-dessous																		
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Réalisation des différentes phases de travaux</p> <p>Plantations, semis, inauguration des jardins</p>																		
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p>Nombre d'animations et publics sensibilisé à l'alimentation durable</p> <p>Nombre d'habitants de la bastide ayant accès à la production maraichère autonome</p>																		

N°	Désignation des travaux	Prix total
0	Avant-projet	
	<i>Sous-total HT - 0</i>	<b>5 850</b>
1	Permis d'aménager	
	<i>Sous-total HT - 1</i>	<b>2 500</b>
2	Jardins partagés - partie études	
	<i>Sous-total HT - 2</i>	<b>2 840</b>
3	Jardins partagés - partie travaux	
	<i>Sous-total HT - 3</i>	<b>263 771</b>
	<b>Total étude et travaux - HT</b>	<b>274 961</b>
4	Honoraires de maîtrise d'œuvre HT (10% du coût d'objectif)	
	<i>Sous-total HT - 4</i>	<b>25 660</b>
	<b>Montant total HT</b>	<b>300 621</b>



➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 4.2.7	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement(€ HT)
Intitulé de l'opération - action					
<b>Esquisse</b>		2021	2022	5850€	Etat AàP : 48 754€
<b>MOE et Travaux</b>		2022	2023	300 621€	Région : 62 150€
					CD09 : 69 690€

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Education à l'alimentation durable, au jardinage, au compostage, et au recyclage et réutilisation des déchets verts
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Faciliter l'accès à l'alimentation de qualité et autonome pour des publics précaires
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Préservation d'un espace naturel et agricole en bordure de la rivière
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Réflexion sur la gouvernance collective, coopération avec d'autres projets de jardins partagés et avec d'autres associations
Participation citoyenne	+1	Gouvernance participative à déployer

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



**Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

**Mazères**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 5  
EQUIPEMENTS**



5.1) Maintenir et développer la **qualité des équipements publics administratifs, culturels, sportifs et de loisirs**

5.2) **Renforcer l'accueil des seniors** en privilégiant la mixité sociale

Fiche action **ORT** 5.1.1 / Réaménagement complet de la mairie ; redimensionnement des accès et des espaces publics afférents, dont géothermie.

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Mazères	
Référents du projet	Corinne SGOBBO (DGS de Mazères)	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.1 - Renforcer les équipements publics</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>La Mairie est installée dans un vieux bâtiment chargé d'histoire ; construite en 1575, elle a subi d'importants remaniements en 1978, mais n'est plus vraiment adaptée au Mazères du 21<sup>e</sup> siècle : bureaux vétustes, salle de réunion dépourvue d'équipements audio-visuels, problématique de mise aux normes, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite... L'étude de l'insertion de la Mairie dans l'espace public devra être compatible avec l'étude de l'espace public de la bastide (ORT 4.1.1).</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de réalisation (Tranche 1 des travaux entamée) <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>	



OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et développer la qualité des services et équipements à la population</li> <li>Renforcer les équipements publics</li> <li>Valoriser et révéler le patrimoine bâti la Bastide</li> </ul>	
Intervenants	<p><b>Partenaires techniques :</b> DDT, ABF, Département, CAUE, SCOT, BE, ALEDA, ADEME, SDE 09</p> <p><b>Partenaires financiers potentiels :</b></p> <p><b>Travaux :</b> Etat, Région Occitanie, CCPAP, SDE09, Commune</p> <p><b>Géothermie :</b> Région Occitanie, CD09, ADEME, SDE09, Commune</p>	
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	Etudes Maitrise d'œuvre + Etude mode de chauffage alternatif	2020/2021
	Lancement des travaux Tranche 1	2021
	Travaux géothermie + Livraison tranche 1 + Lancement des travaux Tranche 2	2022
	Livraison tranche 2	2023
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Travaux Tranche1 + Tranche 2 : 2 165 588€ HT Géothermie : 251 843.64€ HT	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Livraison des tranches de travaux selon le calendrier prévisionnel Installation de la géothermie selon le calendrier	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Amélioration de l'accessibilité du bâtiment Amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment	

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 5.3.1 Intitulé de l'opération - action	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement Prév.
Installation géothermique	Remplacement du chauffage au gaz par un équipement d'énergie renouvelable : installation de géothermie.	2021	2022	251 843.64 €	Région : 3 465€ HT ADEME : 64 800€ HT
Réalisation travaux : Tranche 1		2020	2021	2 165 588 €	DSIL : 694 524€ HT Région : 91 375€HT CCPAP : 20 000€HT SDE09 : 30 000€HT
Réalisation travaux : Tranche 2		2022	2023		



➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Réhabilitation totale du bâtiment impliquant une rénovation énergétique importante. Mise en place d'un mode de chauffage EnR : géothermie Réduction des ponts thermiques
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Amélioration de l'accessibilité du bâtiment
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



## Axe 6 Favoriser la biodiversité

# Mazères

## OBJECTIFS GENERAUX



### Axe 6 BIODIVERSITE



6.1) Déployer des projets visant à **favoriser la biodiversité**

Fiche action **PVD** 2.2.2 / Création d'une salle pédagogique à l'étage du musée du Domaine des Oiseaux, construction d'une volière d'envergure au Domaine des Oiseaux

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Mazères	
Référents du projet		
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.2 : Renforcer l'activité touristique de la commune – bastide et domaine des Oiseaux</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>« Le Domaine des Oiseaux », base de loisirs nature et découverte de la faune et de la flore de 85hectares classé ZNIEF de rang 1 mis en service en 2005, accueille aujourd'hui près de 20 000 visiteurs par an qui ont pu observer 250 espèces d'oiseaux au fil du temps et des migrations.</p> <p>Depuis son origine ces installations ont été constamment améliorées, d'une part pour permettre d'observer les oiseaux sans les déranger à partir de 15 observatoires judicieusement aménagés en bordure des 4 lacs ou des zones humides du site mais aussi à partir d'une salle vidéo qui permet de visionner les oiseaux en permanence avec les images de 4 caméras à haute définition ; d'autre part par la création d'une ferme découverte et d'un espace nature extérieur visant à l'éducation à la biodiversité.</p> <p>De ce fait, de nombreuses écoles effectuent régulièrement des visites pédagogiques de terrain accompagnées d'un animateur lorsque les conditions atmosphériques le permettent et lorsque les oiseaux sédentaires ou migrateurs sont présents sur le domaine.</p> <p>Pour pouvoir compléter ces observations forcément aléatoires, nous envisageons la création à proximité de la salle vidéo d'une salle ornithologique et pédagogique.</p> <p>Cette salle pourrait également être utilisée par les clubs de 3<sup>ème</sup> Age qui fréquentent abondamment le Domaine mais dont certains aînés ont parfois des difficultés de motricité pour emprunter les sentiers de randonnée qui conduisent aux différents points d'observations.</p> <p><b><u>Description de la salle ornithologique :</u></b></p>		



Elle sera constituée de 5 modules :

1/ Une baie vitrée panoramique

Elle permettra d'observer les nids de cigognes et les nombreux oiseaux de la ripisylve de la rivière de l'Hers toute proche à l'aide d'une longue vue accessible au grand public sur une ouverture de 180° avec un panneau explicatif concernant le centre d'élevage de la cigogne blanche installé sur le site à proximité de la grange.

2/ Figurines en bois

Trente-six sculptures d'oiseaux en bois grandeur nature, aux finitions et couleurs particulièrement fidèles réalisées par un sculpteur Français seront installés dans deux groupes de casiers en bois de différentes tailles en fonction des oiseaux choisis.

Un dispositif interactif permettra d'allumer le casier et d'écouter le chant de chaque oiseau sélectionné et un écran tactile affichera des informations complémentaires sous la forme graphique du cahier d'études d'un ornithologue.

3/ Exposition photographique

-Une exposition photographique représentera la diversité de l'avifaune présente au Domaine des Oiseaux à partir de photographies fixées sur des tubes en fer noir mât.

-Des silhouettes d'oiseaux à l'échelle 1/1 fixées sur des murs blancs permettront d'apprécier les différences de tailles entre espèces.

-Cette exposition sera régulièrement renouvelée avec la participation de l'Association « Les Amis du Domaine des Oiseaux » composée de photographes animaliers et d'ornithologues.

4/ Une maquette interactive

-Une maquette interactive en 3 dimensions représentera « Le Domaine des Oiseaux » en vue aérienne

-Des commandes interactives installées sur un pupitre éclaireront les différents observatoires et un écran « pop-up » s'ouvrira avec la fiche détaillée de l'observatoire comprenant : sa dénomination, une photo et un texte descriptif avec la liste des oiseaux qui y sont couramment observés.

5/ L'arbre à Oiseaux

L'arbre à oiseaux sera constitué de véritables branches fixées sur un tronc artificiel percé pour pouvoir accueillir un nid de chouette hulotte et divers nichoirs à passereaux, rouge-gorge, Mésanges etc...avec des figurines en bois à l'intérieur ou sur les branches : grimpeurs ou sittelles notamment

Projet mené en parallèle du projet de création de volière d'envergure au centre de soins du Domaine des Oiseaux pour la réadaptation au vol des grands rapaces au niveau de la Région Occitanie

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer  <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et éduquer à l'environnement</li> <li>• Améliorer l'offre proposée au Domaine des Oiseaux pour améliorer les connaissances des visiteurs et mieux protéger les espèces</li> <li>• Faciliter l'accès à l'information pour les visiteurs, en particulier les enfants et les aînés</li> <li>• Développer une offre pédagogique complète du domaine</li> </ul>



Intervenants	<u>Partenaires techniques</u> : ANAGRAM, Commune <u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, région, CD09, Commune
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	2021 ; Recrutement du BE ; réalisation des maquettes et des décors 2022 : Finalisation des installations et inauguration
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	62 495 €
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Visiteurs au domaine des Oiseaux, apport pédagogique auprès des publics scolaires

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 2.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT	Financement € HT
Intitulé de l'opération - action					
<b>Création d'une salle ornithologique</b>		2021	2022	46 668.81 €	Etat – FNADT : 18 704€
<b>Construction d'une volière</b>		2021	2022	15 825.29 €	Région : 10 000€ CD09 : 12 469€

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Accès à du contenu pédagogique de qualité gratuitement pour tout type de public



Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Education à l'environnement et à la connaissance des espèces d'oiseaux du site du Domaine des Oiseaux
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

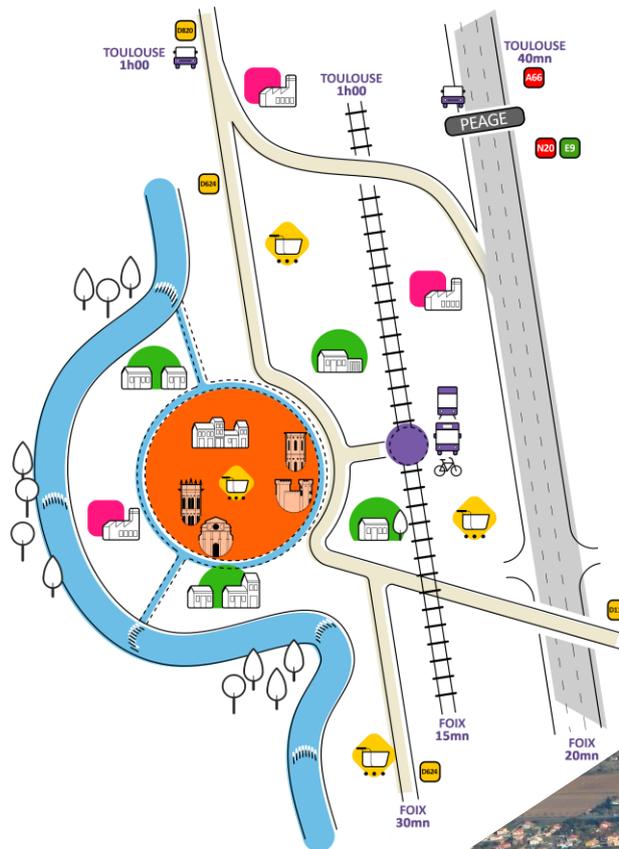
➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

**PAMIERS** : La « Ville – cité aux III clochers, clef de route de l'attractivité en Ariège »



## Dossier Fiches Actions matures 2022-2023 ORT multisites



#Patrimoine #Nature  
#Emploi #Industrie #PME  
#Intermodalité  
#Locomotive ariegeoise  
#Culture #Sport

# PAMIERS

15 675 Hab



## Table des matières

<b>Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b> .....	4
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.1 / Elaboration du PLH et lancement opérationnel .....	4
Fiche action <b>ORT ACV</b> 1.1.1' / Stratégie foncière / acquisitions.....	4
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.2.1 / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – volet renouvellement urbain sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun .....	7
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 1.2.4 / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (RHI/THIRORI)	8
Fiche action <b>ORT</b> 1.2.5 Acquisition/ Amélioration de l'habitat à l'immeuble (public/privé) – réservation de crédits Action Logement .....	8
Fiche action <b>ORT</b> 1.2.6 / Réhabilitation de 6 logements communaux (77 rue Gabriel Péri et rue Saint Vincent) .....	12
<b>Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b> .....	14
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 2.1.1 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique.....	15
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 2.1.2 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement Touristique .....	15
Fiche action <b>ORT</b> 2.2.1 / Création du Tiers Lieux de La Providence à Pamiers .....	15
Fiche action <b>ORT ACV</b> 2.2.2 / Marketing territorial et communication positive au service de la revitalisation du centre-ville et du renouvellement urbain .....	18
Fiche action <b>ORT</b> 2.2.3 / Poursuite de l'acquisition foncières (commerces).....	20
Fiche action <b>ORT</b> 2.2.4 / Aide à la modernisation des points de ventes à destination des commerçants et des propriétaires bailleurs. ....	23
Fiche action <b>ORT</b> 2.2.5 / Mise en place de solutions numériques pour le commerce.....	26
Fiche action <b>ORT</b> 2.2.6 / Aide à la modernisation des commerces (FISAC) .....	28
Fiche action <b>ORT ACV</b> 2.2.7 / Offre Shop'in de la Banque des Territoires .....	31
Fiche action <b>ORT</b> / 2.2.8 Déménagement de l'Office de tourisme en hypercentre.....	33
<b>Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b> .....	33
Fiche action <b>ORT MULTISITES</b> 3.1.0 / Elaboration d'une feuille de route « mobilités » CCPAP et déclinaison opérationnelle (13 actions) .....	33
Fiche action <b>ORT ACV</b> 3.1.1 Etude Mobilités à Pamiers « Plan de circulation et de stationnement multimodal » .....	33
Fiche actions <b>ORT ACV</b> 3.2.1-6-7-10-11 / Aménagement RD624 _ phasage par tronçons .....	38
Fiche action <b>ACV</b> 3.2.2 / Création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre La Tour-du-Crieu et le PEM de Pamiers.....	41
Fiche action <b>ORT ACV</b> 3.2.12 / Requalification de la RD11 – Avenue du 9è RCP en faveur des modes actifs .....	43
Fiche action <b>ORT</b> 3.2.14 / Aménagement du boulevard de la libération et de la promenade des maquisards .....	46

Fiche action ACV 3.2.15 / Requalification et aménagement cyclable Avenue de la Rijole - Rte de Villeneuve (phase 1 – Etude de faisabilité) .....	50
<b>Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine .....</b>	<b>54</b>
Fiche action ORT MULTISITES 4.1.1 / Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signée un contrat Bourgs-centres .....	54
Fiche action ORT ACV 4.1.2 / ETUDE AVAP - SPR .....	54
Fiche action ORT ACV 4.1.6 / Projection en cœur de ville .....	57
Fiche action ORT ACV 4.1.7 / Dispositif S'GREEN + _ Etude végétalisation pré opérationnelle .....	59
Fiche action ORT 4.1.8 / Requalification et restauration des canaux (trame bleue) en centre ancien .....	62
Fiche action ORT 4.2.5/ Requalification et aménagement urbain du quartier du Foulon_ espace public et city stade .....	64
Fiche action ORT 4.2.7 – 8 – 10 – 11 / Requalification des places du centre-ville de Pamiers .....	67
<b>Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs .....</b>	<b>70</b>
Fiche action ORT 5.1.2./ Extension de l'école communale des Carmes : salles de classes et salle de restauration .....	70
Fiche action ORT ACV 5.1.5 / Projet numérique dans les écoles élémentaires et maternelles de la ville .....	72
Fiche action ORT ACV 5.1.8 / Dispositif 1000 écoles ACV _ Banque des territoires .....	75
Fiche action ACV 5.2.6/ Installation d'un échangeur de chaleur sur les eaux grises des bassins de la piscine Neptunia .....	77
Fiche action ORT ACV 5.2.8/AD'Ap pour ERP municipaux (tranche 04).....	79
Fiche action ORT 5.2.10 / Création d'une Maison du numérique.....	82
Fiche action ORT 5.2.11 / Création d'un espace jeunesse en centre-ville de Pamiers .....	84
Fiche action ORT ACV 5.2.12 / Transformation et communication numériques de la collectivité... ..	87
Fiche action ORT ACV 5.2.14 / Relamping LED des luminaires existants sur 14 bâtiments communaux.....	89
Fiche action ACV 5.2.15_ réaménagement du site de las parets.....	91
Fiche action ACV 5.2.16/ Homologation et amélioration de la piste de BMX : Eclairage .....	94
Fiche action ORT ACV 5.2.17 / Extension de l'hôtel de ville .....	96
Fiche action ORT ACV 5.2.18/ Mise en conformité électrique de l'hôtel de ville .....	98
Fiche action ORT 5.2.19_ Projet Air Fit.....	100
Fiche action ORT 5.3.1_ Création d'un zone culturelle et artistique autour de Place du Mercadal : Requalification du Carmel en un pôle culturel, patrimonial, artistique et touristique.....	103
Fiche action ORT 5.3.4_ Création d'un zone culturelle et artistique autour de Place du Mercadal : création d'un cinéma de centre-ville.....	106

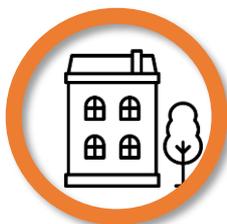
**Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

**Pamiers**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 1  
HABITAT**



- 1.1) Assurer un développement équilibré entre les quartiers (centre – logements collectifs et sociaux – périurbains) et les communes** afin de garantir les équilibres de peuplement, favoriser les parcours résidentiels et permettre des économies de foncier - énergies sur le territoire du pôle appaméen et de la CCPAP
- 1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien** par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine
- 1.3) Favoriser la rénovation énergétique**

Fiche action **ORT MULTISITES** 1.1 / Elaboration du PLH et lancement opérationnel

**Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites**

Fiche action **ORT ACV** 1.1.1' / Stratégie foncière / acquisitions

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elu : Monsieur Xavier FAURE Technicien : Monsieur Nicolas COQUILLAS
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1 : Assurer un développement équilibré entre les quartiers et les communes</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>La ville de Pamiers, en partenariat avec l'EPCI, mène une politique volontariste en matière de renouvellement urbain. Dès 2011, les collectivités se sont engagées dans des acquisitions foncières afin d'enrayer le phénomène de spécialisation mise en œuvre par des investisseurs en quête d'immeubles à diviser en logements de très faible surface ainsi que pour lutter contre la vacance de longue durée d'immeubles laissés à l'abandon.</p> <p>Ainsi, en appui d'un dispositif de veille active (comité d'acquisition foncière) et d'outils juridiques (droit de préemption urbain et des locaux commerciaux), <b>cette politique volontariste</b> (toujours en cours) a permis d'acquérir des îlots urbains qui constituent des sites de projets majeurs pour le renouvellement urbain de la ville de Pamiers (îlots NPNRU). Des acquisitions plus « parsemées » sont également réalisées à l'échelle d'immeubles pour permettre notamment le redéveloppement de ceux-ci et</p>	

une intervention progressive à l'îlot ou dans le but de permettre de « développer un avenir » aux bâtis voisins (dans le cadre de regroupement d'immeubles ou de parcelles par exemple). Enfin, ces acquisitions s'exercent également à l'échelle d'espaces plus ouverts pour permettre le passage de cheminements ou la réalisation d'espaces publics sur des ciblage stratégiques. **A ce jour 54 immeubles vacants sont donc sous maîtrise foncière de la Ville (dont une trentaine d'immeubles inscrits dans le programme NPNRU \_ pilier 3 du contrat de ville).** Pour compléter le dispositif, des acquisitions de fonds de commerce sont également en cours afin de permettre le déploiement de valorisation de locaux commerciaux aujourd'hui vacants, mal calibrés en vue d'une nouvelle appropriation encadrée et accompagnée par la collectivité (opération FISAC et Manager de Centre-ville).

En outre, le travail partenarial mené durant la phase d'initialisation visant la transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » (ACV) de Pamiers en « Opération de Revitalisation Territoriale » (ORT), a permis, en appui d'une étude pré-opérationnelle en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, de confirmer la mise en œuvre d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé avec un volet Renouveau Urbain » (OPAH-RU) ambitieuse, pensée en multisites sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun.

Dans cette volonté d'amélioration de l'habitat en centre ancien, « l'OPAH-RU » s'est recentrée sur des **périmètres restreints**. Au cœur de ces périmètres, des **zones prioritaires d'interventions ont été définies dans le but de prioriser l'intervention municipale sur les îlots et immeubles présentant les principaux « troubles » du logement** : vacance structurelle, dégradation du bâti, indignité et indécence des logements, précarité énergétique, fragilités sociales ...

A noter qu'à Pamiers, une réservation de crédits d'un montant de 3 107 400€ a été actée à travers un conventionnement avec Action Logement sur la base de 13 immeubles vacants dit stratégiques et sous maîtrise foncière de la ville. Avec l'appui d'investisseurs locaux, des sorties d'opérations sont en cours et d'autres sont étudiées. Enfin, en appui du volet incitatif, plusieurs immeubles et îlots déjà repérés en centre ancien feront cette année l'objet d'études complémentaires en vue d'opérations publiques ORI/ RHI THIRORI ou de recyclage foncier. L'acquisition avec portage dans le cadre d'une concession d'aménagement et/ou partenariat avec l'EPF Occitanie est par conséquent opportune.

L'ensemble de ces dynamiques s'inscrivent dans une stratégie globale d'amélioration de l'habitat en centre ancien et plus largement dans celui d'un projet (de territoire) de renouvellement urbain et de redynamisation du centre-ville.

<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p><input type="checkbox"/> Projet en cours de définition  <input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation  <input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Projet en cours</b></p> <p><i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i></p>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance fine du patrimoine immobilier (surface, usage, état d'entretien et toutes sujétions techniques).</li> <li>• Définir une stratégie en matière d'achat, de vente ou de location en fonction des projets municipaux et en recherche d'efficacité (adaptation à l'usage, regroupement de services...).</li> <li>• Rédaction d'un schéma directeur de l'immobilier (tous les immeubles municipaux sont concernés). Il permettra de prévoir les travaux avec leur échéance et le montant estimatif.</li> </ul>

Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Public : Etat, Région, Département, Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, Action Logement, EPF Occitanie.</p> <p>Privé : URBANIS (bureau d'études en charge de l'animation de l'OPAH RU pour le compte de la CCPAP).</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> :</p> <p>Etat, Région, Département, Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, Action Logement, EPF Occitanie, Banque des Territoires.</p>
PHASAGE DU PROJET <i>Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission stratégie foncière mise en place.</li> <li>• Récurrence : mensuelle.</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Le budget municipal des acquisitions est fixé à 500.000 euros par an.
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Achats, ventes, location.</p> <p>Bilan de la politique foncière annuelle.</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur d'impact : Taux et évolution de la vacance de logement (vacance globale) Taux et évolution de la vacance de logement (vacance structurelle)</li> <li>• Indicateur de suivi : Taux et évolution du volume de transaction Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons)</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 1.1°	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
<b>Stratégie foncière</b>	Veille foncière et actions immobilières	Septembre 2020	Mars 2026 : durée du mandat	500.000 € par an	Autofinancement 100%

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique

Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Réhabilitation d'immeubles en centre ancien : rénovation énergétique, renouvellement urbain, lutte contre l'étalement urbain, diminution de l'empreinte écologique ...
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	Réhabilitation d'immeubles en centre ancien : rénovation énergétique, renouvellement urbain, lutte contre l'étalement urbain, diminution de l'empreinte écologique ...
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	_ Aboutir à la production de logements dans un objectif de mixité sociale en faisant du recyclage foncier. _ Proposer une nouvelle offre de logements.
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Lutte contre l'étalement urbain
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Fiche action **ORT MULTISITES** 1.2.1 / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – volet renouvellement urbain sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun

Fiche action signée par les partenaires financeurs (ANAH, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, SACICAP et la Communauté de communes) le 14 décembre 2020 lors de la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville engageant sa transformation en Opération de Revitalisation Territoriale valant OPAH-RU de la CCPAP sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun.

Fiche action **ORT MULTISITES** 1.2.4 / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (RHI/THIRORI)

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT** 1.2.5 Acquisition/ Amélioration de l'habitat à l'immeuble (public/privé) – réservation de crédits Action Logement

MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	
Référents du projet	Elu : Jean-Christophe CID, Technicien : Erwan JEGARD	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.2 : Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>En date du 6 avril 2020, la Ville de Pamiers, la Communauté de communes et Action Logement cosignaient une convention de réservation de crédits « Action Logement » à hauteur de 3 170 400€ (prêts et subventions = 1 000 €/m<sup>2</sup> de surface habitable) sur la base d'une liste d'immeubles stratégiques identifiée (14 sous maîtrise foncière de la Ville et 1 privé pour une surface habitable estimée à 3 170m<sup>2</sup> et un potentiel porté à 47 logements).</p> <p>L'objectif est de favoriser la mobilisation d'investisseurs immobiliers (organismes HLM et investisseurs privés) et ainsi enclencher plus rapidement le montage des projets en octroyant directement le financement à l'investisseur qui réalise l'opération.</p> <p>Le financement porte sur des travaux liés à des opérations d'acquisition-réhabilitation, de réhabilitation seule, d'immeubles entiers, et des opérations de démolition-reconstruction situés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation des Territoires. En contrepartie du financement Action Logement un droit de réservation au profit d'Action Logement Services est fixé pour loger des salariés. A ce titre, l'engagement du bénéficiaire de l'aide est formalisé à travers une convention de financement.</p> <p>Un bilan annuel (Comité de projet) est réalisé à date d'anniversaire de la signature sous la forme d'une revue de projet dans le but de faire un point d'avancement sur les projets inscrits et non-inscrits dans la convention de réservation. En effet, au fur et à mesure de la maturation du projet de revitalisation du centre-ville, la ville et l'EPCI ont la possibilité de proposer de nouveaux projets immobiliers et d'inscrire des projets privés. A ce jour (juin 2022) 6 projets ont pu bénéficier de crédits action Logement pour un volume financier (prêts/subventions) de 1 532 515€. L'échéance de la convention est fixée au 31 décembre 2022. La prolongation du dispositif de réservation de crédits Action Logement sera concomitante au prolongement du programme Action Cœur de Ville jusqu'en 2026. Les modalités de financements sont à ce jour non définies. Un avenant à la convention sera visé avant la fin d'année 2022 pour inclure un potentiel d'immeubles stratégiques. Cette action est à mettre en corrélation avec l'action « <b>ORT 1.2.4</b> / Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI) » sur le site de Pamiers considérant les études enclenchées sur des immeubles sous maîtrise foncière de la ville / EPF ou en cours présagent une maturité à venir et la recherche de porteurs de projet potentiels. Il est enfin à noter que les crédits Action Logement sont cumulables aux aides de l'ANAH et au dispositif (aides fiscale) Denormandie dans l'ancien effectif à Pamiers dans le cadre d'Action Cœur de Ville.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours	

<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<p>Objectifs Stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l’habitat, de l’environnement urbain et de l’énergie</li> <li>• Lutter contre la vacance et/ou la rétention foncière, le logement indigne-insalubre</li> <li>• Disposer (à terme) d’un éventail de proposition en fonction des situations</li> <li>• Complémentarité avec les autres dispositifs et interventions Habitat en QPV</li> <li>• Développer des opérations ambitieuses et emblématiques favorisant le renouvellement urbain du centre-ville</li> </ul> <p>Objectifs Opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise sur le marché locatif de logements restructurés - réhabilités</li> <li>• Offrir une offre attractive et qualitative de logement pour les salariés en centre-ville</li> <li>• Faciliter l’aboutissement d’opérations complexes et/ou fragiles d’amélioration de l’habitat</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> : Action Logement, ANAH, services de la DDT, bailleurs, Urbanis, CCPAP, ville de Pamiers</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Action Logement (+ cumulable ANAH – Denormandie dans l’ancien)</p>
<p>PHASAGE DU PROJET Indiquer les différents étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La convention est conclue jusqu’au 31/12/2022 ;</li> <li>• Un avenant (date à définir courant 2022) sera visé pour stabiliser une nouvelle liste d’immeubles stratégiques sur la durée du programme Action Cœur de Ville.</li> </ul>
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<p><b>Entre 6 à 7 millions d’euros</b></p>
<p>INDICATEURS D’AVANCEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de projet annuel : volume financier consommé, nombre d’immeubles et de logement réhabilités, SHAB ...</li> </ul>
<p>INDICATEURS D’EVALUATION / DE RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume financier consommé</li> <li>• Nombre d’immeubles réhabilités</li> <li>• Nombre de logement réhabilités</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L’ACTION - ETAPES**

Référence	Description	Calendrier	Budget
<p><b>ORT</b> 1.1°</p>			

Intitulé de l'opération - action		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
<b>Liste d'immeubles inscrits dans la convention de réservation de crédits Action logement signées le 6 avril 2020.</b>					
<b>11 et 13 rue Gabriel Péri</b> Non réalisé à ce jour	Réhabilitation. Opérateur non désigné. Maitrise foncière Ville . SHAB : 229 m2	2020	A définir	433 070,00 €	0€
<b>27 rue Gabriel Péri</b> Non réalisé à ce jour	Réhabilitation. Opérateur non désigné. Maitrise foncière Ville SHAB : 180 m2	2020	A définir	297 000,00 €	0€
<b>29 rue Gabriel Péri</b> Non réalisé à ce jour	Réhabilitation. Opérateur non désigné. Maitrise foncière Ville SHAB : 324 m2	2020	A définir	534 600,00 €	0€
<b>Angle des 3 Pigeons</b> Projet abandonné	Démolition-reconstruction. Opérateur non désigné. Maitrise foncière Ville SHAB : 180 m2	2020	A définir	308 000,00 €	0€
<b>21 rue des Carmes</b> Non réalisé à ce jour	Démolition-reconstruction. Opérateur non désigné. Maitrise foncière Ville SHAB : 420 m2	2020	A définir	1 324 400,00€	0€
<b>5 rue de la République</b> Financements accordés	Réhabilitation. Opérateur privé SHAB : 450 m2	2020	2022	950 000 € TTC	<u>476 430 €</u>
<b>25 rue Gabriel Péri</b> Projet abandonné	Réhabilitation. Opérateur non désigné. Maitrise foncière Ville SHAB : 540 m2	2020	A définir	1 188 000,00€	0€
<b>100 rue Gabriel Péri / 4 rue Vekisses</b> Non réalisé à ce jour	Réhabilitation. Opérateur non désigné. Maitrise foncière Ville SHAB : 149 m2	2020	A définir	281 325,00 €	0€
<b>9 rue des Jacobins</b> Non réalisé à ce jour	Réhabilitation. Opérateur non désigné. Maitrise foncière Ville SHAB : 140 m2	2020	A définir	170 500,00 €	0€
<b>86/88 rue Gabriel Péri + 5/7 rue Camarade</b> Non réalisé à ce jour	Réhabilitation. Opérateur non désigné. Maitrise foncière Ville SHAB : 497 m2	2020	A définir	941 160,00 €	0€
<b>Liste d'immeubles non-inscrits dans la convention ayant obtenus des cofinancement</b>					
<b>15 place du Camp</b> Financements accordés	SurfaceHab.de329m2 -Réalisationde1T2,2T3,2T4etuncommerce	2020	2022	425 000 € TTC	<u>271757€</u>

9-11 rue Eugène Duprat Financements accordés	SurfaceHab.de229m2 Réalisation de 1 T1, 1 T2, 1 T3et 1 T4	2020	2022	236 934€	<u>145006€</u>
5 rue de Lières Financements accordés	SurfaceHab.de250m2 Réalisationde2T2et2T3	2020	2022	311 721€ TTC	<u>209 059€</u>
3 rue des Carmes Financements accordés	SurfaceHab.de313m2environ Réalisationde1T2-1T3-1T4-1T5	2020	A définir	536 000 € ttc	<u>232 471 €</u>
1 et 3 rue du Rempart du Tournon Financements accordés	SurfaceHab.de461m2 Réalisationde7logements(5sontréservésparAL)	2020	2022		<u>430263€</u>

### ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Réhabilitation d'immeubles en centre ancien : rénovation énergétique, renouvellement urbain, lutte contre l'étalement urbain, diminution de l'empreinte écologique ...
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Réhabilitation d'immeubles en centre ancien : rénovation énergétique, renouvellement urbain, lutte contre l'étalement urbain, diminution de l'empreinte écologique ...
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Réservation en faveur des salariés qui ne trouvent pas à ce jour suffisamment d'offre en centre-ville
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Lutte contre l'étalement urbain
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Lien entre entreprises et salariés
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 1.2.6 / Réhabilitation de 6 logements communaux (77 rue Gabriel Péri et rue Saint Vincent)

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elue : Pauline QUINTANILHA – Technique : Marc MONTEILS et David MARTINEZ
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 1.2 : Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>La commune possède un parc de logements dans le centre de PAMIERS qu'elle loue à des particuliers, des artistes en résidence, médecins, internes, étudiants ou salariés nouveaux arrivants en recherche de logement et n'ayant pas trouvé d'offres dans le parc privé. Il est prévu de rénover 6 logements en 2022 sur un parc qui en compte 15. Les immeubles concernés ont vu le passage de bon nombre de locataires et aujourd'hui il convient d'engager des travaux de rénovation dans ces logements qui n'ont pas été modifiés depuis plus de 20 ans pour certains. Les travaux à réaliser concernent essentiellement les peintures et la révision des équipements de chauffage.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien du patrimoine bâti existant</li> <li>Rendre attractif le patrimoine locatif</li> <li>Proposer une offre qui facilite l'installation de nouveaux arrivants.</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Entreprise du second œuvre</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat</p>

PHASAGE DU PROJET Indiquer les différents étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>1er semestre 2022 : DCE et consultation des entreprises.</li> <li>2ème semestre : Travaux.</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>BUDGET INVESTISSEMENT : 103 500 € HT</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p><b>Coût réalisé / coût prévu X 100 en %</b></p> <p><b>Nombre de logement rénové / nombre de logement à rénover X 100 en %</b></p> <p><b>Nombre de taches réalisées / nombre de tâches prévues x 100 en %</b></p> <p>2 Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribution des marchés de travaux</li> <li>- Réalisation des travaux</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements réhabilités</li> <li>- Nombre de logements loués</li> <li>- Performance énergétique atteinte</li> </ul>

### ➤ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 1.2.6	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
	Intitulé de l'opération - action				
	DCE	02/2022	03/2022		
	Consultation et attribution	03/2022	05/2022		
	Travaux	06/2022	08/2022	103 500 € HT	

### ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Renouvellement urbain – lutte contre l'étalement urbain

Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Promouvoir la mixité sociale en centre ancien
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré

### Pamiers

#### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 2 COMMERCES



2.1) **Assurer l'équilibre économique et commercial** entre un centre-ville à redynamiser, l'affirmation des centralités existantes – centres historiques voisins et des pôles commerciaux situés sur des espaces « intermédiaires » et « périphériques » à encadrer

2.2) **Affirmer la vocation économique et commerciale des centres-villes**

Fiche action **ORT MULTISITES** 2.1.1 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT MULTISITES** 2.1.2 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement Touristique

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT** 2.2.1 / Création du Tiers Lieux de La Providence à Pamiers

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers	
Référents du projet	Jacques SOULA	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2.2 : Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>La ville de Pamiers souhaite ouvrir un tiers-lieu au cœur même du quartier politique de la ville. Celui-ci sera composé de quatre pôles complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'office du commerce et des entreprises qui sera le carrefour d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et d'hébergement des entreprises. Il aura en charge la gestion et l'animation du lieu.</li> <li>• Un marché couvert composé d'alvéoles artisanales dédié aux métiers de bouches (poissonniers, bouchers, charcutiers, traiteurs, producteurs locaux). Une alvéole éphémère sera mise à la disposition de créateurs présélectionnés afin qu'ils testent leur activité.</li> <li>• Un hôtel d'entreprises qui doit permettre au territoire de disposer d'une offre immobilière économique de qualité. Il sera composé de 10 bureaux meublés disposant d'une connexion fibre très haut débit.</li> <li>• Un espace de coworking meublé et modulable.</li> </ul> <p>Ce tiers-lieu verra le jour dans L'immeuble de la Providence. Ce bâtiment remarquable était à l'origine un hôtel particulier datant du 16<sup>ème</sup> siècle comme en témoigne encore la tour-escalier en brique à l'angle. Issu de la réunion de parcelles vraisemblablement déjà bâties au Moyen Age, l'immeuble a perdu son usage privatif à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Acquis successivement par plusieurs institutions religieuses, il fut alors tour à tour pensionnat de jeunes filles, école ménagère, orphelinat et hospice pour personnes âgées. ...Vacant depuis les années 60, l'immeuble a été racheté par la ville en 2000. Il bénéficie d'une surface habitable d'environ 1.300 m<sup>2</sup> répartis sur trois niveaux, s'accompagne d'une cour centrale d'environ 150m<sup>2</sup>. Il est composé de deux ailes latérales constitué de « petites cellules linéaires » au RDC et des volumes plus décroissés aux étages qui donnent sur une cour centrale, avec un ordonnancement remarquable et une architecture singulière.</p> <p>L'ouverture de ce nouvel espace est prévue pour mars 2024. Il offrira des équipements favorisant le repérage, l'émergence et la consolidation de projets entrepreneuriaux à partir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement de porteurs de projets en phase d'incubation (partenariat couveuse BGE Ariège, intégration de l'office du commerce et des entreprises),</li> <li>• L'hébergement d'activités en hôtel d'entreprises ;</li> <li>• La mobilisation de l'écosystème du numérique, de l'entrepreneuriat et de l'innovation à partir de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanences d'opérateurs institutionnels, économiques ou associatifs,</li> <li>- Actions d'animation thématique,</li> <li>- Actions de formation (intech, Ecole Régionale du Numérique, Formation à distance) ;</li> <li>- Actions en lien avec l'emploi (formations spécifiques, entretiens de recrutement, MRS...);</li> </ul> </li> </ul>		

- La rencontre, l'échange, le transfert de savoir et de savoir-faire	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier la constitution d'un noyau dur d'entreprises innovantes en vue de développer une identité économique propre au territoire.</li> <li>• Constituer un guichet unique d'accueil et d'information des porteurs de projet de toute nature.</li> <li>• Déployer une offre de services à destination des entreprises, de l'emploi et de la formation professionnelle.</li> <li>• Fédérer les acteurs locaux et régionaux autour de ce pôle préférentiel d'animation</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques :</u> Conseil Régional, Agence Ariège Attractivité, Cabinet VITAM, Etat, Relais d'entreprises</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels :</u> Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat, Communauté de communes</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mai 2021 : recrutement cabinet de programmistes</li> <li>• Octobre 2021 : programme technique détaillé</li> <li>• Février 2022 : choix MOE après concours d'architecte</li> <li>• Octobre 2022 : dépôt permis de construire</li> <li>• Mars 2023 : travaux</li> <li>• Mars 2024 : ouverture du tiers-lieu</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement : 2 636 000 euros HT</li> <li>• Fonctionnement : 40 000 euros HT</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'alvéoles artisanales occupées,</li> <li>• Nombre de bureaux loués,</li> <li>• Nombre d'usagers de l'espace de coworking,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'animations</li> <li>• Chiffre d'affaires du site</li> <li>• Évaluation annuelle du taux de satisfaction des usagers</li> </ul>
--	--

## ➤ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 2.2.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Honoraires techniques	Programmist + moe	2021	2023	415 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 112 580€ Fond Friche Etat</li> <li>• 350 000€ Région</li> </ul>
Travaux	Travaux 1er œuvre et second œuvre	2023	2024	2 221 000	

## ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Les revêtements et systèmes de chauffage devront prendre en compte ces éléments
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Objectif 0 déchets sur les alvéoles artisanale. Seuls les circuits courts et producteurs "durables" pourront les intégrer.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Ce nouvel espace permettra à des créateurs d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement au plus près, quel que soit leurs parcours...
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Les artisans accueillis dans les alvéoles artisanales devront obligatoirement avoir des pratiques respectueuses de l'environnement.
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfices, des structures...	0	
Participation citoyenne	+1	La population sera associée sur toute la phase amont du projet. Ceci dans l'objectif de constituer avant même l'ouverture une communauté d'ambassadeurs/d'usagers du tiers-lieu.

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT ACV** 2.2.2 / Marketing territorial et communication positive au service de la revitalisation du centre-ville et du renouvellement urbain

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers	
Référents du projet	Elue : F. Pancaldi	Technicien : Yvon Le Gall
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Objectif 2.2: Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
Création d'outils de marketing territorial et communication positive au service de la revitalisation du centre-ville et du renouvellement urbain.		
En plus d'un habitat dégradé et souvent vide, au sentiment d'insécurité, le centre-ville de Pamiers souffre d'une image négative aussi bien chez ses propres habitants que chez les commerçants et les investisseurs extérieurs. Cette image doit être changée auprès de chacune de ces cibles.		
Son patrimoine historique, pourtant riche, longtemps abandonné et aujourd'hui en cours de rénovation, est inconnu. Le tourisme en ville est inexistant. La promotion touristique de la ville est donc indispensable.		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	Projet en cours	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<u>Objectifs stratégiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renouveler l'image du centre-ville dans la ville et à l'extérieur</li> <li>Mettre en valeur le projet de développement et de revitalisation du centre-ville dans toutes les politiques qui lui sont consacrées (habitat, urbanisme, sécurité, économie, culture, tourisme)</li> <li>Convaincre les acteurs et publics cibles d'investir ou réinvestir dans le centre-ville</li> </ul> <u>Objectifs opérationnels :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'outils de communication</li> <li>Organisation d'opérations de communication</li> <li>Partage de la stratégie avec les habitants et les acteurs locaux</li> </ul>	
	<u>Partenaires techniques</u> : services de la ville de Pamiers et de la CCPAP, agences d'événementiel et de communication, presse, Office du tourisme	

Intervenants	<u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région, Département
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un nouveau site Internet : attribution du marché juin 2022 ; fourniture du site décembre 2022</li> <li>• Campagnes de communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promotion de la ville : permanente depuis T1 2021</li> <li>○ Développement commercial : permanente depuis T1 2021</li> <li>○ Rénovation urbaine : à partir de juin 2022</li> </ul> </li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	60 000€ TTC : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fonctionnement 40%</li> <li>○ Investissement 60%</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p><b>Coût réalisé / coût prévu X 100 en % : 20%</b></p> <p><b>Nombre de taches réalisées / nombre de tâches prévues x 100 en % : 50%</b></p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de followers sur les réseaux sociaux</li> <li>• Nombre de consultations du site internet</li> <li>• Parutions presse</li> <li>• Commercialisation des habitats rénovés et accroissement de la population dans le centre-ville</li> <li>• Installation de commerces dans le centre-ville</li> <li>• Accroissement des touristes et randonneurs (en lien avec l'OTI)</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 3.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Création site internet		Juin 2022	Décembre 2022	35 000€	35 000€ AAP numérique
Création nouveau réseau social	Compte Instagram	Mai 2022	Mai 2022	0	
Rénovations urbaines centre-ville	Campagnes de communication	Juin 2022	Septembre 2023	20 000€	Ville 100%
Promotion du centre-ville	Campagnes de communication	Janvier 2021	Mars 2026	5000€	Ville 100%

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des	0	

risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Promotion des projets de revitalisation et de renouvellement urbain en faveur de la reconquête du centre-ville de Pamiers et au profit d'un territoire environnant plus large (échelle départementale)
Participation citoyenne	+1	Création de conseils de quartier

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 2.2.3 / Poursuite de l'acquisition foncières (commerces)

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Jacques SOULA
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.2 : Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>La ville de Pamiers a initié depuis 2016 une opération « commerces relais ». Cette action a pour objectif de proposer des locaux aux normes, à des conditions avantageuses afin d'inciter les créateurs d'entreprises à tester leurs projets dans le centre-ville.</p> <p>La configuration du bâti du centre-ville fait que les locaux commerciaux sont pour la plupart d'une surface inférieure à 50 m<sup>2</sup>. Historiquement, les familles de commerçants exploitaient le rez-de-chaussée et habitaient sur les étages. Aujourd'hui l'offre de locaux d'activités de plus de 80m<sup>2</sup>, sur des emplacements numéro 1,</p>	



PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 acquisition et rénovation de 2 locaux,</li> <li>• 2023 : sélection et installation des commerces</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 000 euros</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de locaux achetés,</li> <li>• Nombre de commerces installés,</li> <li>• Chiffre d'affaires réalisés par les commerces</li> <li>• Pérennité des commerces</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence ACV 2.2.3	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Acquisitions foncières	Achat de 2 locaux			100 000 euros/ an	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	La sobriété énergétique sera recherchée lors des travaux de mise aux normes
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Les projets autour de l'économie circulaire font partie des cibles

Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Les publics issus des quartiers prioritaires pourront intégrer ce dispositif
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne	+1	La population sera associée par une démarche de concertation déjà initiée. Elle sera notamment questionnée sur l'offre de commerces attendue.

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 2.2.4 / Aide à la modernisation des points de ventes à destination des commerçants et des propriétaires bailleurs.

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Jacques SOULA
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.2 : Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>La Commune de Pamiers conduit un programme visant à renforcer l'activité commerciale du centre-ville. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la mise en place d'une stratégie ambitieuse de rénovation du parc de logements et de l'espace public.</p> <p>Les linéaires commerciaux denses impactent le paysage urbain et chaque commerçant est acteur de la valorisation de sa commune et de son identité. C'est dans ce cadre que la collectivité a mis en place un dispositif d'aides à la modernisation des points de vente en faveur des commerçants, artisans et propriétaires bailleurs du centre-ville. Il a été prévu une enveloppe de 75 000 € pour 2022 ; ce montant pourra être révisé chaque année.</p> <p>L'objectif de ces aides est d'inciter et faciliter la création et la reprise de commerces de proximité du centre-ville, disposant d'un point de vente fixe appartenant au secteur du commerce et de l'artisanat. Il s'agit aussi</p>	

<p>de maintenir ou d'améliorer l'attractivité du tissu local en finançant, notamment, des aménagements valorisant l'environnement commercial et les espaces d'accueil de la clientèle.                  Dans l'optique de rechercher une qualité maximale dans les aménagements engagés, une charte spécifique a été réalisée. Elle a pour objectif d'améliorer la qualité visuelle des enseignes et des devantures commerciales. Le périmètre stratégique défini est le suivant. Il permettra des résultats visibles rapidement et une action immédiate sur les linéaires commerciaux identifiés comme emplacements numéro 1.</p>	
<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p><input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer</p>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer des linéaires commerciaux de qualité</li> <li>• Installer des activités qui font la différence</li> <li>• Lutter contre la vacance</li> <li>• Attirer des consommateurs dans le centre-ville</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> : Chambres consulaires, Services techniques, urbanisme.</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : A ce stade, pas de partenaires financiers identifiés. Est-il prévu des financements dans le cadre d'ACV/ORT ?</p>
<p>PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 validations de la charte et du régime d'aides,</li> <li>• 2022,23,24 déroulé de l'action</li> </ul>
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 000 euros en 2022</li> <li>• 150 000 euros en 2023 et 2024</li> <li>• soit 375 000 euros</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'AVANCEMENT</p>	
<p>INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de commerces subventionnés,</li> <li>• Nombre de commerces installés,</li> <li>• Chiffre d'affaires réalisés par les commerces</li> <li>• Pérennité des commerces</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence ACV 2.2.4	Description	Calendrier	Budget
---------------------	-------------	------------	--------

Intitulé de l'opération - action		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Subventions 2022 à 2027	Devantures, enseigne, mobilier de terrasses, travaux intérieurs			375 000 euros	

## ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	La sobriété énergétique sera recherchée pour les enseignes ainsi que les matériaux durables pour les devantures et mobiliers.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne	+1	La population sera associée par une démarche de concertation déjà initiée. Elle sera notamment questionnée sur l'offre de commerces attendue.

## ➤ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 2.2.5 / Mise en place de solutions numériques pour le commerce

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers	
Référents du projet	Jacques SOULA	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2.2 : Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>En 2020, l'importance du site Pamiers-shopping.com a pris une nouvelle dimension. Existant et opérationnel, il se révèle comme la solution face aux fermetures administratives des commerces et permet d'assurer la continuité de l'activité. Le site répond à deux tendances qui s'ancrent dans les habitudes des consommateurs : le vente en ligne et la consommation de produits locaux. Il convient maintenant de stabiliser et pérenniser le site.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition <input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation <input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le site auprès des commerçants</li> <li>• Moderniser le site : fonctionnement, organisation, présentation</li> </ul>	
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Pamiers-shopping ; Ville de Pamiers, Association des Commerçants de Pamiers (ACP) ; Chambre de commerce et d'Industrie de l'Ariège</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Association des Commerçants de Pamiers (ACP) ; Ville de Pamiers</p>	
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décembre 2021 : amorce du projet auprès des principaux interlocuteurs</li> <li>• Janvier : audit du site par la CCI</li> <li>• Février/Mars : application des préconisations issues de l'audit, modernisation du site et travail sur la gestion et l'organisation avec l'ACP</li> <li>• Avril, à l'occasion des « Rencontres commerçants » : présentation du travail réalisé sur le site et participation d'intervenants extérieurs spécialisés sur la question du e-commerce (CCI et cabinet AID)</li> <li>• Mai : opération de communication sur le site / jeu commercial en ligne</li> </ul>	
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit du site CCI « parcours numérique » : pris en charge par la CCI dans le cadre du plan de relance</li> <li>• 500€ : intervenants extérieurs spécialisés</li> <li>• 1000€ : opération de communication sur le site / jeu commercial en ligne</li> </ul>	

INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de commerces en ligne sur pamiers-shopping.com</li> <li>• Nombre de page vues</li> <li>• Nombre de vues facebook</li> <li>• Moyenne des vente/jours en €</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de nombre de commerces en ligne sur pamiers-shopping.com</li> <li>• Evolution du nombre de page vues</li> <li>• Evolution du nombre de vues Facebook</li> <li>• Evolution de la moyenne des vente/jours en €</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 2.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Janvier 2022 : audit par la CCI	Audit spécialisée par Sophie Robin, conseillère numérique de la CCI Grille d'analyse, restitution, préconisation et suivi	Janvier 2022	Février 2022	0€ Pris en charge par le plan de relance	0€
Février/Mars : modernisation du site et travail sur la gestion et l'organisation avec l'ACP	Modernisation du site par Pamiers Shopping en fonction des préconisations de l'audit Refonte de la gestion et de l'organisation administrative du site en partenariat avec l'ACP	Février Marc 2022	Février Marc 2022	0€	0€
Avril : intervenant extérieur spécialisé : CCI	Avril, à l'occasion des « Rencontres commerçants » : présentation du travail réalisé sur le site et intervention de la conseillère numérique de la CCI	Avril 2022	Avril 2022	0€	0€
Avril : intervenant extérieur spécialisé : CCI	Avril, à l'occasion des « Rencontres commerçants » : présentation du travail réalisé sur le site et intervention du cabinet AID observatoire	Avril 2022	Avril 2022	500€ Ville de Pamiers	500€ Ville de Pamiers
Mai : opération de communication sur le site / jeu commercial en ligne	Mise en place d'un jeu commercial sur le site avec dotation et campagne de communication	Mai 2022	Mai 2022	1000€ Ville de Pamiers + ACP	1000€ Ville de Pamiers + ACP

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	0	
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Limitation des déplacements
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 2.2.6 / Aide à la modernisation des commerces (FISAC)

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Jacques SOULA
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.2 : Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Entre 2018 et 2021, dans le cadre de l'opération FISAC, plus de 400 000€ de subventions ont été versés aux commerces du centre-ville dans le cadre de l'aide à la modernisation.	

<p>Afin de lutter contre l'effet pervers de la disparition de ces aides, la ville de Pamiers souhaite mettre en place une nouvelle aide directe (cf fiche action 2.2.4).</p> <p>Cette dernière concernerait les enseignes et les devantures commerçantes et s'appliquerait aux nouveaux commerces comme aux anciens qui souhaitent se moderniser.</p> <p>Un fonctionnement administratif similaire au FISAC est envisagé : dépôt d'un dossier de demande de subvention avant travaux ; délibération par un comité s'appuyant sur des avis de techniciens (consulaires ; BGE...) ; notification : versement de la subvention (acompte et/ou solde) sur justificatif.</p> <p>Des engagements dans la vie économique de la ville sont demandés aux commerçants en contrepartie.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet terminé</li> </ul>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation et attractivité des commerces</li> <li>Concurrencer les autres territoires</li> <li>Compléter la rénovation urbaine (habitat, espace public)</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Ville de Pamiers, Chambres consulaires (CCI et Chambre des Métiers), BGE, Association des Commerçants de Pamiers (ACP)</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Ville de Pamiers, Etat (fisac), Région</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme sur 3 ans de 2018 à 2021</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dossier de demande</li> <li>Montant des subventions allouées</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dossier de demande</li> <li>Montant des subventions allouées</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 2.2.6	Description	Calendrier	Budget
----------------------------	-------------	------------	--------

Intitulé de l'opération - action	Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	0	
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT ACV** 2.2.7 / Offre Shop'in de la Banque des Territoires

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers	
Référents du projet	Jacques SOULA	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.2 : Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>La ville de Pamiers a répondu à un appel d'offre de la banque des Territoires lancé en janvier 2021 sur l'étude de la résilience du commerce de la ville face à la crise sanitaire.</p> <p>Le cabinet AID Observatoire s'est vu attribué la réalisation de cette étude flash (durée 1 mois), sur la commune. Les résultats ont été présentés en avril 2021 aux élus, aux représentants consulaires et aux commerçants.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input checked="" type="checkbox"/> Projet finalisé	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaitre la capacité de résilience des commerces du cœur de ville</li> <li>Savoir comment se situe Pamiers par rapport aux communes comparables</li> <li>Conforter ou modifier le plan d'actions sur les commerces de la ville</li> </ul>	
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Ville de Pamiers, Banque des territoires, cabinet AID observatoire</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Banque des territoires</p>	
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Février 2021 : engagement de la ville / réponse à l'appel d'offre</li> <li>Mars 2021 : réalisation de l'étude</li> <li>Avril 2021 : rendue de l'étude</li> </ul>	
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	10 000€ : pris en charge à 100% par la Banque des territoires	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Etude finalisée	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p>Indicateurs d'évaluation de Shop'in :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de fragilité : diversité commerciale, taux de vacance, intensité concurrentielle, enseigne nationale, profil clientèle, immobilier commercial.</li> </ul>	

	- Actions engagées : numérique, service à la clientèle, animations, communication, dynamique collective, action publique.
--	---

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 2.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Février 2021 : engagement de la ville	Engagement : Envoi, par la ville de Pamiers, d'un courrier d'engagement	Février 2021	Février 2021	0€	10 000€ - 100% pris en charge par la Banque des Territoires
Mars 2021 : réalisation de l'étude	Récupération de données (en ligne, INSEE, Office du Commerce...); réalisation d'entretiens téléphonique avec des acteurs clé du territoire Rédaction des résultats	Mars 2021	Mars 2021	0€	
Avril 2021 : rendu	Restitution en présentiel	Avril 2021	Avril 2021	0€	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	0	
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

### ➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** / 2.2.8 Déménagement de l'Office de tourisme en hypercentre

Fiche action à venir

Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

## Pamiers

### OBJECTIFS GENERAUX



#### Axe 3 MOBILITES



3.1) Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs

3.2) Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes « Bourgs-centres » avec une attention particulière sur les entrées de villes

Fiche action **ORT MULTISITES** 3.1.0 / Elaboration d'une feuille de route « mobilités » CCPAP et déclinaison opérationnelle (13 actions)

**Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites**

Fiche action **ORT ACV** 3.1.1 Etude Mobilités à Pamiers « Plan de circulation et de stationnement multimodal »

MAITRISE D'OUVRAGE Ville de Pamiers

Référents du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame POUCHELON : Elue pilote.</li> <li>• Monsieur Erwan JEGARD : Chef de projet</li> </ul>
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 3.1 : Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Cette « étude mobilités » est un outil d'aide à la décision pour la collectivité qui permettra de choisir les réponses les plus en adéquation avec les orientations de ses projets et la capacité financière de la collectivité à les mettre en œuvre.</p> <p>Elle vise en premier lieu à « réinterroger » et à « réaffirmer » la « stratégie mobilité » de la ville de Pamiers au profit de la redynamisation de son centre-ville. Cette étude stratégique et pré-opérationnelle a pour objet l'élaboration et la définition du plan de circulation et de stationnement multimodal de la Ville en s'appuyant sur les études antérieures et en cours, complétée d'une analyse de données à construire par le prestataire pour mettre à jour le comportement des automobilistes et autres usagers de la voie publique.</p> <p>Cela permettra à la ville de Pamiers de se doter des informations techniques et financières nécessaires aux choix à opérer en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de circulation multimodal de la commune ;</li> <li>• D'aménagements urbains d'espaces publics ;</li> <li>• De déplacements urbains dans une logique d'intermodalité en lien avec le PEM de la ville ;</li> <li>• De déplacements alternatifs, transports en communs, cycles, aires de covoiturage et d'autopartage... ;</li> <li>• De stationnement multimodal intégrant la question des parkings relais et de leur desserte ;</li> <li>• De stratégie d'urbanisation et phasage opérationnel.</li> </ul>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<p>Ce projet vise à résoudre - réduire les problématiques et difficultés enregistrées en matière de mobilités, de circulation, d'accessibilités, de stationnements, de signalétique, de discontinuités cyclables et d'insécurité en faveur des modes actifs, de dysfonctionnements urbains ... sur la ville de Pamiers et son centre-ville. Ainsi, les objectifs de ce projet sont multiples (Cf. CCTP - joint : 3.1 « Objectifs de la mission ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la pratique du Vélo et de la marche en maillant les Pôles générateurs de mobilités</li> <li>• Favoriser l'intermodalité avec le PEM de Pamiers et le conforter (réflexion d'un PEM routier en complément – modalités à étudier)</li> <li>• Viser un report modal de la voiture vers des modes alternatifs (anticipation d'un service navette plus performant, location de vélos...)</li> <li>• Optimiser et redéfinir l'offre et la politique de stationnement</li> <li>• Communiquer sur cet axe de développement pour un réel impact sur les changements d'usages</li> <li>• Redynamiser le centre-ville – Pamiers ville des proximités (articulation avec les projets de renouvellement urbain à horizon 2030)</li> <li>• Mettre en valeur les éléments patrimoniaux et remarquables de la cité</li> <li>• Favoriser la transition écologique et une croissance verte (économie décarbonée – vélo)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer les continuités (notamment cyclables) avec les communes limitrophes...</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège, services de l'état, Conseil Départemental de l'Ariège, Région Occitanie (AOM), SDE09...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : CD09 et Banque des Territoires</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>D'une durée de 12 mois maximum cette étude se déroulera en trois phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>PHASE 1 : diagnostic de la circulation et du stationnement de la ville et de son centre-ville : 3 mois</li> <li>PHASE 2 : réalisation du plan de circulation et de stationnement multimodal à partir d'une approche via des scénarii : 3 mois</li> <li>PHASE 3 : réalisation des fiches actions chiffrées, phasées, priorisées et spatialisées : 3 mois</li> </ol>
BUDGET STABILISE (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<b>COÛT DE L'ÉTUDE : 66 590€HT - 79 908€ TTC</b>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation des différentes étapes et phases en Comité de Pilotage</li> <li>Nombre de participants aux ateliers participatifs</li> <li>Nombre de participants à l'enquête en ligne</li> </ul>
INDICATEURS D'ÉVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la part modale de la voiture vers d'autres modes : vélo, transports collectifs</li> <li>Evolution des distances d'embouteillages</li> <li>Evolution du nombre de place de stationnement en centre-ville / périphérie</li> <li>Evolution de la fréquence des transports en commun</li> <li>Evolution du nombre de km de voies cyclables</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ÉTAPES**

Référence e ORT 3.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
	Intitulé de l'opération - action				
	<p><b>Réunion de lancement</b></p> <p><b>Atelier participatif ouvert au public</b></p> <p>Analyse thématique des documents et données existantes</p> <p><b>Circulation</b></p> <p>Compteurs automatiques radars</p> <p>Enquête Origine/Destination par Relevé de Plaques Minéralogiques</p> <p>Comptages directionnels Standards</p>	Fév. 2022	Avril 2022	42 540€	26 636€ Banque des Territoires

<p><b>Phase 1 : Diagnostic de la circulation et du stationnement de la ville et de son centre- ville</b></p>	<p>Observations qualitatives in situ des pratiques et des dysfonctionnements à constatés Compilation et vérification des données dont le visionnage des fichiers des caméras numériques Saisie et paramétrages du réseau sous Aimsun Etablissement des matrices OD VL/PL pour les 2 périodes de pointes et calage du modèle Simulation de l'état actuel du système circulatoire Analyse du système circulatoire actuel Création des cartes d'articulation des différents flux de trafic de circulation aux heures d'enquête</p> <p><b>Stationnement</b> Relevé d'offre des places de stationnement à auditer Mise des données sous SIG Enquête Rotation un mardi ou un jeudi hors vacances scolaires et jours fériés Compilation et vérification des données Traitement des données stationnement, conclusions et comparaison avec les résultats de l'étude de 2008</p> <p><b>Modes Actifs</b> Analyse des aménagements et services existants (travail in situ) avec une vision d'intégration opérationnelle des futures voies cyclables Mise en avant des pôles générateurs des mobilités douces (commerces, administratif, santé, scolaire, emploi, ...) Cartes isochrones propres aux principaux d'ERP stratégiques du territoire d'étude (piétons, vélo, VAE) Analyse et traitement des données thématiques recueillies</p> <p><b>Transport en Commun</b> Analyse de l'existant et des potentiels</p> <p><b>Autres modes de déplacements (covoiturage, livraison, ...)</b> Analyse des besoins et des potentiels intermodaux Analyse des pratiques existantes</p> <p><b>Enquête et concertation de la société civile</b> Enquête en ligne avec un volet tout public et un volet commerçant du centre-ville</p> <p><b>Livrable</b> Rédaction du rapport : Diagnostic Prospectif <b>Atelier participatif ouvert au public</b> <b>Réunion de travail en groupe restreint : Consolidation des enjeux et objectifs</b> <b>Présentation du Diagnostic prospectif en COTECH</b> <b>Présentation du Diagnostic prospectif dans sa version finale en COPIL</b></p>				
<p><b>Phase 2 : Réalisation du plan de circulation et de stationnement multimodal</b></p>	<p>Proposition de scénarios organisationnels <b>Atelier participatif ouvert au public</b> <b>Réunion de travail en groupe restreint</b> Travail sur les scénarios opérationnels <b>Atelier participatif ouvert au public</b> <b>Réunion de travail en groupe restreint</b> <b>Livrable</b> Rédaction du rapport : Les 2 scénarios opérationnels Présentation des scénarios opérationnels dans leurs versions finales en COTECH Présentation des scénarios opérationnels dans leurs versions finales en COPIL Choix et validation du scénario final à décliner en Plan Circulation et Stationnement</p>	<p>Mai 2022</p>	<p>Juillet 2022</p>	<p>12 850€</p>	
<p><b>Phase 3 : Réalisation</b></p>	<p>Rédaction du Plan de Circulation et de Stationnement Partie 1 Rédaction du Plan Circulation et de Stationnement Partie 2</p>			<p>11 200€</p>	

<b>des fiches actions détaillées, chiffrées, phasées, priorisées et spatialisées</b>	Rédaction du Plan Circulation et de Stationnement Partie 3	Aout 2022	Nov. 2022		
	Réunion de travail en groupe restreint : Présentation des livrables finaux				
	Cette réunion permettra de travailler sur les livrables finaux et les supports de la réunion publique finale				
	Mise à jour des livrables finaux				
	Présentation du Plan Circulation et de Stationnement en COTECH				
Présentation du Plan Guide dans sa version finale en COPIL					
	Présentation des conclusions de l'étude en Réunion Publique				

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Un des objectifs majeurs de cette étude est de diminuer le flux de voiture en ville et de développer les alternatives à l'autosolisme.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	La question et l'objectif des mobilités inclusives s'inscrit dans cette démarche. Le périmètre de la politique de la ville est entièrement pris en compte.
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Cette étude s'inscrit dans une démarche globale menée sur les mobilités à l'échelle intercommunale et supra-intercommunale (SCOT Vallée de l'Ariège – lien avec la Communauté d'agglomération). Elle participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie mobilités. Elle a permis d'initier la mise en place d'une étude similaire sur la commune de Saint-Jean-du-Falga (commune limitrophe en conurbation)
Participation citoyenne	+1	Une très forte mobilisation citoyenne et de nombreux acteurs est visée tout au long de l'étude : ateliers participatifs, enquête en ligne...

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

<b>Commune</b>	<b>[Maitre d'ouvrage]</b>	<b>[cofinanceur 1]</b>	<b>[cofinanceur 2]</b>	<b>[cofinanceur 3]</b>	<b>[cofinanceur 4]</b>
----------------	---------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche actions **ORT** **ACV** 3.2.1-6-7-10-11 / Aménagement RD624 \_ phasage par tronçons

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elue : Pauline QUINTANILHA, Techniciens : Marc MONTEILS
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 3.2 : Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes Bourgs-centres du pôle appaméen avec une attention particulière sur les entrées de villes</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Requalification de la RD 624 en traversée de l'agglomération avec la création d'itinéraire cyclable en site propre sur tout le linéaire depuis la limite Sud avec Saint Jean du Falga vers le Nord et la zone d'activité de Gabrielat (entre 5 et 6 km). Le projet (composé de sous-opérations phasées) vise la mise en valeur et embellissement de la traversée de ville, l'accessibilité et sécurisation des cheminements – déplacements, la création de plantations d'alignement et de verdissement et plus globalement l'amélioration du cadre de vie intégrant les réseaux (diagnostiquer et restaurer les réseaux AEP, GAZ, EU), l'enfouissement des réseaux aériens et la modernisation de l'éclairage.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours (tranche 1 en cours de livraison) <input type="checkbox"/> Conception / réalisation pluriannuelle pour les autres tronçons
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la pratique du vélo du quotidien.</li> <li>• Viser un report modal de la voiture vers le vélo.</li> <li>• Assurer les continuités cyclables entre les communes limitrophes et territoires voisins.</li> <li>• Optimiser et redéfinir l'offre et la politique de stationnement.</li> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire et notamment viser la redynamisation du centre-ville de Pamiers comme « ville des proximités » (articulation avec les projets de renouvellement urbain à horizon 2030 – politique de la ville) et mettre en valeur les éléments patrimoniaux et remarquables du territoire.</li> <li>• Favoriser la transition écologique et une croissance verte (économie décarbonée – vélo), lutter contre le changement climatique et la précarité énergétique en proposant des alternatives aux déplacements motorisés.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur cet axe de développement pour un réel impact sur les changements d'usages – (démonstration concrète d'un itinéraire structurant identifié dans le Plan Vélo Vallée de l'Ariège).</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : MOE externe, SDE09, CD09, CCPAP, ORANGE, SCOT Vallée de l'Ariège, DDT, CAUE, ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région, Département, Europe, CCPAP, Agence de l'eau</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p><b>Travaux de juillet 2021 à 2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Route de Foix – limite administrative de SJDF (à planifier)</li> <li>• <b>Avenue de Foix &amp; part de l'av Irénée Cros (2021 à 2022)</b></li> <li>• Part de l'avenue Irénée Cros &amp; BD Delcassé (2024 à 2025)</li> <li>• Boulevard Alsace Lorraine (2024 à 2025)</li> <li>• Avenue et route de Toulouse (2024 à 2025)</li> <li>• Franchissement giratoire de Gabrielat (à planifier)</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<p>T0 : Route de Foix (1,2 M€ TTC)</p> <p>T1 : Avenue de Foix &amp; part de l'av Irénée Cros (1,4 M€ TTC)</p> <p>T2 : Part de l'avenue Irénée Cros &amp; BD Delcassé (1,8 M€ TTC)</p> <p>T3 : Boulevard Alsace Lorraine (1,2 M€ TTC)</p> <p>T4 : Avenue de Toulouse (0,38 M€ TTC)</p> <p>T5 : Avenue et route de Toulouse (1,2 M €TTC)</p> <p>T6 : Franchissement giratoire de Gabrielat (à estimer)</p>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p><b>Coût réalisé / coût prévu X 100 en %</b></p> <p><b>Nombre de tâches réalisées / nombre de tâches prévues x 100 en %</b></p> <p>6 Tâches : études travaux de VRD, avis favorable CTTA, attribution des marchés de travaux, travaux VRD, travaux SDE09.</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p>Fréquentation piste vélo, mesure par comptage in situ.</p> <p>Evolution du nombre de kilomètres de voie cyclable.</p>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 3.1.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Etudes de MOE T1			2021	1 330	- 300 000€
Travaux réseau BT et éclairage T1			2021	608€HT	DSIL
Travaux de VRD T1		07/2021	03/2022		

Travaux d'éclairage public T1		07/2021	03/2022		- 150 000€ DETR - 182 172€ CD09 - 120 000€ Région
Etudes de MOE T2 à T4		11/2022	11/2023		
Travaux réseau BT et éclairage T2 à T4		2024	2025		
Travaux de VRD T2 à T4		2024	2025		
Travaux d'éclairage public T2 à T4		2024	2025		
T0		A planifier			

## ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Report modal de la voiture vers les modes actifs. Diminution de la pollution des véhicules et la consommation de carburant.  Plantation d'arbres, rafraichissement en milieu urbain.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Création de parterres plantés et d'arbres. Favorise la biodiversité.
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	
Participation citoyenne	+1	Echanges avec le collège Jean XXIII (Tranche1), l'association locale Cyclo Pattes, l'association des parents d'élèves.

## ➤ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
---------	--------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Fiche action **ACV** 3.2.2 / Création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre La Tour-du-Crieu et le PEM de Pamiers

<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elue : Cécile POUCHELON – Techniciens : Marc MONTEILS et Mathieu NIRASCOU
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 3.1 : Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Le projet global vise la création d'un itinéraire cyclable sécurisé en site propre, première alternative à l'autosolisme, entre le centre-ville de La Tour-du-Crieu (mairie) au Pôle d'Echange Multimodal de Pamiers (itinéraire visé dans le Plan Vélo Vallée de l'Ariège). Le projet vise l'amélioration de 1360 mètres de piste existante par la sécurisation des intersections aménagées avec des plateaux traversants et suppression des discontinuités. Il prévoit également la création de 1000 mètres de voie verte de 3 mètres de large rue Isabelle Sandy et ancien chemin de Pamiers à la Tour du Crieu.</p> <p>Enfin, le projet intègre la révision complète de l'éclairage public sur l'itinéraire.</p>	
<b>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</b>	<input type="checkbox"/> Projet en cours
<b>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la pratique du Vélo du quotidien en maillant les Pôles générateurs de mobilités.</li> <li>• Viser un report modal de la voiture vers le vélo.</li> <li>• Favoriser l'intermodalité avec le PEM de Pamiers en créant les rabattements nécessaires.</li> <li>• Assurer les continuités cyclables entre les communes limitrophes et territoires voisins.</li> <li>• Optimiser et redéfinir l'offre et la politique de stationnement.</li> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire et notamment viser la redynamisation du centre-ville de Pamiers comme « ville des proximités » (articulation avec les projets de renouvellement urbain à horizon 2030 – politique de la ville) et mettre en valeur les éléments patrimoniaux et remarquables du territoire.</li> <li>• Favoriser la transition écologique et une croissance verte (économie décarbonée – vélo), lutter contre le changement climatique et la précarité énergétique en proposant des alternatives aux déplacements motorisés.</li> <li>• Communiquer sur cet axe de développement pour un réel impact sur les changements d'usages – (démonstration concrète d'un itinéraire structurant identifié dans le Plan Vélo Vallée de l'Ariège).</li> </ul>

Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Maîtrise d'oeuvre externe – OTCE, Comité technique de traverse d'agglomération CTTA du CD09, SDE09, Gestionnaires de réseaux, CCPAP, SM SCoT Vallée de l'Ariège, services de la DDT...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat et Département, CCPAP</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>Etudes 2021</p> <p>Travaux de VRD de juillet à octobre 2022</p> <p>Travaux d'éclairage public de juillet à octobre 2022</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Investissement : 559 104,18 €HT
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p><b>Coût réalisé / coût prévu X 100 en %</b></p> <p><b>Nombre de taches réalisées / nombre de tâches prévues x 100 en %</b></p> <p>6 Tâches : études travaux de VRD, avis favorable CTTA, attribution des marchés de travaux, travaux VRD, travaux SDE09.</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation piste vélo, mesure par comptage in situ.</li> <li>• Evolution du nombre de kilomètres de voie cyclable.</li> </ul>

## ➤ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 3.2.2	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Etudes travaux de VRD		Mars 2021	Décembre 2021	25 354.50	183 641€ DSIL
CTTA			Nov 2021		
Consultation Marché de travaux		Avril 2022	Mai 2022		
Travaux de VRD		Juillet 2022	Nov 2022	475 549.68	
Travaux SDE 09		Juillet 2022	Nov 2022	58 200.00	

## ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les	+1	Report modal de la voiture vers les modes actifs. Réduction des GES liés à l'utilisation de la voiture.

pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Report modal de la voiture vers les modes actifs. Réduction de la consommation de carburant.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Liaison entre deux communes limitrophes entre lesquelles les déplacements domicile/travail ou domicile/école ou domicile/commerces sont très importants.
Participation citoyenne	+1	Une concertation a eu lieu avec les riverains de la rue Isabelle Sandy pour expliquer les objectifs du projet et collecter leur observation sur le partage de l'espace public afin de les intégrer au projet. 2 RDV sur site sont programmés.

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORTACV** 3.2.12 / Requalification de la RD11 – Avenue du 9<sup>e</sup> RCP en faveur des modes actifs

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elue : Pauline QUINTANILHA, Techniciens : Marc MONTEILS et Mathieu NIRASCOU
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 3.1 : Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
L'avenue du 9 <sup>e</sup> RCP est un axe majeur de Pamiers, elle constitue l'un des 4 entrées de ville. Cette route départementale n°11 fait la liaison de Pamiers à Belpech. A l'échelle locale, elle relie le centre-	

<p>ville à la zone d'activités de Pic et à la zone commerciale de la Bouriette. Elle dessert la gare, la Sous-Préfecture, le collège Bayle, l'EREA, deux cabinets médicaux. Hors agglomération, elle dessert le Lycée Agricole et le Régiment des Chasseurs Parachutistes.</p> <p>En journée, le trafic est plutôt fluide, les difficultés se concentrent aux heures de pointe du matin et du soir avec la desserte du collège Bayle. La présence simultanée des cars, des véhicules des parents d'élèves aux heures d'entrée et de sortie des scolaires devient problématique. Les accès piétons ne sont pas suffisamment sécurisés et peu accessibles. Il est nécessaire d'organiser les flux séparément afin de limiter les zones de conflit, améliorer la fluidité du trafic et limiter les remontées de files sur le passage à niveau 54.</p> <p>Le projet intègre des itinéraires cyclables en sites propres faisant la connexion avec les infrastructures existantes. Création de 1200 mètres de voie verte sur la totalité du linéaire et reconfiguration du carrefour avec l'avenue de la Rijole.</p> <p>Ce nouvel aménagement s'inscrit dans le schéma directeur des aménagements cyclables élaboré par le SCOT à l'échelle communautaire.</p> <p>Dans ce projet, le carrefour du PN 55 est profondément modifié et simplifié. Le carrefour de l'avenue de la Rijole est aménagé en mini giratoire.</p> <p>Indépendamment des problématiques de circulation, la commune souhaite valoriser cette entrée de ville afin de la rendre plus attractive en lien avec les récents aménagements effectués devant la gare et l'avenue de la Rijole. Le mobilier urbain est entièrement renouvelé et des plantations d'arbres sont prévues sur le devant du collège aménagé en parvis.</p> <p>Dans le même esprit, les réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication seront enfouis pour améliorer la perception de l'ensemble.</p> <p>Le matériel d'éclairage public sera intégralement remplacé par des nouveaux candélabres à LED avec abaissement de puissance.</p>	
<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p><input type="checkbox"/> Projet en cours de définition</p>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la pratique du vélo du quotidien.</li> <li>• Viser un report modal de la voiture vers le vélo.</li> <li>• Assurer les continuités cyclables entre les communes limitrophes et territoires voisins.</li> <li>• Optimiser et redéfinir l'offre et la politique de stationnement.</li> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire et notamment viser la redynamisation du centre-ville de Pamiers comme « ville des proximités » (articulation avec les projets de renouvellement urbain à horizon 2030 – politique de la ville) et mettre en valeur les éléments patrimoniaux et remarquables du territoire.</li> <li>• Favoriser la transition écologique et une croissance verte (économie décarbonée – vélo), lutter contre le changement climatique et la précarité énergétique en proposant des alternatives aux déplacements motorisés.</li> <li>• Communiquer sur cet axe de développement pour un réel impact sur les changements d'usages – (démonstration concrète d'un itinéraire structurant identifié dans le Plan Vélo Vallée de l'Ariège).</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> : Maitrise d'œuvre externe, Comité technique de traverse d'agglomération, CD09, DDT, Scot de la Vallée de l'Ariège, CCPAP</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Europe, Etat, Région et Département, Agence de l'eau.</p>

PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : fin prévue en avril 2022.</li> <li>• CCTA – mars 2022</li> <li>• Travaux de juin 2022 à septembre 2023</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Investissement : 1 549 835 € HT
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p><b>Coût réalisé / coût prévu X 100 en %</b></p> <p><b>Nombre de taches réalisées / nombre de tâches prévues x 100 en %</b></p> <p>6 Tâches : études travaux de VRD, avis favorable CCTA, attribution des marchés de travaux, travaux VRD, travaux SDE09.</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation piste vélo, mesure par comptage in situ.</li> <li>• Evolution du nombre de kilomètres de voie cyclable.</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 3.2.12	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Etudes de MOE		2021	Avril 2022	1 549 835€	
CCTA			Mars 2023		
Travaux VRD		Juin 2022	Mars 2023		
Travaux de réseau BT et Télécom		Juin 2022	Mars 2023		
Tavaux éclairage public		Juin 2022	Mars 2023		

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Report modal de la voiture vers les modes actifs, piétons et vélo. Réduction des GES. Réduction de la consommation d'énergie.

Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Report modal de la voiture vers les modes actifs, réduction du trafic automobile. Réduction de la consommation d'énergie pour les déplacements.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Desserte de 3 établissements scolaires et desserte de la zone d'activité du Pic où les trajets domicile/travail ou domicile/école ou domicile/commerces sont très importants.
Participation citoyenne	+1	Rencontres avec le collège, l'association des parents d'élèves le service des transports et les commerces.

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 3.2.14 / Aménagement du boulevard de la libération et de la promenade des maquisards

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elue référente : Cécile POUCHELON / Tech : Béangère DELUC
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions En complémentarité avec l'Axe 4 Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 3.2 : Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes Bourgs-centres du pôle appaméen avec une attention particulière sur les entrées de villes</li> </ul> <p>En complémentarité avec l'objectif 4.2</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4.2: Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Le projet s'inscrit dans une démarche globale de renouvellement urbain. Il est en lien direct avec les opérations menées dans le cadre du projet de renouvellement urbain mené avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).</p> <p>L'opération consiste en un recalibrage et un réaménagement qualitatif (usages et aspect) et paysager de l'axe routier du Boulevard de la Libération et de la Promenade des Maquisards qui longe le canal en bordure Ouest du centre-ancien.</p> <p>Le projet se décompose en deux phases sur un peu plus de 500 mètres linéaires.</p> <p>Le périmètre de l'opération et le projet global se décompose comme suit, du Sud au Nord, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En phase 1, d'amorcer une continuité d'aménagement du boulevard de la libération depuis l'entrée de l'usine Aubert et Duval et l'intersection de la rue des Carmes (qui mène à la place centrale de la République) avec la promenade des maquisards ;</li> <li>• En phase 2, depuis la jonction avec le boulevard de la libération et l'intersection de la rue d'Emparis (épicerie du projet ANRU – Habitat) sur la promenade des maquisards jusqu'au boulevard du jeu du mail afin d'assurer connexion et cohérence à l'échelle du secteur.</li> </ul> <p>La rue du Rempart des Carmes située de l'autre côté du canal et située en parallèle du linéaire principal de l'opération sera a considéré (en site élargi) dans la conception du projet en vision prospective.</p> <p>L'opération nécessitera une conception d'ensemble pour une cohérence globale. Les travaux seront quant à eux réalisés en deux phases successives (même si certains postes peuvent être néanmoins mutualisés) dans l'optique de générer le moins de nuisances possibles et une coactivité des plus efficiente sur le tronçon de l'extrême nord – dans le cadre de l'opération de l'île aux enfants.</p> <p>Nota : l'opération globale qui doit permettre l'accès à la future école maternelle, au jardin public – paysager et au RPE sera réalisé dans un temps non compressible. L'école devant ouvrir à la rentrée 2023, les travaux devront être livrés dans le temps impartis.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Etude en cours – Rendu esquisse (deux scénarios : 19 juillet 2022) –
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser le centre-ville par une action forte sur les qualités résidentielles du secteur (équipement - aménagement - mobilité)</li> <li>• Redonner envie à des familles et salariés de s'installer durablement en centre-ancien et ainsi de créer plus de mixité sociale (habitat – commerce)</li> <li>• Valoriser le patrimoine appaméen comme clef de voute d'une nouvelle attractivité (reconversion de friches urbaines en lieu de vie)</li> <li>• Favoriser les déplacements doux dans un cadre urbain agréable et sécurisé</li> <li>• Favoriser les échanges autour d'un nouveau pôle scolaire et les usages intergénérationnels</li> </ul>

<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DDT, ABF, ACE-PCE, DRAC et INRAP</li> <li>- Concessionnaires réseaux</li> </ul> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat : Préfecture et Sous-Préfecture (DETR – DSIL)</li> <li>- Région Occitanie</li> <li>- Conseil Départemental 09</li> <li>- Agence de l'eau</li> </ul>
<p>PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude en cours – Rendu esquisse (deux scénarios : 19 juillet 2022) –</li> <li>○ AVP : été 2022 – Rendu AVP : Fin septembre 2022 / Validation AVP – max mi-octobre 2022 –</li> <li>○ Dépôt PA : Mi-octobre 2022 – Instruction : 3 mois –</li> <li>○ Validation du PRO : Début décembre 2023 –</li> <li>○ Lancement marchés de travaux : début janvier 2023 – Consultation 4 semaines jusque fin janvier 2023 – Attribution et signature des marchés de travaux : Fin février –</li> <li>○ Un mois de préparation de chantier : Février – Démarrage des travaux : Fin mars 2023 –</li> <li>○ Livraison des aménagements de base (relation à l'école : été 2023) – Fin des travaux max 8 mois : Novembre 2023</li> </ul>
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<p>Investissement / Estimatif travaux (dont MOE) : 1,2M€HT</p> <p>Le montant des deux tranches d'opérations est estimé ainsi et peuvent bénéficier de subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche 1 – Boulevard de la Libération : 480 000€HT</li> <li>- Tranche 2 – Promenade des Maquisards : 720 000€HT</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'AVANCEMENT</p>	<p>Respect du calendrier de livraison et du budget prévisionnel</p>
<p>INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation au changement climatique : Part de la surface imperméabilisée par rapport à la surface du périmètre de projet / Désimperméabilisation des sols dans le cadre du projet et végétalisation - Source : Equipe ANRU – Ville / CCPAP</li> <li>• Satisfaction concernant les aménagements réalisés dans le projet : Approche qualitative - Enquête - Périmètre du QPV / Source Service technique et urbanisme - Ville de Pamiers - Politique de la ville CCPAP et conseil citoyen</li> <li>- Temps 0 (2018 – 2019) – Conclusions des phases de concertation (diagnostics en marchant, ateliers urbains...).</li> <li>- Objectif post-livraison (N+1) : Enquête à réaliser une fois les travaux réalisés et les usages des espaces identifiés (et pratiqués). Par exemple « 50% des personnes interrogées considèrent la place comme un lieu de passage et parmi elles 80% estiment que les déplacements piétons sont facilités depuis la réalisation des travaux,</li> </ul>

	66% des personnes sondées disent avoir déjà emmené leur enfant sur l'aire de jeux installée, etc. » A adapter à l'opération.
--	--

➔ **CONTENU DE L'ACTION – ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 3.2.14	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Aménagement urbain et paysager - Stationnement - déplacement - secteurs des maquisards / Libération	Aménagement urbain et paysager visant une qualité urbaine et favorisant les déplacements doux et sécurisés	Mars – Avril 2023 (Tvx)	Novembre 2023 (Tvx)	1,2M€HT (TVX/MOE)	

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Ce projet se voudra exemplaire sur le plan écologique. La part du végétal est très importante dans le projet ainsi que le volet dédié aux ombrages, à la désimperméabilisation des sols, au traitement naturel des eaux de pluie et infiltrations et à la création de fraîcheur en ville (en lien aux canaux). Le volet mobilité douce et sécurisée favorisant la pratique du vélo et la marche dans un cadre agréable et au cœur du projet
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Le projet vise à favoriser les échanges, avec une dimension multigénérationnelle forte. (QPV).
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	+1	Des échanges avec les riverains seront organisés concernant le projet

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ACV 3.2.15** / Requalification et aménagement cyclable Avenue de la Rijole - Rte de Villeneuve (phase 1 – Etude de faisabilité)

MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées
Référents du projet	Elu référent : Cécile POUCHELON / Tech : Erwan JEGARD
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 3.2 : Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes Bourgs-centres du pôle appaméen avec une attention particulière sur les entrées de villes</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>L'entrée nord de la Ville de Pamiers via la Zone d'Activité du PIC enregistre de nombreux dysfonctionnements en matière de sécurité routière, de nuisances sonores, de franchissements et plus globalement d'aménagements urbains. Le caractère très routier de cet axe (<i>route de Villeneuve depuis l'entrée d'agglomération jusqu'à sa jonction avec l'avenue de la Rijole via le giratoire représentant près de 350 mètres de linéaires</i>) se justifie par la jonction immédiate de la RN20 et de l'A66. Ce dernier enregistre près de 23 845 véhicules jours sortant de la ZA et 24600 véhicules jour entrant dans la ZA. Localement plusieurs constats ont été enregistrés : régimes de priorités à droite non respectées, accidents, excès de vitesses, demi-tours non autorisés depuis l'entrée de ville via la RN20 pour reprendre l'autoroute, ... Ces problématiques accidentogènes s'accroissent par le positionnement de zones résidentielles de part et d'autre de la voirie en amont de la Zone d'activités et en entrée immédiate d'agglomération. Outre ces « enjeux prioritaires », il convient de considérer les enjeux d'aménagements urbains et de mobilités associés sur ce secteur conformément à la réglementation (Article 228-2 du code de l'environnement). La loi d'Orientation des mobilités (LOM) publiée au journal officiel du 26 décembre 2019 rend obligatoire en agglomération la réalisation d'itinéraires cyclables lors des réalisations ou rénovations de voirie. En ce sens, des solutions et typologie d'aménagements seront nécessairement étudiées. En fonction des contraintes techniques, il s'agira de définir le ou les tracés d'itinéraires les plus opportuns (voirie visée ou via des alternatives). De ce postulat (logique d'itinéraire et de continuité cyclable) il convient d'opérer par une approche multiscale. Dans l'objectif de développer la mobilité à vélo pour les déplacements du quotidien sur toute la Vallée de l'Ariège et de permettre une alternative efficace à l'usage de la voiture, un Plan Vélo porté par le Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège en collaboration avec ses EPCI membres a été approuvé en décembre 2021. Dans ce cadre et dans la continuité du tronçon évoqué</p>	

<p>précédemment (route de Villeneuve), le Plan Vélo a identifié l'Avenue de la Rijole (linéaire de près de 1650 mètres) comme un axe à fort potentiel de report modal vers le Vélo considérant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de la Zone d'activités (158 entreprises représentant un poids de 1630 emplois)</li> <li>- Sa localisation à proximité de la gare et du centre-ville de Pamiers.</li> <li>- Les projets d'itinéraires cyclables en cours sur la commune permettant de viser des continuités cyclables depuis et vers cet axe jusqu'à la gare de Pamiers et son centre-ville.</li> </ul> <p>Il est à considérer que certains partis pris d'aménagements envisagés restent à confirmer dans la présente étude en fonction des contraintes techniques et réglementaires qui seront identifiées. Des réponses techniques devront être apportées considérant le traitement des intersections : carrefours, giratoire, tournes à gauche et à droite, régimes de priorités, entrées / sorties des entreprises et des zones résidentielles... Des propositions techniques coconstruites avec la ville de Pamiers devront être étudiées sur l'éventualité de réaliser une action sur la régulation des vitesses et du trafic ainsi qu'une reprise des aménagements existants. Il est enfin à noter que cet espace économique est aujourd'hui peu qualitatif et peu lisible. La requalification de cet axe participera de part la volonté d'un aménagement qualitatif (usages et aspect) et paysager, à structurer cet espace par une meilleure lecture de la zone et distribution des entrées / sorties des entreprises. Un travail sur la signalétique des entreprises et le jalonnement vélos est également attendu.</p> <p><b>L'opération nécessite une réflexion d'ensemble pour une cohérence globale. La présente étude de faisabilité en constitue la première étape. Les phases de conceptions de maitrises d'œuvre et les travaux seront quant à eux réalisés en deux phases dans l'optique de répondre en premier lieux aux enjeux « prioritaires » associés au premier tronçon (route de Villeneuve).</b></p>	
<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p><input type="checkbox"/> Prêt à démarrer</p>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la pratique du Vélo du quotidien en maillant les Pôles générateurs de mobilités, les zones d'emplois, ...</li> <li>• Viser un report modal de la voiture vers le vélo.</li> <li>• Favoriser l'intermodalité avec le PEM de Pamiers en créant les rabattements nécessaires.</li> <li>• Assurer les continuités cyclables entre les communes limitrophes et territoires voisins.</li> <li>• Optimiser et redéfinir l'offre et la politique de stationnement.</li> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire (redynamisation du centre-ville de Pamiers comme « ville des proximités » (articulation avec les projets de renouvellement urbain à horizon 2030 – politique de la ville) et mettre en valeur les éléments patrimoniaux et remarquables du territoire.</li> <li>• Favoriser la transition écologique et une croissance verte (économie décarbonée – vélo), lutter contre le changement climatique et la précarité énergétique en proposant des alternatives aux déplacements motorisés.</li> <li>• Communiquer sur cet axe de développement pour un réel impact sur les changements d'usages – (démonstration concrète d'un itinéraire structurant identifié dans le Plan Vélo Vallée de l'Ariège).</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> : services de la DDT, ville de Pamiers, CCPAP, SM Scot Vallée de l'Ariège</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Région, CD09 – Phases travaux + Etat, Agence de l'eau, AAP, Europe</p>

PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude de faisabilité sur l'ensemble de l'axe : septembre 2022 à février 2023</li> <li>○ Lancement des marchés de conception MOE : 2023 pour le tronçon route de Villeneuve – 2023/2024 : pour le tronçon Avenue de la Rijole</li> <li>○ Lancement des marchés de travaux : 2023 pour le tronçon route de Villeneuve – à partir de 2024 : pour le tronçon Avenue de la Rijole</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	- Etude de faisabilité : à préciser lors de l'attribution (inférieur à 40k€)
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Respect du calendrier de livraison et du budget prévisionnel</p> <p><b>Coût réalisé / coût prévu X 100 en %</b></p> <p><b>Nombre de taches réalisées / nombre de tâches prévues x 100 en %</b></p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation piste vélo, mesure par comptage in situ.</li> <li>• Evolution du nombre de kilomètres de voie cyclable.</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION – ETAPES

Référence <b>ORT</b> 3.2.14	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Etude de faisabilité technique, programmatique et financière du projet de requalification et d'aménagements cyclables (route de Villeneuve – Avenue de la Rijole) sur la commune de Pamiers (gestionnaire de voirie CCPAP).	<p>Etape 1 : PREPROGRAMME</p> <p>Etape 2 : PROGRAMME : Rédaction du programme détaillé (quantitatif et qualitatif), spatialisé et chiffré.</p> <p>En fonction des orientations retenues, le titulaire élaborera une faisabilité d'aménagement prenant en compte les différentes contraintes recensées.</p>	Sept. 2022	Fév. 2023	34 975€	
Conception MOE (tranche 1)		Janv. 2023	Juin 2023	A définir	
Travaux (tranche 1)		Sept. 2023	Janv 2024	A définir	
Conception MOE (tranche 2)		2023	2024	A définir	
Travaux (tranche 2)		2024	A définir	A définir	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
----------------------------	---	-------------------------

Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Report modal de la voiture vers les modes actifs. Réduction des GES liés à l'utilisation de la voiture.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Report modal de la voiture vers les modes actifs. Réduction de la consommation de carburant.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Dimension paysagère attendu au projet – alignement d'arbre, etc.
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Liaison du Plan Vélo Vallée de l'Ariège : domicile/travail sont très importants. Maillage cyclable et continuités avec les projets en cours (liaison Pamiers – la Tour, 9eme Rcp...)
Participation citoyenne	+1	Concertation envisagée avec les habitants des zones résidentielles concernées et les entreprises de la ZA

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

**Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

**Pamiers**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 4  
ESPACES PUBLICS /  
PATRIMOINE**



4.1) **Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes** dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain – nature – rural

4.2) **Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale** par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager

Fiche action **ORT MULTISITES** 4.1.1 / Programme façades + opérations déclinées par commune ayant signé un contrat Bourgs-centres

Cf. FICHE ACTION CCPAP – ORT multisites

Fiche action **ORT ACV** 4.1.2 / ETUDE AVAP - SPR

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers	
Référents du projet	Elu : Monsieur Xavier FAURE Technicien : Monsieur Nicolas COQUILLAS	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.1 : Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain – nature - rural</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Une étude pour la mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine est actuellement en cours (AVAP). Elle a pour but de valoriser, préserver et transmettre le riche patrimoine historique de la ville de Pamiers. Elle permet également l'accompagnement technique et pédagogique des propriétaires, de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine et plus largement de rendre le centre ancien plus attractif (améliorer la proposition touristique)</p> <p>La commune de Pamiers s'est engagée dans un processus de protection de son patrimoine architectural, urbain et paysager depuis plus de 20 ans. La première opération en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine appaméen est l'acquisition de l'ensemble historique de Cailloup et la restauration de l'église romane, à la fin des années 1990. Depuis lors, la ville n'a cessé de porter des projets ambitieux d'acquisition et de restauration de son patrimoine au service de la reconquête et de la redynamisation de son centre historique : La place Milliane a fait l'objet d'un projet de requalification et d'aménagement, l'église</p>		

Notre Dame du Camp – monument historique classée en partie et inscrite en totalité – a retrouvé son lustre, la place du Mercadal a fait place à un espace piéton. A l’avenir, la boucherie Villanou (située à l’intérieur de l’îlot Sainte Claire – projet NPNRU), les canaux et le Carmel de Pamiers seront restaurés par la ville. C’est dans ce contexte que, depuis 2002, la ville a lancé une étude en vue de la création d’une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Cette étude n’a pu aboutir du fait de la promulgation de la loi de juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement (loi ENE). En suivant, la ville a lancé une nouvelle étude en vue de la création d’une Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Paysage (AVAP), concomitamment avec la révision générale de son Plan Local d’Urbanisme (PLU) et de son Règlement Local de Publicité (RLP). Le tout en relations étroites avec les politiques publiques de rénovation urbaine (ANRU, Action Cœur de Ville, Bourgs centres...). C’est donc dans l’esprit d’un projet urbain global et cohérent, visant la reconquête du centre-ville de Pamiers que les documents cadres de planification sont établis.

C’est ainsi que la société KARGO a été recruté via un groupement pluridisciplinaire pour mener à bien l’ensemble des études. Le diagnostic territorial extrêmement précis qu’a réalisé KARGO a permis de mettre en œuvre une approche de l’AVAP très différente de la ZPPAUP. En effet, si cette dernière était focalisée sur le seul centre-historique de Pamiers ceinturé de ses canaux, l’AVAP dilate le périmètre des réflexions pour prendre en compte les grandes composantes du paysage du site d’implantation de la ville : le « Terrefort » à l’ouest et le « rebord de la plaine de l’Ariège » à l’est.

Le projet d’AVAP s’articule autour des cinq orientations suivantes :

- 1- Protéger la richesse patrimoniale de Pamiers, comme condition de la préservation et de la mise en valeur de l’identité appaméenne.
- 2- Mettre en valeur la qualité du patrimoine appaméen, comme condition de la valorisation du cadre de vie et vecteur de la promotion du territoire.
- 3- Favoriser le maintien et le développement de la richesse écologique et naturelle patrimoniale du territoire appaméen.
- 4- Accompagner l’évolution du bâti et des espaces patrimoniaux appaméens, à travers une exigence de qualité des interventions et dans le respect des caractéristiques architecturales, urbaines, rurales et paysagères du territoire.
- 5- Encadrer les modalités des transformations du bâti et des espaces patrimoniaux liées à l’évolution contemporaine des modes de vie et d’intégration des dispositifs de performance environnementale, dans l’objectif du maintien de la qualité du cadre de vie appaméen.

Le projet d’AVAP doit évoluer en faveur de la création architecturale au service de la reconquête du centre-ville afin de permettre la réalisation des projets structurants. S’il s’agit bien d’une étude d’AVAP, conformément au code du patrimoine, la ville de Pamiers approuvera un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

ETAT D’AVANCEMENT DU PROJET	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Projet en cours</b>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité des documents de planification.</li> <li>• Améliorer la prise en compte et la mise en valeur des patrimoines paysager, urbain et architectural.</li> <li>• Améliorer le cadre de vie des appaméens.</li> <li>• Utiliser le patrimoine comme vecteur touristique et levier économique.</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Privé : KARGO.</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat via la DRAC.</p>

PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	Validation des phases codifiées par le code de l'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Automne 2022 : arrêt du projet d'AVAP</li> <li>• Automne 2022, hiver 2023 : procédures de consultation des Personnes Publiques Associées et d'enquête publique,</li> <li>• Printemps 2023 : approbation</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 61.930 € HT</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Validation des phases codifiées par le code de l'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt du projet d'AVAP,</li> <li>• Procédures de consultation des Personnes Publiques Associées et d'enquête publique,</li> <li>• Approbation.</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur des résultats : Rédaction de nouveaux documents réglementaires.</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 4.1.9	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Etude AVAP / SPR	Rédaction des pièces réglementaires opposables aux autorisations d'urbanisme.	2022	2023	<b>61.930€</b>	9 670€ DRAC

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Renforcement de la prise en compte des paysages et du patrimoine dans les documents d'urbanisme, opposable aux demandes d'urbanisme. Le règlement précise les modalités de recours aux énergies renouvelables en site patrimonial.

Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	L'étude fait valoir l'intérêt patrimonial et durable de recourir à des pratiques et des matériaux nobles : bois, pierre, brique, chaux... Elle renforce les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Apporter des espaces de qualité dans le but d'améliorer le cadre de vie de tous les habitants du centre-ville.
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Amélioration des trames vertes et bleues.
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Le périmètre du SPR prend en compte la ville et son écrin paysager, les réciprocitys de vues et les continuités environnementales.
Participation citoyenne	0	Le projet sera soumis à une concertation avec la population.

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT ACV** 4.1.6 / Projection en cœur de ville

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Jacques SOULA
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.1 : Mettre en valeur les spécificités patrimoniales dans l'objectif de valoriser son cadre de vie.</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>La ville de Pamiers a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour faire partie des villes qui bénéficieront d'un évènement destiné à mettre en valeur la cité sous la forme de projections en plein air et selon des thématiques choisies en amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le patrimoine de la ville</li> <li>L'habitat et l'environnement</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>La citoyenneté et l'inclusion avec notamment des témoignages et portraits des habitants... Cette tournée est financée par l'ANCT. La collectivité a en charge les dépenses de sécurité et la communication locale.</li> </ul>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relancer une communication positive sur le centre-ville</li> <li>Intégrer les habitants dans la nouvelle dynamique</li> <li>Animer le centre-ville</li> </ul>
Intervenants	<u>Partenaires techniques</u> : Atelier JAM, Services techniques <u>Partenaires financiers potentiels</u> : ANCT
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	Second semestre 2022 – en attente du retour de l'équipe nationale
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	5 000 euros (communication et sécurité).
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants à l'évènements</li> <li>Retombées médiatiques (article presse, réseaux sociaux)</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence ACV/ORT 4.1.6	Description	Calendrier		Budget	
Intitulé de l'opération - action		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Projection cœur de ville	Frais liés à la sécurité et la communication			5 000 €	Hors frais liés à la sécurisation et à la communication – action 100% prise en charge par l'ANCT

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	0	
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Spectacle gratuit et accessible à tous
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne	+1	Les habitants seront au cœur de l'animation

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Fiche action **ORT ACV** 4.1.7 / Dispositif S'GREEN + \_ Etude végétalisation pré opérationnelle

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elu : Madame Cécile POUCHELON Technicien : Monsieur Nicolas COQUILLAS
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.1 : Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du</li> </ul>

	patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain – nature - rural
DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION	
<p>Dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) et de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la ville de Pamiers, l'amélioration du cadre de vie par la mise en valeur du patrimoine est un enjeu essentiel du projet politique.</p> <p>L'AVAP notamment, a mis en exergue la réciprocité des vues entre le centre-ville et son écrin paysager – le Terrefort, et aussi la nécessité de préserver et d'améliorer le végétal en ville. Sur ce deuxième aspect, il est à noter que, si l'espace privé fait la part belle aux jardins d'agrément arborés, l'espace public en est relativement dépourvu. En effet, les espaces publics reçoivent généralement des traitements minéraux, peu ombragés, peu qualitatifs et dévolus au stationnement de véhicules.</p> <p>Aujourd'hui, la ville souhaite s'engager dans une étude de végétalisation de son centre-ville (périmètre ORT) mais aussi de ses abords afin d'assurer des continuités urbaines, paysagères et de parcours. Pour cette notion de parcours, cette étude permettra de compléter l'étude « mobilité » qui débute en janvier 2022. A l'image de l'amélioration de présentation des espaces urbains du centre-ville, des séquences et points d'étape des parcours, pourront faire l'objet de traitement identitaires forts.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Projet en cours de définition</b> <input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation <input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de l'air, la qualité de l'eau en sous-sol.</li> <li>• Apporter des espaces de fraîcheur en période de fortes chaleurs.</li> <li>• Donner les moyens opérationnels à la collectivité pour repérer les espaces propices au développement du végétal et de son entretien à long terme.</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Privé : EVEN.</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Banque des Territoires.</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude SGREEN+ : automne 2023.</li> <li>• Etude divisée en deux missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission 1 : Identifier la trame verte urbaine existante et les espaces potentiels de végétalisation.</li> <li>- Mission 2 : Elaborer une feuille de route opérationnelle de végétalisation.</li> </ul> </li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 19500€ : Montant d'investissement pris en charge en totalité par la Banque des Territoires.</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Validation du projet par phases successives.
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur d'impact : Satisfaction des habitants.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur des résultats : Evolution du nombre d'espaces verts, parc ou jardin.</li> </ul>
--	---

### ➤ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 4.1.9	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Etude S'GREEN+	Identifier la trame verte urbaine existante et les espaces potentiels de végétalisation et élaborer une feuille de route opérationnelle de végétalisation.	2022	2022		19500€ : Banque des Territoires 100%

### ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Conception d'espace végétalisé en centre-ville afin d'améliorer la qualité de l'air, la qualité de l'eau en sous-sol et apporter des espaces de fraîcheur en période de fortes chaleurs.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	La conception des espaces intégrera une gestion économe à long terme en matière de consommation d'eau et d'entretien (taille, ramassage des feuilles, élagage) pour un choix raisonné d'essence végétale.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Apporter des espaces de qualité dans le but d'améliorer le cadre de vie de tous les habitants du centre-ville.
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Amélioration des trames vertes et bleues.
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	L'étude ciblée sur le périmètre sera étendue au reste de la ville notamment pour tenir compte des continuités écologiques, urbaines et de mobilité.
Participation citoyenne	0	Le projet sera soumis à une concertation avec la population. La satisfaction des habitants sera mesurée.

### ➤ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 4.1.8 / Requalification et restauration des canaux (trame bleue) en centre ancien

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elu : Monsieur Gérard BORDIER Technicien : Monsieur Nicolas COQUILLAS
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.1 : Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain - nature - rural</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Les canaux ceinturant le centre-ville de Pamiers sont inscrits au titre des monuments historiques. Ils traversent la ville du sud vers le nord sur près de 5 kilomètres. Ils sont un trait d'union entre les quartiers sociaux de la Gloriette et du Foulon, du centre-ville et de la plaine des sports de Balussou.</p> <p>Les aménagements le long des canaux qui entourent le centre-ancien sont de plusieurs ordres : révéler le patrimoine urbain et architecturale, favoriser les cheminements doux piétons-cycle et agréable, redonner des espaces de pause et de détente le long des linéaires arpentés quotidiennement, participer à l'attractivité résidentielle de centre-ville en favorisant une meilleure image du secteur et favoriser les continuité urbaines et piétonnes ainsi que les franchissement des boulevard qui bordent les canaux. Ces aménagements devront être singuliers et non uniforme-homogène. Il s'agira de traiter chaque linéaire de canaux en concordance avec la typologie du site, afin de permettre les séquences (visuels et usagères) en lien avec les aménagements urbains ponctuels et autres projets phares de renouvellement urbain (Site Patrimonial Remarquable (SPR), Milliane, friches urbaines, école, entrée de ville, etc).</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Projet en cours de définition</b> <input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation <input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer <i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la pérennité des canaux inscrits au titre des monuments historiques.</li> <li>Améliorer la présentation du monument et en assurer la mise en valeur.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser cet espace urbain, marqueur identitaire fort de Pamiers, comme symbole de reconquête du centre-ville.</li> <li>Modifier durablement l'image de la ville ; développer de nouveaux usages et nouvelles pratiques ; améliorer le cadre de vie.</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Privé : Entreprises de travaux spécialisées dans les monuments historiques, maçonneries et canaux.</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : A définir</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les invariants architecturaux et paysagers des canaux : 1<sup>er</sup> semestre 2022.</li> <li>Travaux lissés sur deux années du mandat 2020 - 2026.</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.050.000,00 € HT, répartis sur les exercices budgétaires des années 2023 et 2025.</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Réalisation des travaux annuellement, séquence par séquence.
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur d'impact : Satisfaction des habitants.</li> <li>Indicateur des résultats : Nombre de chantiers en cours ou finalisés.</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 4.1.9	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Requalification et restauration des canaux (trame bleue) en centre ancien	Travaux d'entretien et d'embellissement	2022	2031	1.050.000	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique

Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	0	Les canaux sont déjà existants. Leur entretien n'aura pas d'impact sur cet axe.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	Les canaux sont déjà existants. Leur entretien n'aura pas d'impact sur cet axe.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Apporter des espaces de qualité dans le but d'améliorer le cadre de vie de tous les habitants du centre-ville.
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Amélioration de la trame bleue.
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	L'étude ciblée sur le périmètre sera étendue au reste de la ville notamment pour tenir compte des continuités écologiques, urbaines et de mobilité.
Participation citoyenne	0	Le projet sera soumis à une concertation avec la population. La satisfaction des habitants sera mesurée.

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Fiche action **ORT** 4.2.5/ Requalification et aménagement urbain du quartier du Foulon\_ espace public et city stade

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Marc Monteils / Mathieu Nirascou
Date de signature de la fiche action	30/12/21
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.2 : Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
La réhabilitation des espaces publics du Foulon a été imaginé avec ses habitants depuis 2014 dans le cadre de phases de concertation. Celles-ci ont mis en évidence le besoin de renforcement des	

<p>modes de gestion pour améliorer la qualité résidentielle et l'intérêt de prendre appui sur l'expertise d'usage des habitants et des acteurs dans la gestion de l'attente et dans la conception des aménagements. Le projet va donc s'articuler en deux phases, une première où nous allons remettre en état les espaces verts et les voiries. La deuxième permettra aux habitants de prendre possession des espaces réhabilités en première phase.</p>	
<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p><input type="checkbox"/> Projet en cours</p>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en valeur et embellissement.</li> <li>• Rendre les cheminements accessibles et sécuriser les déplacements</li> <li>• Verdissement</li> <li>• Améliorer le cadre de vie dans le quartier</li> <li>• Favoriser la co-construction avec les habitants.</li> <li>• Diagnostiquer et restaurer les réseaux (AEP, GAZ, EU)</li> <li>• Effacer les réseaux aériens et moderniser l'éclairage</li> <li>• Optimiser et redéfinir l'offre et la politique de stationnement.</li> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> : BE externes</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région, Conseil Départemental de l'Ariège, Agence de l'eau</p>
<p>PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<p><u>Phase 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation du projet et du DCE (1er trimestre 2022)</li> <li>- Réalisation des travaux de voirie (2ème trimestre 2022)</li> </ul> <p><u>Phase 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation avec les habitants pour la mise en place du mobilier urbain (2ème semestre 2022)</li> <li>- Réalisation des travaux de pose du mobilier (2023)</li> </ul>
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• VRD = 248 259 € HT (coût actualisé)</li> <li>• City stade = 72 176 € HT</li> <li>• Mobilier = 20 880 € HT</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'AVANCEMENT</p>	<p><b>Coût réalisé / coût prévu X 100 en %</b></p> <p><b>Nombre de tâches réalisées / nombre de tâches prévues x 100 en %</b></p> <p>7 Tâches : Diagnostic &amp; programmation, Marché de MOE, Etudes &amp; conception, CTTA, Autorisations d'urbanisme, Marché de travaux, Travaux.</p>
<p>INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréciation des habitants par sondage d'opinion.</li> <li>• m<sup>2</sup> de surface désimperméabilisée.</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 4.2.5	Description	Calendrier	Budget
----------------------------	-------------	------------	--------

Intitulé de l'opération - action		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Etudes		2021	2022	322 967€ (Espaces publics) 86 611€ (city stade)	
Foncier		2022	2022		
Travaux		Mai 2022	Déc 2022		

## ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Préservation des espaces plantés. Augmentation des surfaces perméables.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	City stade ouvert à tous.
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	+1	Implication des habitants dans le choix des aménagements et le placement du mobilier urbain.

## ➤ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 4.2.7 – 8 – 10 – 11 / Requalification des places du centre-ville de Pamiers

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elue : Pauline QUINTANILHA – Technicien : Marc MONTEILS
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4.2 : Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Le centre-ville de Pamiers dispose d'un patrimoine urbain, paysager et architectural particulièrement exceptionnel mais il a subi un phénomène de dévitalisation depuis plusieurs décennies au profit des territoires périphériques avec une forte perte de ses habitants et une forte diminution du nombre de commerces.</p> <p>Projet de rénovation et de requalification des places du centre-ville. Le périmètre d'étude s'étend place de la République, place du Camp, place des 3 pigeons, place du Mercadal, place du Palais de Justice et leurs abords.</p> <p>L'objectif est de proposer un projet urbain pour changer l'image actuelle, avec des places sans identité propre, pour leur conférer une image " Cœur de ville " clairement identifiable en tant que lieux d'animation, centraux, fédérateurs, points de rencontres et de rassemblements. La ligne directrice de ce projet est la revitalisation de ces espaces pour les rendre plus accueillants, plus vivants, plus conviviaux.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Projet en cours de définition
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser le centre-ancien et développer une nouvelle attractivité.</li> <li>• Améliorer le cadre de vie par la création d'espace qualitatif, paysager et fonctionnel.</li> <li>• Réfection des sols et des réseaux, de l'éclairage, des plantations.</li> <li>• Verdissement et désimperméabilisations des sols</li> <li>• Mise en conformité accessibilité.</li> <li>• Relier les pôles d'animation et d'attractivité situés alentour.</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Maîtrise d'œuvre externe et bureaux d'études, SDE09, Gestionnaires de réseaux, ABF, service de la DDT, CAUE, CCPAP, ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région, Département, Europe, Agence de l'eau</p>

PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>T1 Place des 3 pigeons</li> <li>T2 Place du Camp</li> <li>T3 Place de la République et abords</li> <li>T4 Place du Mercadal et abords</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Investissement : 5,5M€HT <ul style="list-style-type: none"> <li>T1.0 Place des 3 pigeons (phase 1) : 215 887 € HT</li> <li>T1.1 Place des 3 pigeons (phase 2) : 368 640 € HT</li> <li>T2 Place du Camp : 286 000 €HT</li> <li>T3 Place de la République et abords : 2 230 050 € HT</li> <li>T4 Place du Mercadal et abords : 1 674 310 € HT</li> <li>T5 Halle : 720 000 €HT</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p><b>Coût réalisé / coût prévu X 100 en %</b></p> <p><b>Nombre de taches réalisées / nombre de tâches prévues x 100 en %</b></p> <p>6 Tâches : Etudes travaux de VRD, Permis d'aménager, attribution des marchés de travaux, travaux de VRD, travaux SDE09 d'éclairage public.</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité aux règles d'accessibilité.</li> <li>- Les avis des usagers et riverains sur l'ambiance du site prélevés par sondage.</li> <li>- m<sup>2</sup> de place piétonne créée.</li> <li>- m<sup>2</sup> de surface végétalisée perméable créée</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 4.2.7	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
T1.0 Place des 3 pigeons		2021	2022	215 887€	39 678€ DETR
T1.1 & T2 à T4		2022	2024	5 220 000	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des	+1	Optimisation de l'éclairage public, source LED et abaissement de la puissance de 70% de 23h00 à 6h00.

risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Espaces vers aménagés avec des plantes économes en eau.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Végétalisation et dés-imperméabilisation du sol.
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

**Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

**Pamiers**

**OBJECTIFS GENERAUX**



**Axe 5  
EQUIPEMENTS**



- 5.1) **Structurer les équipements scolaires** et renforcer les équipements numériques
- 5.2) **Maintenir, améliorer et renforcer** les équipements existants notamment de proximités
- 5.3) Confirmer la **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** afin d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture que sur l'urbanité du cœur de ville
- 5.4) Assurer une **offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen en opérant sur le centre ancien un rééquilibrage de l'offre en partie nord

Fiche action **ORT** 5.1.2./ Extension de l'école communale des Carmes : salles de classes et salle de restauration

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers	
Référents du projet	Elue référente : Pauline QUINTANILHA / Tech : David MARTINEZ	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 5 : Structurer les équipements scolaires et renforcer les équipements numériques</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
<p>Le projet a pour objet le réaménagement des espaces libérés suite au transfert des classes maternelles sur la nouvelle école de Lestang.</p> <p>Le groupe scolaire devient une école élémentaire dans laquelle il faut rénover et agrandir le service de restauration existant, redistribuer les locaux pour les adapter aux élèves élémentaires.</p>		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	Projet en cours	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des conditions de travail des enseignants.</li> <li>• Amélioration de l'accueil des enfants.</li> <li>• Frais de transport des enfants à la cuisine centrale</li> </ul>	

Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> :Architecte : Tocrault et Dupuy + Bureau d'étude : BA BAT.</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat</p>	
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	Intitulé de l'action	Planning
	<i>Validation du programme</i>	<i>Janvier 2022 à mars 2022</i>
	<i>Etudes de conception</i>	<i>Mars 2022 à décembre 2022</i>
	<i>Dépôt du permis de construire</i>	<i>Décembre 2022</i>
	<i>Lancement des demandes de subvention</i>	<i>Décembre 2022</i>
	<i>Lancement des appels d'offres et attribution des marchés de travaux</i>	<i>Février 2023</i>
	<i>Travaux</i>	<i>Juillet 2023</i>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	Investissement : 1 070 000 € TTC	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p><b>Coût réalisé / coût prévu X 100 en %</b>  <b>Nombre de taches réalisées / nombre de tâches prévues x 100 en %</b></p> <p>5 taches</p>	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS		

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.4.4	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Validation du programme		Janvier 2022	Mars 2022	<b>892 000€</b>	
Etudes de conception		Mars 2022	Décembre 2022		
Dépôt du permis de construire		Décembre 2022			
Lancement des appels d'offres et attribution des marchés de travaux		Février 2023	Mars 2023		
Travaux		Juillet 2023	Juillet 2024		

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

<b>Objectifs environnementaux</b>	<b>Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)</b>	<b>Explication synthétique</b>
-----------------------------------	--	--------------------------------

Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Le projet prévoit un renforcement de l'isolation du bâtiment.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT ACV** 5.1.5 / Projet numérique dans les écoles élémentaires et maternelles de la ville

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Magali terrail
Date de signature de la fiche action	30/06/2022
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Le projet vise la mise en place de solutions informatiques adaptées aux âges des enfants. Dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la ville de Pamiers va doter chaque école élémentaire d'une valise de 12 tablettes numériques. Les écoles maternelles se verront attribuer un écran numérique interactif par classe.	

<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p>☐ <u>Projet en cours</u></p>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les inégalités sociales et lutter contre la fracture numérique</li> <li>• Développer de nouvelles pratiques pédagogiques</li> <li>• Renforcer la dimension inclusive de l'école</li> <li>• Développer une plateforme collaborative entre l'école, la mairie et les familles (type ENT)</li> <li>• Favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires</li> <li>• Favoriser l'accès au numérique du plus grand nombre</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestataires de service DSI, service technique, Education nationale (iron)</li> </ul> <p><u>Partenaires financiers potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de relance continuité pédagogique</li> </ul>
<p>PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarches concertations et d'analyse des besoins Phase 1             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Choix du matériel en concertation avec les enseignants T2 2022</li> <li>○ Elaboration du cahier des charges pour la commande publique</li> </ul> </li> <li>• Visite des écoles Phase 2             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Visite de chaque classe avec les services technique et informatique, éducation nationale : T4 2022</li> <li>○ Déploiement des écrans numériques T4 2022</li> </ul> </li> <li>• Déploiement des tablettes sur les écoles élémentaires Phase 3             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déploiement de solutions de digitalisation : GRC, numérisation des courriers T4 2022</li> <li>○ Formation des enseignants des maternels et élémentaires T4 2022</li> </ul> </li> </ul>
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 82 000 TTC</li> <li>• 23 733€ subventions région académique « socle numérique » plan de relance</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'AVANCEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancement budgétaire &amp; engagements</li> <li>• Avancement de la réalisation : livraison des solutions, équipement des agents, mise en fonction des infrastructures</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des enseignants à de nouvelles méthodes pédagogique</li> <li>• Réussite au BDI des enfants de CM2</li> <li>• Communication facilitée entre équipe pédagogique et les familles</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.2.12	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts TTC prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Valise numérique sur les écoles élémentaires		juin. 2022	Décembre 2022	37 000	23 733€HT (AAP – Plan de relance)
Ecran numérique sur les maternelles		Juin 2022	Décembre 2022	45000	

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	L'externalisation des solutions informatiques permet de diminuer l'impact de l'infrastructure interne, tout en mutualisant les infrastructures des prestataires d'hébergement.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'accès au numérique du plus grand nombre
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Prédisposition à sélectionner des acteurs locaux.
Participation citoyenne	+1	Le déploiement de solutions digitales à destination des citoyens permet un accès plus direct aux services de la mairie.

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
---------	--------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** **ACV** 5.1.8 / Dispositif 1000 écoles ACV \_ Banque des territoires

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elu : Mme POUCHELON / Mr RAULET – Technique = Mme LACROIX
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.1 : Structurer les équipements scolaires et renforcer les équipements numériques</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Réalisation d'audit énergétiques sur les bâtiments à usage scolaire et périscolaires, audit financé par la Banque des Territoires – programme ACV	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> <b>Projet en cours de définition</b>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Economie d'énergie</li> <li>Mise en conformité vis à vis du décret tertiaire</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Bureau d'étude mandaté par la Banque des territoires et partenaires associés : SCOT dans le cadre du PCAET, services de la DDT, ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Banque des territoires</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Courrier de demande d'inscription au programme réalisé en octobre 2021.</li> <li>En attente du retour de la banque des territoires et du BET qui réalisera cette mission</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	33700€ - 100% pris en charge par la Banque des territoires

INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.3.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Dispositif 1000 écoles ACV	Réalisation d'audit énergétique	Oct 2021	...		33700€ - <b>100% pris en charge par la Banque des territoires</b>

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	

Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Fiche action ACV 5.2.6/ Installation d'un échangeur de chaleur sur les eaux grises des bassins de la piscine Neptunia

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Le centre nautique Neptunia est le bâtiment de la Ville le plus énergivore qu'elle gère et sa consommation en eau est importante au vu des usages et des normes réglementaires de ce type d'installation.</p> <p>Pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> fixés par la loi ELAN en date du 23 novembre 2018, précisés par le Décret Tertiaire, la Ville va installer sur le centre aquatique un système de récupérateur de chaleur.</p> <p>Ce récupérateur est un système installé sur les rejets des eaux usées des bassins sportifs. Il assure le préchauffage de l'eau neuve apporté aux bassins à 26°C par échange de chaleur avec l'eau du renouvellement. Ce système assure une maîtrise de la consommation et l'utilisation de l'eau grâce à son pilotage automatique en fonction de la fréquentation, de la qualité de l'eau et de la réglementation.</p> <p>2 500 m<sup>3</sup> d'eau par an seront économisés, avec une réduction énergétique de 180 MWh.</p> <p>Le cout de l'installation a été estimé par un prestataire à 125 300 € HT</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input checked="" type="checkbox"/> <del>Projet en cours de définition</del> <input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation <input checked="" type="checkbox"/> <del>Projet prêt à démarrer</del>
<i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i>	

OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie d'énergie (gaz et eau)</li> <li>• Préservation de la ressource</li> <li>• Amélioration des systèmes techniques municipaux</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques :</u></p> <p><u>Partenaires financiers potentiels : à définir</u></p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	Consultation à faire pour mise en concurrence (seuil des marchés règlementaire)
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	125 300 € HT
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.2.6	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Installation d'un échangeur de chaleur sur les eaux grises des bassins	Réalisation du cahier des charges Consultation des entreprises Signature des marchés Réalisation des travaux	Février 2022	Juin 2022	125 300	

➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Réduction de la consommation de gaz et d'eau
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Préservation de la ressource
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** **ACV** 5.2.8/AD'Ap pour ERP municipaux (tranche 04)

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elue : Mme QUINTANILHA – Technicien : Mme LACROIX
Date de signature de la fiche action	Décembre 2021
THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT	OBJECTIF STRATEGIQUE

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>																								
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>																									
<p>En 2015, la Ville de Pamiers a commencé son ADAP pour l'ensemble de ces ERP. 3 tranches de travaux sur 22 bâtiments ont déjà été réalisés, et pour l'année 2022, la priorité est donnée aux établissements suivants : la salle du Jeu du Mail, la salle de Trémège, la salle Fernan, le complexe Espalioux et les bureaux Cyber base – Bureau Volonté de Femmes – résidence des Carmes.</p> <p>Le montant estimé des travaux s'élève à 234 883 €HT, et équipe de MOE – Bureau d'études BABAT nous accompagne sur cette tranche et sur les 2 suivantes.</p>																									
<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Projet en cours</b></p>																								
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en conformité au sens de la réglementation (l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public,)</li> <li>• Confort d'utilisation pour les utilisateurs des différents locaux</li> </ul>																								
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> : Bureau d'étude BABAT</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région, Département</p>																								
<p>PHASAGE DU PROJET</p> <p>Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation d'urbanisme en cours d'instruction et déposé en octobre pour les 5 sites) en attente de la validation des sous commissions.</li> <li>• APD finalisé en novembre à valider par les élus</li> <li>• Cahier des charges pour un consultation à faire une fois les AT validé et l'APD validé</li> <li>• Intervention sur les sites, échelonnée sur fin 2022 / début 2023</li> <li>• Les autres tranches de travaux (tranche 05 à 09) peuvent être réalisé sur les années suivantes, le cout annuel estimatif sera de</li> </ul> <table border="1" data-bbox="456 1335 1219 1711"> <thead> <tr> <th>Tranche</th> <th>Montant en €HT</th> <th>Année</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>T5</td> <td>320 000 €HT</td> <td>2023</td> <td></td> </tr> <tr> <td>T6</td> <td>260 700 € HT</td> <td>2024</td> <td></td> </tr> <tr> <td>T7</td> <td>342 600 € HT</td> <td>2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>T8</td> <td>342 600 € HT</td> <td>2026</td> <td></td> </tr> <tr> <td>T9</td> <td>342 600 € HT</td> <td>2027</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Tranche	Montant en €HT	Année		T5	320 000 €HT	2023		T6	260 700 € HT	2024		T7	342 600 € HT	2025		T8	342 600 € HT	2026		T9	342 600 € HT	2027	
Tranche	Montant en €HT	Année																							
T5	320 000 €HT	2023																							
T6	260 700 € HT	2024																							
T7	342 600 € HT	2025																							
T8	342 600 € HT	2026																							
T9	342 600 € HT	2027																							
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<p><b>Tranche 04 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 234 883€ HT estim APD travaux</li> <li>• 28 158 € HT MOE</li> <li>• 2 990 € HT Bureau de contrôle</li> </ul>																								

INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance des autorisations de travaux (AT)</li> <li>• Réalisation des travaux</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité des travaux par le bureau de contrôle</li> <li>• Satisfaction des utilisateurs des sites adaptés</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 5.2.14	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
ADAP tranche 04	Mise en conformité PMR de 5 sites communaux	Janvier 2021	Mars 2023	266 031	25 000€ CD09
ADAP tranche 05		2023	2024	320 000	
ADAP tranche 06		2024	2025	260 700	
ADAP tranche 07		2025	2026	342 600	
ADAP tranche 08		2026	2027	342 600	
ADAP tranche 09		2027	2028	342 600	

## ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Installation de matériel économe en énergie lors des travaux de mise en conformité (remplacement de luminaire, détecteur de présence...)
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Mise en conformité des bâtiments pour permettre l'accès à tous (tout type de handicap)
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	

Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 5.2.10 / Création d'une Maison du numérique

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Mme Pancaldi – M. Ripart
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Création d'une Maison du numérique dédiée à l'autonomie des publics en situation de précarité numérique. Venir en appui des dispositifs et des démarches de digitalisation des services de l'état et de la collectivité, en proposant une offre de services de connectivité, d'accompagnement et de formation pour les personnes en situation de précarité sociale et numérique.	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> <u>Projet prêt à démarrer</u>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre la précarité numérique &amp; favoriser l'autonomie des publics en situation de précarité numérique</li> <li>Sensibiliser à la sobriété numérique et l'impact environnemental du numérique</li> <li>Mettre en œuvre un local dédié et y déployer les infrastructures matérielles et logicielles nécessaires</li> <li>Déployer des animateurs spécialistes et reconnus</li> </ul>

Intervenants	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestataires de service de la DSI</li> <li>• Prestataires d'AMOA (architecte) et de travaux</li> <li>• Animateurs porteurs du projet</li> </ul> <p>Partenaires financiers potentiels : LEADER</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 – Etude des besoins (T2 2022 – T2 2023) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Architecture intérieure</li> <li>○ Besoins en équipements et mobiliers</li> <li>○ Besoins en connectivité, équipements informatiques et solution logicielle de gestion de la salle</li> </ul> </li> <li>• Phase 2 – Réalisation des travaux (T3 2023)</li> <li>• Lancement (T4 2023)</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	200 000 € TTC
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancement budgétaire &amp; engagements</li> <li>• Avancement de la réalisation : livraison des infrastructures et solutions</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation du lieu</li> <li>• Enquêtes de satisfaction</li> <li>• Renouvellement du public accompagné</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 5.2.12	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts TTC prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Cadrage		Jan. 2022	Juin 2022	0	
Phase 1	Etudes	Juil. 2022	Juin 2023	50 000	
Phase 2	Réalisation	Juil. 2023	Sep. 2023	150 000	

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des	+1	Formations dédiées aux bonnes pratiques de sobriété numérique

risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Meilleurs accès aux droits.
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Le public visé est issu du QPV (Quartier Politique de la Ville)
Participation citoyenne	+1	Meilleur accès aux outils numériques mis à disposition par la collectivité dans le cadre du projet de transformation numérique.

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Fiche action **ORT** 5.2.11 / Création d'un espace jeunesse en centre-ville de Pamiers

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Magali Terrail
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Dans le cadre de la politique jeunesse intégrée qui se construit depuis un an avec tous les acteurs éducatifs de la ville il est envisagé de créer un espace jeunesse visible et lisible en centre-ville. L'office de tourisme va libérer ces locaux courant 2022, il est envisagé d'y installer dans un premier temps	

<p>l'accueil de jeune municipal qui est actuellement situé en rez de chaussée de la maison de service au public. Ensuite des travaux sur les serres municipales et les locaux attenants seront réalisés à partir d'un diagnostic et d'un programme réalisé par les acteurs locaux et les jeunes.</p>	
<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p><input type="checkbox"/> Projet en cours de définition</p>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre visible et lisible les actions en direction des jeunes</li> <li>• Permettre aux jeunes d'avoir un guichet unique pour toutes leurs démarches</li> <li>• Favoriser l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leur projet personnel et professionnel</li> <li>• Federer les acteurs de la politique éducative jeunesse</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> : service techniques, service sst, service informatique, architecte, mission locale, PAEJ, politique de la ville, jeunes du comité de pilotage, éducation nationale, la plateforme Territoires éducatifs</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : CAF, Etat, conseil régional, conseil départemental</p>
<p>PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/ écriture du projet en impliquant les usagers et les partenaires après une étude des besoins : septembre à décembre 2022</li> <li>• 2/ rédactions d'un pré projet et validation par le comité de pilotage janvier 2023</li> <li>• 3/ validations du projet dans l'enveloppe budgétaire et dans le PPI 2023</li> <li>• 4/ programme réalisé par un cabinet d'architecture et dépôt permis de construire, choix des entreprises 2023</li> <li>• 6 démarrages des travaux 2024</li> </ul>
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<p>1 000 000 € investissement</p>
<p>INDICATEURS D'AVANCEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des étapes</li> <li>• Respect des délais</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des acteurs : nombre de réunions, compte rendus, nombre d'acteurs</li> <li>• Programme réalisé</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.3.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Ecriture projet		Sept. 2022	Déc. 2022		
Validation projet			Janv.2023		
Conception projet		2023	2023	1 000 000€HT	
Travaux		2024	2025		

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	0	
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Favoriser l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leur projet personnel et professionnel
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	
Participation citoyenne	+1	Implication des usagers

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** **ACV** 5.2.12 / Transformation et communication numériques de la collectivité

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers	
Référents du projet	Mme Pancaldi – M. Ripart	
Date de signature de la fiche action		
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>		
Transformation numérique du Système d'Information. Renouvellement des infrastructures informatiques et déploiement de solutions logicielles facilitant la communication interne et les interactions avec les citoyens.		
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> <u>Projet en cours</u>	
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouveler les infrastructures informatiques de la mairie</li> <li>Déployer les moyens nécessaires à l'ouverture du système d'informations, tout en assurant sa résilience et sa sécurité.</li> <li>Digitaliser les démarches citoyennes</li> </ul>	
Intervenants	Partenaires techniques : Prestataires de service de la DSI Partenaires financiers potentiels : À définir	
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures Phase 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellement du parc informatique &amp; téléphonique : T2 2022</li> <li>Renouvellement de l'infrastructure réseaux : T4 2022</li> </ul> </li> <li>Transformation digitale Phase 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>Refonte du site Internet : T4 2022</li> <li>Déploiement de solutions de digitalisation : démarches d'urbanisme, enfance-jeunesse : T4 2022</li> </ul> </li> <li>Infrastructures Phase 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>Externalisation de l'infrastructure Serveurs &amp; déploiement d'un Intranet : T1 2023</li> <li>Téléphonie IP : T4 2023</li> </ul> </li> <li>Transformation digitale Phase 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement de solutions de digitalisation : GRC, numérisation des courriers T4 2023 – T3 2025</li> </ul> </li> </ul>	
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	850 000 € TTC 560 000 Investissement 290 000 Fonctionnement / 5 ans	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avancement budgétaire &amp; engagements</li> </ul>	

INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancement de la réalisation : livraison des solutions, équipement des agents, mise en fonction des infrastructures</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarches citoyennes digitalisées</li> <li>• Fréquentation du site Internet</li> <li>• Disponibilité des infrastructures et logiciels métiers</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT</b> 5.2.12	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts TTC prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Renouvellement du parc informatique		Jan. 2022	Mars 2022	80 000	?
Renouvellement du parc téléphonique mobile		Juin 2022	Mars 2023	5 000	?
Renouvellement de l'infrastructure réseaux		Juil. 2022	Jan. 2023	20 000	?
Refonte du site Internet		Juin 2022	Jan. 2023	35 000	35 000 AAP
Digitalisation démarches d'urbanisme, enfance-jeunesse		Jan. 2022	Juin 2022	20 000	?
Digitalisation démarches Enfance-jeunesse		Jan. 2022	Sept. 2022	12 000	12 000, CAF
Digitalisation Gestion des temps Enfance-jeunesse		Jan. 2022	Jan. 2023	5 000	Aucun
Externalisation de l'infrastructure Serveurs	Frais de fonctionnement sur 5 ans	Juil. 2022	Mars 2023	250 000 (100 000)	?
Déploiement d'un Intranet	Frais de fonctionnement sur 5 ans	Jan. 2023	Mars 2023	6 000 (100 000)	?
Déploiement de la Téléphonie IP	Frais de fonctionnement sur 5 ans	Juil. 2023	Déc. 2023	65 000 (90 000)	?
Digitalisation des sollicitations citoyennes (GRC)		Jan. 2023	Déc. 2024	50 000	?
Digitalisation du suivi des courriers		Jan. 2023	Déc. 2024	20 000	?
Billetterie site Internet		Jan. 2025	Sep. 2025	10 000	?

## ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	L'externalisation des solutions informatiques permet de diminuer l'impact de l'infrastructure interne, tout en mutualisant les infrastructures des prestataires d'hébergement.

Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Prédisposition à sélectionner des acteurs locaux.
Participation citoyenne	+1	Le déploiement de solutions digitales à destination des citoyens permet un accès plus direct aux services de la mairie.

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT ACV** 5.2.14 / Relamping LED des luminaires existants sur 14 bâtiments communaux

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elu : Mme QUINTANILHA – Technique : Mme LACROIX
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Remplacement des luminaires de type pavé tube néon ou lampes à iode, qui sont énergivore par des luminaires de type LED sur les 14 principaux bâtiments de la Ville (Ecoles, médiathèque, bureaux administratifs...)	

Environ 700 luminaires seront remplacés, la consommation sur le poste éclairage des sites sera divisé par 10 environ.	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> <b>Projet en cours</b>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie d'énergie</li> <li>• Qualité de service pour les usagers (confort lumineux)</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Entreprise d'électricité, Bureau de contrôle</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des entreprises à faire sur le 1er semestre 2022</li> <li>• Démarrage des travaux 2ieme semestre 2022 (travaux en site occupé)</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	70 000 € HT
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Suive de la consommation énergétique : baisse des données annuelles

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.2.14	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Relamping led de 14 bâtiments	Réalisation du cahier des charge Consultation des entreprises Signature des marchés Réalisation des travaux	Mars 2022	Septembre 2022	70 000	

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Installation de luminaire économe en énergie (lampe LED, détecteur de présence...)
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ACV** 5.2.15\_ réaménagement du site de las paretz

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Magali Terrail
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.3 : adapter l'offre existante en matière de loisirs</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Une nouvelle jeunesse pour le centre de loisirs de las paretz :                      D'une part dans le cadre du "plan mercredi" une aide exceptionnelle de la caisse d'allocations Familiales peut nous être accordé. D'autre part dans le cadre des changements climatiques et la problématique COVID il est nécessaire d'adapter les espaces.</p>	

<p>Depuis le passage à la semaine des 4 jours le site de las parets a réouvert ses portes le mercredi à la journée. La capacité d'accueil souhaité de 170 enfants ne peut pas être atteinte dans le site actuel. Il est donc envisagé de réaménager de nouveaux espaces. Enfin les besoins exprimés par les agents sur les aménagements sont de plusieurs ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement intérieur : création d'un accueil et bureau de direction en rez de chaussée, réalisation d'ouverture entre certaines salles, réaffectation des salles du 1 er étage en salle d'activité</li> <li>- Aménagement extérieur : création d'un préau pour permettre des activités extérieures pour les petits lors des jours de pluie ou pour les abriter du soleil, création d'un espace sportif pour les plus grands, aménagement des aires de jeux.</li> </ul>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Projet en cours</li> </ul>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension du centre de loisirs de las parets pour répondre à la nouvelle organisation de la semaine scolaire</li> <li>• Réaménager les salles existantes du centre de loisirs pour réorganiser l'occupation de l'espace</li> <li>• Réadapter les espaces extérieurs au contexte climatique et éducatif</li> <li>• Favoriser l'accueil des familles</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : service techniques, service sst, service informatique, architecte,</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : CAF</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/ écriture du projet en impliquant les usagers après une étude des besoins : octobre 2021</li> <li>• 2/ rédactions d'un pré projet et validation par le bureau municipal novembre 2021</li> <li>• 3/ validations du projet dans l'enveloppe budgétaire et dans le PPI</li> <li>• 4/ dépôts du projet auprès de le CAF dans le cadre de l'appel à projet du plan mercredis : février 2021</li> <li>• 5/ programme réalisé par un cabinet d'architecture et dépôt permis de construire novembre 2022</li> <li>• 6/ démarrages des travaux 2023</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 242 000 € investissement</li> <li>• 147 000€ subvention</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avancée des étapes du projet (maitrise d'œuvre)</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants accueillis</li> <li>- Satisfaction enfants, familles, professionnels.</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.3.1	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Ecriture projet		2021			
Validation projet		2021			
Conception		2022		242 000€	
Travaux		2023			

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	0	
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ACV** 5.2.16/ Homologation et amélioration de la piste de BMX : Eclairage

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	ELU : Mr PUJADE – Technicien : Mme LACROIX
Date de signature de la fiche action	Decembre 2021
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
Homologation de la piste BMX : Le projet consiste en l'installation de deux mâts pourvus chacun de huit projecteurs à Led. Le niveau d'éclairage moyen obtenu sera de 408 lux, ce qui sera conforme aux normes d'éclairage attendues par la fédération sportive de BMX.	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<p>☒ PROJET TERMINE</p> <p><i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i></p>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre un service de qualité aux usagers</li> <li>Equiper la ville d'un outil sportif homologué pour un rayonnement national (championnat)</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>SDE 09 : compétence transférée, ils ont en charges la MOE des travaux</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Janvier : commande de la prestation auprès du SDE</li> <li>16 semaines délais de commande</li> <li>Travaux programmés sur le mois d'Avril</li> <li>Pour réception des travaux début Mai</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	75 500 € HT en INVESTISSEMENT – Budget éclairage public
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Devis et étude technique réalisée par le prestataire missionné par le SDE09</p> <p>Partenariats techniques et financiers</p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	Satisfaction des usagers – date butoir pour fin des travaux : week end du 07 Mai 2022 - compétition nationale organisé sur le site

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.2.16	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Projet d'ensemble (pas de phase) Homologation piste BMX : Eclairage	Installation de mats avec projecteurs leds	Avril 2022	Mai 2022	75 500€	

➔ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	1	Choix de la technologie LED pour les projecteurs.
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	-
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	-
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	-
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	-
Participation citoyenne	0	-

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** **ACV** 5.2.17 / Extension de l'hôtel de ville

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elue : Pauline QUINTANILHA – Technique : David MARTINEZ
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Dans le cadre d'un projet de regroupement de tous les services communaux excentrés, la commune a pris la décision d'étendre les bureaux de l'hôtel de ville dans un immeuble contigu situé au 2 Passage de la porte de Nerviaux.</p> <p>Les travaux seront conformes à la sécurité incendie, l'accessibilité et le code du travail et consisteront essentiellement à réaménager une bâtisse composée d'un rez-de-chaussée et de 2 étages afin de créer 12 postes de travail. Ils consisteront essentiellement à traiter les revêtements de sol, murs et plafonds avec isolation thermique, à la création de sanitaires, à la création des installations électriques (courant fort – courant faible – extension alarme incendie) et à l'installation d'un réseau de chauffage.</p> <p>Le rez-de-chaussée serait réservé à des espaces et installations communes comme salle de repos, salle de réunion, sanitaires comprenant des douches et un local technique.</p> <p>Les deux étages seront reménagés en espaces bureaux, sanitaires, reprographie et archives afin d'accueillir 6 agents par étage soit 12 au total.</p> <p>La surface totale aménageable est d'environ 250 m<sup>2</sup>.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Remise de l'APS au 30/06/2022
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centraliser les services municipaux dans l'hôtel de ville</li> <li>Optimiser le foncier et recycler des surfaces inexploitées</li> <li>Améliorer l'isolation thermique de l'existant.</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : Maîtrise d'œuvre externe, CSPS. Contrôleur technique.</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat DETR et/ou DSIL</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>Diagnostics amiante/plomb : mars 2022</p> <p>Démarrages études de conception : juin 2022</p> <p>Autorisation d'urbanisme : septembre 2022</p> <p>Consultation marchés de travaux : novembre 2022</p> <p>Travaux février à juin 2023</p>

BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	343 540 € TTC sur budget investissement
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Montant facturé / montant total x 100 en %  Nombre d'étape réalisée / nombre d'étape définie x 100 en %  5 étapes: diagnostic, études, autorisation d'urbanisme, attribution marché de travaux, travaux.  Ouverture des bureaux
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis favorables des commissions de sécurité ERP et accessibilité.</li> <li>Consommation énergétique par m<sup>2</sup> occupés ou par agent.</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION – ÉTAPES

Référence <b>ORT</b> 5.2.17	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action				<b>343 540 €</b>	
Diagnostics			Mars 2022		
Etudes de MOE			Novembre 2022		
Autorisation d'urbanisme			Septembre 2022		
Attribution marché de travaux			Janvier 2023		
Travaux			Fin W : juin 2023		

### ➔ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Respect des règles thermiques
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	+1	Reconversion de bâti existant non exploité.
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Maintien de service public dans le centre et QPV.
Participation citoyenne	0	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** **ACV** 5.2.18/ Mise en conformité électrique de l'hôtel de ville

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elu : Mme QUINTANILHA – Technicien : Mme LACROIX
Date de signature de la fiche action	Décembre 2021
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2: Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Travaux de remplacement et de mise en conformité de l'ensemble des installations électriques (courant fort / courant faible) et des systèmes de sécurité incendie de l'Hôtel de Ville.</p> <p>En début 2021, le diagnostic des installations électriques a fait été de la non-conformité des installations et de la nécessité de remplacer les équipements électriques de la Mairie.</p> <p>Des travaux électriques vont être réalisés, après consultation des entreprises dans le courant de l'année 2022. Un programme de remplacement des anciens faux-plafond sera mené en parallèle aux changements des anciens appareils lumineux.</p>	
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> <b>Projet prêt à démarrer</b>
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité réglementaire Norme électrique</li> <li>Conformité vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes (risque incendie)</li> <li>Optimisation de la consommation énergétique</li> </ul>

Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Bureau d'étude BABAT – maitre d'œuvre</p> <p>Bureau de contrôle APAVE</p> <p>Entreprise d'électricité en cours de consultation</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat (DETR / DSIL)</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>DIAGNOSTIC / Etat des lieux : Février 2021</p> <p>MAI 2021 : Rendu de l'Avant projet Définitif avec cout estimatif des travaux</p> <p>SEPT 2021 : Dossier PRO</p> <p>DEC 2021 : publication du DCE pour démarrage des travaux en Mars 2022</p> <p>Durée des travaux : 10 mois en site occupé</p> <p>Réception des travaux : Janvier 2023</p>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<p>326 930 € HT – section d'investissement Budget Général</p> <p>Une part du cout de la Maitrise d'œuvre inscrite en 2021</p>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	

⇒ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.2.18	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Mise en conformité électrique et incendie de l'hôtel de Ville	Etudes Maitrise d'oeuvre	Janvier 2021	Janvier 2023	30 320	59 992€ DETR
Mise en conformité électrique et incendie de l'hôtel de Ville	Travaux (estimation phase PRO)	Janvier 2022	Janvier 2023	296 610	

⇒ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

<b>Objectifs environnementaux</b>	<b>Impact</b> (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	<b>Explication synthétique</b>
-----------------------------------	--	--------------------------------

Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Remplacement de l'ensemble des luminaires par des appareils led Tableaux électriques équipés de programmateur (système moins énergivore)
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	0	
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	0	
Participation citoyenne	0	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 5.2.19\_ Projet Air Fit

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	XXXX
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.2 : Maintenir, améliorer et renforcer les équipements</li> </ul>
DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION	

<p>Création d'un parcours sportif urbain en accès libre et connecté.          Aménagement de différentes zones d'évolution qui permettront de dynamiser les espaces extérieurs de la ville le long du canal.          Seul ou en famille, jeunes et moins jeunes, pourront profiter de plateaux sportifs équipés pour une pratique sportive adaptée.          Ces espaces seront des lieux d'interactions et d'échanges entre les différents utilisateurs.          Les déplacements entre les différentes zones de pratique inciteront chacun à une mobilité douce et à des déplacements autour et dans le centre-ville.          Ces plateaux sportifs seront connectés permettant ainsi aux utilisateurs via une application mobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De bénéficier d'un guide de prise en main des équipements</li> <li>- D'accéder à une bibliothèque d'exercices pour les accompagner</li> <li>- D'assurer une utilisation optimale et sécurisée des équipements</li> <li>- De géolocaliser leur espace et connaître l'itinéraire à suivre pour se rendre au suivant</li> </ul> <p>Des animations encadrées pourront être organisées sur ces espaces (Groupes centre de loisirs, ALAE, aînés...)          Ce type d'aménagement en milieu urbain incitera à une pratique sportive adaptée et contribuera à la lutte contre la sédentarité.</p>											
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<p><input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de définition  <input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation  <input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer</p> <p><i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i></p>										
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les possibilités d'implantation autour du centre-ville</li> <li>• Définir les liaisons entre les différentes aires en privilégiant les déplacements pédestres ou à vélo</li> <li>• Définir les catégories d'équipements à planter sur chacune des aires</li> </ul>										
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Service technique, urbanisme, sports, espaces verts et tout autre service nécessitant d'être sollicité          Entreprises spécialisées</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : A définir</p>										
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)	<p>Démarrage pour 2022</p>										
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<p>Estimation budget pour 4 zones :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Zone 1 « motricité pour enfants »</td> <td style="text-align: right;">21 000€</td> </tr> <tr> <td>Zone 2 « séniors et sédentaires »</td> <td style="text-align: right;">15 000€</td> </tr> <tr> <td>Zone 3 « sportifs autonomes »</td> <td style="text-align: right;">19 000€</td> </tr> <tr> <td>Zone 4 « sportifs aguerris »</td> <td style="text-align: right;">16 000€</td> </tr> <tr> <td> Coût total estimé</td> <td style="text-align: right;"> 71 000€</td> </tr> </table>	Zone 1 « motricité pour enfants »	21 000€	Zone 2 « séniors et sédentaires »	15 000€	Zone 3 « sportifs autonomes »	19 000€	Zone 4 « sportifs aguerris »	16 000€	 Coût total estimé	 71 000€
Zone 1 « motricité pour enfants »	21 000€										
Zone 2 « séniors et sédentaires »	15 000€										
Zone 3 « sportifs autonomes »	19 000€										
Zone 4 « sportifs aguerris »	16 000€										
 Coût total estimé	 71 000€										

INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des lieux d'implantation</li> <li>- Choix des équipements adaptés à chaque zone</li> <li>- Financement</li> <li>- Démarches administratives</li> <li>- Lancement des travaux</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs / fréquentation</li> </ul>

➤ **CONTENU DE L'ACTION - ETAPES**

Référence <b>ORT 5.2.19</b>	Description	Calendrier		Budget	
Intitulé de l'opération - action		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
zzfzfz	zffzfz	zff	zffz	zff	zff
zzfzfz	zffzfz	zff	zffz	zff	zff
zzfzfz	zffzfz	zff	zffz	zff	zff

➤ **ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION**

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	Equipement accessible à tout public sans contrepartie financière
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéficiaires, des structures...		

Participation citoyenne		
-------------------------	--	--

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

**Fiche action** **ORT** 5.3.1\_ Création d'un zone culturelle et artistique autour de Place du Mercadal : Requalification du Carmel en un pôle culturel, patrimonial, artistique et touristique

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elu : Jean-Luc LUPIERI - Culture : Sébastien GONZALEZ – Technique : Marc MONTEILS – David MARTINEZ
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 5.3 : Confirmer la vocation culturelle rayonnante en centre-ville</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Le Carmel, ensemble religieux des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, d'une contenance totale de 5.270 m<sup>2</sup>, inscrit au titre des Monuments Historique (2009), a été acquis par la Ville de Pamiers afin d'y réaliser un centre culturel d'envergure permettant des activités de production, de création et de diffusion artistique, culturelle et patrimoniale. Intégrant des vestiges plus anciens (maisons médiévales, tour de l'Evêque du 13<sup>e</sup> siècle, le bâtiment regroupe une vaste enceinte, des bâtiments claustraux ordonnés autour d'un cloître classique et une chapelle, ainsi que des jardins) l'ensemble au vu de son positionnement est un élément majeur d'aménagement et de redynamisation du centre-bourg. A terme le projet consiste à une réhabilitation complète du site en espace culturel, artistique et patrimonial de grande ampleur. Sa vocation à accueillir des expositions, des spectacles adaptés au lieu, des résidences d'artistes, des ateliers, un point de restauration... permet de penser que le site portera une dynamique plurielle de développement du centre-ville. L'activité touristique, économique, culturelle et artistique participera ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants du centre-ville de Pamiers, à l'amélioration des services notamment culturels apportés à la population, et participera une nouvelle notoriété et identité du centre-ville.</p> <p>Positionner la place du Mercadal comme un élément central et stratégique de la diffusion de la culture et plus particulièrement des Arts plastiques en faisant du Carmel une référence en matière</p>	

d'expositions sur le territoire. Des 2022 une série d'expositions convoquant des artistes de renommée internationale ont vu le jour dans les deux plus grandes salles du Carmel. L'enjeu est de convaincre les figures référentes de la création actuelle à considérer la ville de Pamiers comme crédible dans sa programmation culturelle dédiée aux arts plastiques.

**Phase 1 : travaux pour une ouverture progressive et appropriation du lieu**

Il existe deux entrées au Carmel : une entrée dans l'angle sud de la place du Mercadal, donnant accès au couvent via une cour d'entrée ; et un portail d'entrée rue Monseigneur de Caulet, donnant accès à la chapelle via une allée et un escalier extérieur. La réalisation des travaux va permettre le reclassement du Carmel en ERP de type Y-PA-V de 5ème catégorie :

- Le cloître en ERP type PA (plein air), pour l'organisation de concerts (avec création de sanitaires).
- 3 salles du RDC en ERP de type Y (musée) pour l'organisation d'expositions.
- La Chapelle des carmélites en ERP type V (Lieu de Culte) pour l'organisation de messes et de petits concerts à caractère cultuels.

Ce projet s'inscrit dans la politique d'ouverture progressive du Carmel : il donne suite aux prescriptions du dernier permis n° PC 009 225 21 K0012 et précède un projet global de rénovation devant avoir lieu dans les années qui suivent.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	<input type="checkbox"/> Travaux de sécurisation, accessibilités en cours <input type="checkbox"/> Projet de conception du devenir du Carmel en cours de définition
OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmer la vocation culturelle rayonnante du centre-ville</li> <li>• Assoir le devenir du Carmel en lien avec le jardin et l'ancien évêché (projection de création d'un cinéma) – dans l'ambition de requalification du quartier du Mercadal</li> <li>• Amorcer une programmation artistique en lien avec le devenir du Carmel</li> <li>• Créer un lieu transversal : culture, éducation, innovation, production, diffusion de créations ... à fort pouvoir attractif</li> <li>• Structurer la politique culturelle de la ville (lien avec les différents « outils » artistiques et culturels : jeu du mail, conservatoire...)</li> <li>• Permettre l'accès et le droit à la culture</li> <li>• Mettre en place une stratégie de médiation et de sensibilisation de la population aux pratiques et aux savoirs artistiques et culturels</li> <li>• Mise en conformité règles d'accessibilités et sécurité pour accueil du public</li> <li>• Fédérer la population / convaincre des partenaires (artistes, institutions...)</li> </ul>
Intervenants	<p><u>Partenaires techniques</u> : ANCT, ABF, Banque des territoires, services de l'Etat, la Région, le CD09, ...</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : A définir (publique / privé)</p>
PHASAGE DU PROJET Indiquer les différentes étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : Travaux visant le reclassement du Carmel en ERP de type Y-PA-V de 5ème catégorie : Cloître en ERP type PA (plein air), pour l'organisation de concerts (avec création de sanitaires) ; 3 salles du RDC en ERP de type Y (musée) pour l'organisation d'expositions et</li> </ul>

et leur calendrier (semestre ou année)	<p>la Chapelle des carmélites en ERP type V (Lieu de Culte) pour l'organisation de messes et de petits concerts à caractère culturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mars 2022 : mission de 8 mois via l'ANCT pour « une étude visant à définir le projet de réhabilitation des bâtiments du carmel »</li> <li>• 2023 à ? : Conception d'un scénario global d'aménagement, rédaction d'un programme architectural, muséographique et paysager, étude économique et un prévisionnel d'exploitation et les premiers travaux d'aménagement des salles d'exposition.</li> </ul>
BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements travaux accessibilité, sécurisation : 103 715,54€ HT</li> </ul>
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Montant facturé/montant total x 100 en %</p> <p>Nombre d'étape réalisée/nombre d'étape définie x 100 en %</p> <p>6 étapes = Diagnostics-relevés, études, Autorisation d'urbanisme, attribution des marchés de travaux, travaux.</p> <p><b>A compléter sur le volet culturel – Artistique – patrimoniale = ambition du projet</b></p>
INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS	<p>Avis favorable commissions sécurité incendie et accessibilité.</p> <p>Nombre de manifestations annuelle organisée.</p> <p>Nombre de visiteurs annuels.</p> <p><b>A compléter si nécessaire</b></p>

### ➤ CONTENU DE L'ACTION - ETAPES

Référence <b>ORT 5.3.1</b>	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
Travaux phase 1 -reclassement Carmel					
Mission ANCT					Mission pour définir le projet 100% prise en charge par l'ANCT
<b>A détailler</b>					

### ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles		
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...		
Participation citoyenne		

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche action **ORT** 5.3.4\_ Création d'un zone culturelle et artistique autour de Place du Mercadal : création d'un cinéma de centre-ville

MAITRISE D'OUVRAGE	Ville de Pamiers
Référents du projet	Elu : Madame Sandrine AUDIBERT Technicien : Monsieur Nicolas COQUILLAS
Date de signature de la fiche action	
<b>THEMATIQUE / AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 5.3 : Confirmer la vocation culturelle rayonnante en centre-ville</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET / ACTION</b>	
<p>Redynamisation du centre-ville : Pamiers ambitionne de faire de la place du Mercadal un lieu phare de la Culture, diversifié et cohérent, à destination de tous les publics. Un lieu qui soit à la fois vivant, ouvert, accueillant, proposant un accès à une programmation cinématographique « grand public » et « arts et essais », notamment en direction des scolaires et de la jeunesse qui ne bénéficient pas de cette opportunité en Ariège.</p> <p>L'objectif de la ville de Pamiers est d'offrir une nouvelle programmation cinématographique dans des conditions de confort optimales aux fins d'attractivité et de moteur économique.</p>	
<p>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Projet en cours de définition</b></p> <p><input type="checkbox"/> Projet en cours de finalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Projet prêt à démarrer</p> <p><i>Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 8 février 2021, la société HEXACOM, spécialisée dans le montage de dossier de cinéma a remis une étude de marché cinématographique et analyse de deux sites d'implantation.</li> <li>• Le 28 décembre 2021, la ville de Pamiers a confié une étude de faisabilité à la société FEEX MANAGEMENT, afin d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique du projet. Cette mission est principalement axée sur les items suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation et faisabilité technique au stade de l'esquisse ;</li> <li>- Estimation du cout du projet au stade de l'esquisse.</li> </ul> </li> </ul>
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES &amp; OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un immeuble neuf - ou rénovation d'un ensemble immobilier (l'étude de faisabilité le déterminera) en centre-ville participant au projet de renouvellement urbain.</li> <li>• Amélioration du rayonnement de Pamiers et de l'attractivité du centre-ville.</li> <li>• Changement d'image du centre-ville de Pamiers.</li> <li>• Amener de nouveaux usages et nouvelles pratiques.</li> <li>• Amener une nouvelle population.</li> <li>• Public cible : jeunesse et familles de Pamiers et son bassin de vie.</li> </ul>
<p>Intervenants</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Public : Etat via la DRAC (département cinéma),</p> <p>Privés : HEXACOM, FEEX MANAGEMENT et, selon scenario opérationnel retenu, architecte et tous corps d'état spécialisés, exploitant de cinéma.</p> <p><u>Partenaires financiers potentiels</u> : Etat, Région Occitanie, Département de l'Ariège, Banque des Territoires.</p>

<p>PHASAGE DU PROJET</p> <p>Indiquer les différentes étapes du projet et leur calendrier (semestre ou année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de faisabilité : 1<sup>er</sup> semestre 2022 (remise de l'étude le 28 juin 2022).</li> <li>• Scenario 1 : construction de l'immeuble par la ville, exploitation privée             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours de maîtrise d'œuvre et achat du site : 2<sup>ième</sup> semestre 2022</li> <li>- Etude de construction, obtention de la CDACi et du permis de construire : fin 2023</li> <li>- Travaux et montage juridique de l'exploitation : 2024 et 1<sup>er</sup> semestre 2025</li> <li>- Livraison et démarrage de l'exploitation : juin 2025</li> </ul> </li> <li>• Scenario 2 : construction de l'immeuble et exploitation privées             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat du site : 2<sup>ième</sup> semestre 2022</li> <li>- Etude de construction, obtention de la CDACi et du permis de construire : 2023</li> <li>- Livraison : 1<sup>er</sup> semestre 2025</li> </ul> </li> </ul>
<p>BUDGET PREVISIONNEL (Fonctionnement – Investissement) H.T et/ou T.T.C</p>	<p>L'étude de faisabilité rendue le 28 juin 2022 estime le cout du projet à environ 8.000.000 euros HT.</p>
<p>INDICATEURS D'AVANCEMENT</p>	<p>Validation du projet par phases successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix de l'exploitant via mise en concurrence,</li> <li>- Étude,</li> <li>- Montage administratif, juridique et financier,</li> <li>- Travaux.</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'EVALUATION / DE RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur d'impact : Installation d'un nouveau cinéma en centre-ville.</li> <li>• Indicateur de suivi : Fréquentation de l'équipement.</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION - ÉTAPES**

Référence <b>ORT</b> 5.3.4	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts HT prév.	Financement (HT. TTC)
Intitulé de l'opération - action					
<b>Etude de marché cinématographique et analyse de deux sites d'implantation</b>	Identification des zones d'influences cinématographiques permettant de connaître le nombre d'entrées théoriques annuelles, le nombre de salle, le nombre de fauteuils, les recettes de billetterie prévisionnelles	2020	2021	8.200,00	
<b>Etude de faisabilité</b>	Programmation et faisabilité technique au stade de l'esquisse ; Estimation du cout du projet au stade de l'esquisse.	2022	2022	35.000,00	10 500€ Région 8800€ Banque des territoires
<b>Achat immeuble</b>		2022	2022	360.000,00	Autofinancement 100%
<b>Etudes et divers</b>	Taxe d'urbanisme Sondage, diagnostic, CDACi Honoraires Assurance, frais financier	2023	2025	1.200.000,00	

Travaux		2025	2027	6.800.000,00	Autofinancement 24%
---------	--	------	------	--------------	------------------------

## ➤ ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	Impact (-1 : négatif   0 : neutre   +1 : positif)	Explication synthétique
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)	+1	Le projet vise la création d'un cinéma en centre-ville en suppression de friche (pas d'étalement urbain, pas d'artificialisation des sols, maîtrise des déplacements). Le projet sera soumis à la réglementation environnementale 2020 (RE2020).
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets	0	
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles	+1	La programmation vise tous les publics en termes de programmation et de billetterie.
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	+1	Le projet vise la création d'un cinéma en centre-ville en suppression de friche (pas d'étalement urbain, pas d'artificialisation des sols, maîtrise des déplacements).
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des Coopérations, des bénéfiques, des structures...	+1	Création d'un équipement structurant dans la ville centre de l'EPCI : renforcement de la centralité.
Participation citoyenne	0	Le projet sera soumis à une concertation avec la population.

## ➤ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[Maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Actions				Engagements financiers obtenus (notifiés)												Calendrier		
Axe refs	Secteur d'intervention ORT	Action	Maîtrise d'ouvrage	COUT HT	Europe	Etat (DSIL)	Etat (FNADT)	Etat (DETR)	Etat (Autre)	Agence de l'eau	Region	CD09	ANAH	EPCI	CDC (BDT)	Autres	Date lancement	Date livraison
<b>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>																		
1.1.1	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.1.1 Favoriser l'accès au logement pour tous	Saverdun	2 216 200 €													En continu	
1.2.1	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.2.1 Opération programmée d'amélioration programmée de l'habitat (OPAH-RU)	CCPAP														2021	2025
1.2.2	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.2.2 La friche de l'ancienne imprimerie (partie bâtiments anciens) en résidence seniors	Saverdun	1 500 000 €													2023	2025
1.2.3	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.2.3 Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI)	CCPAP														2022	2023
1.2.4	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.2.4 Promouvoir la rénovation énergétique de l'habitat privé	Saverdun														2021	2025
1.2.5	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.2.5 Favoriser l'accès au logement pour tous et développer l'offre de logements seniors	Saverdun														En continu	
<b>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>																		
2.1.1	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.1.1 - Mise en place d'un périmètre de protection du linéaire commercial dans le centre-bourg	Saverdun	5 000 €													Réalisé en 2020	
2.1.2	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.1.2 Etude sur l'impact de la crise sanitaire sur les commerces de proximité dans la zone ORT	Saverdun	0 €												ANCT	2022	2022
2.1.3	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.1.3 - Redynamisation d'un Local commercial vacant - ancien GROUPAMA	Saverdun														2022	2023
2.1.4	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.1.4 - Redynamisation d'un Local commercial vacant - grand rue	Saverdun														2022	2023
2.1.5	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.1.5 - Faciliter l'installation de nouvelles entreprises en adoptant le concept de « ma boutique à l'essai » sur des locaux commerciaux vacants	Saverdun														2023	2024
2.1.6	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.1.6 - Développer les partenariats avec les foncières de commerces pour le rachat, la réhabilitation, et la mise sur le marché de locaux commerciaux	Saverdun														2022	2026
2.2.1	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.2.1 - Mise en place d'une signalétique spécifique pour les différents points d'attractivité (Attention, les échangeurs ne sont pas compris dans le périmètre)	Saverdun	42 000 €													2022	2024
2.2.2	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.2.2 - Valorisation des outils existants et de la marque « Saverdun Village » grâce au marketing territorial	Saverdun														Réalisé en 2019	
2.2.3	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.2.3 - Mise en place d'une stratégie de management de centre-ville	Saverdun														2022	2023
2.2.4	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.2.4 - Création d'un point d'informations touristiques intercommunal	CCPAP														2023	2025







Actions				Engagements financiers obtenus (confirmés)													Calendrier	
Axe refs	Secteur d'intervention ORT	Action	Maîtrise d'ouvrage	COUT HT	Europe	Etat (DSIL)	Etat (FNADT)	Etat (DETR)	Etat (Autre)	Agence de l'eau	Region	CD09	ANAH	EPCI	CDC (BDT)	Autres	Date lancement	Date livraison
<b>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>																		
1.1.1	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.1.2 Isolation thermique de 30 (hors presbytère catholique) logements locatifs sociaux communaux par tranche annuelle de 10	Mazères														2025	2027
1.1.2	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.1.3 Réhabilitation totale, dont rénovation énergétique, d'un immeuble existant, ancien presbytère catholique, pour en faire des logements locatifs sociaux	Mazères	1 200 000 €													2023	2024
1.2.1	PVD CCPAP	PVD 1.2.1 Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) Conventionnement de l'EPF pour l'acquisition en vue de la réhabilitation et de la remise sur le marché de logements vacants et/ou dégradés.	CCPAP														2021	2026
1.2.2	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.2.2 Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI)	CCPAP														2022	2024
1.2.3	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.2.3 Acquisition et réhabilitation d'un immeuble existant pour en faire des logements locatifs sociaux (Immeuble Marlimor). Projet porté par l'OPH	OPH						80000€ (AAP3 Fond Friche)								2022	2024
1.2.4	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 1.2.4 Développer des partenariats avec les bailleurs sociaux pour la réhabilitation de patrimoine ancien et dégradé en centre ancien en logements locatifs sociaux	Mazères														2023	2026
1.2.5	PVD Mazères	PVD 1.2.5 Développer une zone d'habitat résidentielle séniors/ handicapées et pavillonnaires à forte mixité sociale à proximité de l'EHPAD, chemin du Tremoul	Mazères														2023	2025
<b>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>																		
2.1.1	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.1.1 Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité et instauration d'un droit de préemption commercial	Mazères														Réalisé en 2020	
2.1.2	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.1.2 Etude sur l'impact de la crise sanitaire sur les commerces de proximité dans la zone ORT	Mazères	0 €													2022	2022
2.1.3	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.1.3 Développer les partenariats avec les foncières de commerces pour le rachat, la réhabilitation, et la mise sur le marché de locaux commerciaux	Mazères														2022	2026
2.2.1	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.2.1 Promotion du patrimoine de la Bastide	Mazères	80 000 €													2022	2026
2.2.3	PVD Mazères	PVD 2.2.3 Création d'un bureau d'information touristique intercommunal au domaine des oiseaux	Mazères	100 000 €													2022	2023
2.3.1	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 2.3.1 Installation d'ombrières photovoltaïques sur des espaces de stationnement existants	Mazères														2022	2023
<b>Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>																		
3.1.1	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	ORT 3.1.1 Projet expérimental de mobilités inter-entreprises sur le territoire de Mazères	CCPAP	600 000 €													2022	2026



5.1.7	PVD Mazères	PVD 5.1.7 Création d'une salle mixte (gymnastique, danse, dojo, ...)	Mazères															2024	2026
5.1.8	PVD Mazères	PVD 5.1.8 Eclairage public du terrain d'entraînement au complexe sportif du Coulomier	Mazères	68 000 €														2020	2022
5.1.9	PVD Mazères	PVD 5.2.5 – Engager la rénovation énergétique du patrimoine public; dont la rénovation énergétique des groupes scolaires	Mazères															2024	2026
5.2.1	PVD Mazères	PVD 5.2.1 Création d'une résidence séniors en complément de l'EHPAD des Portes d'Ariège, site de Mazères	Mazères															2024	2026
<b>Axe stratégique 6 : Favoriser la biodiversité</b>																			
6.1.1	PVD Mazères	PVD 6.1.1 Extension du Domaine des Oiseaux (acquisitions foncières); bords de l'Hers; création d'une zone humide et de la ZNIEFF éponyme	Mazères	50 000 €															En continu
6.1.2	PVD Mazères	PVD 6.1.2 Aménagement pédagogique à destination du grand public et en particulier les enfants; projet de salle pédagogique à l'étage du musée du Domaine des Oiseaux ; Construction d'une volière d'envergure au centre de soins du Domaine des Oiseaux pour la réadaptation au vol des grands rapaces au niveau de la Région Occitanie	Mazères	62 495 €			18 704 €				10 000 €	12 469 €							Réalisé Salle pédagogique: Mai 2022 Volière: Dec 2021

Actions				Engagements financiers obtenus (confirmés <sup>9</sup> )														Calendrier	
Axe Ref.	Secteur d'intervention ORT	Action	Maîtrise Ouvrage	Coût total	Europe	DSIL	FNADT	DETR	Autres	Agence de l'eau	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région	Date Lancement	Date Livraison
<b>Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>																			
1.1.1	ORT multisites	Etude PLH (+ Diagnostic Foncier)	CCPAP	120 000€ HT					10 000€ EPF							30 000€		2019	2022
1.1.1	ORT multisites	Déclinaison opérationnelle du PLH	CCPAP	Dépense en externalisation : 966 000 €HT Dépense en investissement : 5 389 000€HT														2023	2028
1.1.1	ACV Pamiers	Stratégie foncière / acquisitions	Pamiers	500 000€HT/an														2020	2026
1.2.1	ORT Pamiers, Saverdun et Mazères	OPAH-RU multisites volet animation	CCPAP	550 000€ HT														2021	2025
1.2.1	ORT Pamiers, Saverdun et Mazères	OPAH-RU multisites volet travaux	CCPAP	10 570 000€ HT														2021	2025
1.2.4	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI) - <b>étude de faisabilité</b>	CCPAP - communes	69 900€ HT							13 980€							2022	2023
1.2.4	ORT Pamiers Saverdun et Mazères	Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI) - <b>étude de calibrage</b>	CCPAP - communes	A définir														2022	2023
1.2.5	ORT Pamiers	Acquisition / Amélioration de l'habitat à l'immeuble (public/privé) – Convention réservation de crédits avec Action Logement	Pamiers	Entre 6 à 7 millions d'euros														2020	2022
1.2.5	ORT Pamiers	Avenant à la convention de réservation de crédits Action Logement post 2022 et durée du programme	Pamiers	A définir														2022	2025
<b>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>																			
2.1.1	ORT multisites	ACV 2.1.1 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique	CCPAP	80 000€HT														2023	2023
2.1.2	ORT multisites	ACV 2.1.2 / Elaboration d'un schéma intercommunal de développement touristique	CCPAP	30 000€HT														2023	2023
2.2.1	ORT Pamiers	Création d'un hôtel d'entreprises à vocation tertiaire adossé à un tiers-lieux avec espace de co-working et fab'lab dans le centre-ville	Pamiers	2 975 332€HT					FONDS FRICHES 1 112 580								350 000 €	2019 - 2021	2024
2.2.2	ACV Pamiers	Marketing territorial et communication positive au service de la revitalisation du centre-ville et du renouvellement urbain	Pamiers	60 000€HT														2021	2026
2.2.3	ACV Pamiers	Poursuite de l'acquisition foncière (commerces)	Pamiers	100 000€HT/an														Poursuite en 2022	2026





5.1.3	ACV Pamiers	Extension de l'école communale des Condamines : salle de classe et salle de restauration	Pamiers	669 533,00 €		150 000€ HT		150 000€ HT									2019	2020
5.1.4	ACV Pamiers	Extension de l'école des Canonges : salles de restauration	Pamiers	832 806,00 €				250 000€ HT								25 000€ HT	2020	2022
5.1.5	ACV Pamiers	Projet numérique dans les écoles maternelles	Pamiers	82 000 €					23 733€HT (AAP)								2022	2023
5.1.6	ACV Pamiers	Ecole Cazalé : reclassement 4 <sup>e</sup> catégorie	Pamiers	280 000€													2021	2022
5.1.7	ACV Pamiers	Ecole Gabriel FAURE : construction d'une nouvelle classe	Pamiers	237 185€		189 748€											2020	2022
5.1.8	ACV Pamiers	Dispositif 1000 écoles ACV - Banque des territoires	Pamiers	33 700 €							33 700 €						2022	2022
5.2.3	ACV Pamiers	Restructuration et modernisation de la MJC +Rénovation énergétique et accessibilité	Pamiers	603 564€ HT		231 782€ HT		60 000€ HT							10 000€ HT	99 604 € HT	2019	2020
5.2.4	ACV Pamiers	Rénovation de l'immeuble des Capelles	Pamiers	291 666,00 €		233 333 HT											2017	2019
5.2.5	ACV Pamiers	Réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Balussou	Pamiers	899 728 €	141353,53 (LEADER)			200 000€	7 000€				91 500€		120 000€	180 000	2019	2021
5.2.8	ACV Pamiers	Ad'AP pour ERP municipaux de Pamiers (tranche 3)	Pamiers	339 434,00 €				60 000€									2020	2021
5.2.8	ACV Pamiers	Ad'AP pour ERP municipaux de Pamiers (tranche 4)	Pamiers	266 031 €											25 000		2022	2023
5.2.8	ACV Pamiers	Ad'AP pour ERP municipaux de Pamiers (tranches suivantes)	Pamiers	1 608 500 €													2023	2027
5.2.9	ACV Pamiers	Création d'ateliers municipaux	Pamiers	2 376 000€													2023	2025
5.2.10	ORT Pamiers	Création d'une maison du numérique	Pamiers	50 000€													2023	2024
5.2.11	ORT Pamiers	Création d'un espace jeunesse en centre-ville	Pamiers	1 000 020													2024	2025
5.2.12	ACV Pamiers	Transformation et communication numériques de la collectivité	Pamiers	850 000 €													2021	2026
5.2.13	ORT Pamiers	Implantation d'une Maison France Service	Pamiers	15 767 €													2021	2022
5.2.14	ACV Pamiers	Relamping LED des luminaires existants sur 14 batiments communaux	Pamiers	70 000 €													2022	2022
5.2.15	ACV Pamiers	Réaménagement du site de Las Parets	Pamiers	210 000 €													2022	2023
5.2.16	ACV Pamiers	Homologation et amélioration de la piste de BMX : Eclairage	Pamiers	75 500 €													2022	2022
5.2.17	ACV Pamiers	Agrandissement de l'hôtel de Ville - Aménagement de bureaux dans la maison porte de Nerviaux	Pamiers	329 846 €													2022	2023
5.2.18	ACV Pamiers	Mise en conformité électrique de l'hotel de ville	Pamiers	326 931 €				59 992									2022	2023
5.2.19	ORT Pamiers	Projet Air Fit	Pamiers	80 000 €													2022	2022
5.2.20	ACV Pamiers	Rénovation thermique de la maison des Associations	Pamiers	388 500 €		249 401									10 000	40 000	2022	2022
5.3.1	ORT Pamiers	Création d'un pôle culturel, patrimonial et touristique "Le Carmel"	Pamiers	3 616 667 €													Etude 2022	Travaux 2023 - 2026

